

CONTRAT
DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
2014 / 2030

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

PLAINE COMMUNE

AUBERVILLIERS - ÉPINAY-SUR-SEINE - L'ÎLE-SAINT-DENIS
LA COURNEUVE - PIERREFITTE-SUR-SEINE
SAINT-DENIS - SAINT-OUEN - STAINS - VILLETANEUSE

22 janvier 2014





CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

SIGNÉ LE 22 JANVIER 2014 À SAINT-DENIS

En présence de

Mme Cécile DUFLOT,
Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement

par

M. Jean DAUBIGNY,
Préfet de la région Île-de-France

M. Patrick BRAOUEZEC,
Président de Plaine Commune

et par

M. Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers

M. Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine

M. Michel BOURGAIN, Maire de L'Île-Saint-Denis

M. Gilles POUX, Maire de La Courneuve

M. Michel FOURCADE, Maire de Pierrefitte-sur-Seine

M. Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis,

Mme Jacqueline ROUILLON, Maire de Saint-Ouen

M. Michel BEAUMALE, Maire de Stains

Mme Carinne JUSTE, Maire de Villetaneuse



	L'ESPRIT DU PROJET.....	7
I.	LE PROJET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	11
I.1.	Plaine Commune dans la métropole : une contribution majeure du territoire au Grand Paris	11
I.2	Le projet stratégique de développement durable	17
II.	OBJECTIF ET PRIORITÉS.....	25
II.1	Mieux se déplacer sur le territoire, être connecté à la métropole.....	25
II.1.A.	Diagnostic	25
II.1.B.	Objectifs / Leviers d'actions.....	31
II.1.B.1.	Développer une nouvelle offre massive de transports en commun pour améliorer les échanges de banlieue à banlieue et placer le territoire au cœur des échanges nationaux et internationaux.....	32
II.1.B.2.	Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun	33
II.1.B.3.	Maîtriser la place de l'automobile.....	34
II.1.B.4.	Améliorer l'accessibilité et la porosité du territoire, permettre une connectivité maximale entre les lieux, à pied, à vélo et en transports en commun	35
II.1.B.5.	Inscrire le transport de marchandises dans une perspective de développement soutenable.....	35
II.2	Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement soutenable.....	37
II.2.A.	Diagnostic.....	37
II.2.B.	Objectifs / Leviers d'action	40
II.2.B.1	Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles	41
II.2.B.2	Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale	45
II.2.B.3	Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire	49
II.2.B.4	Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.....	51
II.2.B.5	Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable.....	67
II.2.B.6	Se doter d'une stratégie foncière adaptée.....	70
II.3	Trouver de meilleures conditions de logement dans une ville en développement, mixte et solidaire	71
II.3.A.	Diagnostic	71
II.3.B.	Objectifs / Leviers d'actions.....	74
II.3.B.1.	Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée	74
II.3.B.2.	Poursuivre la requalification du parc existant, lutter contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique.....	75
II.3.B.3.	Produire une offre suffisante de logements adaptés aux publics dits spécifiques.....	75
II.3.B.4.	Maîtriser les coûts du logement	76
II.3.B.5.	Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire	76
II.4	Travailler et se former dans un territoire de mutations de l'économie et de l'emploi	77
II.4.A.	Diagnostic	77
II.4.B.	Objectifs / Leviers d'actions.....	79
II.4.B.1.	Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire	79
II.4.B.2.	Accueillir et canaliser les projets de bureaux.....	80
II.4.B.3.	Favoriser le maintien et la modernisation durable des activités artisanales, industrielles et logistiques et l'accueil des TPE, PME	81
II.4.B.4.	Valoriser et promouvoir les initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS)	81
II.4.B.5.	Renforcer l'effort de recherche et développement, l'innovation, et le lien territoire/entreprises/universités	82
II.4.B.6.	Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire.....	82
II.4.B.7.	Renforcer les parcours éducatifs et de formation	83
II.4.B.8.	Améliorer l'accès à l'emploi	84
II.5	Plaine Commune, « Territoire de la Culture et de la Création » : Faire de la culture et de la création le fil rouge du projet de développement du territoire.....	85
II.5.A.	Diagnostic	85
II.5.B.	Objectifs / Leviers d'actions.....	87
II.5.B.1.	Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire	87
II.5.B.2.	Valoriser la richesse patrimoniale du territoire comme vecteur d'identité, de développement et d'attractivité du territoire	88
II.5.B.3.	Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création	89
II.5.B.4.	Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective	90
II.5.B.5.	Contribuer à l'attractivité culturelle de la métropole, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire de la culture et de la création.....	91
II.5.B.6.	Fédérer les énergies du territoire	91

III.	PROGRAMME DES ACTIONS, OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT, PROJETS D'INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS	93
III.1.	Mieux se déplacer sur le territoire, être connecté à la métropole.....	95
III.1.A.	Liste des projets structurants par phase.....	95
III.1.B.	Fiches-action	95
III.1.B.1.	Tangentielle Nord Sartrouville et Noisy-le-Sec.....	95
III.1.B.2.	Prolongement du tramway T8 Sud de la Porte de Paris (Saint-Denis) à Rosa-Parks (Paris).....	97
III.1.B.3.	Ligne 14 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris : prolongement de la ligne de métro 14 à la Mairie de Saint-Ouen puis à Pleyel.....	98
III.1.B.4.	Ligne 15 du réseau de transports du Nouveau du Grand Paris (Pleyel/Rosny-sous-Bois/Perier).....	100
III.1.B.5.	Lignes 16 (Pleyel/Le Bourget/ Noisy-Champs) et 17 (Le Bourget/Roissy) du réseau de transports du Nouveau Grand Paris.....	102
III.1.B.6.	Requalification de la gare de Saint-Denis.....	103
III.1.B.7.	Mise en œuvre du schéma de principe des espaces publics.....	105
III.1.B.8.	Suppression des bretelles de la Porte de Paris.....	112
III.1.B.9.	Modernisation et complément du diffuseur Pleyel.....	113
III.1.B.10.	Élaboration d'un programme d'insertion urbaine des autoroutes.....	115
III.1.B.11.	Franchissement Landy-Pleyel	118
III.1.B.12.	Stratégie globale de mobilité durable.....	122
III.2.	Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement soutenable	123
III.2.A.	Liste des projets structurants par phase.....	123
III.2.B.	Fiches-action	127
III.2.B.1.	Aménagement - Schéma de secteur Arc Nord	127
III.2.B.2.	Aménagement Schéma de secteur Seine Révolte	136
III.2.B.3.	Aménagement/Schéma de secteur Babcock Six Routes	144
III.2.B.4.	Aménagement Schéma de secteur La Plaine Saint-Denis - Centre ville d'Aubervilliers.....	152
III.2.B.5.	Aménagement Schéma de secteur Fort d'Aubervilliers	162
III.2.B.6.	Secteur d'articulation : Saint-Denis Centre	164
III.2.B.7.	Mise en place progressive de la figure du paysage	165
III.2.B.8.	Mise en œuvre du schéma de principe des espaces publics.....	169
III.2.B.9.	Démarche « Seine »	169
III.2.B.10.	Parc interdépartemental de loisirs nautique	172
III.2.B.11.	Parc Départemental Georges-Valbon.....	173
III.2.B.12.	Pour une soutenabilité des chantiers : transport de marchandises, éco-construction et soutien aux éco-activités sur le territoire de Plaine Commune	175
III.2.B.13.	Le « Pôle Energie » de Saint-Ouen dans son écosystème urbain.....	177
III.2.B.14.	Développement territorial des Pucés de Saint-Ouen	179
III.2.B.15.	Construction d'un stade aquatique olympique.....	181
III.2.B.16.	Mise en œuvre d'un plan stratégique foncier.....	183
III.2.B.17.	Outils foncier adaptés aux activités économiques.....	184
III.2.B.18.	Mobilisation du foncier public	186
III.2.B.19.	Renforcement de la prévention santé et de l'accès aux soins sur le territoire.....	188
III.3.	Trouver de meilleures conditions de logement dans une ville en développement, mixte et solidaire	190
III.3.A.	Liste des projets structurants par phase.....	190
III.3.B.	Fiches-action	191
III.3.B.1.	Développer une offre de logements en adéquation avec les besoins de la population et l'arrivée des transports en commun.....	191
III.3.B.2.	Poursuite des actions de renouvellement urbain.....	192
III.3.B.3.	Lutte contre l'habitat insalubre – Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés	194
III.3.B.4.	Mise en œuvre des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de Plaine Commune	195
III.3.B.5.	Offrir une réponse aux besoins en logement des étudiants	196
III.3.B.6.	Quartier Universitaire International du Grand Paris	197
III.3.B.7.	Accroître les réponses aux besoins de logement et participer à la conception d'une réponse innovante pour les ménages les plus vulnérables	199
III.3.B.8.	Mettre en place un plan d'action en faveur des salariés non-résidents à Plaine Commune.....	200
III.3.B.9.	Équipements publics de proximité	201

III.4.	Travailler et se former dans un territoire de mutations de l'économie et de l'emploi	202
III.4.A.	Liste des projets structurants par phase	202
III.4.B.	Fiches-action	204
III.4.B.1.	Développement de locaux d'activités créatives et TPE à partir de locaux existants	204
III.4.B.2.	Développement de locaux d'activités créatives et TPE	206
III.4.B.3.	Équipement Très haut Débit du territoire	207
III.4.B.4.	Plan d'action usages numérique	209
III.4.B.5.	Convention territoriale pluri-annuelle Économie Sociale et Solidaire	211
III.4.B.6.	Projets universitaires contribuant à la stratégie de développement du territoire	214
III.4.B.7.	Réduction des freins à l'emploi	220
III.4.B.8.	Agir ensemble pour la réussite de tous les enfants et les jeunes	222
III.5.	Le Territoire de la Culture et de la création, fil rouge du projet	224
III.5.A.	Liste des projets structurants par phase	224
III.5.B.	Fiches-action	227
III.5.B.1.	Plan d'action emploi cluster	227
III.5.B.2.	Démarche « 1% Territoire de la Culture et de la Création »	228
III.5.B.3.	L'art dans la ville, l'art en chantier	230
III.5.B.4.	Mise en réseau des acteurs et équipements et préfiguration d'un équipement Territoire de la Culture et de la Création	232
III.5.B.5.	Les « Fabriques culturelles et créatives », leviers pour le Territoire de la culture et de la création	234
III.5.B.6.	Médiathèque augmentée dans ou à proximité de la gare-pont Pleyel	236
III.5.B.7.	Les médiathèques, inscrites dans le Territoire de la culture et de la création	238
III.5.B.8.	Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire	240
III.5.B.9.	Promotion d'un territoire du cinéma public et indépendant	242
III.5.B.10.	Le territoire comme scène d'appropriation des ressources et circulation des publics	243
III.5.B.11.	Passerelles entre les entreprises et les acteurs culturels du territoire	244
III.5.B.12.	Événementiels culturels fédérateurs et identificateurs	245
III.5.B.13.	Évènements économiques renforçant la visibilité du cluster ICC /	246
III.5.B.14.	Le Territoire de la Culture et de la Création en réseau	249
III.5.B.15.	Mise en place de la préfiguration de l'Atelier du Territoire de la Culture et de la Création	250
III.5.B.16.	Les démarches participatives mobilisables au service du projet	251
IV.	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET MODIFICATION DU CONTRAT	253
IV.1.	Les instances de pilotage et de suivi	254
IV.1.1.	Le comité de pilotage du CDT « territoire de la culture et de la création »	254
IV.1.2.	Le groupe projet CDT « Territoire de la Culture et de la Création »	255
IV.1.3.	Dispositif spécifique d'animation et de co-élaboration du projet « Territoire de la Culture et de la Création »	255
IV.2.	Modalités de programmation, d'établissement et d'actualisation des états prévisionnels de suivi des actions, opérations d'aménagement et projets d'infrastructure	255
IV.2.1.	États prévisionnels de programmation et suivi des actions	255
IV.2.2.	Adaptation des politiques contractuelles et de planification	256
IV.3.	Suivi de l'avancement opérationnel des projets	256
IV.3.1.	Modalités de suivi partenarial régulier des différents éléments du projet	256
IV.3.2.	Outils de suivi du projet	256
IV.3.3.	Tableaux de bord et indicateurs	257
IV.4.	Évaluation de la mise en œuvre du Contrat	257
IV.5.	Modalités de modification, révision, résiliation du CDT	257
IV.5.1.	Modification	257
IV.5.2.	Modification simplifiée	258
IV.5.3.	Révision	258
IV.5.4.	Résiliation	258
IV.6.	Condition de communication autour du projet	258
A1.	Comité de Pilotage CDT Territoire de la Création	259
A2.	Modalités de suivi partenarial régulier des différents éléments du projet	260
A3.	Les chiffres du CDT Territoire de la Création	261
A4.	Les « incontournables » du Référentiel d'aménagement soutenable pour chacun des engagements stratégiques de Plaine Commune	262

CONTRAT
DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
2014 / 2030

PLAINE COMMUNE

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

L'ESPRIT DU PROJET

Le Contrat de Développement Territorial, un outil partenarial au service du bien-être des habitants et des usagers du territoire, du dynamisme de la région capitale et de la mutation durable des territoires stratégiques

L'ampleur des transformations à l'échelle mondiale, la montée en puissance du fait urbain, son rôle dans les logiques économiques mondiales actuelles, les défis écologiques, rendent aujourd'hui plus aiguë la réflexion sur la place et le rôle des grandes métropoles, dont la métropole parisienne fait partie. Les évolutions contemporaines ont mis en évidence que sa place et son rayonnement n'ont rien de définitivement acquis et dépendront de sa capacité à évoluer de manière équilibrée et solidaire. Seule une vision de l'avenir de la métropole mettant en jeu toutes ses composantes, dépassant les limites et les ségrégations héritées du passé, est de nature à répondre aux nécessités de notre époque.

C'est là l'enjeu du projet du Grand Paris, projet de développement porté par l'État qui vise à renforcer le dynamisme de la région capitale et son attractivité au plan mondial, par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie urbaine, économique et sociale, soutenable et solidaire pour ses territoires. La démarche du Grand Paris s'appuie sur des territoires stratégiques, reliés entre eux par un nouveau réseau de transports, et sur lesquels des projets de développement sont co-construits par les collectivités et l'État, et traduits sous la forme de

Contrats de Développement Territorial (CDT). Sur la base de leurs atouts existants, de leurs valeurs et de leur histoire, il s'agit d'organiser le développement de territoires stratégiques dans une logique de complémentarité territoriale, sans exclure les territoires qui ne seraient pas couverts par un CDT, afin de favoriser un développement solidaire, condition du rayonnement de la métropole. Il s'agit de créer des polarités fortes et mixtes réunissant toutes les composantes de la ville, forces vives du territoire, habitat et activités économiques, patrimoine naturel, dans un environnement alliant qualité urbaine, équipements publics et services pour les populations, qui structureront la métropole et la structureront davantage encore demain.

L'émergence du Grand Paris doit également permettre de répondre aux nombreux défis sociaux et écologiques posés à la métropole, dans un contexte économique marqué par la montée des incertitudes. Transition énergétique et climatique, érosion de la biodiversité, croissance des inégalités sociales, crise de la financiarisation de l'économie et développement endogène..., sont autant de défis qui requièrent une prise en compte au niveau global et au niveau local de façon urgente. Il faut dès aujourd'hui apporter des solutions nouvelles.

Dans ce contexte, le projet du Grand Paris porte l'ambition de répondre aux besoins des habitants de la métropole : répondre aux besoins en logements, en transports, en équipements, favoriser l'emploi, améliorer la qualité de vie, en particulier dans les banlieues populaires.

La vision du Grand Paris s'est enrichie et affirmée à l'appui de la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France, adopté à l'automne 2013, et qui vise à la réorientation du développement de la région.

Le territoire de Plaine Commune porte dans le débat sur le Grand Paris une contribution privilégiant la solidarité et la coopération entre les territoires d'Île-de-France, la définition d'un nouveau rapport entre la ville centre et la banlieue, l'innovation et l'exemplarité écologiques, la place des habitants et des usagers dans

l'élaboration des projets et dans leur mise en œuvre.

Le Grand Paris se concrétise aujourd'hui. Après l'adoption de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris et l'installation de la Société du Grand Paris, le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris, résultat d'un débat public et d'un accord entre l'État et la Région Île-de-France, a été approuvé par décret le 24 août 2011. Depuis lors, une vingtaine de territoires sont engagés dans l'élaboration de CDT, la récente modification de la loi sur le Grand Paris ayant par ailleurs permis de resituer les CDT dans le cadre du SDRIF, et d'en ouvrir la possibilité de signature aux conseils généraux et au conseil régional, pour en renforcer la cohérence et l'intégration métropolitaine. Le projet du Grand Paris a été confirmé par l'État le 6 mars 2013, en réaffirmant ses enjeux de qualité de vie, de solidarité, de renforcement de l'attractivité de l'Île-de-France et d'emploi. Ont été réaffirmés également, en précisant leur calendrier, l'ambition de modernisation et d'extension du réseau existant ainsi que les tracés et les gares du Grand Paris Express, l'ensemble ayant été rebaptisé le Nouveau Grand Paris.

Le Contrat de Développement Territorial intitulé « Territoire de la Culture et de la Création » est co-signé pour une durée de 17 ans (2014-2030) par le Préfet de région au nom de l'État, la Communauté d'agglomération Plaine Commune et les Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, et Villetaneuse. Son périmètre correspond à celui de la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

Une vision globale et une approche multi-dimensions : la forte ambition du projet

La communauté d'agglomération Plaine Commune, les villes qui la composent, et Saint-Ouen ont été parmi les premières à s'engager avec volontarisme dans la construction du « Grand Paris » suite à l'adoption de la loi du 3 juin 2010, à travers l'élaboration du présent Contrat de Développement Territorial.

Grâce à une démarche partenariale riche et itérative, la philosophie du contrat, initialement centrée sur le concept de « cluster de l'économie créative », a significativement évolué. L'ambition finale, celle du « territoire de la culture et de la création », est beaucoup plus large et multi-dimensions. Elle s'appuie sur le point de départ du projet - l'arrivée structurante de nouveaux transports en commun - et embrasse également l'ensemble des problématiques liées au développement du territoire dans toute leur complexité.

Les études réalisées en 2010 – 2011 par L'AUC sur le projet urbain et par IDATE-CIRCE sur les conditions d'émergence du cluster avaient permis un premier élargissement de la focale. D'un projet de développement urbain limité aux périmètres autour des gares, assorti de l'ambition de structurer sur le territoire un « cluster des industries créatives et culturelles », les partenaires ont progressivement évolué vers un projet beaucoup plus large, portant sur l'ensemble du territoire. Au fil du travail, les questions de mobilité se sont enrichies d'une approche plus stratégique et globale, intégrant tous les projets de transports en commun existants mais aussi le réseau viaire et autoroutier, les mobilités actives et les comportements. La question du logement a évolué vers celle du « bien habiter », essentielle pour les habitants. Une évaluation environnementale du projet, conduite de façon itérative au fur et à mesure de son élaboration, a permis de porter une vigilance particulière sur les enjeux écologiques. La culture et la création ont été identifiées comme marqueurs du territoire, mais aussi comme leviers transversaux pour renforcer son développement. La nécessité de poser les conditions d'un développement social, en parallèle du développement économique et urbain du territoire a amené les partenaires à intégrer cette dimension au projet. Enfin, les processus de participation des acteurs du territoire, dont les habitants, ont une place majeure dans le projet.

Un travail important et ambitieux a été accompli conjointement par Plaine Commune et les services de l'État, et avec l'appui de nombreux autres partenaires¹. Ce travail a conduit à la

signature d'un accord-cadre le 16 janvier 2012. Il a permis d'acter la vision stratégique partagée du projet de territoire et de définir un processus de pilotage et de suivi du projet. Une dizaine d'études complémentaires, parmi lesquelles une étude spécifique sur la stratégie foncière, et un travail technique approfondi, ont ensuite été réalisés pour permettre la mise au point du présent Contrat de Développement Territorial. Une approche synthétique du projet, permettant le croisement de l'ensemble de ses dimensions et sa déclinaison territoriale, a été conduite à la faveur d'une étude dite « de synthèse », réalisée par le groupement piloté par Une Fabrique de la Ville (Jean-Louis Subileau) associé à Nathan Starkman et Michel Desvigne. Elle a permis de doter le CDT d'une vision globale et transversale du développement du territoire d'ici 2030, caractéristique propre de ce projet et d'aboutir, deux ans après l'accord cadre, à un projet de CDT mature et partagé par tous les signataires et partenaires.

La recherche de cohérence et la transversalité ont ainsi guidé l'élaboration du projet de Contrat de Développement Territorial offrant une opportunité rare pour dépasser, dans un cadre partenarial, les frontières traditionnelles entre les différentes politiques publiques et les stricts périmètres d'action de chaque acteur. Au final, le CDT « Territoire de la Culture et de la création » conforte ainsi le projet de territoire de Plaine Commune, en s'appuyant sur son histoire, sur l'existant, sur les projets en cours et sur les apports des études récentes, en s'inscrivant en cohérence avec l'Agenda 21 communautaire et en initiant l'évolution de son Schéma de Cohérence Territorial.

Un dispositif partenarial mobilisateur, un processus participatif expérimental

Le processus d'élaboration et de gouvernance du projet mis en place a permis de répondre à ce souhait de transversalité. Le Contrat de Développement Territorial est ainsi le résultat d'un dispositif partenarial ambitieux et mobilisateur.

¹ en nombre variable en fonction des projets

Grâce à l'animation régulière des différentes instances partenariales comme le Comité de pilotage ou le groupe projet CDT, il est le produit du travail de huit groupes thématiques (urbain, économique, mobilités, habitat, culturel, social, participatif, environnement), et des études complémentaires pilotées suivant des dispositifs très ouverts. Cette méthode d'élaboration ascendante et partenariale, a progressivement fait émerger de nouvelles collaborations et visions du projet, permettant notamment de mieux situer le projet vis-à-vis des territoires voisins et de la métropole dans son ensemble. Un effort a été fait par ailleurs pour associer les acteurs du territoire au sens large du terme - citoyens habitants et salariés, mais aussi acteurs économiques, culturels, universitaires ou de l'aménagement. Les Assises du « Grand Pari(s) de Plaine Commune », organisées fin 2011/début 2012, reprises de nouveau au printemps 2013, dédiées au projet de CDT, les contributions du Conseil de développement qui a été saisi spécifiquement sur le CDT en février 2012, la place faite aux démarches participatives ciblées sur certaines dimensions du projet mobilisant des collectifs de citoyens usagers (Pleyel, Lamaze, Porte de Paris, Six-Routes...) et enfin, l'enquête publique conduite en septembre/octobre 2013 ont nourri ainsi un projet évolutif, construit par apports multiples.

Les effets positifs de cette démarche de « projet-processus », préférant la plasticité nécessaire à un projet à conduire sur cette durée à une planification figée, sont importants. L'élaboration du Contrat de Développement Territorial a ainsi eu un réel effet accélérateur, en permettant de faire émerger de nouveaux projets et en rapprochant la perspective de leur mise en œuvre. En amenant Plaine Commune à préciser sa vision globale du projet et la cohérence de ses composantes et l'État à donner ses priorités pour ce territoire à fort potentiel et enjeux, l'élaboration du Contrat de développement territorial a également eu un effet catalyseur. Enfin, en forçant à clarifier la stratégie générale et en permettant d'aboutir à une meilleure articulation et priorisation des nombreux projets, le CDT approfondit la cohérence de la démarche, qui sera d'autant plus efficiente qu'elle sera parta-

gée par tous les signataires, État, Communauté d'agglomération et villes. Le projet ainsi élaboré et approuvé par tous dépasse le catalogue d'intentions ou la réaffirmation de principes pour revêtir le caractère d'un document porteur à la fois d'une véritable vision stratégique et de sa déclinaison opérationnelle sous la forme d'actions concrètes prioritaires, phasées dans le temps mais également évolutives.

Les signataires souhaitent poursuivre cette dynamique participative et mobilisatrice à travers un dispositif de gouvernance ambitieux. La souplesse du document et ses modalités d'évolution permettront par ailleurs une bonne articulation avec les autres documents programmatiques et de planification, dans leurs calendriers respectifs (future contractualisation État-Région sur les projets stratégiques, futur Contrat particulier Région-Département...). En particulier, le CDT s'inscrit dans le cadre du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France, approuvé à l'automne 2013.

De nouveaux outils de partage du projet seront créés dans les mois à venir, à l'instar de « l'Atelier du Territoire de la Culture et de la Création », espace de rencontres, d'échanges, d'information et lieu ressources pour les habitants et acteurs du projet, fabrique partenariale et participative du projet dans la durée, lieu d'hybridation, qui s'installera début 2014 au 6B à Saint-Denis et aura des développements mobiles.



La forte mobilisation de tous les acteurs et partenaires a permis d'aboutir à un projet partagé et de définir des objectifs ambitieux pour le développement du territoire : un développement solidaire et inclusif, un développement équilibré et qualitatif, un développement soutenable. Le présent contrat fixe un cadre commun de coopération entre les collectivités et l'État pour mettre en œuvre ce projet et faire rayonner le territoire en tant que « Territoire de la Culture et de la Création ».

CONTRAT
DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
2014 / 2030

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

LE PROJET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

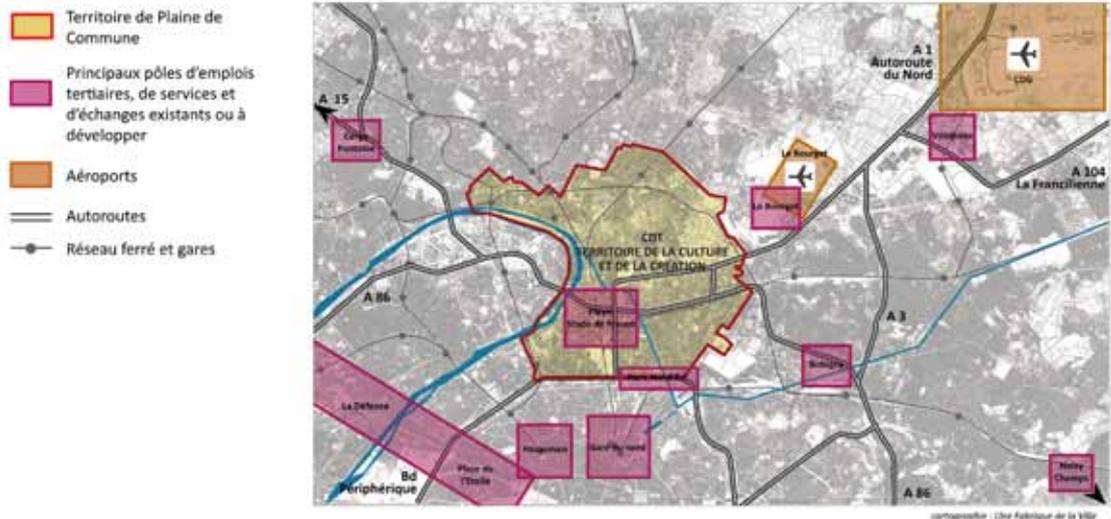
I.1 **PLAINE COMMUNE DANS LA MÉTROPOLE : UNE CONTRIBUTION MAJEURE DU TERRITOIRE AU GRAND PARIS**

Une position stratégique dans la métropole

Le territoire de Plaine Commune compte 407 283 habitants², ce qui en fait la communauté d'agglomération la plus importante d'Île-de-France. Elle est constituée par les villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse. D'une superficie de 4 700 hectares, elle bénéficie d'une position stratégique au cœur de la métropole francilienne, constituant à la fois une centralité géographique et de réseaux. Situé aux portes de Paris, entre le pôle tertiaire de La Défense et le pôle majeur de développement Roissy Charles-de-Gaulle (2^e hub européen), à proximité de l'aéroport d'affaires du Bourget, le territoire est au carrefour de grands axes de communication desservant de grands pôles de développement de la métropole. Le

2 INSEE 2010

**PLAINE COMMUNE DANS LA MÉTROPOLE : UNE CONTRIBUTION MAJEURE DU TERRITOIRE AU GRAND PARIS
UNE POSITION STRATÉGIQUE DANS LA MÉTROPOLE**



territoire bénéficie d'un assez bon maillage par les transports en commun qui le connecte en partie à la métropole (RER B et D, SNCF ligne H, tramway T1, lignes 7, 12 et 13 du métro, une cinquantaine de lignes de bus), ainsi que d'une bonne accessibilité routière par les autoroutes A1 - A86 et le boulevard périphérique.

Mais cette desserte reste incomplète et menacée par les saturations. Reconnaisant tout à la fois cette situation stratégique et les capacités importantes de développement offertes sur le territoire, l'État et la Région Île-de-France ont décidé qu'il ferait l'objet d'un renforcement massif des transports collectifs à travers la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris Express visant à répondre aux besoins accrus d'une mobilité francilienne. Ainsi configuré, le réseau permettra de relier entre eux les pôles de Plaine Commune, mais plus largement à ceux de la Seine-Saint-Denis et aux pôles métropolitains de l'Île-de-France et de favoriser ainsi l'accès de la population aux bassins d'emplois et aux services urbains et sociaux d'une métropole solidaire. Il représente un élément déterminant d'un développement soutenable du territoire auquel il offre de nouvelles perspectives.

L'histoire d'un territoire pionnier

L'histoire du territoire illustre tout autant son rôle majeur en Île-de-France que les difficultés d'une périphérie, longtemps au service de la ville centre.

Saint-Denis et sa basilique ont ainsi illuminé pendant des siècles l'histoire artistique, politique et spirituelle du monde des francs. La Foire du Lendit, qui a donné son nom à la principale voie est-ouest de la Plaine reliant Aubervilliers à Saint-Ouen, fut du IX^e au XVI^e siècle, la plus importante d'Île-de-France, attirant des marchands venus de toute l'Europe. Avant le XIX^e siècle, la Plaine Saint-Denis, mais aussi les communes du Nord du territoire, vastes espaces agricoles et maraîchers, nourrissent Paris et les villes voisines. La Plaine devient ensuite un haut lieu de la Révolution industrielle. Elle fut pendant plusieurs décennies le plus grand bassin industriel de France et une terre d'accueil pour les travailleurs immigrés. L'installation d'industries lourdes et d'équipements au service de la capitale, la création de grandes infrastructures de transport morcelant le territoire, la construction massive de logements dans les grands ensembles, ont donné au ter-

ritoire une forte identité ouvrière, terreau d'une culture singulière. Elles renforcèrent son rôle de « territoire servant », contribuant au fonctionnement et rayonnement de la région capitale. Ces infrastructures ont assuré la desserte et le niveau d'équipement du territoire mais elles ont aussi laissé des traces physiques et symboliques douloureuses. La crise économique et la désindustrialisation (plus de 25 000 emplois ont disparu entre 1965 et 1985) ont placé le territoire et ses habitants au cœur de la tourmente.

Constatant que la Plaine était devenue une vaste friche industrielle et pétris de volontarisme politique, les élus locaux ont choisi grâce à la coopération intercommunale de se mobiliser pour le renouveau de la Plaine, en créant dès 1985, le syndicat intercommunal « Plaine Renaissance », puis en adoptant la « Charte des 10 » fixant des objectifs communs de développement pour les villes d'Aubervilliers, Épinay, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse, Pantin. La Communauté de communes « Plaine Commune » fut ensuite créée en 2000 par cinq villes (Saint-Denis, Épinay, Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse). En 2001, elle devint Communauté d'agglomération. Elle s'agrandit progressivement en 2003 et 2005, avant la récente adhésion de la ville de Saint-Ouen en 2013. Cette construction fondée sur le principe d'une « coopérative des villes », où chacun compte pour un, a permis de mettre la Plaine, avec le soutien d'investissements publics majeurs, sur la voie d'une redynamisation économique et urbaine, en lui permettant de partager les richesses nées de la reconversion à la faveur d'un engagement intercommunal important au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants. En effet, la solidarité a toujours été au cœur du projet de Plaine Commune. Cette histoire fait de Plaine Commune une des agglomérations motrices en Île-de-France, pionnière dans la construction intercommunale, dans l'émergence de Paris Métropole et dans la réflexion sur la gouvernance du Grand Paris.

La Communauté d'agglomération s'est structurée autour d'un principe de « polycentralité », recherchant le développement conjoint des villes du Nord et du Sud, permettant l'émergence de nouvelles centralités au nord du territoire, afin que chaque habitant se sente appartenir à une réelle dynamique. Elle a porté cette exigence, à partir de son expérience lors de la création de la conférence métropolitaine puis de Paris Métropole et préconisé de rompre avec la vision concentrique du développement de la métropole qui prévalait jusqu'alors.

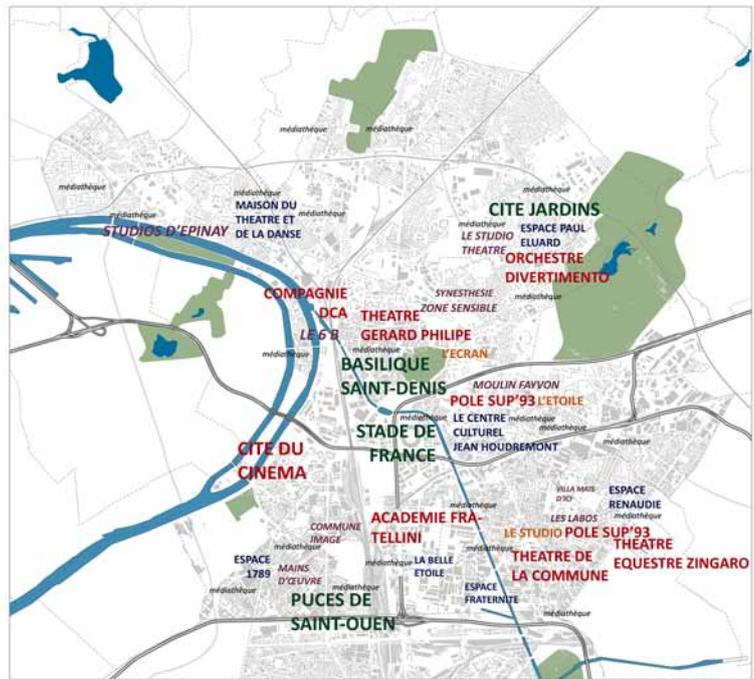
Un territoire de patrimoines, de cultures et d'expérimentations artistiques

La richesse patrimoniale et le foisonnement culturel du territoire sont remarquables mais encore souvent trop méconnus. La diversité de son patrimoine, qu'il soit archéologique, architectural, historique ou naturel, constitue un réel atout pour le développement du territoire, et pour l'attractivité de la région capitale ; de la Basilique de Saint-Denis au Stade de France, du patrimoine industriel aux nouveaux quartiers, des berges de la Seine à la Butte Pinson, le territoire associe des sites d'exception à forte renommée à de nombreux lieux d'intérêt moins connus.

Le territoire dispose de remarquables atouts géographiques et paysagers : la Seine, le Canal, les parcs Départementaux Georges Valbon et de L'Île-Saint-Denis, la Butte Pinson... La présence de ces grands espaces de nature d'échelle métropolitaine, aujourd'hui insuffisamment exploitée, offre un potentiel intéressant de mise en réseau et de connections verte et bleue au paysage à la grande échelle de la métropole. L'offre culturelle est particulièrement riche, en partie fruit d'une importante intervention publique partenariale. Des équipements culturels de proximité ou à rayonnement métropolitain maillent le territoire. Nombre de lieux, initiatives ou projets témoignent de la vitalité culturelle des villes du territoire, que ce soit en matière de création artistique ou d'implication du public

PLAINE COMMUNE DANS LA MÉTROPOLE : UNE CONTRIBUTION MAJEURE DU TERRITOIRE AU GRAND PARIS
UN TERRITOIRE DE PATRIMOINE, DE CULTURE ET D'EXPÉRIMENTATIONS ARTISTIQUES

- DES LIEUX CULTURELS À RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN
- DES LIEUX DE FABRIQUE
- DES LIEUX CULTURELS À RAYONNEMENT AGGLOMÉRATION
- CINÉMAS PUBLICS
- DES LIEUX DE PATRIMOINE
- Un réseau de médiathèques



cartographie : Une Fabrique de la Ville

dans différents domaines : musique, danse, théâtre, cinéma, audiovisuel. La présence de nombreux événements locaux ou à rayonnement national, voire international, vient renforcer ce dynamisme. Des lieux innovants et alternatifs qui s'appuient souvent sur le patrimoine industriel du territoire, contribuent à la diffusion de la création sous toutes ses formes et à l'hybridation des disciplines et des pratiques. La population de Plaine Commune, jeune et diverse dans ses origines, et les multiples influences dont bénéficie le territoire contribuent à en faire un lieu propice à la création, à l'expérimentation, à l'innovation.

Un territoire jeune et dynamique, en très fort développement

L'élaboration du projet Hippodamos puis l'arrivée du Stade de France ont marqué un tournant décisif dans la reconversion du territoire et dans l'enclenchement du réaménagement

de La Plaine. Depuis une dizaine d'années, Plaine Commune connaît un fort dynamisme démographique et économique. Il est un des espaces majeurs de mutation urbaine de la région francilienne, celui où elle est la plus accélérée depuis vingt ans dans la proche couronne de Paris sous l'impulsion des acteurs publics, de l'État et des collectivités locales. Ce développement contribue fortement à celui de la métropole.

Le taux de croissance démographique atteint ainsi 16.4% entre 1999 et 2010 (contre 7.8% en Île-de-France, et 5.6% à Paris sur la même période). La jeunesse de la population est une autre de ses caractéristiques, qui contribue à son dynamisme, la part des moins de 30 ans atteignant 44%.

Depuis quelques années, Plaine Commune connaît également une reconversion accélérée et un remarquable développement éco-

Un territoire de contrastes, entre vitalité reconnue et difficultés sociales pour une grande partie de la population

La vitalité du territoire réside également dans la force et la diversité de ses acteurs et de son tissu associatif. L'engagement, l'attachement aux réseaux militants, l'énergie des habitants, leur capacité collective à se mobiliser et à créer de la richesse par l'innovation viennent renforcer l'identité et le potentiel du territoire et de son projet.

Le caractère populaire de Plaine Commune résultant de sa longue histoire ouvrière est une identité pleinement assumée, avec la conviction profonde que la ville populaire est le lieu des passerelles et des rencontres entre les civilisations, mais aussi un lieu de transformation sociale. Du fait de la jeunesse de sa population de la présence de plus de 130 nationalités, par son métissage et son rôle d'accueil de l'immigration, Plaine Commune revendique pleinement sa contribution à la « ville-monde », au bouillonnement d'initiatives et de créativité qui caractérise la métropole.

Le territoire joue ainsi un rôle de premier plan dans l'intégration et la promotion sociale de ses habitants au sein de la métropole. Il est à ce titre un terrain d'innovation exemplaire. Grâce à une intervention publique forte et précoce dans les secteurs de l'éducation, de l'action socio-culturelle, de la politique de la ville, de la santé ... le territoire de Plaine Commune offre des étapes dans le parcours social et résidentiel de beaucoup des franciliens les plus précaires. En cela, il contribue fortement à la solidarité métropolitaine, à l'intégration, à la réduction des inégalités. La poursuite de cette action dans une logique partenariale et son renforcement sont plus que jamais indispensables.

Toutefois, si le territoire connaît un développement accéléré depuis plus de dix ans, des difficultés sociales importantes demeurent et la situation des habitants reste très contrastée, voire se dégrade.

La population du territoire se caractérise par un niveau de formation plus adapté aux secteurs

industriels et, souvent, une insertion sur le marché de l'emploi via des emplois peu qualifiés. Ces emplois tendent à diminuer au profit d'emplois soit plus précaires, soit plus tertiaires, soit plus qualifiés. Cela expose aujourd'hui, plus que la moyenne, nombre d'habitants à la montée du chômage et à la précarité.

Depuis 1999, l'accroissement de l'emploi - principalement tertiaire -, estimé à 18 %, est deux fois plus élevé que dans le département de la Seine-Saint-Denis et la Région Île-de-France. Mais pour une partie de sa population, le chômage, la précarité et la pauvreté perdurent et les inégalités continuent de se renforcer. Le taux de chômage atteint ainsi 20.3 % sur le territoire de Plaine Commune, contre 10.9 % en Île-de-France⁵. En 2012, le revenu médian est deux fois moins élevé que la moyenne francilienne (11 560 euros par an à Plaine Commune – hors Saint-Ouen – contre 21 791 euros en Île-de-France). Près d'un tiers des ménages se trouve en-dessous du seuil de pauvreté, soit dix points au-dessus de la moyenne régionale.

Ainsi, l'hétérogénéité sociale est une caractéristique de la population du territoire de Plaine Commune, avec une sous-représentation des milieux aisés même si leur présence se renforce dans certains quartiers et une grande diversité des situations parmi les milieux populaires. Les situations de très grande pauvreté augmentent. On observe la résurgence sur le territoire de bidonvilles témoins de l'extrême précarité dans laquelle vit une partie de la population. Ces difficultés sont accentuées par de forts contrastes entre le Sud du territoire, plus attractif et mieux connecté à Paris, et le Nord dont le processus de mutation est plus récent.

Les nuisances environnementales s'ajoutent à ces difficultés sociales. Les secteurs les plus pauvres sont aussi ceux où la population est la plus exposée aux nuisances en matière de bruit, de pollution, où elle dispose de moins de possibilités d'accès à la nature, où les coupures urbaines sont les plus fortes.

Le risque d'un accroissement du contraste entre la situation socio-économique des habi-

⁵ INSEE 2009

tants et le développement économique et urbain du territoire est important. Ce contraste se perçoit particulièrement dans le ressenti ambivalent des habitants vis-à-vis de leur territoire, entre fort attachement et sentiment de relégation et d'insécurité, sentiments liés à un environnement général dégradé, mêlant insécurités, détérioration des espaces publics, précarité sociale, fragilisation des services publics. Ces stigmates pèsent sur les banlieues populaires et leurs habitants, en dépit d'atouts, d'aspects positifs et d'une forte mobilisation des acteurs publics ou associatifs dans de nombreux domaines sur le territoire.

I.2 **LE PROJET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conforter un pôle majeur de la métropole multipolaire

L'État et les collectivités territoriales s'accordent pour conforter ce pôle en l'inscrivant comme majeur, dans une métropole multipolaire.

LE LABORATOIRE DE LA MÉTROPOLÉ DU FUTUR, POLYCENTRIQUE, SOLIDAIRE ET DURABLE

L'accélération des transformations économiques et sociales, la montée des inégalités et de la pauvreté, le contexte actuel de crise, l'ampleur des problématiques environnementales posent de nouveaux défis à la ville. Le territoire de Plaine Commune, par son identité populaire et sa situation contrastée mais aussi son dynamisme, la diversité et la créativité des populations qui s'y côtoient, son potentiel d'innovation, est au cœur de ces défis et de ces transformations. Il est de fait un véritable laboratoire de la métropole du futur, un territoire pionnier qui contribue à imaginer et mettre en œuvre les solutions permettant d'adapter la métropole aux transformations urbaines, culturelles, économiques et sociales à l'œuvre, et de préfigurer ainsi la métropole de demain ; une métropole qui revendique le droit à la ville pour tous.

Les acteurs de Plaine Commune et l'État proposent ainsi une autre vision de la métropole, perçue depuis la périphérie, que partagent d'autres collectivités de banlieue du monde entier tels que le Forum des Autorités Locales de Périphéries (FALP) ou encore la Commission Inclusion Sociale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Cette vision porte l'idée que les villes de périphéries contribuent à penser la métropole autrement, à redéfinir les liens entre la capitale et sa banlieue. Elle invite à la réorientation du développement métropolitain vers plus d'égalité et de solidarité.

Le projet du Grand Paris a évolué au fur et à mesure du travail partenarial entre État et collectivités locales autour des CDT. Le sujet de la cohérence entre CDT est une préoccupation partagée par tous les acteurs de la métropole, notamment Paris Métropole et le Conseil Régional d'Île-de-France. Ce projet porte aujourd'hui une vision polycentrique du développement. Plaine Commune s'inscrit pleinement dans cette logique et dans la construction de la métropole parisienne multipolaire, favorisant l'émergence de grandes polarités urbaines dotées d'une taille critique et d'une identité assurant à chacune une cohérence propre. Ces nouvelles centralités, en dialogue permanent entre elles, doivent être suffisamment fortes pour engendrer des dynamiques internes inclusives.

Le projet du Grand Paris porte également l'exigence d'une transition écologique de la métropole, pour affronter les enjeux du 21^e siècle : changement climatique, raréfaction et renchérissement des ressources naturelles, érosion accélérée de la biodiversité, crise de la notion de croissance infinie et du système économique et financier... Plaine Commune et les villes du territoire affichent déjà une volonté forte sur ces sujets au travers d'un Plan Climat Energie, d'un Agenda 21 de territoire qui met en synergie celui porté par l'agglomération et ceux portés par les différentes villes, d'un Référentiel d'aménagement soutenable (qui s'impose à tout projet d'aménagement et de rénovation urbaine), adopté en février 2013, et de nombreuses autres démarches visant à mieux intégrer l'écologie urbaine dans toutes ses dimensions (sociale, sociétale, économique, environnementale) dans les politiques publiques.

Par l'intégration des enjeux clés de l'écologie urbaine dans le Contrat de Développement Territorial, les signataires entendent faire jouer au territoire un rôle moteur pour renforcer le caractère soutenable du développement métropolitain et préparer la ville durable de demain.

Le « Territoire de la culture et de la création » est aussi une opportunité pour expérimenter ce que peut être un « territoire numérique ». Moteur de la nouvelle révolution industrielle et

économique, le numérique est un outil d'émancipation ou de fracture. D'où le soin à porter à la généralisation des opportunités cognitives et de lien social. Le numérique peut, par exemple, permettre d'offrir un nouveau type d'espaces publics « numériques », en extension de la ville physique.

Le projet de territoire de Plaine Commune participe ainsi à la réduction des déséquilibres territoriaux, urbains et environnementaux, en son sein et au sein de la métropole.

CHANGER D'ÉCHELLE POUR FAIRE MÉTROPOLE ENSEMBLE

Le projet du Grand Paris s'inscrit dans une logique de coopération et de complémentarité entre les pôles et les territoires qui le composent afin de veiller au respect des grands équilibres régionaux (en terme de développement économique, d'habitat, d'investissements immobiliers, de grands équipements commerciaux, sportifs ou culturels, de tourisme notamment), et d'avancer sur les questions de solidarité. Les signataires souscrivent totalement à cette logique et sont soucieux de partager les ambitions du territoire avec leurs partenaires, avec les territoires voisins et avec les autres territoires porteurs d'un CDT.

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France constitue un nouveau cadre structurant, tel qu'il a été validé le 18 octobre 2013 par le Conseil Régional. Il identifie la « Plaine Saint-Denis » comme un Territoire d'Intérêt Métropolitain (TIM). Le souhait de développer de nouvelles polarités et de mieux équilibrer le territoire, la recherche de liens urbains plus forts entre les pôles anciens ou nouveaux, la volonté de valoriser les grands espaces de nature, objectifs formalisés dans le présent contrat, correspondent pleinement aux objectifs du SDRIF.

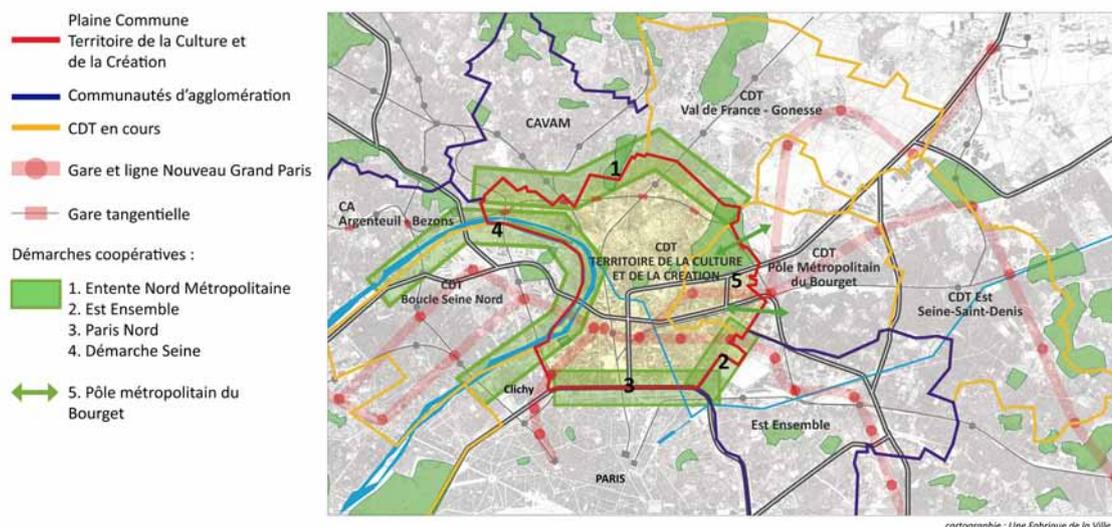
Les acteurs de Plaine Commune et l'État sont par ailleurs soucieux d'articuler le projet avec celui des territoires voisins. Le travail partenarial initié avec la Ville de Paris est ainsi central, sur la question de l'aménagement des secteurs d'interfaces où il

LE PROJET STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

LE PROJET STRATÉGIQUE DE PLAINE COMMUNE

CHANGER D'ÉCHELLE POUR FAIRE MÉTROPOLE ENSEMBLE



convient d'assurer des continuités urbaines plus évidentes et de meilleure qualité, d'autant que les liens physiques entre Plaine Commune et Paris se renforcent à travers la ligne 12, la ligne 14, le T3 et le T8. Il l'est également pour partager les enjeux et établir des stratégies communes sur les thèmes des filières créatives et de la question culturelle, du développement économique et de l'emploi, des parcours résidentiels et professionnels. La mise en réseau des équipements culturels de Plaine Commune et du Nord Parisien est une piste de travail.

À travers l'Entente Nord Métropolitaine, la coopération avec les agglomérations du Nord (communautés d'agglomération de Val de France, d'Argenteuil-Bezons et de la Vallée de Montmorency) est initiée autour de quatre axes forts : transport et mobilité, aménagement des territoires et projets de développement, équilibre des territoires, réussite et formation étudiante. Il prend forme en particulier au travers du travail collectif fait autour de la future Tangentielle Légère Nord, partenariat incluant la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la communauté d'agglomération Aéroport du Bourget.

Le lancement en 2013 par Plaine Commune de la « Démarche Seine » ouvre des pistes intéressantes pour faire avancer la réflexion avec les communes riveraines - Villeneuve-La-Garenne,

Gennevilliers, Asnières-sur-Seine, Colombes et Argenteuil-Bezons - sur le potentiel de grands paysages, de continuités écologiques, de développement économique, touristique, ludique et d'appropriation sociale offert par la Seine à l'ouest.

L'articulation avec les autres Contrats de Développement Territoriaux de Seine-Saint-Denis, qui ouvrent de nouveaux axes de coopération économique et culturelle, est également importante. Le CDT du Bourget centré sur l'aéronautique est en relation forte avec Plaine Commune autour de la RN2 et de la zone d'activités Mermoz. La proximité de Roissy et le CDT Val de France offrent des perspectives d'emploi pour les habitants du territoire. Les Territoires de l'Ourcq et le CDT d'Est Ensemble partagent avec Plaine Commune l'ambition d'un développement de la filière de la création. Le CDT Est Seine-Saint-Denis se donne aussi comme objectifs le développement des activités culturelles et la valorisation des grands espaces de paysage. Le CDT Ville durable et cité Descartes constitue un grand pôle universitaire complémentaire de celui de Plaine Commune. L'articulation et l'interrelation des territoires, et notamment ceux définis par les périmètres des CDT, s'imposent à l'échelle de la Seine-Saint-Denis afin de faire en sorte que les secteurs géographiques couverts et non couverts par un CDT

bénéficient de retombées positives et que leurs spécialisations (économiques et résidentielles) ne se fassent pas au détriment des populations et du développement local.

L'avenir de la métropole parisienne se joue désormais également dans le développement de dynamiques fortes de coopération entre pôles de développement existants ou en cours de structuration. Seule cette coopération permettra de dépasser les égoïsmes locaux et de traiter les enjeux de la région capitale à bonne échelle.

Poursuivre et amplifier la mutation du territoire

Dans le prolongement des mutations engagées sur son territoire et en proportion des importants potentiels qu'ouvrent les perspectives de renforcement sans précédent de l'accessibilité du territoire par les projets de transport collectif, tant l'amélioration et les prolongements du réseau existant que la création de nouvelles infrastructures de transport collectif, les perspectives amplifiées de développement urbain, social, économique et culturel se traduisent par l'adoption partagée de nouveaux objectifs ambitieux, notamment en termes de développement économique et social, en matière de construction de logement, ainsi que d'aménagement urbain, de mise en valeur du patrimoine paysager, de transformations écologiques et de développement culturel.

UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET INCLUSIF, AU BÉNÉFICE DES CITOYENS, HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE, ACTUELS ET FUTURS

Le projet élaboré par les signataires a pour objectif de favoriser un développement pour, par et avec les habitants du territoire, actuels et futurs, fondé sur la réduction des inégalités sociales et territoriales. Construire la ville pour tous c'est tout d'abord poursuivre la vocation du territoire comme terre d'accueil. C'est bien sûr favoriser l'intégration des plus modestes et des plus fragiles, notamment en travaillant sur leur accès au logement, à une éducation de qualité, leur montée en qualification et à leur accès à l'emploi par la réduction des nom-

breux freins à l'emploi. Cela est indissociable du fait d'offrir une qualité de service public qui permette à tous d'accéder aux services essentiels et de s'épanouir, ce qui fonde le droit à la ville. C'est aussi pouvoir offrir une solution résidentielle à un coût maîtrisé à une part plus importante des personnes venues exercer un emploi dans les universités et entreprises qui se développent ou s'installent sur le territoire ainsi qu'à de nouveaux habitants de la métropole francilienne.

La politique choisie met l'accent sur l'association active des habitants au développement du territoire. Elle repose tout d'abord sur une politique de développement social qui se fonde sur les capacités de faire de la population, y compris des plus précaires, pour que la société locale dans son ensemble participe aux mutations.

Le développement inclusif donne ensuite une place importante à l'économie sociale et solidaire. A travers la poursuite et le renforcement du travail de regroupement et de coopération des structures et acteurs locaux autour de filières économiques identifiées, Plaine Commune, l'État, le département de la Seine-Saint-Denis et la Région Île-de-France s'engagent dans une expérimentation pour favoriser la montée en puissance et le changement d'échelle de l'Économie Sociale et Solidaire.

Enfin, le soutien aux TPE, aux PME et à la création est un autre axe fort de cette démarche de développement inclusif. Le positionnement du territoire sur la culture et la création repose en grande partie sur ces approches, en ce qu'il vise à révéler un potentiel et des ressources déjà présentes pour en faire des moteurs du développement. La place offerte aux citoyens et acteurs économiques et culturels du territoire dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets, et leur participation effective, seront des facteurs essentiels de la réussite de cette politique inclusive. Cela suppose de créer concrètement les conditions pour que chaque habitant, chaque citoyen concerné puisse s'approprier le projet dans toutes ses dimensions, d'abord en en percevant le sens, les objectifs et les conditions de mise en œuvre, puis en définissant son propre degré d'implication dans la réalisation de ce projet, au travers de processus participatifs et d'éducation populaire.

UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET POLYCENTRIQUE : LE DROIT À LA CENTRALITÉ POUR TOUS

Le mouvement de mutation accélérée de pans entiers du territoire, tel celui du cœur de La Plaine depuis vingt ans, ne peut se poursuivre de manière soutenable sans concevoir et mettre en œuvre un modèle de développement qualitatif, équilibré et polycentrique, qui offre à tous, habitants et acteurs du territoire un véritable droit à la centralité. C'est-à-dire le droit d'appartenir à un lieu qui compte, le droit d'avoir accès, dans son environnement proche, à l'ensemble des fonctions de la ville, dans un territoire perméable : emploi, habitat, services publics, détente, commerces... Le positionnement de Plaine Commune comme « Territoire de la Culture et de la Création » viendra renforcer et qualifier ces centralités.

Parvenir à un développement équilibré et cohérent suppose de conjuguer deux objectifs : conforter et réguler à la fois le très fort développement du Sud du territoire, soumis à des pressions importantes, d'une part et, d'autre part, accompagner le Nord du territoire, encore en attente d'une irrigation du développement constaté plus au sud, et le faire entrer dans une nouvelle dynamique. Son potentiel, avec la mise en service prochaine de la Tangentielle Légère Nord, est important. Parallèlement à la création de nouveaux quartiers, la poursuite des opérations de rénovation urbaine (ANRU) et de la rénovation des centres anciens dégradés est essentielle. Il convient de combattre le risque de contraste entre ces derniers et de nouveaux quartiers très qualitatifs et bien connectés.

Le développement équilibré doit éviter la production d'une ville uniforme et standardisée. Chaque entité géographique de la communauté d'agglomération a une histoire particulière, des fonctions différentes, des caractéristiques physiques - notamment paysagères - singulières qui sont reconnues comme forces du développement. Chaque centralité doit pouvoir se construire une identité propre. C'est la condition d'un territoire vivant et attractif.

UN CADRE DE VIE DE HAUTE QUALITÉ : AGRÉABLE, PAISIBLE, SOUTENABLE ET SAIN

Le territoire de Plaine Commune, longtemps meurtri, porte aujourd'hui une ambition forte : poursuivre sa dynamique de reconversion et de mutation dans une logique plus exigeante. Comme le droit à la centralité, qui lui est très lié, le droit à l'urbanité et à la qualité du cadre de vie est au cœur du projet. La qualité participe au bien-être des citoyens ; elle est une condition essentielle du renversement de l'image parfois encore négative portée sur le territoire et d'une meilleure mise en valeur de ses atouts. Les partenaires signataires du CDT s'engagent ainsi résolument dans un développement urbain conciliant intensité, densité - nécessaire compte tenu des dynamiques métropolitaines - et qualité de vie, offrant les équipements et services publics nécessaires à la vie quotidienne.

La réalisation d'un « urbanisme de liaisons » pour unifier un territoire encore marqué par des coupures urbaines fortes est une priorité. Un chantier ambitieux est ainsi engagé sur les espaces publics, à travers la réalisation de liens faciles et agréables entre les différentes centralités, avec la même qualité sur l'ensemble du territoire. Ces liaisons permettront également de rendre plus accessibles les grands espaces de nature et d'améliorer la sécurité et le confort urbain des habitants. La mise en valeur de la géographie méconnue du territoire et de son patrimoine aquatique et végétal participera de la transformation qualitative du cadre de vie des habitants et actifs du territoire.

La prise en compte de l'écologie urbaine dans le développement urbain à court et à long terme est un axe fort du projet de Grand Paris décliné dans le projet de territoire de Plaine Commune et des neuf villes qui la composent. Le CDT intègre l'objectif de reconversion écologique du territoire et une volonté d'exemplarité. Cet objectif se traduira tout d'abord par des actions de réparation, afin de réduire les nuisances, les risques et les inégalités écologiques dus notamment à la traversée du territoire par de grandes infrastructures nationales et régionales

et la pollution des sols de cet ancien grand pôle industriel de l'Île-de-France. Au-delà de cet objectif de réparation, l'ambition est bien d'amener le territoire vers une conversion écologique, en prenant en compte dans toutes ses politiques la nécessaire adaptation et lutte contre le changement climatique, la sobriété énergétique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'appropriation citoyenne de la nature en ville, le développement de la production locale d'énergie et la réduction de la dépendance du territoire aux ressources énergétiques fossiles amenées à se raréfier, l'ouverture à d'autres modes de consommation comme les circuits-courts, l'équilibre entre développement économique, écologique et social.

Une approche culturelle et artistique de la conception et de la mise en œuvre des projets urbains comme des démarches participatives qui les accompagnent, s'inscrit pleinement dans cet objectif de recherche d'une plus grande qualité urbaine, en aidant les bâtisseurs du territoire à penser et construire la ville autrement.

Le Territoire de la Culture et de la Création, fil rouge du projet

PLAINE COMMUNE, TERRITOIRE EMBLÉMATIQUE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Le foisonnement, la richesse culturelle et patrimoniale de Plaine Commune, la présence de grands équipements métropolitains, la jeunesse et la diversité de la population, le poids croissant des industries culturelles et créatives font de ce territoire un lieu de culture et de création, propice à l'innovation et à l'expérimentation. Sa forte dynamique de développement et son attractivité retrouvée créent une conjonction unique pour renforcer sa position dans le Grand Paris. En adoptant la culture et la création comme axe de développement particulier, ce territoire se positionne comme un lieu productif d'avenir, utile à l'économie du pays et à son rayonnement. Cet axe de développement économique s'inscrit dans l'affirmation d'une spécificité, non exclusive d'autres secteurs économiques forts existants ou en développement sur le territoire, ni d'autres territoires de la métropole cherchant également à développer cette filière. Il est l'expression d'une stratégie globale fondée sur une démarche originale.

UN LEVIER POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET SA DIMENSION INTERNATIONALE

Le développement du « Territoire de la Culture et de la Création » ne saurait s'arrêter au champ économique. Les partenaires ont très tôt souhaité dépasser la notion de « cluster » pour que l'hybridation s'opère entre les différentes thématiques du projet. L'économie, l'urbanisme, l'écologie, le social, le culturel, la recherche, la formation doivent se nourrir mutuellement pour construire un Territoire de la Culture et de la Création qui aille au-delà d'une simple signature relevant du marketing urbain ou du seul développement des Industries Culturelles et Créatives, qui s'appuie sur la dynamique artistique et culturelle du territoire et sur tous ses habitants

et acteurs. La démarche est transversale. Elle est un ciment pour relier les différentes politiques sectorielles. S'il est nécessaire de faire plus et mieux dans chaque domaine, l'enjeu est aussi de faire autrement, de renouveler les manières de conduire le développement sous toutes ses formes pour en amplifier l'aspect qualitatif et humain.

La stratégie vise donc non seulement à renforcer et à ancrer la filière des Industries Culturelles et Créatives que sont notamment le cinéma, l'audiovisuel, le numérique, mais également à créer les passerelles nécessaires pour les connecter aux initiatives culturelles et artistiques, aux activités des universités et des laboratoires de recherche très nombreux sur le territoire et, plus globalement, les relier à l'ensemble des pratiques sociales, particulièrement celles qui concernent la jeunesse.

Ces approches croisées entre l'artiste et l'ingénieur, entre la culture et l'espace urbain, peuvent donner lieu à des créations insoupçonnées. Le hasard peut ainsi être très productif, suivant l'idée de sérendipité, concept fondamental dans les processus d'innovation.

Le projet de Territoire de la Culture et de la Création structure et affirme l'identité du territoire, aussi bien au niveau régional, qu'à l'échelle nationale et internationale. La visibilité internationale conférée au territoire de Plaine Commune par le Stade de France, la Cité du Cinéma, les Archives Nationales ou la présence d'événements à fort rayonnement sera amplifiée demain par l'implantation du « Grand Equipement Documentaire » au cœur du Campus Condorcet, une possible halte du TGV, la Quartier Universitaire International du Grand Paris, la réalisation du Centre Aquatique d'Aubervilliers... Porteur du dynamisme économique du territoire et de sa transformation urbaine qualitative, le « Territoire de la Culture et de la Création » contribue fortement à un changement d'image déjà largement initié. Il est facteur d'attractivité pour les acteurs extérieurs.

UNE CONTRIBUTION AU GRAND PARIS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Plaine Commune s'inscrit dans une logique d'archipel, en complémentarité forte avec des territoires voisins ou proches, avec d'autres pôles créatifs, tant au niveau régional qu'euro-péen ou international. Dans une perspective résolument métropolitaine, le Territoire de la Culture et de la Création développera une forte connexion avec les activités de la culture et de la création présentes en région parisienne. À l'échelle européenne et mondiale, les liens, les collaborations et échanges avec les autres pôles de la création, les « creative cities », seront affirmés.

La thématique de la culture et de la création constitue un marqueur propre à ce territoire dans le Grand Paris. Plaine Commune contribuera ainsi à l'émergence et l'affirmation d'un Nord Est Parisien créatif et à la redynamisation d'une grande capitale culturelle désormais plurielle et élargie, dans ses lieux, ses acteurs et ses formes ; un lieu de culture vivante, collaborative, partagée qui s'appuie également sur sa culture historique, populaire et ouvrière.

UN PROJET FÉDÉRATEUR DES ÉNERGIES ET PORTEUR DE FIERTÉ

Le Territoire de la Culture et de la Création représente une exceptionnelle occasion de mobiliser l'ensemble des ressources et du potentiel du territoire, de fédérer ses acteurs et habitants autour d'un projet et d'une dynamique partagés. Il donne de la fierté aux habitants et travailleurs créant sur le territoire.

PERSPECTIVES

Plaine Commune et les neuf villes ont été parmi les premières collectivités à s'engager avec l'État dans la dynamique du Grand Paris par un projet qui affirme à la fois une vocation métropolitaine forte du territoire profitant à la Région Capitale et un ancrage local, fondement et gage de réussite du projet.

La contribution du territoire à la dynamique métropolitaine est soulignée à travers la signature entre les collectivités territoriales et l'État du présent Contrat de Développement Territorial. Ses perspectives amplifiées de développement urbain, social, économique et culturel, à travers de nouveaux objectifs déclinés dans le titre suivant positionnent le territoire de Plaine Commune comme l'un des pôles majeurs de la métropole avec un rôle et une vocation propres au sein de l'ensemble régional : ceux de Territoire de la Culture et de la Création.

L'atteinte de ces objectifs est étroitement liée au renforcement prévu de la desserte du territoire à travers l'amélioration du réseau de transports en commun et la réalisation du nouveau réseau de transports publics dans le cadre du Nouveau Grand Paris, du déploiement d'une stratégie foncière et de la mobilisation de moyens permettant de répondre aux besoins forts en équipements et services publics et en logement social. C'est pourquoi les partenaires s'engagent sur les objectifs présentés dans le titre suivant.

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

OBJECTIFS ET PRIORITÉS

En déclinaison de la stratégie du Territoire de la Culture et de la Création, le présent titre développe les objectifs et priorités du contrat autour de cinq axes de présentation distincts mais toujours dans un souci d'interrelations croisées entre eux. Ainsi, l'ambition culturelle traverse-t-elle l'ensemble des objectifs même si, pour certains, pour les commodités de la présentation et les enjeux spécifiques qui peuvent les concerner, un axe spécifique de présentation leur est dédié. De même, les enjeux environnementaux ou de développement social du territoire irriguent l'ensemble de la démarche et la définition de ses objectifs et priorités.

II.1 MIEUX SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE, ÊTRE CONNECTÉ À LA MÉTROPOLE

II.1.A. Diagnostic

UN TERRITOIRE MAILLÉ PAR LES INFRASTRUCTURES LOURDES DE TRANSPORT

Des infrastructures majeures de transport, routières et ferroviaires, parcourent le Territoire de la Culture et de la Création ; elles assurent les liaisons avec Paris, Roissy et les autres pôles de la métropole et au-delà avec les réseaux nationaux et européens.



Deux autoroutes traversent et desservent Plaine Commune (A1, nord-sud, 5 accès et sorties en cumulant les deux sens, et A86 est-ouest, 7 entrées et 8 sorties). Le territoire est bordé au sud par le boulevard périphérique de Paris (5 entrées-sorties). Un réseau dense de routes nationales et départementales complète le maillage principal et assure une grande part des liaisons internes au territoire et avec l'Île-de-France : routes radiales joignant les portes de Paris (N2, D 301, N1, N410) et principales liaisons est-ouest (N186, D29, N214, N14 et N328).

La politique volontariste de l'État et des collectivités, initiée dans les années 1990, a puissamment renforcé l'accessibilité par les transports en commun ferrés : trois des cinq lignes RER d'Île-de-France (B, C et D), la ligne H du réseau Transilien SNCF, trois lignes de métro (les lignes 7, 13 et tout récemment 12 prolongée jusqu'à la place du Front populaire à Aubervilliers) irriguent le territoire.

Cette offre est complétée par le tramway T1-prolongé fin 2012 vers l'ouest jusqu'à Asnières-

Gennevilliers – et par une cinquantaine de lignes de bus qui assurent un maillage plus fin. De plus, trois lignes ferrées resserrant le maillage du territoire sont en cours de travaux :

- le tramway T5 reliant Saint-Denis à Gargès-Sarcelles livré en 2013 ;
- le tramway T8 reliant Saint-Denis à Villeta-neuse-Université et à Épinay-Orgermont livré fin 2014 ;
- la ligne 12 du métro, dont le prolongement jusqu'à la Mairie d'Aubervilliers est prévu pour 2017, via Pont de Stains-Aimé Césaire.

MAIS UNE ACCESSIBILITÉ ENCORE INSUFFISANTE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN, CRÉATRICE D'INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA MOBILITÉ

Ces réseaux ont permis le développement soutenu des dernières années, mais ils ne suffiront pas à régler tous les problèmes. La couverture du territoire de Plaine Commune demeure incomplète particulièrement dans le Nord du

territoire et sa desserte apparaît menacée par les saturations.

Un certain nombre de quartiers restent enclavés du fait de l'éloignement des stations ou de la difficulté des parcours d'accès. Un déséquilibre existe entre le Sud, desservi par le RER (lignes B et D), le métro et le tramway (T1), et le Nord qui ne dispose que de trois gares (Épinay sur la ligne RER C, Pierrefitte/Stains sur la ligne RER D, Épinay-Villetaneuse sur la ligne H). Les densités du réseau d'autobus sont également très différentes. Les difficultés d'accès aux transports en commun touchent particulièrement les 48% de ménages qui n'ont pas de voiture et qui appartiennent aux catégories socio-professionnelles vivant fréquemment loin de leur lieu de travail. À Paris, où le taux de motorisation est très voisin, les distances à parcourir sont généralement plus courtes et la desserte par les transports en commun très supérieure.

Par ailleurs, l'organisation radiale du réseau,

centré vers Paris, répond mal à la demande de déplacements de banlieue à banlieue, et de liaisons vers les grands pôles d'emploi de La Défense, Nanterre, Bobigny et Marne-la-Vallée. Toutes les gares du territoire connaissent une fréquentation élevée (plus de 9 000 entrants par jour à la gare de Pierrefitte-Stains, près de 15 000 à La Plaine – Stade de France, près de 60 000 à Saint-Denis)¹ alors même que la croissance démographique et le développement économique renforcent les besoins de déplacements par les transports publics.

L'écart entre la demande croissante et l'offre proposée entraîne ainsi des saturations. Les RER B et D et la ligne 13 du métro sont particulièrement touchés, aux heures de pointe et aussi, de plus en plus, à d'autres moments de la journée. Cette saturation, s'additionnant à d'autres facteurs tels que la vétusté du matériel, l'insécurité dans les trains et les gares, entraîne une détérioration de la qualité de service (irrégularité des horaires,

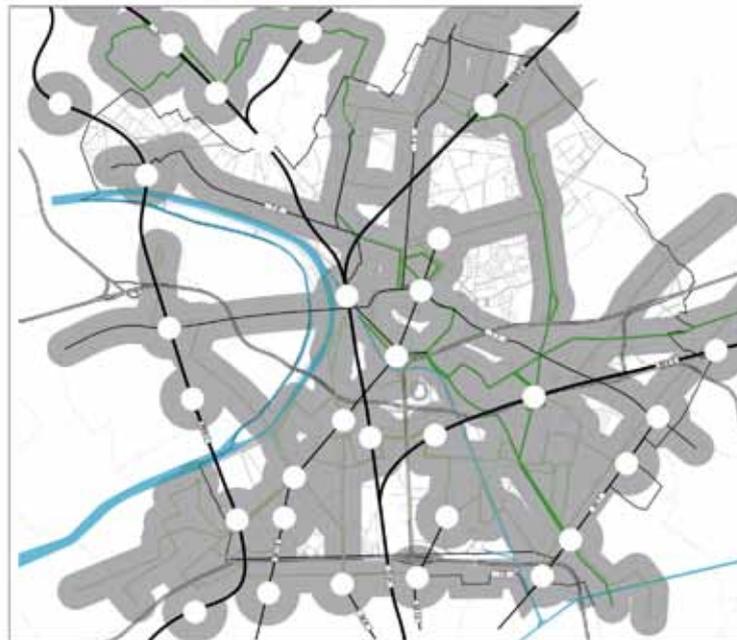
¹ Données SNCF de 2007 et probablement plus élevées aujourd'hui.

MIEUX SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE ÊTRE CONNECTÉ AU RESTE DE LA MÉTROPOLE
ACCESSIBILITÉ INSUFFISANTE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Desserte par les TC actuels

Source : MCF 2012

-  TC lourds
-  Tramway
-  Ligne bus dont la fréquence de desserte est entre 5 et 20 minutes à l'heure de pointe
-  Zones désservies (zone autour des gares de TC avec pour rayon de 500 mètres de bus et tramway)



cartographie : une autre ville

MIEUX SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE ÊTRE CONNECTÉ AU RESTE DE LA MÉTROPOLE UN RESEAU LOCAL CHARGE ET INSUFFISAMMENT ADAPTE AUX MODES ACTIFS

Aménagements bus
D'après Paris Carrefour 2013

- Couloir de bus existant
- Couloir de bus existant & ouvert aux vélos
- Engagem. du lundi au vendredi de 6h30 à 9h et de 16h30 à 20h
- Sens de circulation des bus



sur-occupation des trains et quais, augmentation du temps de transport, mauvaise qualité de d'accueil en gare,..) et une altération globale du fonctionnement des réseaux.

**UN RÉSEAU LOCAL
CHARGÉ ET INSUFFISAMMENT
ADAPTÉ AUX
MODES ACTIFS**

**UN RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL
CONGESTIONNÉ**

Le recours à la voiture reste important, en particulier pour les déplacements « de banlieue à banlieue », moins bien assurés par les transports en commun.

Le réseau routier magistral et principal de Plaine Commune accueille des flux croissants comprenant une part significative de trafic de transit traversant le territoire (A1, A86, déplacements régionaux générés par Paris, Roissy,...). Les périodes de saturation sont importantes, aux heures de pointe surtout mais aussi dans la journée, et s'étendent largement au réseau local. À l'inverse, le réseau magistral reçoit un flux de déplacements locaux qui aggrave sa situation.

Le réseau local est fortement chargé par les flux desservant le territoire. Il accueille en plus des mouvements de transit cherchant des échappatoires à la saturation du réseau magistral et principal. La part de ce trafic « parasite » a été estimée à 15% en moyenne et elle est sans doute supérieure au sud du territoire, où les mouvements sont les plus denses.

Souvent surchargé, notamment aux heures de pointe, et dénué d'aménagements spécifiques, le réseau local peine à assurer la bonne circulation des bus. La présence massive de l'automobile dans l'organisation, l'occupation, l'aménagement des espaces publics atteint leur qualité et leur confort. Les aménagements en faveur des modes actifs sont trop discontinus ou incomplets, en particulier pour l'accès aux équipements publics et espaces verts, les trajets vers Paris et le rabattement vers les gares

et stations des transports publics. Ce contexte ne favorise pas l'inter-modalité et le recours aux modes actifs ; le « dernier kilomètre » est donc souvent effectué dans des conditions inconfortables.

UN TRAFIC DE MARCHANDISES IMPORTANT, UN FRET FLUVIAL ET FERROVIAIRE INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉ²

Le transport de marchandises représente 10 à 15% des déplacements de véhicules en Seine-Saint-Denis, donc une part importante des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre. Mais il constitue aussi un élément essentiel du fonctionnement de la ville et sa place doit être pensée dans l'organisation urbaine de demain. En milieu urbain, dans la logistique de distribution du dernier kilomètre,

les entreprises sont confrontées aux problèmes liés à la congestion du réseau et au respect de l'environnement. À l'échelle de Plaine Commune, le diagnostic du Plan Local des Déplacements de 2008 indique que près de 90% des livraisons se font par la route, soit 120 000 poids lourds circulant quotidiennement sur le territoire. 3% seulement des flux de marchandises empruntent la voie fluviale en Seine-Saint-Denis (5% en Île-de-France).

En conséquence, les systèmes d'approvisionnement en ville dense doivent être restructurés en commençant par le transport de marchandises.

Le territoire de Plaine Commune s'inscrit justement dans un environnement très favorable au développement du fret fluvial. Le canal Saint-Denis (0,5 à 1 Mt transportées en 2003³) apparaît comme un site stratégique au vu de l'importance des projets de développement, générateurs d'importants mouvements de ma-

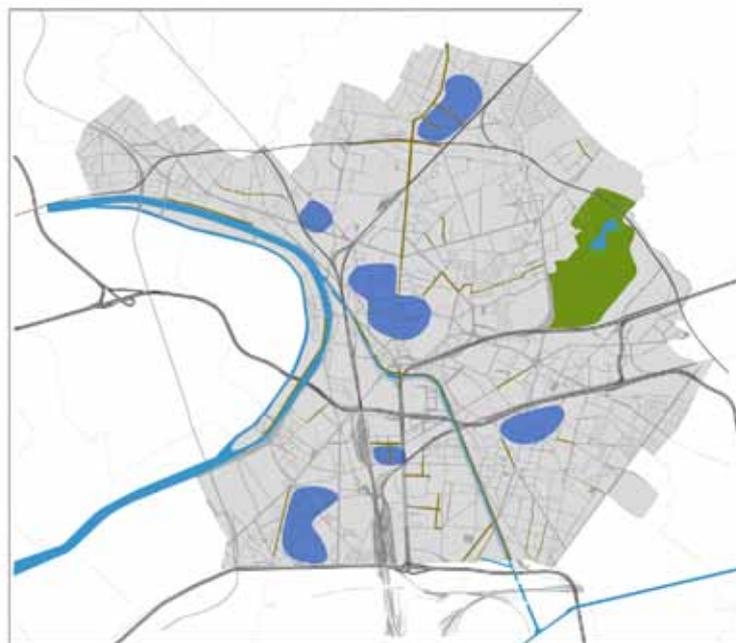
2 Source : PLD Plaine Commune

3 Source : site internet de la Mairie de Paris

**MIEUX SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE ÊTRE CONNECTÉ AU RESTE DE LA MÉTROPOLE
UN RESEAU LOCAL CHARGE ET INSUFFISAMMENT ADAPTE AUX MODES ACTIFS**

Aménagements cyclables
Dossier Plaine Commune 2012

- Aménagements cyclables
- Principaux secteurs de zone 30



cartographie : une autre ville

MIEUX SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE ÊTRE CONNECTÉ AU RESTE DE LA MÉTROPOLE
UN RESEAU LOCAL CHARGE ET INSUFFISAMMENT ADAPTE AUX MODES ACTIFS
SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES



tériaux de construction et de déchets du bâtiment. Le schéma directeur des implantations portuaires du canal prévoit le maintien de ces espaces dont la présence sera conciliée avec les promenades des berges. La présence de la Seine et la proximité du port de Gennevilliers, premier port de marchandises d'Île-de-France, ouvrent d'autres possibilités.

Par ailleurs l'existence de nombreux faisceaux ferroviaires peut être propice au développement du fret par train.

LES INFRASTRUCTURES PÈSENT SUR LA QUALITÉ DE VIE DANS LE TERRITOIRE

Si la couverture de l'autoroute A1, à Saint-Denis, a effacé une coupure majeure, le territoire reste morcelé par les grandes infrastructures de transport, routières et ferroviaires, qui constituent de réelles barrières physiques pour la vie

quotidienne comme pour le développement futur. Leur présence et la circulation automobile qu'elles drainent sont aussi génératrices de multiples nuisances (accidents, bruit, pollution atmosphérique, émissions de gaz à effet de serre) qui atteignent la qualité de l'environnement et pèsent sur la santé publique.

Ces infrastructures sont également fortement consommatrices d'espaces, dont certains peuvent être reconquis pour réduire les coupures, retisser la ville et améliorer la qualité de vie.

Le territoire est aussi touché par les nuisances sonores des aéroports proches. Ses projets doivent ainsi prendre en compte le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Roissy, qui atteint le nord des communes d'Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse et Stains, et surtout le PEB du Bourget, en cours d'élaboration, qui touchera également les communes du nord (le plan de gêne sonore en vigueur affecte déjà une partie des communes de Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Saint-Denis.

II.1.B. Objectifs / Leviers d'actions

Assurer la bonne desserte du territoire implique d'apporter une réponse aux saturations actuelles et aux nouvelles demandes de déplacements générées par le développement. Pour cela, l'enjeu principal est le déploiement progressif d'un système global et durable de mobilité à hauteur des besoins, indispensable au développement ambitieux envisagé sur le territoire.

Les collectivités territoriales et l'État considèrent que la mise en place du réseau Nouveau Grand Paris est donc une opportunité majeure. Elle doit être accompagnée, d'une part, par le renforcement du maillage des transports en commun (prolongements de métro, tram-train, tramway, bus) et de leur qualité, d'autre part, par une meilleure maîtrise de la place de l'automobile, en circulation et en stationnement.

La restructuration et le développement du fret fluvial et ferroviaire et des systèmes de logistique urbaine sont également un enjeu pour le territoire.

Un enjeu complémentaire est d'améliorer l'insertion urbaine des infrastructures de transports et d'élever la qualité des espaces publics et du réseau maillé des voiries locales, vecteurs déterminant de développement des modes actifs de déplacement.

Plus globalement, le projet sera complété par un effort de limitation de la demande de mobilité, afin de contenir la croissance des déplacements motorisés. Des actions incitant à des changements de comportements seront recherchées pour l'ensemble des motifs structurants du recours aux déplacements motorisés.

Cet ensemble de mesures correspond à une véritable refonte globale du système de mobilité du territoire; elles doivent permettre de renforcer l'usage des transports en commun et des modes actifs, de limiter la place de l'automobile et ses nuisances, et contribuer ainsi à inscrire le territoire dans une perspective de développement soutenable.

AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ET SCHÉMA DE TRANSPORTS DU NOUVEAU GRAND PARIS

- Projets inscrits au Nouveau Grand Paris
- Autres projets inscrits en travaux au CPER 2007-2013
- Projets portés par les collectivités territoriales

2013-2017 :



- Prolongement du T1 à Asnières/Gennevilliers
- Mise en service du T5 de Saint-Denis à Garges-Sarcelles
- Mise en service du T8 d'Épinay/Villetaneuse à Saint-Denis-Porte de Paris
- Prolongement de la ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers
- Prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen
- Mise en service de la Tangentielle Nord d'Épinay sur Seine au Bourget (phase 1)

2018-2023 :



- Prolongement de la ligne 14 jusqu'à Saint-Denis Pleyel
- Mise en service de la ligne 16 de Saint-Denis Pleyel à Noisy-Champs via Le Bourget
- Prolongement du T8 de Porte de Paris à Rosa Parks RER
- Prolongement de la Tangentielle Nord à Sartrouville et Noisy Le Sec (phase 2)
- Étude de faisabilité d'une gare intermédiaire sur la ligne 13 entre Saint-Denis Pleyel et Porte de Paris
- Navette fluviale: Saint-Denis/La Défense

2024-2030 et au delà :



- Mise en service de la ligne 15 de Saint-Denis Pleyel à Rosny-Bois-Perrier via Fort d'Aubervilliers
- Prolongement de la ligne 15 (Saint-Denis Pleyel - La Défense)
- Mise en service de la ligne 17 de Saint-Denis Pleyel jusqu'au Mesnil Amélot par Rosny CDG
- Prolongement de la ligne 13 jusqu'à Stains / La Cerisaie
- Prolongement de la ligne 7 jusqu'au Bourget aéroport

sources (pour le Nouveau Grand Paris) : Communiqué de Presse du Premier Ministre 6 mars 2013, Conférence de presse Etat/Région du 19 juillet 2013

Plusieurs documents expriment déjà cette nouvelle approche à Plaine Commune : le Plan Local de Déplacements, le Plan Climat Énergie, le Plan Communautaire pour l'Environnement, l'Agenda 21, le projet de Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air, le plan vélo, le plan marche, le référentiel d'aménagement soutenable; les Agendas 21 et documents cadres sur l'environnement de chaque ville, au niveau du département le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables, le chemin des parcs, au niveau de l'État, le Schéma Régional Air Énergie.

Le nouveau système de mobilité qui se dessine ainsi est une composante essentielle de la mutation écologique du territoire par la réduction des nuisances et pollutions et de leurs effets sur la santé, par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et par l'anticipation sur les évolutions à venir, notamment la raréfaction des sources d'énergies fossiles.

II.1.B.1.

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE MASSIVE DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR AMÉLIORER LES ÉCHANGES DE BANLIEUE À BANLIEUE ET PLACER LE TERRITOIRE AU CŒUR DES ÉCHANGES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le premier enjeu pour le territoire est la poursuite du déploiement de nouvelles lignes de transports en rocade et en radiale et leur relation avec le développement économique et urbain.

Le réseau du Nouveau Grand Paris, défini dans le cadre du projet du Grand Paris, apportera au territoire un haut niveau d'accessibilité et le reliera pleinement aux pôles majeurs et à l'ensemble de la métropole. Ce réseau automatique de grande capacité apparaît indispensable à la réussite du projet de développement que met en œuvre le Contrat de Développement Territorial, au vu de la quasi saturation actuelle des possibilités de desserte du territoire.

Les lignes 15, 16 et 17 relieront directement le territoire avec La Défense, Roissy et Marne-La-Vallée. La ligne 14 prolongée du métro conjuguera renforcement des liaisons avec Paris, que la ligne 13 ne peut assurer dans de bonnes conditions, et nouvelles relations vers le sud, dont les pôles d'Orly-Rungis et Saclay via la ligne 18. La ligne 15 ouvrira des relations rapides avec l'Est parisien et Marne la Vallée. Au sud-ouest, la ligne 18 créera une nouvelle liaison entre Nanterre et Orly via le plateau de Saclay.

Le territoire sera ainsi placé au cœur des échanges nationaux et internationaux : aux relations avec les grands aéroports franciliens pourra s'ajouter à terme, en fonction des décisions à venir, la desserte du territoire par la création d'une gare TGV à Saint-Denis Pleyel, sur le projet de rocade de contournement TGV de Paris. Cette facilité de communication et l'importance de l'interconnexion majeure que deviendra la gare de Saint-Denis-Pleyel constitueront un atout stratégique pour les universités, les entreprises et l'ensemble du territoire.

La gare de Saint-Denis-Pleyel deviendra un hub de transport majeur, la « tête de réseau » des transports à l'échelle du territoire et l'un des principaux nœuds d'Île-de-France, en assurant une connexion entre les lignes 14, 15, 16 et 17 du Nouveau Grand Paris, la ligne D du RER, potentiellement la ligne H du transilien et la ligne 13 du métro (par l'espace public) et l'éventuelle gare TGV. Clef de voute d'une nouvelle centralité majeure de la région, elle comprendra un nouveau franchissement du faisceau SNCF, nécessaire pour assurer les correspondances entre lignes des transports publics et pour unifier les développements de ses abords.

Le deuxième apport du réseau Nouveau Grand Paris Express est l'amélioration des relations de banlieue à banlieue, aujourd'hui contraintes par la logique radiale du réseau de transports publics et la faiblesse des liaisons en rocade évitant Paris. Les tracés des lignes 15, 16 et 17 vont ainsi apporter des améliorations considérables aux liaisons depuis l'ouest, internes à la Seine-Saint-Denis (Saint-Denis - Bobigny - Bondy...) et vers la banlieue nord et l'ensemble de la petite couronne. Sur le territoire de Plaine-Commune, le réseau Nouveau Grand Paris Express apportera sept gares nouvelles ou restructurées du fait de nouvelles correspondances : Saint-Denis-Pleyel, La Plaine-Stade de France, La Courneuve-Six routes, Mairie d'Aubervilliers, Fort d'Aubervilliers, Saint-Ouen RER, Mairie de Saint-Ouen. Ces gares renforceront l'accessibilité, mais aussi la desserte de proximité du territoire. Elles seront des points focaux du développement urbain. Une densité plus élevée sera recherchée dans les espaces les mieux desservis de façon à assurer un usage optimal, pour la population et les emplois, de l'accessibilité apportée par les réseaux de transports publics.

II.1.B.2.

AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Nouveau Grand Paris élargit aux infrastructures existantes l'amélioration attendue des transports publics. Des travaux en cours concernent la ligne de métro n°12 (prolongement à Mairie d'Aubervilliers), les tramways T5 (de Saint-Denis à Garges Sarcelles) et T8 (de Saint-Denis à Villetaneuse Université et à Épinay Orgement) et la ligne SNCF TLN (tangentielle légère nord). Attendue en 2017, cette nouvelle ligne formera une liaison en rocade entre Épinay-sur-Seine et le Bourget, via Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et La Courneuve, constituant ainsi à chaque nouvelle gare un vecteur de développement. Elle viendra couvrir un espace mal desservi actuellement et multipliera les possibilités de trajets grâce à ses échanges avec les lignes B, C et D du RER et H du transilien SNCF. Elle se prolongera à horizon 2023 vers Noisy-le-Sec à l'Est et Sartrouville à l'Ouest, donnant ainsi tout son sens à cette liaison, nécessaire au développement du nord du territoire de Plaine Commune.

Dans la suite de ce programme se dessinent des perspectives importantes de renforcement ultérieur du maillage ferré par une série de prolongements de lignes créant de nouveaux lieux de correspondances : tramway T8 de la Porte de Paris à la station Rosa-Parks du RER E et prolongement de la ligne 7 du métro de la Courneuve au Bourget.

Les collectivités territoriales souhaitent également voir mis à l'étude une comparaison entre des compléments de maillage portant sur le prolongement des lignes de métro 12 de Mairie d'Aubervilliers à La Courneuve Six routes ou 13 de Saint-Denis Université à Stains, ainsi que l'opportunité et la faisabilité d'une station intermédiaire entre Pleyel et la Porte de Paris. L'installation d'un TCSP sur la RN2 requalifiée est également envisagée à terme.

Ces évolutions des réseaux ferrés appellent une adaptation progressive (au gré des réalisations attendues) du réseau d'autobus pour favoriser l'inter-modalité avec les modes lourds, com-

pléter la couverture du territoire et renforcer sa desserte de proximité. Les analyses engagées permettront de déterminer, en lien avec les priorités d'aménagement des espaces publics, un réseau cohérent d'axes de desserte de surface garantissant l'efficacité de la circulation des bus. La qualité future des infrastructures doit être appuyée par la qualité du service : facilité des échanges, fréquences bien adaptées et régularité, qualité des gares et stations et du matériel, parkings relais et parkings deux-roues, sécurité sont autant de conditions pour rendre les transports publics attractifs et réussir à faire évoluer le choix modal en leur faveur. Des approches participatives, culturelles et artistiques pourront être mobilisées de façon fructueuse dans cette perspective. Parmi les aménagements indispensables figure la restructuration du pôle gare de Saint-Denis inadapté au trafic qu'il accueille aujourd'hui et que les nouvelles lignes de tramway vont accroître. Par ailleurs, il faudra renforcer la qualité de service des dessertes bus Est-Ouest qui apparaît aujourd'hui inférieure à celle des liaisons Nord-Sud.

Une navette fluviale pourrait offrir une liaison complémentaire entre Saint-Denis et La Défense, plus rapide que le trajet par la voirie de surface aux heures de pointe, mais la faisabilité technique et financière de ce projet doit être confirmée.

II.1.B.3.

MAÎTRISER LA PLACE DE L'AUTOMOBILE

Un ensemble de mesures convergentes permettra de discipliner la circulation automobile et de réduire la place de la voiture dans l'espace public.

L'amélioration et la hiérarchisation du réseau de voirie permettront de développer une armature viaire structurante, plus lisible, et d'augmenter la fluidité, sans appel d'air supplémentaire. Un meilleur guidage des voitures vers le réseau magistral et principal permettra d'alléger la charge du réseau local, de pacifier les quartiers et de mieux équilibrer les charges sur le réseau magistral et local. Le réseau autoroutier doit évoluer vers un modèle plus urbain. Des réflexions d'ensemble seront conduites dans ce sens, dans le cadre du groupe de travail constitué à cet effet entre les gestionnaires des différentes infrastructures routières, l'enjeu étant de traiter du statut autoroutier des autoroutes en zone dense. Par ailleurs, un programme de réduction des nuisances par création de protections acoustiques ou de talus sera établi. Plusieurs ouvrages importants seront retraités pour mieux s'intégrer à la ville et faciliter les échanges. Une première étape pourrait, après vérification des impacts et de la faisabilité, concerner l'A86 à Pleyel et l'A1 à la Porte de Paris. Les études de circulation, à une échelle élargie au nord de Paris, permettront de préciser les faisabilités et les étapes ultérieures concernant les diffuseurs Lamaze, Marville et le barreau de liaison Mermoz, voire, à terme, la reconfiguration de la Porte de La Chapelle, et les perspectives d'enfouissement à long terme d'une partie du réseau autoroutier.

Les politiques de stationnement, outils efficaces pour limiter l'usage de la voiture et sa présence sur l'espace public, seront confortées : une politique globale, à l'échelle de l'agglomération sera mise en œuvre ; les normes seront réduites et tiendront compte de la qualité de desserte par les transports publics, la mutualisation de l'usage des places créées sera recherchée pour réduire les dépenses et

l'espace utilisé ; des expériences de « centrales de mobilité mutualisées » associant accès aux transports publics, parking (bâtiments-silos), mise à disposition de vélos et auto-partage seront mises en œuvre.

La limitation de la demande de mobilité motorisée sera recherchée. Une meilleure répartition des équipements et commerces de proximité sur le territoire y contribuera, ainsi que des choix d'aménagement permettant de densifier les espaces bien desservis par les transports en commun et de rapprocher lieux d'habitation et lieux de travail. Le déploiement de la couverture numérique du territoire, le recours croissant au télétravail et le développement des services de proximité sont d'autres facteurs favorables dont l'importance devrait croître à l'avenir.

II.1.B.4.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA POROSITÉ DU TERRITOIRE, PERMETTRE UNE CONNECTIVITÉ MAXIMALE ENTRE LES LIEUX, À PIED, À VÉLO ET EN TRANSPORTS EN COMMUN

La réorganisation de la circulation sera accompagnée par la requalification du réseau local de voirie favorisant les mouvements des bus et l'usage des modes actifs. Les liaisons cyclables et piétonnes seront facilitées pour l'accès aux équipements et aux gares, notamment par l'aménagement de parkings vélos. Elles seront également facilitées à l'intérieur des quartiers et entre quartiers voisins par le développement d'un réseau ramifié d'itinéraires répondant aux besoins des déplacements à courte distance. Les déplacements de proximité et la partie terminale des déplacements plus longs - le « dernier kilomètre » - pourront ainsi s'effectuer de façon plus aisée et agréable dans des espaces publics apaisés et de meilleure qualité.

II.1.B.5.

INSCRIRE LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Le renforcement du transport de fret fluvial et ferroviaire permettrait de réduire les nuisances de la circulation de camions - bruit, pollution, émissions de gaz à effet de serre - et, simultanément de limiter les coûts de transports dans un contexte de hausse du prix du pétrole. Plaine Commune a retenu cet objectif de transfert modal, inscrit dans la charte d'objectifs sur le transport de marchandises en Seine-Saint-Denis signée en 2012.

L'un des moyens d'y parvenir est de préserver ou réintroduire des activités et des espaces logistiques dans la zone urbaine dense. C'est le cas, en particulier, des espaces portuaires du canal Saint-Denis dont le schéma directeur des implantations portuaires prévoit le maintien. La démarche Seine, engagée par l'agglomération, retient des objectifs semblables.

Des réflexions partenariales seront également développées sur la possibilité de nouvelles organisations logistiques permettant de rationaliser et mutualiser les mouvements et le stockage de matériaux de construction et de déchets de chantier ou de valoriser ces déchets.



II.2 VIVRE ET TRAVAILLER DANS UN PÔLE MAJEUR DU GRAND PARIS, RÉFÉRENCE POUR LA QUALITÉ URBAINE ET LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

II.2.A. Diagnostic

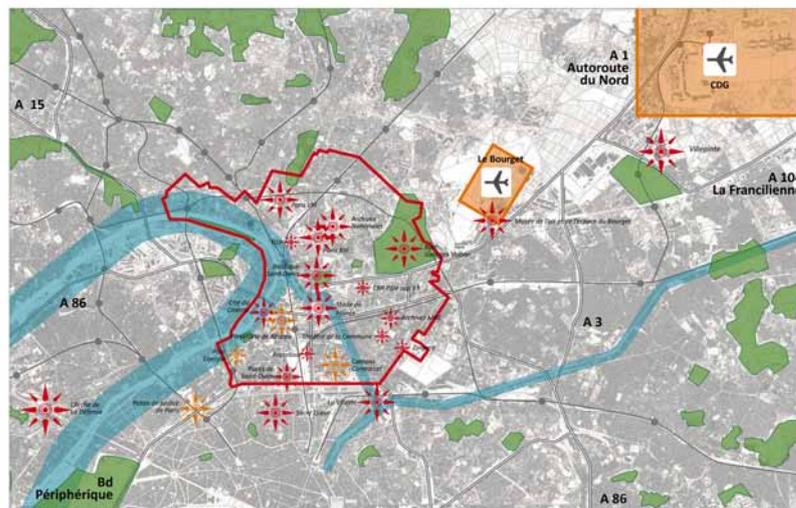
Un pôle majeur du Grand Paris à conforter

D'une superficie de 4 700 hectares, le territoire de Plaine Commune se trouve au carrefour de grands axes de communication. Au contact de huit Portes de Paris, situé entre le pôle tertiaire de La Défense et le pôle de développement de Roissy-Charles-de-Gaulle, à proximité de l'aéroport d'affaires du Bourget, il bénéficie d'une position stratégique au sein de la métropole francilienne. Celle-ci sera renforcée par le développement d'un nouveau réseau de transports en commun, le Nouveau Grand Paris, qui reliera le territoire aux autres pôles du Grand Paris. Cette situation stratégique entraîne toutefois un développement qui reste aujourd'hui polarisé dans la partie Sud du territoire, sous la pression directe de l'expansion parisienne et de l'offre de transport déjà présente.

Le territoire dispose d'atouts géographiques, écologiques et paysagers précieux grâce à la présence d'espaces de nature d'échelle métropolitaine : la Seine, le Canal, les parcs départementaux Natura 2000 de La Courneuve (Georges-Valbon) et de L'Île-Saint-Denis, la Butte Pinson... Ces grands éléments de paysage et de nature sont encore peu reconnus, peu valorisés et restent enclavés. Ils offrent pourtant un potentiel intéressant, en particulier pour les loisirs, l'agrément et la santé des habitants ainsi que pour la mise en réseau des réservoirs et corridors écologiques avec les autres espaces de paysage du Grand Paris pour favoriser le maintien et le développement de la biodiversité. Ils apportent un équilibre en contrebalançant la forte urbanisation en cours et à venir, et participent à l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Le Stade de France, la Basilique de Saint-Denis, la Cité du Cinéma, les Archives nationales et les Archives diplomatiques, les Universités Paris VIII et Paris XIII sont autant d'équipements à rayonnement métropolitain ou national, qui contribuent à l'attractivité du territoire. Certains doivent être mieux ancrés et davantage reliés à leur environnement urbain.

-  Equipements et monuments métropolitains existants
-  Equipements et monuments métropolitains à venir
-  Aéroports
- Grands éléments de paysage :
-  Espaces verts majeurs
-  Seine / canal



Au cours des années 1990-2010 Plaine Commune a su accueillir avec succès un grand équipement, le Grand Stade et ses manifestations majeures, ainsi que de très importants établissements tertiaires, installant ainsi dans la Plaine deux « centres » entièrement nouveaux, desservis par les gares du RER D et B. Mais ces centralités sont demeurées partielles, trop monofonctionnelles, intermittentes (ne vivant que les jours des manifestations et aux heures de bureaux) ; elles sont restées coupées de leur environnement, notamment du centre de Saint-Denis. Dans le secteur du Millénaire, l'arrivée du Centre Commercial et des sièges tertiaires ont créé une centralité encore ponctuelle et très isolée.

Un territoire marqué par son histoire ; un rapport des habitants au territoire teinté d'ambivalence

Le passé maraîcher puis industriel du territoire et l'histoire de son urbanisation récente marquent le territoire de façon ambivalente. Ils lui confèrent une identité singulière, forte de paysages impressionnants ou pittoresques, évocateurs, d'une histoire et de valeurs ouvrières auxquelles les habitants sont attachés. Ils se traduisent également par des nuisances ; telles que les nombreuses coupures urbaines causées par la traversée d'infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et par la présence de grandes emprises d'activités ou friches industrielles parfois peu accueillantes ou mises en valeur. Ce morcellement de l'espace accroît les distances ressenties et contribue à l'impression d'enfermement.

De la même manière, l'urbanisation du territoire, faite de centres-villes anciens, de tissus urbains caractéristiques des proches banlieues, ou encore de pavillonnaires et de grands ensembles, présente des éléments architecturaux intéressants, tels la Cité-Jardin de Stains ou la Cité Jean Renaudie à Villetaneuse, et façonnent les paysages et l'ambiance urbaine du territoire. Mais ce tissu s'est dégradé, et son hétérogénéité est parfois déstructurante. Dans certains quartiers, grands ensembles et centres anciens, le cadre urbain demeure dégradé et de faible qualité, conséquence de la réalisa-

tion d'un « urbanisme de l'urgence » dans les années 1970 et de la dégradation d'un cadre bâti ancien souvent fragile.

Si de nombreux emplois ont été créés, la reconversion accélérée du territoire n'a pas toujours permis une insertion urbaine satisfaisante des entreprises et activités. Les « grands comptes » ont implanté majoritairement leurs ensembles imposants sous la forme de « campus tertiaire », façonnant des paysages d'une esthétique « centre d'affaires » mais souvent trop coupés de leur environnement.

Le plan Hippodamos élaboré dans les années 1990 a permis d'amorcer par bribes la réalisation d'une trame d'espaces ouverts et plantés qui avait vocation à être structurante et lisible à une large échelle. Mais ce projet fondateur de la Plaine s'est « perdu en chemin » et à l'échelle de Plaine Commune, la trame des espaces publics est peu perceptible et insuffisamment qualitative, révélant par là le besoin d'un projet spatial d'ensemble faisant lien et cohérence entre les différents éléments du territoire. Cela se traduit par le sentiment d'une urbanisation anarchique et déstructurée. Le manque de repères spatiaux et d'identité urbaine marquée peuvent accroître cette sensation de n'habiter « nulle part » ou dans un lieu « peu accueillant ». Une constellation de petits espaces paysagers de qualité maille cependant le territoire. Ils pourraient être davantage connectés entre eux. Les habitants du territoire ont la chance de disposer de grands parcs (Butte Pinson, Georges-Valbon, parc de L'Île-Saint-Denis...), mais on constate un déficit en espaces verts d'échelle intermédiaire (4 – 5 hectares).

Les nuisances visuelles et sonores, la pollution atmosphérique (voire électromagnétique pour les lignes à Haute Tension) atteignent des niveaux élevés liés aux infrastructures de transport, à la proximité des aéroports du Bourget et de Roissy-Charles-de-Gaulle, à la présence de lignes à haute tension. L'installation d'industries lourdes a accru la pollution des sols, contrainte aujourd'hui forte dans la réalisation des opérations d'aménagement. Des risques naturels et technologiques rendent plus complexes la réalisation de certains projets : mouvements de

terrains, risques d'inondation par débordement de la Seine et remontée de nappes, risques technologiques liés à la présence d'installations classées...

La fragilisation des services publics, le développement urbain accéléré du territoire dans de mauvaises conditions rendent insuffisants le nombre d'équipements publics et la présence des services publics sur le territoire par rapport aux besoins importants de la population au vu de sa croissance démographique, de sa jeunesse et de sa structure sociale, en termes de politiques de santé, d'éducation, d'insertion professionnelle, d'accès à la culture, de petite enfance, de jeunesse.

Si l'on constate une forte mobilisation des services publics sur le territoire, des déficits persistent en particulier en matière d'éducation, d'accès au soin, de services sociaux, mais aussi de services régaliens de type police, justice, préfecture, état civil etc. Cette situation a été reconnue par la HALDE, suite à la plainte déposée par la ville de La Courneuve en 2009.

Au final, les habitants développent une attitude ambivalente à l'égard de leur lieu de vie. En dépit d'un fort attachement au territoire, ils expriment un sentiment de disqualification, et le territoire demeure peu attractif pour les personnes travaillant sur le territoire.

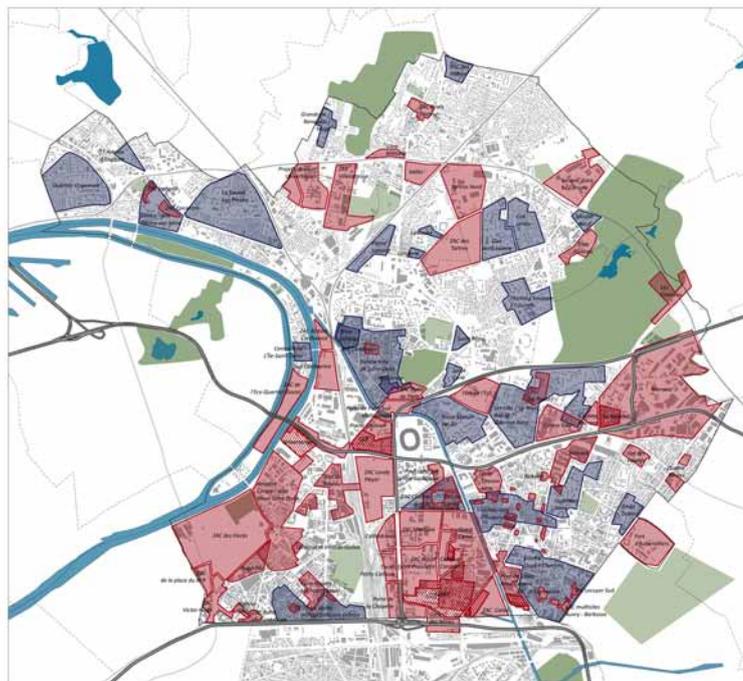
Une mutation largement engagée, un potentiel de développement important

Une action volontaire et puissante de requalification a été engagée depuis la fin des années 1990.

Avec plus de 90 périmètres opérationnels ou d'études, 24 opérations de rénovation urbaine (ANRU) ou de réhabilitation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) en cours c'est près de la moitié du territoire dont la mutation est aujourd'hui en cours ou programmée.

Une programmation ambitieuse est lancée, en lien avec le développement de nouveaux transports en commun. Elle témoigne du dynamisme et du fort potentiel de développement du territoire mais présente deux limites. Le nombre restreint de projets au Nord, et notamment à proximité immédiate des futures gares de la Tan-

- Opération d'aménagement engagée, à poursuivre
- Etude en cours ou réalisée, à finaliser
- Opération ANRU ou PRNQAD ou OPAH engagée
- Secteurs partenariaux privés



cartographie : Une Fabrique de la Ville

gentielle Légère Nord qui constituent pourtant une opportunité de développement pose question ; il est constaté par ailleurs un manque de cohérence et d'articulation des projets entre eux.

À cet égard il paraît important d'éviter les risques réels de saturation et de blocage de vastes secteurs de mutation que provoquerait la poursuite d'une accumulation de projets et d'opérations sans plan d'ensemble à terme, notamment sur la Plaine.

Le changement d'image du territoire est largement initié. L'arrivée de nouveaux transports en commun, la réalisation de nouveaux quartiers d'habitation mixtes et de meilleure qualité y contribuent. Les activités créatives ont une place croissante sur le territoire. Même si sa visibilité doit être améliorée, la vocation culturelle du territoire s'incarne dans un nombre déjà important de lieux de création et de diffusion.

II.2.B. Objectifs / Leviers d'action

L'enjeu est double : conforter le territoire de Plaine Commune comme pôle majeur d'un Grand Paris multipolaire et poursuivre la mutation urbaine du territoire dans une ambition qualitative et durable, condition du bien-être des habitants et personnes qui y travaillent, comme de son attractivité plus générale.

Spécificité du caractère urbain recherché :

ce pôle métropolitain majeur doit avoir un caractère urbain spécifique, issu de sa géographie trop cachée, de sa riche histoire politique et sociale, de la grande diversité de sa population, de ses activités et de ses tissus urbains. Pour bien affirmer la place singulière du territoire de Plaine Commune dans la métropole, sa mutation ne doit pas en altérer l'identité. Le Territoire de la Culture et de la Création s'épanouira mieux dans un paysage révélé, dans une nature valorisée et renforcée, dans une diversité recherchée des quartiers de ville qui le composent, de leurs formes urbaines, de leur degré de mixité fonctionnelle et de densité.

Le projet global entend, d'une part, ne pas niveler, uniformiser, banaliser la ville et, d'autre part, lui donner la lisibilité et la cohérence qui favoriseront sa cohésion. Le développement d'une vie collective et d'un sentiment d'appartenance commun dépendront beaucoup de la manière dont la transformation de la ville sera conçue et conduite.

La stratégie d'aménagement urbain et paysager que les collectivités entendent mener à bien avec leurs partenaires est en corrélation étroite avec la mise en service des infrastructures de transports et en particulier du réseau du Nouveau Grand Paris. Elle repose sur quelques principes directeurs essentiels :

- la mise en valeur de la géographie méconnue du territoire et le rétablissement de la fonctionnalité de son patrimoine naturel, aquatique et terrestre. Plaine Commune peut, dans les vingt prochaines années, accomplir quatre transformations qualitatives majeures de son cadre de vie : en se retournant sur son fleuve à l'ouest ; en articulant ses transformations sur le Canal au Centre-Sud ; en s'ouvrant sur

le Parc Georges-Valbon et la butte Pinson au Nord ; et en mettant en réseau ces éléments majeurs, notamment grâce à un aménagement paysager de long terme dans le secteur de la Briche, point de convergence des eaux ;

- l'affirmation progressive de la figure d'ensemble d'un système d'espaces publics hiérarchisés, lisible par tous et visant à mettre fin aux situations d'isolats et de relégation nées des coupures urbaines ;
- le développement d'une grappe de centralités urbaines recouvrant l'ensemble du territoire, et offrant aux habitants, dans une bonne proximité, les fonctions et services urbains principaux ;
- la mise en réseau de ces centralités complémentaires par la pratique d'un « urbanisme de liaison » ;
- la mise en œuvre de façon cohérente de l'aménagement de cinq grands secteurs de mutation, dont les nouvelles centralités et aménités structureront les développements du territoire ;
- l'affirmation du rôle d'articulation de ces développements nouveaux que doivent jouer les

centres-villes existants, notamment celui de Saint-Denis, au cœur du territoire.

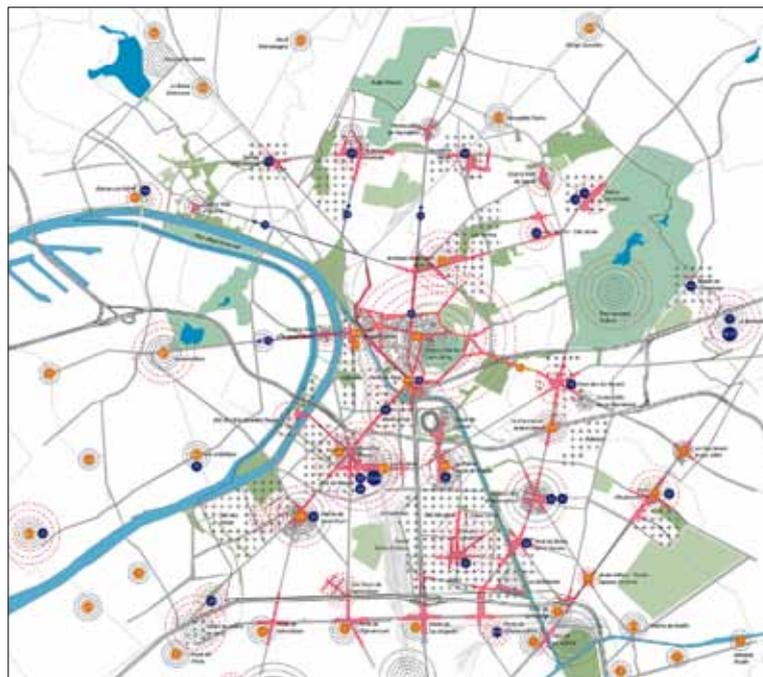
Réussir cette stratégie urbaine et paysagère dynamique, qualitative et équilibrée suppose, d'une part, que soient créées les conditions d'une diffusion du développement au Nord du territoire, en particulier à l'occasion de l'arrivée des nouvelles stations de transport en commun, et, d'autre part, qu'un rythme soutenable de mutation urbaine soit trouvé, particulièrement dans la partie Sud.

II.2.B.1

POUR SUIVRE ET DIFFUSER LE DÉVELOPPEMENT EN STRUCTURANT LE TERRITOIRE AUTOUR D'UN RÉSEAU DE CENTRALITÉS MIXTES ET BIEN CONNECTÉES ENTRE ELLES

L'armature du territoire se dessine dès aujourd'hui autour d'un réseau de centralités articulées et reliées entre elles. Ces centralités sont de niveaux différents mais interagissent

- Centralité existante
- Centralité renforcée et/ou future
- Gare / station existante
- Gare / station à venir
- Trame viaire structurante à terme
- Espace public majeur lié aux centralités
- ++++ Secteur de densification
- Figure du Grand Paysage



cartographie : Une Fabrique de la Ville

et se complètent. Elles croisent avec plus ou moins d'intensité suivant leur niveau, une bonne accessibilité, une densité de vie urbaine, la présence d'équipements publics institutionnels, culturels, une vie commerciale, et la présence d'activités tertiaires de services ou de création.

a. Des centralités existantes à conforter

Le territoire bénéficie, de par son histoire, de quelques centralités qui sont des points d'appui majeurs de la vie urbaine et dont il convient de renforcer l'attrait. Chacun des centres existants des villes les plus peuplées du territoire revêt une identité forte particulière, ce qui est un atout important qui doit être pris en compte pour humaniser le développement de Plaine Commune et lui fournir des repères :

- Le centre de Saint-Denis possède les attributs les plus urbains. Situé au cœur géographique de Plaine Commune et à bonne distance de Paris, il est le point central sur lequel viendront s'articuler plusieurs grands secteurs de mutation : « Seine-Révolte », sa « tête de réseau » ; la Gare de Saint-Denis et la Confluence ; la Briche ; la partie centrale de l'Arc Nord autour de l'Université Paris VIII ; La Courneuve Six-Routes et le Fort de l'Est ; la Porte de Paris et le quartier du Stade de France

- Le centre d'Aubervilliers qui a conservé son échelle historique en son cœur est en pleine mutation. La densification ponctuelle y est acceptée tout en préservant son caractère attractif et singulier aux Portes de Paris. L'arrivée de la ligne 12, puis de la ligne 15 vont renforcer son attraction. Les continuités urbaines à établir entre le Centre d'Aubervilliers, le canal et le campus Condorcet d'une part et le Fort d'Aubervilliers d'autre part sont constitutives du projet global.

- Le centre de Saint-Ouen, davantage marqué par l'urbanisme du XXe siècle et la continuité parisienne, va considérablement s'étoffer et se retourner vers le fleuve avec l'opération des Docks. L'arrivée de la ligne 14 renforcera son rayonnement comme le lien fort qui sera établi avec les développements de la « tête de réseau ».

D'autres centralités existantes devront être confortées :

- Le centre d'Épinay-sur-Seine est en voie de régénération et doit continuer sa transformation

et son ouverture sur la Seine.

- Les centres-villes de Villetaneuse, Pierrefitte et Stains sont restés de petite échelle et sont appelés à croître dans les années à venir, avec l'arrivée de la tangentielle et des tramways, qui vont ordonner le développement de leur secteurs.

- La Courneuve est en attente d'une unité nouvelle de son centre, à constituer autour des Six-Routes et de la mairie, à la faveur de l'arrivée des lignes 16/17.

Chacun des centres anciens connaît d'importants problèmes d'habitat insalubre à résorber, de commerce et d'artisanat à préserver, d'espaces publics à requalifier. Il faut y poursuivre activement les politiques de réhabilitation engagées (PNRQAD), de même que dans les grands ensembles (ANRU) de façon à éviter la juxtaposition sur le territoire de quartiers à plusieurs vitesses.

Chacune de ces centralités se trouve à une distance raisonnable (de l'ordre de 1km) des aménités majeures du territoire. Leur connexion aux grands espaces de paysage assure aux habitants la possibilité d'une vie urbaine agréable et de qualité. Depuis la place des Six-Routes un mail piéton pourra assurer la liaison avec le Parc Georges-Valbon. Depuis la place Pleyel il sera aisé d'aller profiter de la Seine et des quais de L'Île-Saint-Denis. Les étudiants du Campus Condorcet pourront se retrouver au bord du canal. Les habitants de Villetaneuse pourraient profiter mieux du Parc de la Butte Pinson, mais aussi au travers du Parc de la Briche accéder à la Seine. Ces centres anciens sont aussi des espaces de mutation et d'intensification urbaine en tant que tels.

b. Des centralités nouvelles majeures à créer à l'échelle du Grand Paris

Plaine Commune va voir émerger dans les quinze à vingt prochaines années de nombreuses centralités nouvelles autour des gares du Nouveau Grand Paris, notamment celles de Pleyel, des Six-Routes à La Courneuve et de la ligne 15, mais également des gares de la Tangentielle Légère Nord ainsi qu'aux points d'échanges qui vont être multipliés entre ce réseau majeur, les lignes de tramway, le réseau des bus.

Il convient d'organiser ces centralités, en prévoir, et en maîtriser le développement, cadencé sur celui des transports, les rendre le plus possible complémentaires entre elles et non concurrentes, en veillant, à l'inverse des opérations développées au cours de la précédente décennie, à mieux les insérer et les faire vivre dans leur environnement et leur donner un rayonnement plus large sur l'agglomération et pour certaines sur la métropole. C'est une tâche considérable, dont dépend le visage à terme du territoire. Entre Roissy et Paris s'y joue la capacité du Grand Paris à développer le visage d'une ville ouverte au monde et attractive. Les centralités nouvelles que le territoire veut mettre en œuvre désormais visent un autre rayonnement, prendront d'autres formes et vivront davantage en symbiose avec leur environnement. Il s'agit de « faire ville » et non d'ajouter une série de quartiers spécialisés, corps étrangers déposés sur le territoire.

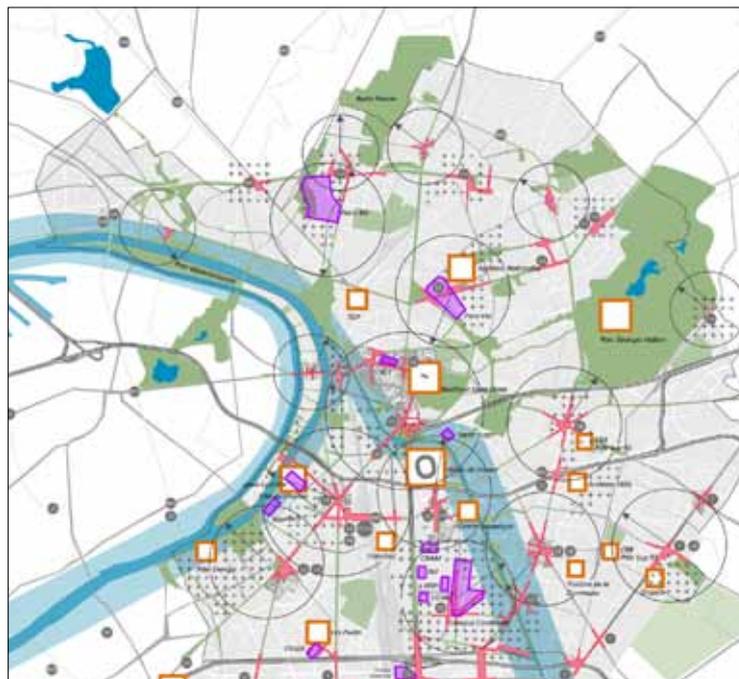
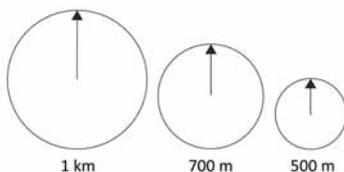
Deux centralités nouvelles de dimension véritablement métropolitaine verront le jour au Sud de l'A86, à l'Ouest et à l'Est de l'A1 :

- à Pleyel, lieu d'articulation entre Saint-Denis

et Saint-Ouen, et grâce à la gare-pont, avec le Landy. La puissance des moyens de transports nouveaux qui seront réunis demain dans le pôle de Pleyel est telle que cette nouvelle centralité doit être d'échelle résolument métropolitaine. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait vocation à devenir une cité d'affaires. Au contraire, la diversité fonctionnelle sera recherchée dans la « tête de réseau », et la densité comme l'intensité admises comme positives.

- et au cœur de la « plaine de la Plaine », dans le secteur Condorcet-Front Populaire, à cheval sur Saint-Denis et Aubervilliers, la constitution volontaire d'une vraie centralité urbaine est nécessaire pour accueillir et faire progresser le campus Condorcet et pour donner une vie à un vaste secteur qui, depuis vingt ans, a connu les plus fortes mutations sans gagner une véritable identité. Il y a ici un fort enjeu de mixité et de qualité urbaine et la nécessité de guider les forces d'expansion de Paris dans une expression maîtrisée. La réalisation du T8 mettant en tension les gares Rosa-Park et la Plaine-Stade de France est indispensable pour ce projet.

-  Equipement universitaire et de formation supérieure à ouvrir sur la ville
-  Equipement métropolitain
-  Seine et Canal : deux attracteurs métropolitains
-  Figure du Grand Paysage



cartographie : Une Fabrique de la Ville

Plusieurs autres centralités sont très importantes pour le développement équilibré du territoire.

- celle qui se développera en complémentarité entre le centre-ville de L'Île-Saint-Denis et la gare de Saint-Denis, le jour où celle-ci aura été réaménagée pour être à la hauteur de sa fréquentation, et qui permettra l'établissement d'une des continuités de vie urbaine Est-Ouest majeure au cœur du territoire, de L'Île Saint-Denis à Confluence et au centre de Saint-Denis ;
- celle à édifier autour de la Gare des Six-Routes à la Courneuve, qui peut jouer le rôle de ciment unificateur d'une ville déstructurée, éclatée, composite ;
- celle à constituer Porte de Paris, à la faveur de la suppression des bretelles de l'Autoroute A1, de part et d'autre du canal et du bassin de la Maltournée ;
- celle qui devra être renforcée et complétée à La Plaine-Stade de France à l'arrivée de la ligne 15 et du T8 et du Centre Aquatique Olympique ;
- celle qui naîtra au Fort d'Aubervilliers à l'arrivée de la ligne 15 et avec l'aménagement du Fort ;
- celle qui devrait pouvoir s'affirmer autour de l'Université Paris VIII, des Archives Nationales, du pôle d'échanges RATP, et à l'occasion de l'aménagement des Tartres ;
- celle que devrait faire naître à Villetaneuse, un voisinage renforcé de l'Université de Paris XIII et de son environnement urbain de Villetaneuse, avec l'arrivée du tramway et de la tangentielle Nord ;

- un secteur jouant à l'échelle du Grand Paris un rôle de centralité métropolitaine très spécifique : les Puces de Saint-Ouen méritera une attention toute particulière pour que son attractivité puisse être préservée et articulée avec la vie du Territoire de la Culture et de la Création.

Enfin, le Parc Georges-Valbon doit être pensé comme une centralité majeure, même si sa matière est le végétal. Cœur vert du territoire de Plaine Commune et du Nord Est parisien, il doit conforter sa place et son rayonnement à l'échelle du Grand Paris. Il doit rassembler les villes de Plaine Commune et assurer un lien avec les territoires limitrophes.

II.2.B.2

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DES ESPACES PUBLICS ET DU PAYSAGE STRUCTURANT LE TERRITOIRE, À GRANDE ÉCHELLE COMME À L'ÉCHELLE LOCALE

La promotion d'un « urbanisme de liaison » connectant les centralités, désenclavant les secteurs fractionnés et donnant progressivement sa qualité et sa lisibilité au territoire à travers la réalisation progressive d'un système des espaces publics et d'une figure paysagère à terme est au cœur du projet urbain.

La reconnaissance du rôle intégrateur des espaces publics, du paysage et du patrimoine naturel conduit Plaine Commune et ses partenaires à privilégier cette approche unificatrice du territoire à partir de deux entrées :

- s'appuyer sur le grand paysage pour mettre en valeur le potentiel d'agrément du territoire et contribuer à son identité sera une préoccupation première, prise en compte dans chacune des opérations ;
- inscrire les actions de création ou de requalification des infrastructures et les plans des opérations d'aménagement dans une grande armature d'espaces publics définie à l'échelle du territoire, dont la trame sera construite pas à pas.

a. Mettre en place une grande figure paysagère du territoire lisible et cohérente

Le projet de paysage de Plaine Commune a pour but de créer un cadre de vie paysager cohérent avec les ambitions d'un territoire de 400 000 habitants au fort dynamisme, mais aussi d'en accompagner au mieux les transformations à venir. Ce projet s'incarne dans une grande figure paysagère, à la fois ambitieuse dans son ampleur et modeste dans ses mécanismes de mise en œuvre.

Sa mise en œuvre devrait faciliter, depuis les lieux où se concentre la vie urbaine, l'accessibilité aux grands espaces existants (le Parc Départemental Georges-Valbon, la Seine, le Canal Saint-Denis) et remédier au déficit en espaces verts d'échelle intermédiaire (4-5 hectares) ainsi qu'au manque de cohérence de la multitude de petits espaces verts existants.

La grande figure paysagère du projet de Plaine Commune est formée par la combinaison de quatre composantes ayant chacune des enjeux et des fonctions propres.

La Seine et ses paysages, est un ensemble qui constitue le véritable monument paysager du territoire et pour lesquels les concepts d'amplification paysagère et l'idée d'un grand Parc de Briche / Confluence jouent un rôle premier.

L'armature urbaine du fleuve, fonctionnera

Structures végétales : état des lieux de l'existant et des projets en cours

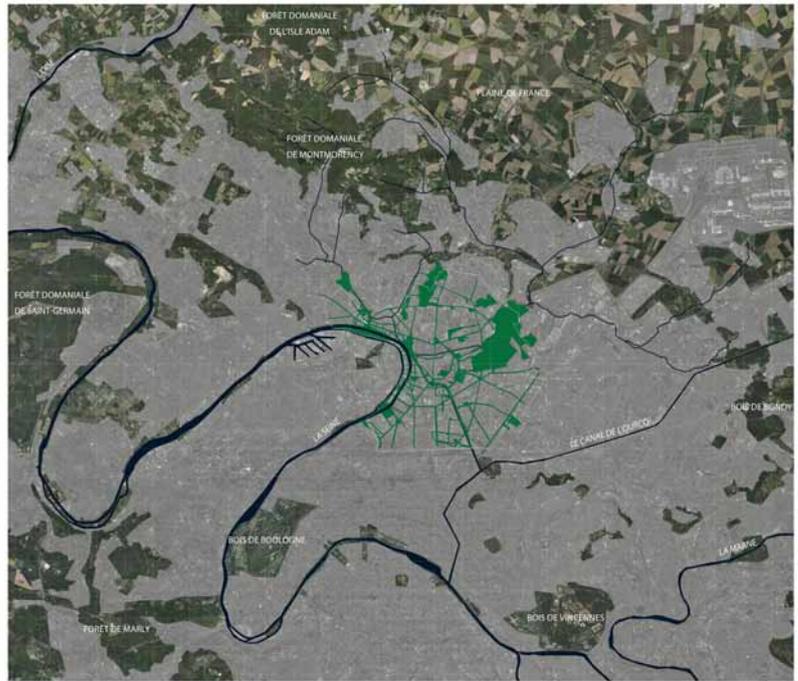


Grande figure paysagère à terme



cartographie : Michel Dessigne Paysagiste

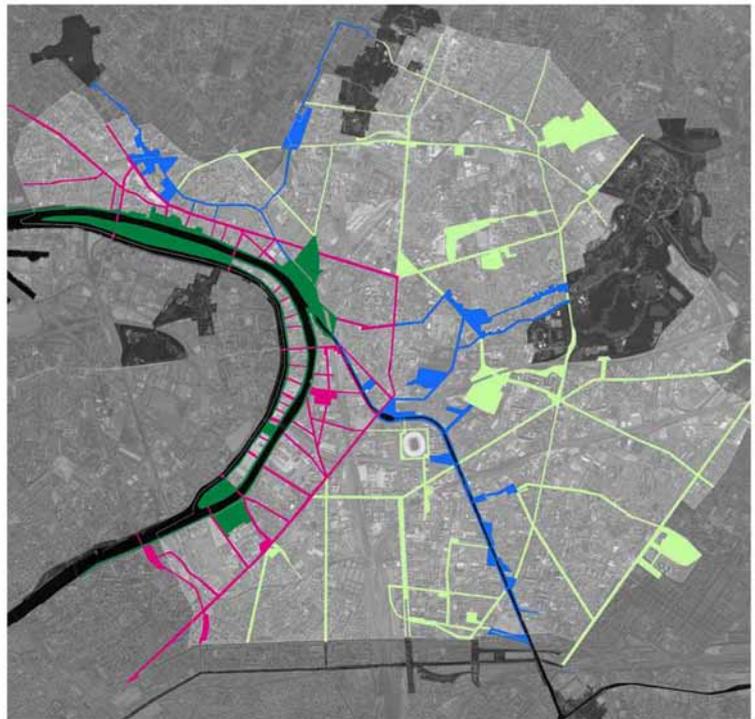
L'OUVERTURE SUR LES GRANDS HORIZONS RÉGIONAUX



cartographie : Michel Desvigne Paysagiste

LES COMPOSANTES DE LA GRANDE FIGURE PAYSAGÈRE DE PLAINE COMMUNE

-  La Seine et ses paysages
-  L'armature urbaine du fleuve
-  L'accroche aux grands espaces de nature
-  Les tracés complémentaires



cartographie : Michel Desvigne Paysagiste

comme une interface paysagère majeure articulant le territoire urbain et sa géographie, prenant appui sur le grand continuum viaire existant parallèlement à la Seine sur la totalité de la boucle. L'accroche aux grands espaces de nature, sera travaillée avec soin et un réseau de relations privilégiées établies entre la ville et les grands vides proches (le Canal de l'Ourcq, le Parc Départemental Georges-Valbon, le Parc Régional de la Butte Pinson, le lac d'Enghien) via les tracés du réseau hydrographique actuel ou plus ancien (le Canal Saint-Denis, la Vieille mer, les rus d'Enghien et d'Arras).

Les tracés complémentaires, maillage dense de chemins, de plantations et d'espaces verts de dimensions plus modestes diffusant dans le tissu urbain constitueront l'ensemble.

Trois grands objectifs ordonneront les actions qui concourront à la mise en place de la figure paysagère :

- l'ouverture sur les grands horizons régionaux ;
- la fabrication progressive de la grande figure paysagère de Plaine Commune ;
- le développement des continuités écologiques.

La politique de développement des espaces verts de Plaine Commune s'attache à offrir au plus grand nombre l'accès à des espaces verts de proximité même de petite taille et constitue toujours un axe de développement majeur.

b. Compléter et requalifier le réseau des espaces publics, support de développement urbain et de mise en valeur du paysage

La volonté de relier est au cœur du projet urbain du territoire. Elle s'exprime à toutes les échelles : grandes liaisons urbaines formant l'armature structurante du territoire dans son ensemble et l'insérant dans la métropole, liaisons entre les centres des communes affirmant leurs complémentarités, liaisons entre les centralités nouvelles et les cœurs de vie préexistants, facilitant une intégration des nouveaux développements à la ville et la synergie entre eux, liaisons de la ville avec ses grands espaces aquatiques et végétaux : la Seine, le canal, les parcs.

Une figure d'ensemble sera recherchée, sans systématisme, sans rigidité. Il s'agit d'une attitude constante, persévérante, pour mettre en œuvre le projet global, élément par élément, en temps opportun, après avoir pris des mesures de protection en permettant la réalisation ultérieure, et conduisant parfois des actions de préfiguration illustratives.

Cette trame d'espaces publics sera d'autant plus lisible et pertinente qu'elle interconnectera les nœuds de transports et les centralités anciennes et nouvelles.

Trame structurante



Espace public à terme



cartographie : Une Fabrique de la Ville

Un accent particulier sera mis sur :

- les grandes voies structurant le territoire et assurant son insertion dans la métropole et sa lisibilité ;
- les espaces publics conduisant au fleuve, au canal, et aux espaces verts, les accès aux grandes aménités urbaines ; des chaînes de cheminements agréables seront recherchées ;
- les berges du fleuve et du canal, en mettant en valeur leur confluence ;
- les voies des centres des villes existants assurant leur attractivité et leur agrément ;
- les espaces publics porteurs des centralités nouvelles ;
- les abords des pôles d'échanges de transports en commun ;
- les abords des grands équipements et les accès aux grandes aménités urbaines ;
- les portes de Paris ;
- tout ce qui contribuera au désenclavement des parties isolées du territoire

c. Aménager autrement les espaces publics pour une ville plus apaisée : intégration des modes actifs, plantations...

La prégnance de l'automobile dans l'espace urbain est aujourd'hui excessive. Le partage de l'espace public sera réévalué au cas par cas, dans l'esprit de privilégier la place des piétons, des transports publics de surface et les modes doux.

Cette nouvelle approche qualitative sera coordonnée, de façon pragmatique mais systématique, avec le schéma directeur du paysage, de façon à maintenir, renforcer, créer toutes les continuités végétales figurant au plan directeur du paysage.

Un schéma directeur des aménagements cy-

clables et piétonniers devra être rapidement traduit dans les requalifications et créations d'espaces publics et de franchissements. Il convient notamment de développer progressivement un réseau cyclable structurant pour les déplacements intercommunaux, reliant les centralités, les gares ou stations, les équipements, les principales aménités urbaines.

Une charte communautaire sera définie et déclinée pour la conception, la réalisation et l'entretien des espaces publics du territoire, qui, progressivement, gagneront en qualité et en lisibilité.

La conception et la gestion des espaces publics devront permettre l'émergence de nouveaux usages. Elles feront l'objet de démarches participatives et laisseront place aux interventions artistiques, aux manifestations festives.

L'espace public doit devenir un lieu privilégié d'expression de la vie collective où est rendue lisible, aux yeux de tous, le fait que l'innovation, la culture et la création peuvent y être partagées.

II.2. B.3

GARANTIR LE CARACTÈRE SOUTENABLE ET ÉQUILIBRÉ DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

a. Maîtriser le développement au sud du territoire, garantir son caractère soutenable et impulser le développement au Nord, en s'appuyant notamment sur l'arrivée de nouveaux transports en commun et sur les atouts paysagers

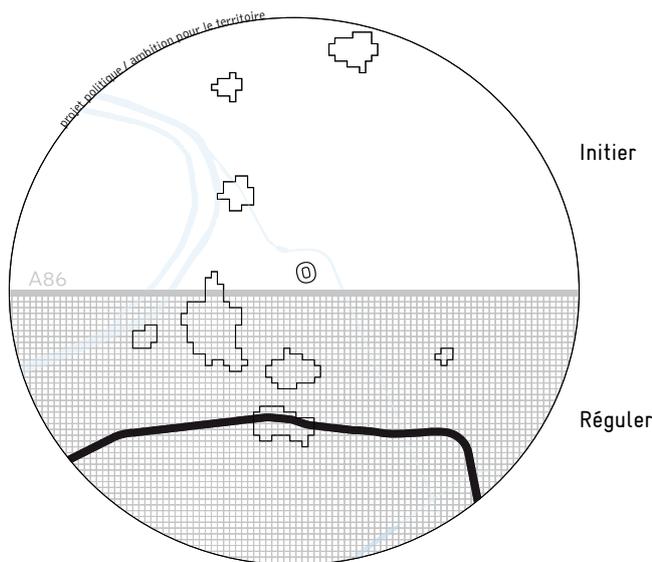
En l'état actuel de la programmation des opérations d'aménagement engagées ou sur le point de l'être en raison de l'avancement des études, un grand déséquilibre est observé entre les parties sud et nord du territoire. Ce déséquilibre est renforcé avec l'arrivée de Saint-Ouen, commune porteuse d'un projet majeur, les Docks, dans la communauté d'agglomération. À l'échelle plus large du grand Paris Nord-est, il pourrait encore s'accroître du fait de la mise en œuvre dans les années à venir de grands projets parisiens considérables en limite immédiate de Plaine Commune.

Un potentiel de réalisation de l'ordre de 7,6 millions de m² existe d'ores et déjà dans les opérations en cours, à engager et à l'étude,

se répartissant à peu près également entre le logement et les activités économiques, avant éventuelle adaptation des programmations. Sur ce total, près de 85 % des développements attendus concernent aujourd'hui la partie Sud du territoire et seulement 15 % l'Arc Nord et La Courneuve.

À ce déséquilibre s'ajoute une répartition des programmes, essentiellement résidentiels au nord où peu de programmes économiques sont aujourd'hui prévus, et fortement économique au sud.

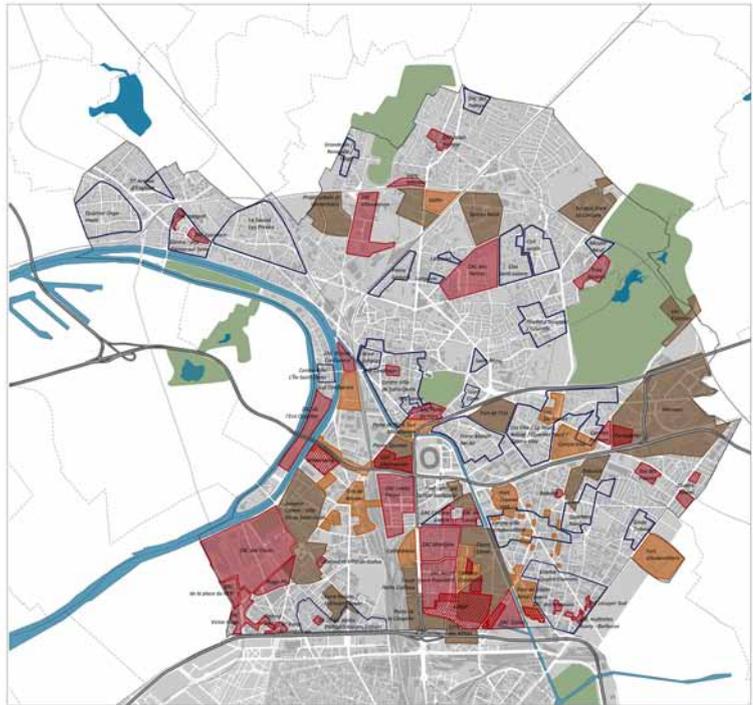
C'est pourquoi les signataires conviennent qu'un effort de développement volontaire et prioritaire sera mis en œuvre dans les prochaines années sur la partie Nord du territoire, notamment à la faveur de la réalisation de la tangentielle Nord et des lignes de tramway. L'engagement des opérations d'aménagement y sera prioritaire. Des études d'aménagement et une mobilisation foncière devront très rapidement y dégager un nouveau potentiel de développement. Des densités plus importantes devront y être acceptées notamment dans les secteurs bien desservis par les transports en commun.



cartographie : l'AUC, étude de stratégie d'implantation du Cluster de la Création

PRIORISER LES OPÉRATIONS ET ACTIONS D'AMÉNAGEMENT

-  Opération d'aménagement engagée à poursuivre
-  Programmation validée et/ou périmètre opérationnel défini (mais aucune réalisation) à engager rapidement
-  Etude en cours ou réalisée, à finaliser
-  Opération ANRU ou PRNQAD ou OPAH engagée
-  Secteur partenarial privé



Réciproquement, et de manière à rendre les mutations urbaines de la partie sud de la Plaine plus soutenables, à s'assurer de la qualité de la ville que l'on y produit, une évolution de la programmation et des formes urbaines ainsi que des rythmes d'aménagement sera mise en œuvre. En effet, il est important de pouvoir y réaliser non seulement des constructions nombreuses mais tous les espaces publics et les équipements à la hauteur d'une ville créative. Ceci peut requérir un rythme de transformation toujours soutenu mais plus modéré. Une plus grande mixité fonctionnelle sera recherchée dans les grandes opérations d'aménagement par un renforcement de la part logement de sa programmation urbaine. Les principaux développements tertiaires devront contribuer préférentiellement à la poursuite de l'opération des Docks de Saint-Ouen et à l'émergence d'une tête de réseau d'ampleur métropolitaine à Pleyel, en corrélation avec l'arrivée d'un puissant pôle d'échanges de transport en commun, et en liaison, grâce à la gare-pont avec le récent pôle tertiaire du Landy. Ces secteurs d'accueil

du développement tertiaire seront privilégiés par rapport à l'expansion des bureaux au sud de la Plaine, en tâche d'huile à partir de Paris. Une régulation du rythme des opérations sera mise en place par la communauté d'agglomération Plaine Commune pour éviter toute constitution d'une suroffre de bureaux au cas où la crise se poursuivrait.

b. Prioriser les opérations et actions d'aménagement

Deux raisons principales rendent indispensable la définition de priorités dans l'engagement des opérations et études d'aménagement. Les capacités d'investissement annuel de la communauté d'agglomération Plaine Commune et des communes en matière d'aménagement, de foncier et de financement des équipements publics sont limitées et tendent à se réduire. Par ailleurs, la volonté de mettre en œuvre un développement soutenable du territoire (réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air par un juste équilibre entre

production de logements et d'activités et l'arrivée de transports en commun, prise en compte des nuisances liées aux nombreux chantiers, qualité des espaces publics et de l'architecture, participation des habitants, relogement des activités) implique de mieux maîtriser son rythme. L'évolution du marché de l'immobilier, et notamment du marché des bureaux doit aussi inciter à être prudent et très réactif.

Plusieurs critères guideront cette priorisation :

- l'arrivée des nouveaux transports en commun ;
- la contribution au développement des opérations au nord du territoire ;
- la capacité offerte à la réalisation de logements ;
- la disponibilité du foncier ;
- la contribution au renforcement des centralités et à la création de centralités nouvelles.

La volonté d'une maîtrise de l'engagement des opérations dans le temps est une partie intégrante du projet de territoire et d'une nouvelle façon plus attentive et progressive de faire la

ville. L'application de ces critères de priorité guidera la planification des opérations, déclinée dans le Titre III et réajustée tout au long de la mise en œuvre du CDT.

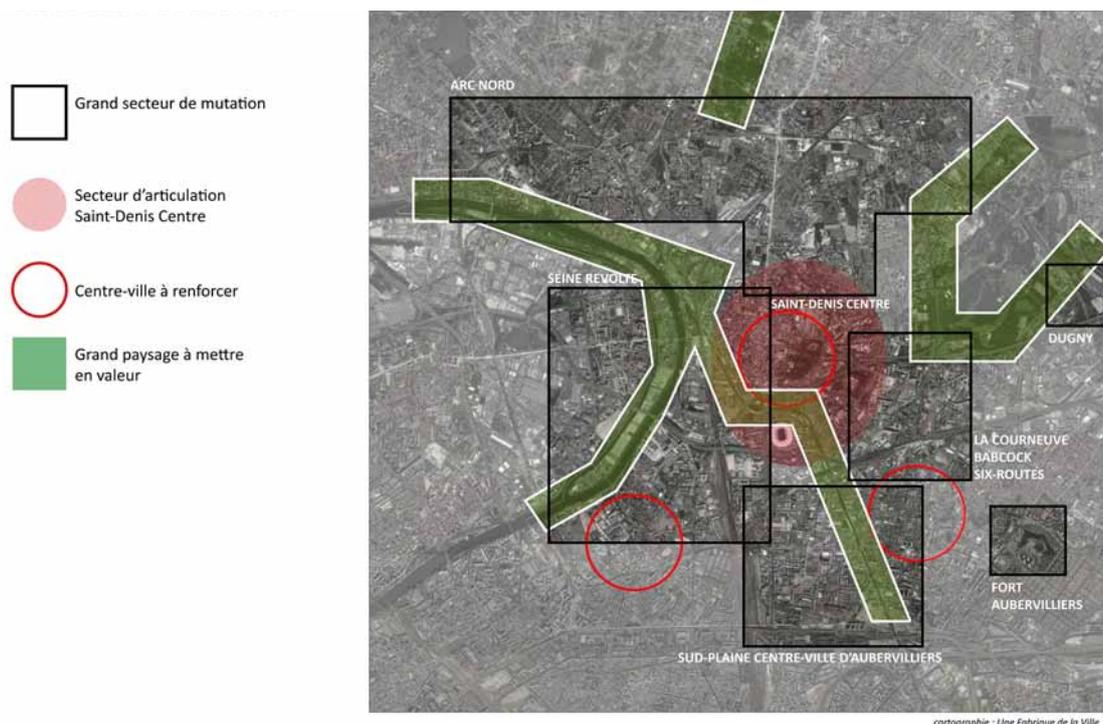
II.2.B.4

DONNER COHÉRENCE ET FORCE AU DÉVELOPPEMENT DE GRANDS SECTEURS MÉTROPOLITAINS

a. Les schémas de secteurs

Le projet urbain de Plaine Commune entend s'inscrire dans un processus raisonné de déclinaison des échelles urbaines : celle du Grand Paris au pôle métropolitain que constitue le territoire de Plaine Commune ; celle du Territoire de la Culture et de la Création aux grands ensembles urbains qui la composent ; et celle des grands ensembles urbains aux quartiers et opérations qu'ils regroupent.

Ce processus entend être porteur d'un développement harmonieux et non uniforme de l'agglomération urbaine contemporaine.



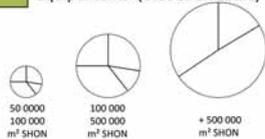
cartographie : Une Fabrique de la Ville

DONNER COHÉRENCE ET FORCE AU DÉVELOPPEMENT DE GRANDS SECTEURS MUTATION

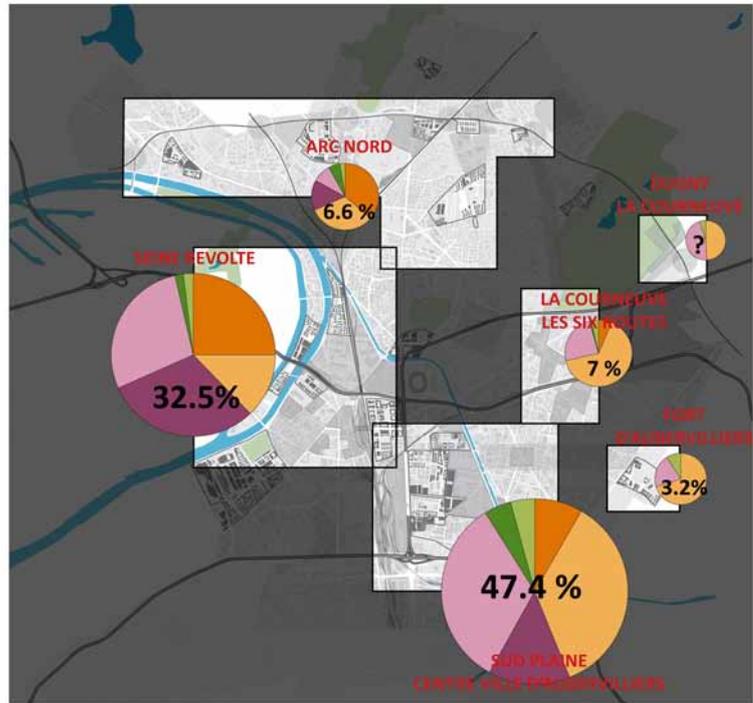
LES SCHÉMAS DE SECTEURS

7.6 millions de m² SHON
restant à réaliser et potentielle

30% Poids des programmations cumulées du secteur dans la programmation globale (en cours et à l'étude) sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune



Sur la base des chiffres communiqués par Plaine Commune au 18 novembre 2012



cartographie : Une Fabrique de la Ville

Il tend à éviter que celle-ci ne pèse trop, par sa masse, son étendue, sur les habitants, les actifs, particulièrement les plus fragiles, les moins mobiles. Ils doivent pouvoir ressentir qu'ils sont partie d'un tout, que tout leur est accessible, qu'ils habitent un lieu appropriable, vivable.

Les collectivités entendent élaborer et mettre en œuvre, dans cinq grands secteurs de développement majeur du territoire, des schémas de secteur. Ces schémas visent à offrir, dans chacun des grands secteurs métropolitains, les ingrédients essentiels d'une vie urbaine équilibrée et agréable : accessibilité, mixité fonctionnelle, qualité des espaces publics, liens avec la grande figure du paysage, densité, diversité et innovation architecturale, équipements métropolitains, intercommunaux et de proximité.

Il s'agit de rechercher, dans ces zones particulièrement porteuses de mutation, tout ce qui peut faire sens, apporter de la cohésion, assurer à terme l'identité d'un secteur, sa place tant dans l'armature globale de Plaine Commune qu'à l'échelle plus large de la métropole.

Pour cela sont précisés pour chaque schéma :

- une figure forte des espaces publics ;
- l'ouverture du secteur sur le grand paysage ;
- la constitution de centralités et leurs connexions aux autres lieux attracteurs du territoire ;
- la cohérence de la programmation (habitat, équipement, activités) ;
- la cohérence des opérations et actions particulières entre elles et avec le schéma d'aménagement d'ensemble à long terme ;
- et les principales étapes de réalisation.

Ces schémas de secteurs présentent notamment l'intérêt de pouvoir correspondre à un espace de vie quotidienne appropriable à pied et en modes doux par l'habitant, le travailleur, le visiteur. Les centralités, les moyens de transports en commun, les éléments de nature et d'agrément sont à portée de déplacements simples, dans un rayon d'un à deux kilomètres. Ils sont appréhendables par chacun. Le management de leur transformation est communicable, peut faire l'objet d'échanges et de débats participatifs.

Ces secteurs ne sont pas fermés sur eux-mêmes. Ils présentent presque tous l'avantage d'être pluri-communaux et chacun demandera à converser avec des territoires voisins, Paris, le Pôle du Bourget, la communauté d'agglomération Est Ensemble, la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, Clichy-sur-Seine.

b. Les grands secteurs métropolitains « SEINE RÉVOLTE » :

DOCKS/PLEYEL/L'ÎLE-SAINT-DENIS/ VIEUX SAINT-OUEN/ CONFLUENCE/ PORTE DE PARIS

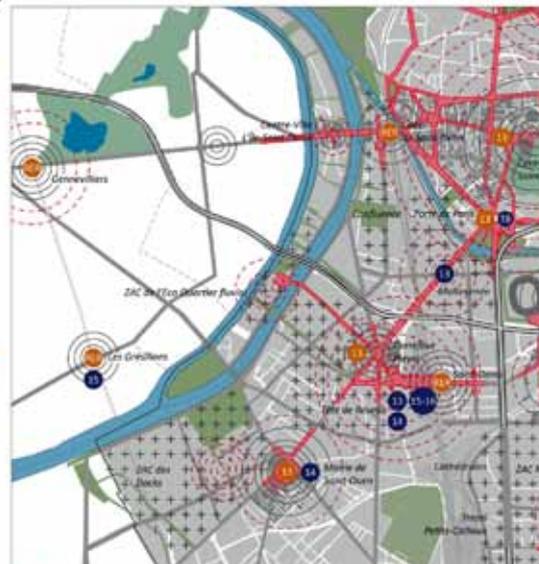
Ce secteur est au cœur de trois grands enjeux majeurs du territoire de Plaine Commune. L'accueil d'un des principaux pôles de transport en commun du Grand Paris est un premier enjeu. À ce titre y sera développée une des centralités nouvelles les plus intenses et à plus fort rayonnement du Territoire de la Culture et de la Création, ce pourquoi on l'a souvent nommée « tête de réseau ». Grâce au franchissement ferroviaire en direction de l'avenue François-Mitterrand, cette centralité sera considérablement



renforcée et constituera un projet unificateur du territoire.

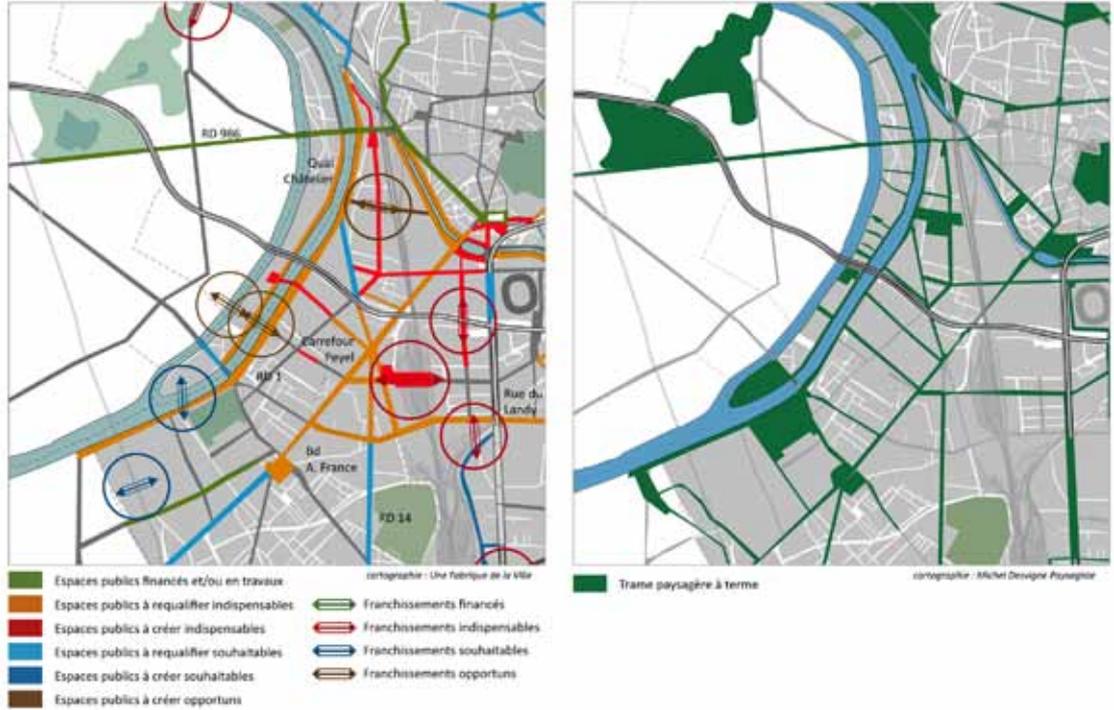
La reconquête par la ville de son fleuve et de la confluence Seine/Canal, et la mise en valeur de ce patrimoine inestimable aujourd'hui caché constituent un second enjeu. À cet égard l'aménagement de l'éco-quartier fluvial de L'Île-Saint-Denis et la mise en valeur de nouveaux

**SECTEUR «SEINE RÉVOLTE»
CENTRALITES EXISTANTES / CENTRALITES FUTURES**



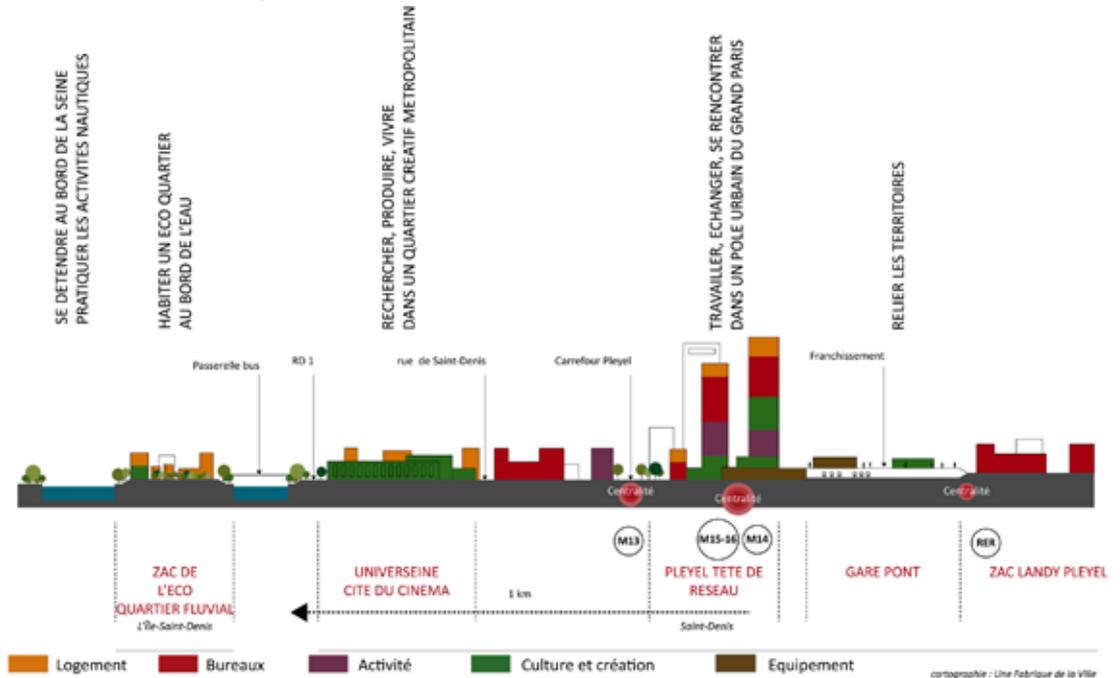
SECTEUR «SEINE RÉVOLTE»

SCHÉMA DIRECTEUR ESPACES PUBLICS / SCHÉMA DIRECTEUR PAYSAGE



SECTEUR «SEINE RÉVOLTE»

RECHERCHER POUR CHAQUE CENTRALITÉ LES INGRÉDIENTS ESSENTIELS D'UNE VIE URBAINE ÉQUILBRÉE ET AGRÉABLE



usages du fleuve qui l'accompagnera (parc de loisirs nautiques, navette fluviale..), la requalification de la RD1, la réalisation de nouveaux franchissements du fleuve sont essentiels. Enfin, la constitution d'une figure forte et cohérente d'espaces publics structurants est déterminante. Sur le tracé de l'ancienne « route de la Révolte » une continuité urbaine majeure sera établie entre les Docks et le Centre de Saint-Ouen, une place Pleyel restructurée, et la Porte de Paris. La reconfiguration de celle-ci, de part et d'autre du canal, confirmera son rôle central d'articulation entre le centre de Saint-Denis, le secteur Pleyel et le quartier du Stade de France.

Les opérations et études urbaines en cours dans ce secteur doivent être très étroitement coordonnées si l'on veut exploiter pleinement les capacités ouvertes par le renforcement des transports et saisir l'occasion de réaliser en ce point de l'Île-de-France une centralité nouvelle exemplaire, mariant implantations tertiaires, activités créatives, habitat, espaces de détente et de loisirs.

Plusieurs études complémentaires seront engagées pour approfondir l'application des grandes orientations d'aménagement de ce secteur sur des points particuliers : l'insertion du quartier du vieux Saint-Ouen dans la dynamique plus large de la « tête de réseau », le parc interdépartemental de loisirs nautiques du petit bras de Seine à L'Île-Saint-Denis, l'aménagement d'ensemble du secteur Porte de Paris (Maltournée, terrains GDF, sud Confluence) ; la vocation de l'île des Vannes, la mise en valeur du secteur Briche Confluence.

L'ensemble du secteur, avant ces études complémentaires, ouvre une potentialité de construction de l'ordre de 2 500 000 m² dont près de 12 000 logements, et de la reconquête progressive d'au moins 8 à 10 kilomètres de berges du fleuve et du canal.

« PLAINE-SAINT-DENIS – CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS » :
OUEST WILSON/ CHAPELLE / NOZAL /
MONTJOIE/ CONDORCET/ EMGP/ OUEST
CANAL/ AUBERVILLIERS CENTRE

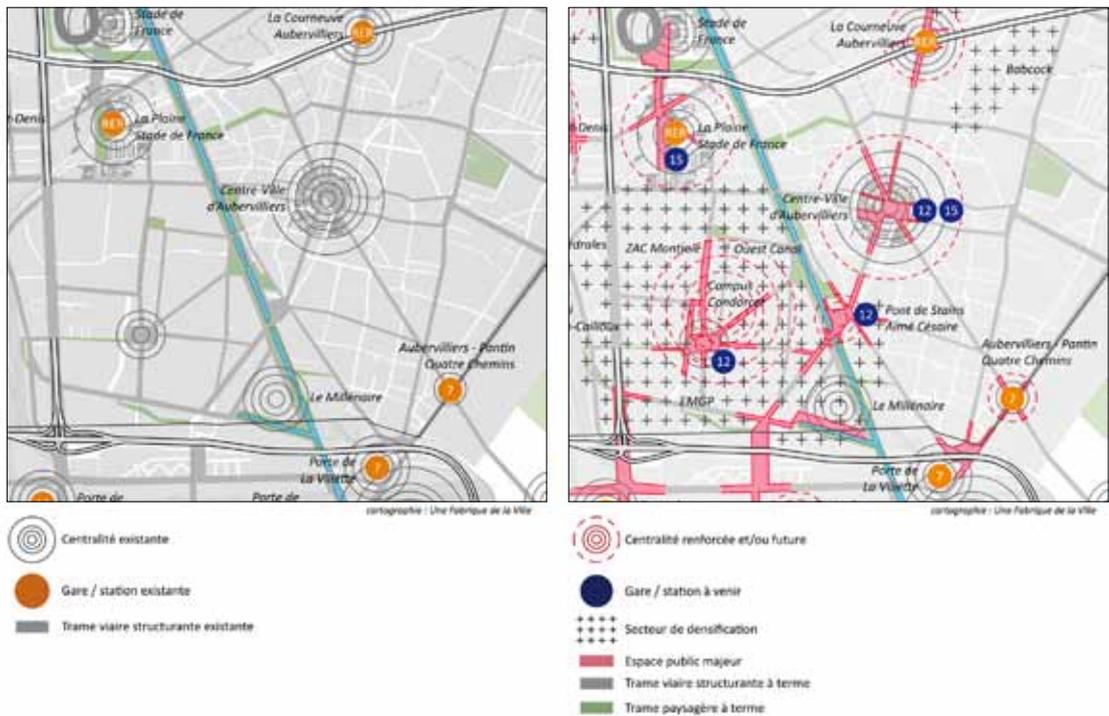


Ce secteur aujourd'hui disparate et désuni s'étend entre l'autoroute A86 et le Boulevard Périphérique de Paris, à l'est des voies ferrées de Paris Nord, de part et d'autre du Canal Saint-Denis. C'est avec le quartier du stade de France et Landy-Pleyel plus au nord, la partie de la Plaine qui a connu les plus fortes mutations de son tissu industriel au cours des vingt dernières années. Il en est résulté aujourd'hui davantage une marqueterie d'opérations sans caractère affirmé que le grand projet annoncé par Hippodamos au début des années 90, quelque peu perdu en chemin.

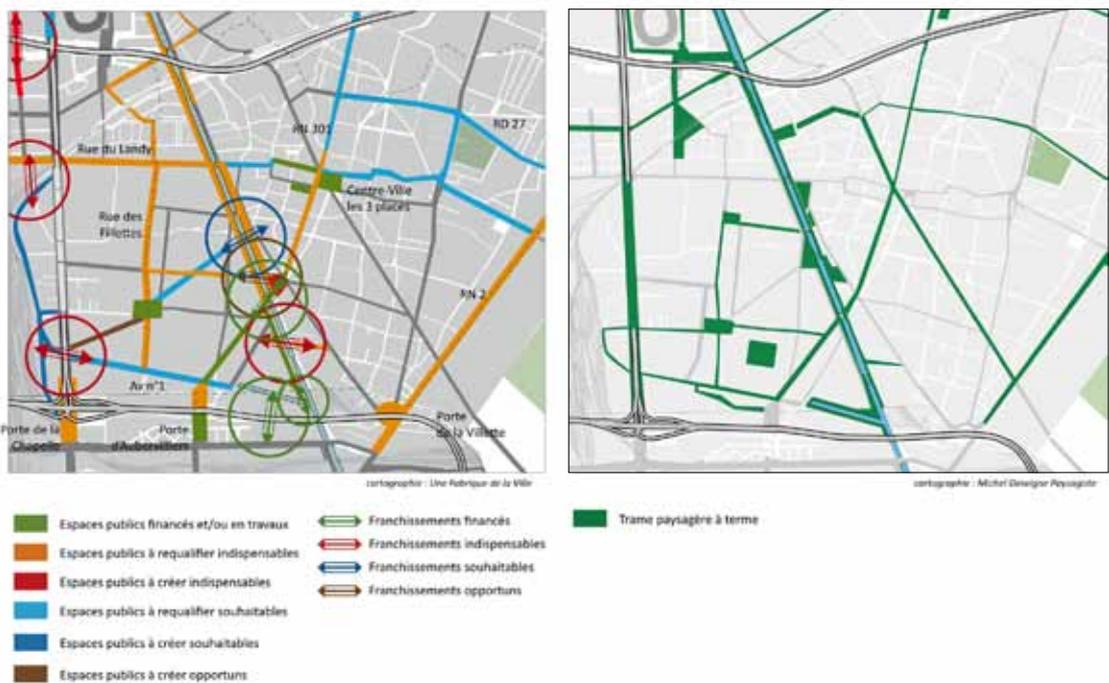
Ces développements existants incomplets seront replacés dans une vision d'ensemble, complétés par des développements urbains qui apporteront une plus grande variété des formes urbaines et architecturales, une plus grande générosité des espaces publics, une présence plus forte de l'eau, du canal et des éléments de parcs, de jardins de respirations. Cette inflexion qualitative de la politique d'aménagement de ce secteur sera un facteur important de changement d'image du territoire de Plaine Commune, aux Portes de Paris.

L'implantation prochaine du Campus Condorcet au cœur de ce secteur est une chance pour

SECTEUR « PLAINE-SAINT-DENIS – CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS »
CENTRALITES EXISTANTES / CENTRALITES FUTURES

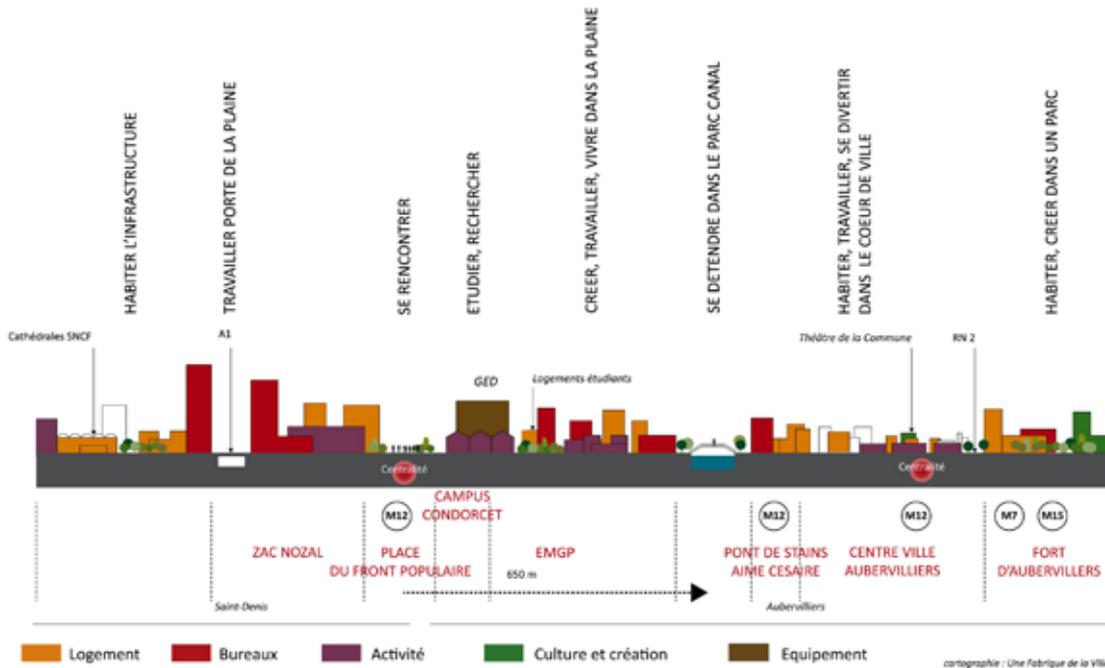


SECTEUR « PLAINE-SAINT-DENIS – CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS »
SCHÉMA DIRECTEUR ESPACES PUBLICS / SCHÉMA DIRECTEUR PAYSAGE



SECTEUR « PLAINE-SAINT-DENIS – CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS »

RECHERCHER POUR CHAQUE CENTRALITÉ LES INGRÉDIENTS ESSENTIELS D'UNE VIE URBAINE ÉQUILBRÉE ET AGRÉABLE



lui donner une identité. Le Campus doit vivre totalement en symbiose avec le quartier qui l'entoure. Les étudiants et chercheurs, comme les habitants et employés pourront aller se détendre sur les berges du Canal. Celles-ci, grâce à leur traitement, comme à la réalisation de nouveaux franchissements, ne seront plus une frontière mais un lien avec le centre-ville d'Aubervilliers. L'aménagement des espaces publics mettra en valeur les cheminements Ouest-Est reliant le secteur situé à l'ouest de l'avenue du président Wilson, le cœur de la Plaine, le canal et le centre d'Aubervilliers, ainsi que l'axe central Nord-Sud de la Plaine, de la Porte d'Aubervilliers à la place du Front Populaire et à la gare de La Plaine-Stade de France. L'implantation envisagée d'un nouveau grand équipement métropolitain, le Centre Aquatique, ainsi que de capacités hôtelières, à l'est de la gare RER La Plaine-Stade de France, renforceront grandement l'attractivité de ce secteur.

Les transformations des vastes emprises fon-

cières des EMGP devront pouvoir être maîtrisées, progressives, et participer de la volonté de développer dans ce secteur un pôle d'activités créatrices vivant et multifonctionnel, progressivement réintroduit dans la ville.

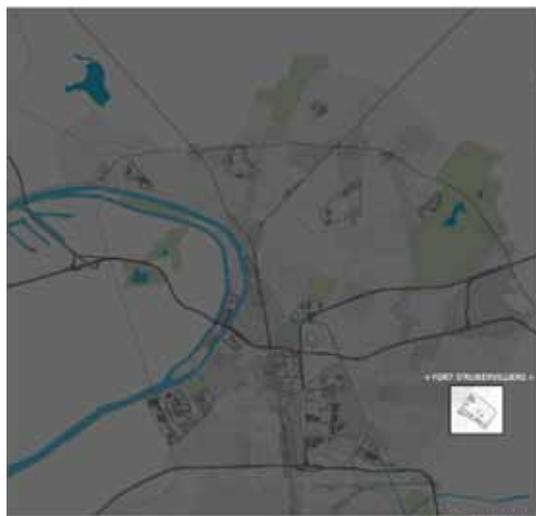
La réalisation d'un espace vert de bonne taille dans cette partie sud de la Plaine qui en est dépourvu est souhaitable pour conforter le projet d'y réaliser un vrai morceau de ville attractif.

À ces conditions, le secteur Sud Plaine - Centre-ville d'Aubervilliers peut devenir demain, à l'échelle du Grand Paris, un lieu majeur de vie urbaine originale, liant les activités créatives, les centres de recherche, les quartiers habités, les entreprises tertiaires, quartier créatif, populaire, productif et laissant place à l'accueil de l'informel et des innovations.

Les opérations importantes engagées (Nozal-Front Populaire, Montjoie notamment), et celles ayant fait l'objet d'études (Ouest-Wilson, la Chapelle en particulier) dégagent un potentiel

de constructibilité élevé dans ce secteur : de l'ordre de 3 600 000 m² SHON dont 21 000 logements.

Toutefois, plusieurs approfondissements d'études apparaissent nécessaires pour mieux définir les conditions de mutations du secteur, notamment à l'ouest du Canal Saint-Denis, où les modalités de contrôle et d'évolution du commerce d'import-export doivent être précisées, et dans toutes les emprises situées en interface avec Paris, de la Porte de la Chapelle, à la gare des Mines et à la porte d'Aubervilliers, dont les vocations, la programmation et le dessin urbain méritent d'être mieux définis et coordonnés ; ainsi que sur les abords des futures gares de la ligne 15.



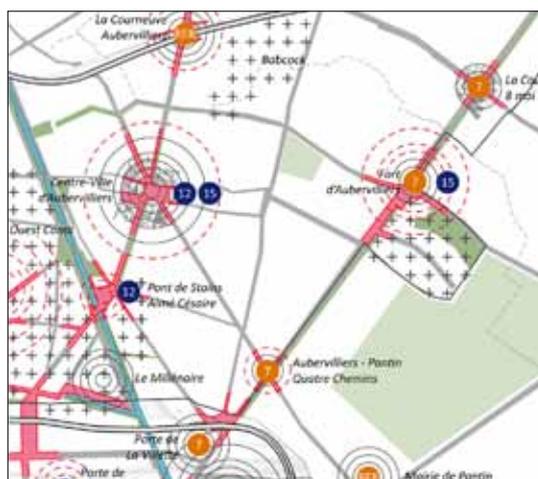
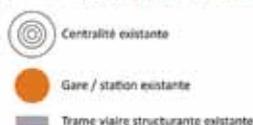
« FORT D'AUBERVILLIERS »

La mutation du Fort d'Aubervilliers et le renforcement de la desserte de ce secteur par l'arrivée de la ligne 15 permettront de créer à l'est de Plaine Commune un lieu de vie urbaine original. Il mariera dans un aménagement très qualitatif, une mise en valeur du patrimoine his-

torique et naturel, et la réalisation d'un habitat durable étroitement imbriqué avec les jardins. Y sera développé un ensemble multi fonctionnel, comprenant des résidences d'artistes, des locaux d'activités spécifiques adaptés à l'économie et à l'innovation, des logements pour chercheurs et étudiants.

La requalification de la RN2, l'aménagement de

SECTEUR « FORT D'AUBERVILLIERS » CENTRALITES EXISTANTES / CENTRALITES FUTURES



SECTEUR «FORT D'AUBERVILLIERS»

SCHEMA DIRECTEUR ESPACES PUBLICS / SCHEMA DIRECTEUR PAYSAGE



liaisons est-ouest vers le centre d'Aubervilliers renforceront l'accroche de ce secteur sur son contexte urbain.

La mise en œuvre de ce projet, porteur de près de 240 000 m² SHON dont 1 800 logements, ainsi que des résidences étudiantes et seniors, suppose une mobilisation des terrains publics.

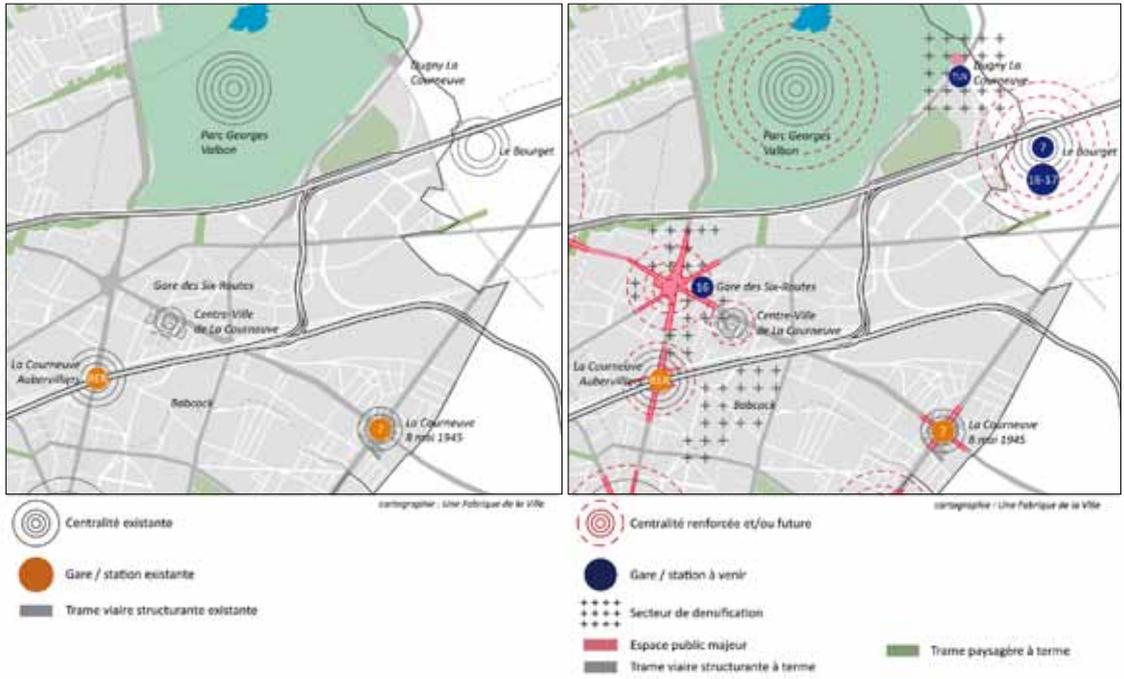
sur ce vaste carrefour d'aspect routier périphérique, une vraie place marquant une centralité nouvelle. Cette centralité se conjuguera avec celle existante mais faible aujourd'hui autour de la Mairie de la Courneuve, qu'elle contribuera à structurer et renforcer.

« LA COURNEUVE BABCOCK SIX-ROUTES »

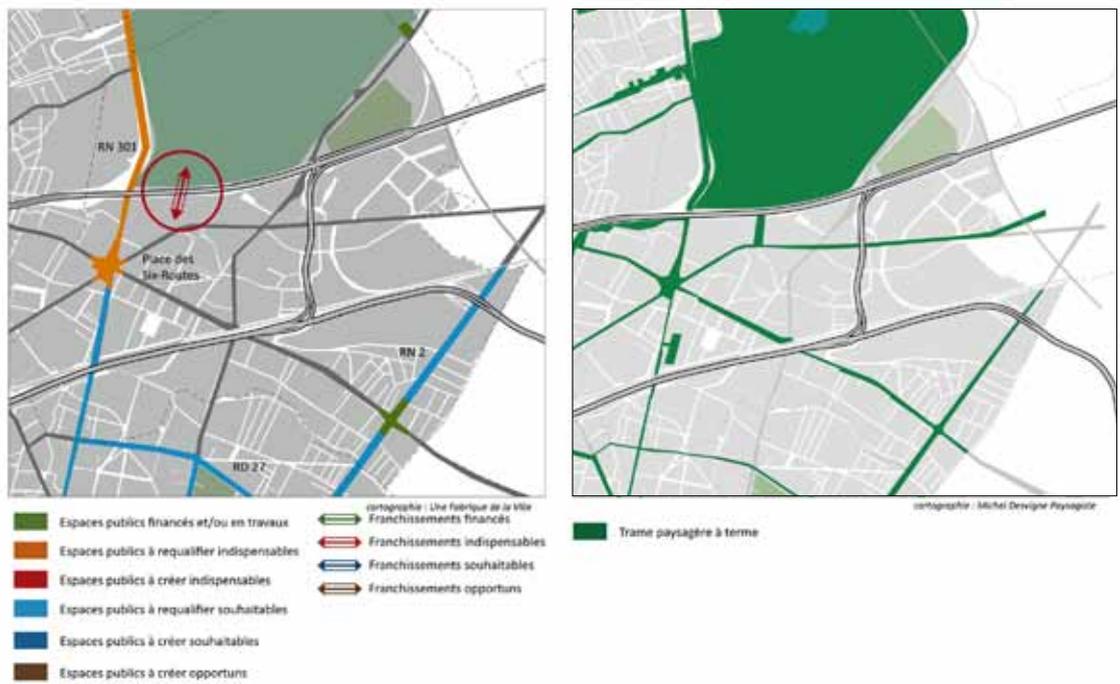
La Courneuve est en position de charnière, à l'intérieur de Plaine Commune, d'est en ouest, entre Saint-Denis et Le Bourget et du nord au sud entre Aubervilliers, Stains et l'Arc Nord. Toutefois son espace urbain disparate et peu structuré, marqué par de grandes coupures, rend encore peu lisible l'intérêt de sa position stratégique, que l'évolution du Grand Paris et la mise en place de son réseau de transport en commun puissant vont révéler. L'arrivée de la Gare du Nouveau Grand Paris fera naître,



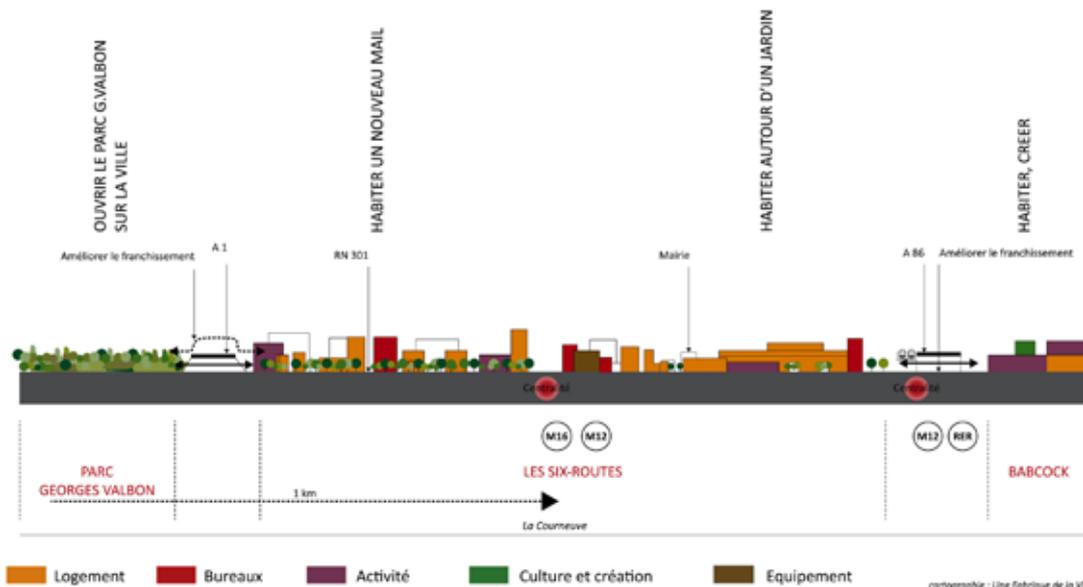
SECTEUR «LA COURNEUVE / BABCOCK / SIX-ROUTES»
CENTRALITES EXISTANTES / CENTRALITES FUTURES



SECTEUR «LA COURNEUVE / BABCOCK / SIX-ROUTES»
SCHEMA DIRECTEUR ESPACES PUBLICS / SCHEMA DIRECTEUR PAYSAGE



SECTEUR «LA COURNEUVE / BABCOCK / SIX-ROUTES»
 RECHERCHER POUR CHAQUE CENTRALITÉ LES INGRÉDIENTS ESSENTIELS
 D'UNE VIE URBAINE ÉQUILBRÉE ET AGRÉABLE



Une continuité urbaine sera également développée jusqu'à la gare d'Aubervilliers-La Courneuve, pour former un noyau urbain particulièrement bien accessible et vivant.

Le nouveau pôle d'échanges constituera une des portes d'entrée au Parc Georges-Valbon, dont les accès doivent être réaménagés de façon plus urbaine, un grand mail conduisant des Six-Routes au Parc.

La requalification de la RN301, dont ce dernier aménagement participe, devra s'étendre jusqu'à Stains. C'est une action majeure indispensable de mise en relation Nord-Sud à l'échelle du territoire de Plaine Commune.

Le secteur La Courneuve-Babcock-Six-Routes demande une attention particulière à apporter à :

- la reconversion des grands sites industriels (tel le site de Babcock) et aux modalités pour y implanter des activités créatives et un habitat coexistant dans un aménagement de qualité, d'une part ;
- l'évolution de grandes zones d'activités (Mer-

moz notamment) qui doivent demeurer des zones d'emplois fortes, d'autre part.

Les opérations en cours et les secteurs étudiés présentent un potentiel de développement de près de 550 000 m² SHON dont 4 800 logements.

Des études complémentaires devront être engagées :

- pour renforcer les liens urbains avec Saint-Denis, notamment à la faveur d'une étude d'aménagement du Fort de l'Est et des conditions de reconfiguration de l'échangeur Lamaze ;
- dans l'objectif d'accroître l'attraction, le rayonnement et l'accessibilité du Parc Georges-Valbon, et du Parc Interdépartemental des Sports de Saint-Denis et leur rôle d'attracteur majeur du territoire ;
- enfin, il conviendra de définir la programmation du secteur Les Essences (Dugny/La Courneuve) en liaison avec le Pôle métropolitain du Bourget.

« ARC NORD »

L'Arc Nord est un secteur dont le développement est prioritaire pour Plaine Commune.

D'Épinay-sur-Seine à Dugny / La Courneuve, arc de plus de 10 kilomètres d'est en ouest, il est constituée d'un ensemble de tissus urbains mal reliés entre eux, fragmentés par de nombreuses coupures, fait d'une succession de zones pavillonnaires, de grands ensembles, de zones d'activités et de friches, et de centres au rayonnement limité. Cette partie du territoire vit essentiellement dans un mouvement d'attraction nord-sud en direction de Paris et Saint-Denis. En dépit des efforts menés, ces secteurs, essentiellement résidentiels, peinent à capter des implantations économiques significatives en dehors des zones d'activités classiques. Il s'agit d'y rattraper le retard en matière de développement urbain pris par rapport à l'arrivée prochaine de la tangentielle Nord et des tramways.

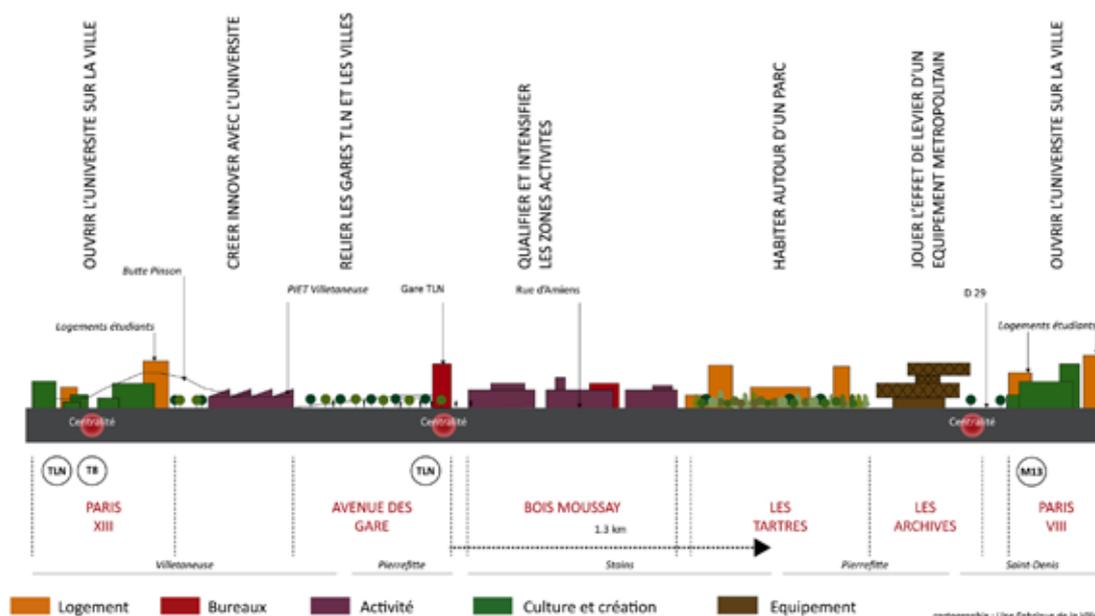
Une partie de l'avenir et de l'attrait de Plaine Commune se joue en effet dans ce secteur où il est possible de développer une forme de ville assez différente de celle des nouvelles cen-



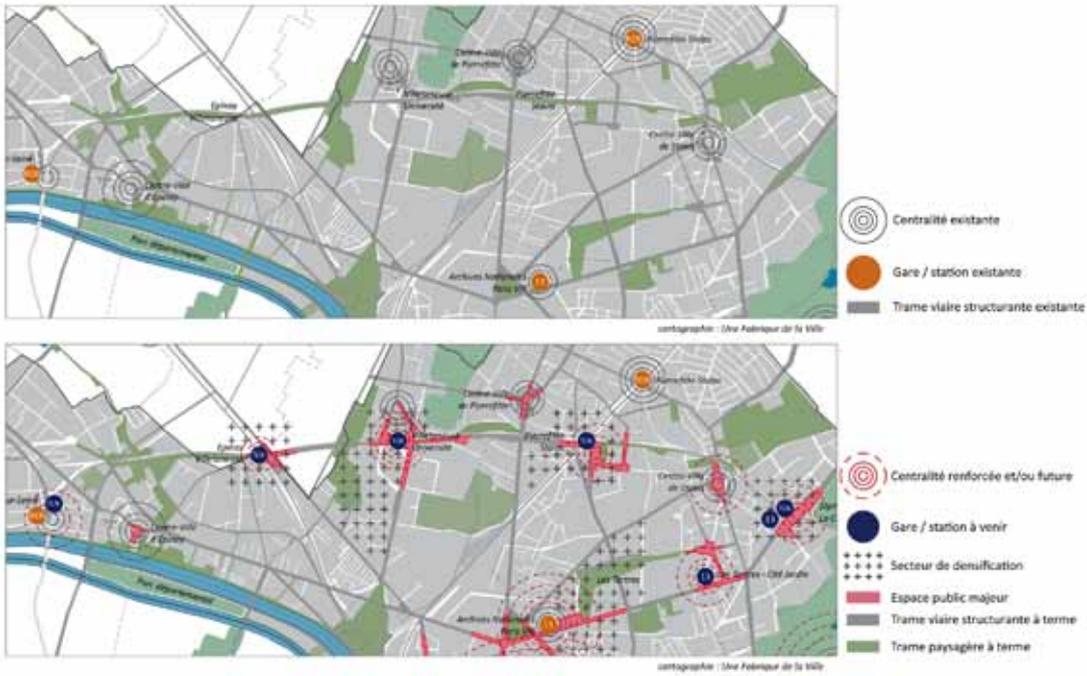
tralités urbaines, avec une augmentation des densités, plus modérée et progressive et une plus forte interpénétration de la ville avec des éléments naturels ou de jardin (Butte Pinson, à Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine, Parc Georges-Valbon à Stains, rive de Seine à Épinay-sur-Seine).

SECTEUR «ARC NORD»

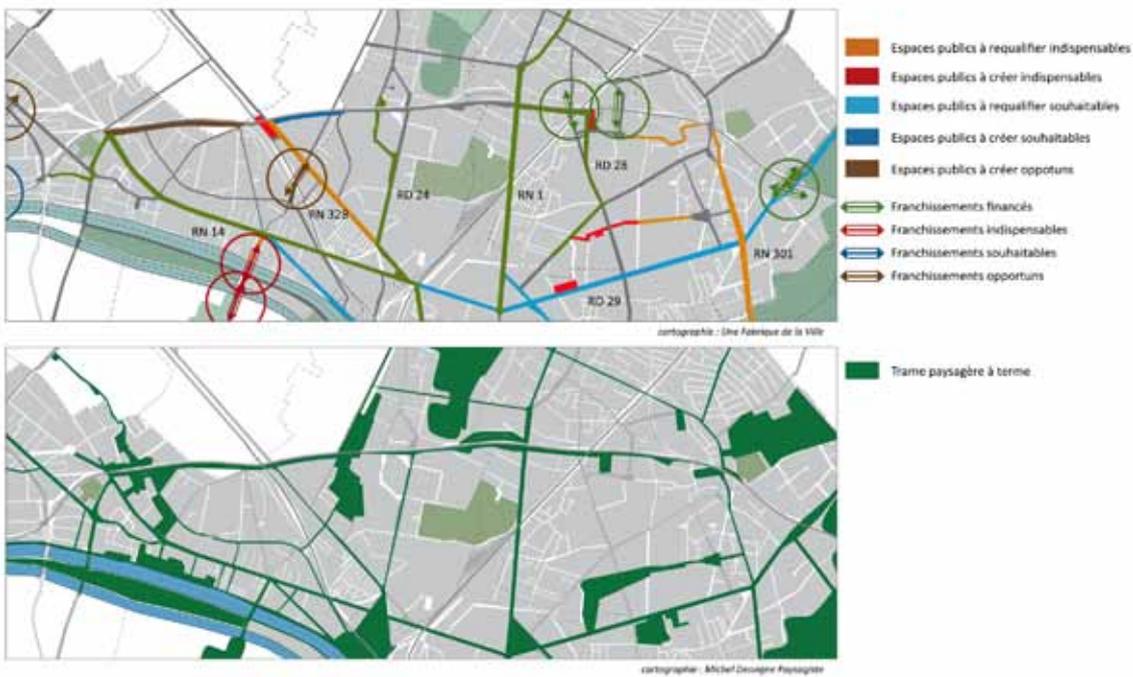
RECHERCHER POUR CHAQUE CENTRALITÉ LES INGRÉDIENTS ESSENTIELS D'UNE VIE URBAINE ÉQUILIBRÉE ET AGRÉABLE



SECTEUR «ARC NORD»
CENTRALITES EXISTANTES / CENTRALITES FUTURES



SECTEUR «ARC NORD»
SCHEMA DIRECTEUR ESPACES PUBLICS / SCHEMA DIRECTEUR PAYSAGE



Mais ces secteurs doivent dépasser le simple rôle de zones résidentielles, et, à l'occasion de la mise en service de la tangentielle et des tramways, élargir leurs vocations et faire l'objet :

- d'une politique volontariste d'implantation d'activités économiques autour des pôles d'échanges,
- de la réalisation d'opérations d'aménagement assez substantielles pour avoir un effet d'entraînement,
- de la constitution progressive d'une armature lisible d'espaces publics, aux abords des gares, dans les centres et entre ces derniers, comme entre les Universités de Paris XIII et Paris VIII. À long terme, un véritable « boulevard des gares » (dont certains tronçons existent déjà) pourrait être aménagé entre la Gare d'Épinay et celles de Villetaneuse, de Pierrefitte-Stains et de Stains la Cerisaie.

Toutes les opportunités de développement autour des gares et sur les grands fonciers maîtrisables seront recherchées et rapidement saisies. Un programme d'études complémentaires sera engagé immédiatement à cet effet. Il visera à optimiser les potentialités de réalisation d'habitat et d'activités, aujourd'hui trop limitées dans le cadre des opérations en cours ou prévues : de l'ordre de 500 000 m² SHON, dont 4 800 logements. Ces capacités d'expansion devraient pouvoir être doublées dans les vingt ans qui viennent.

À cet égard, l'impact du futur Plan d'Exposition aux Bruits de l'aéroport du Bourget sur les capacités de construction de logements dans les communes concernées, Stains notamment, devra faire faire l'objet d'un juste équilibre entre les enjeux de développement urbain et celui de protection des populations.

Les opérations prêtes à démarrer (Vallès, les Tartres Sud) seront engagées opérationnellement sans délai.

Les points d'appui majeurs du développement que constituent les Université Paris XIII, Paris VIII et les Archives Nationales aideront à la mutation économique et au changement d'image de ce secteur. L'utilisation à long terme des terrains de l'État situés à l'ouest de l'Université Paris XIII fera l'objet de discussions entre les partenaires du CDT.

La possibilité d'implanter dans l'Arc Nord un équipement culturel de rayonnement intercommunal sera étudiée.

Grâce à ces développements nouveaux, l'Arc Nord sera ainsi mieux relié à Saint-Denis dont il paraît aujourd'hui coupé par de vastes zones de friches ou peu denses qui accentuent son isolement, en dépit de distances relativement faibles.

À plus large échelle, ce secteur sera partie prenante d'un nouvel axe de développement en rocade de la partie nord du grand Paris, d'Argenteuil au Bourget.

c. Le centre de Saint-Denis à l'articulation des secteurs de mutation

Le centre de Saint-Denis, situé au cœur géographique de plusieurs grands secteurs de mutation de Plaine Commune, doit vivre davantage en symbiose avec eux et leur être mieux relié. Sa place dans l'histoire de l'Île-de-France, la diversité de ses activités, de sa population, des cultures qui s'y côtoient, constituent autant de facteurs d'identité du pôle métropolitain que constitue Plaine Commune au sein du Grand Paris.

La mise en valeur de son patrimoine, la requalification de ses espaces publics majeurs, l'amélioration de son habitat, l'accroissement de son attractivité commerciale, le renforcement de ses services sont des enjeux importants.

L'ensemble monumental constitué par La Basilique, les bâtiments abbatiaux et le Parc de la Légion d'Honneur, peut constituer le levier d'un fort développement touristique dont les centres d'intérêt seraient élargis au patrimoine de l'histoire sociale et industrielle.

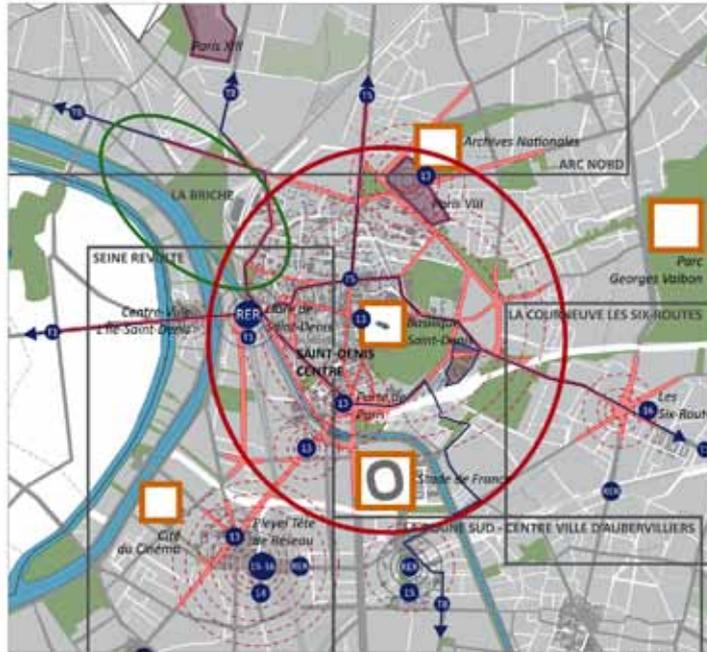
Les tissus urbains anciens souvent dégradés, particulièrement entre le centre et le canal Saint-Denis, continueront de faire l'objet d'une politique très active d'amélioration de l'habitat. La politique nationale de rénovation de l'habitat dégradé doit être engagée sur de nouveaux îlots. De même, doit être poursuivie la politique de rénovation urbaine des quartiers des années 70 et 80 situés en couronne du centre.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

SAINT-DENIS CENTRE

DÉVELOPPEMENT DE CENTRALITÉS AUTOUR DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DES ÉQUIPEMENTS MAJEURS

-  Grand secteur de mutation
-  Secteur d'articulation Saint-Denis Centre
-  La Briche
-  Equipement métropolitain
-  Gare / station existante et/ou future
-  Ligne de tramway existante ou à prolonger
-  Centralité existante
-  Centralité renforcée et/ou future

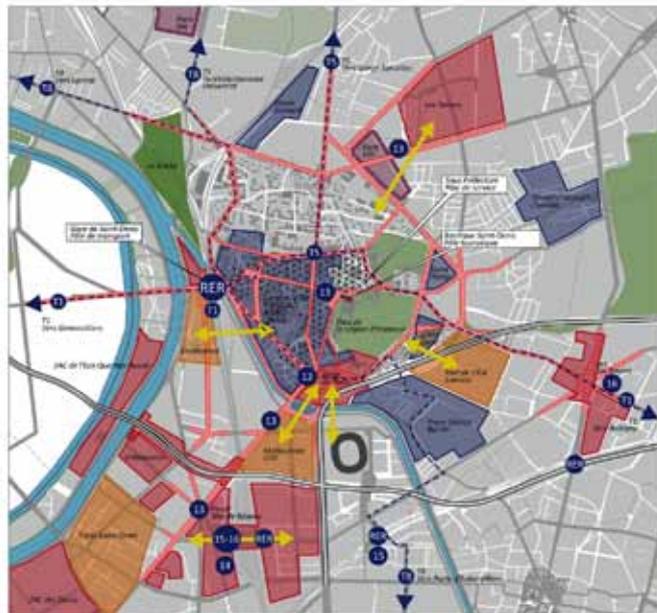


cartographie : Une Fabrique de la Ville

SAINT-DENIS CENTRE

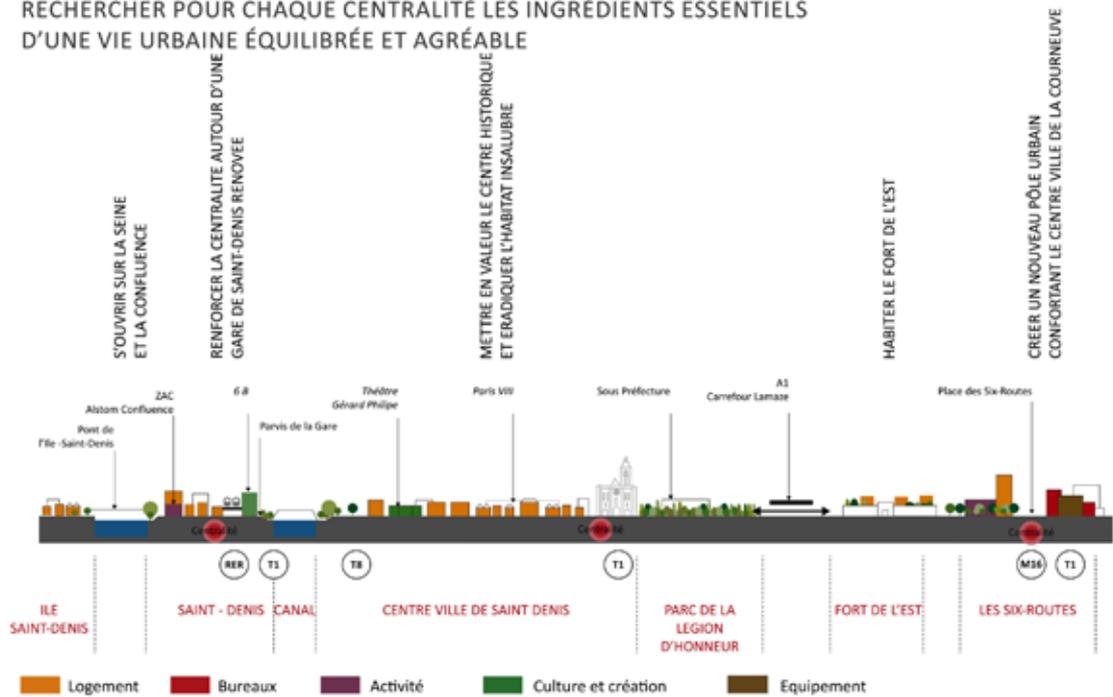
ACTIONS D'AMÉNAGEMENT, DE REQUALIFICATION ET DE MISE EN VALEUR

-  Opération d'aménagement engagée à poursuivre
-  Etude en cours à finaliser
-  Opération ANRU ou PRNQAD ou OPAH engagée
-  Offre commerciale du centre ville
-  Lien à renforcer
-  Gare / station existante et/ou future
-  Ligne de tramway existante ou à prolonger

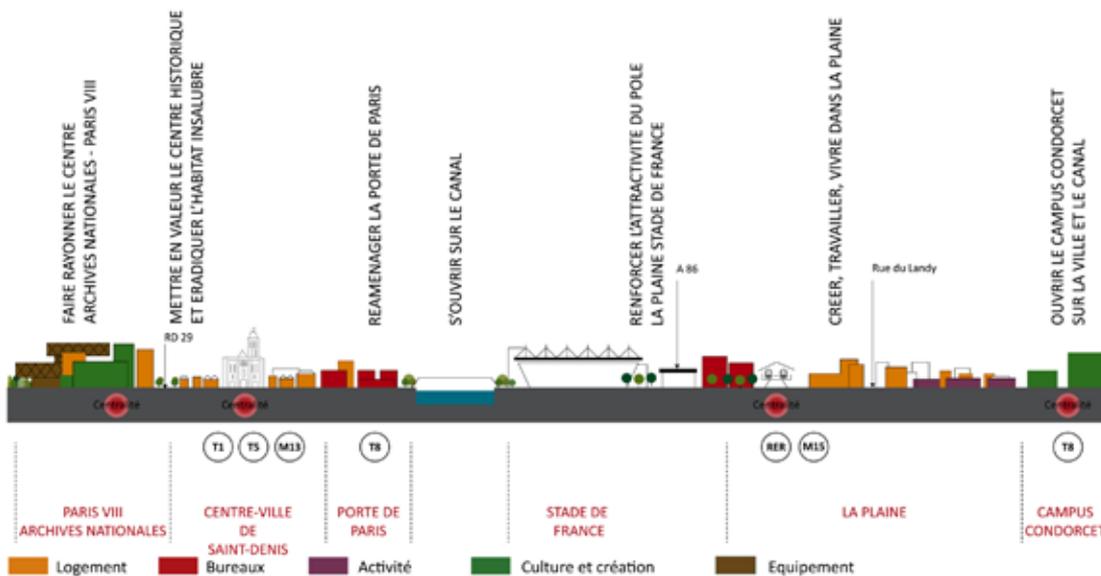


cartographie : Une Fabrique de la Ville

**RENFORCEMENT DU CENTRE-VILLE DE SAINT-DENIS,
A L'ARTICULATION DES SECTEURS DE MUTATION**
RECHERCHER POUR CHAQUE CENTRALITÉ LES INGRÉDIENTS ESSENTIELS
D'UNE VIE URBAINE ÉQUILIBRÉE ET AGRÉABLE



**RENFORCEMENT DU CENTRE-VILLE DE SAINT-DENIS,
A L'ARTICULATION DES SECTEURS DE MUTATION**
RECHERCHER POUR CHAQUE CENTRALITÉ LES INGRÉDIENTS ESSENTIELS
D'UNE VIE URBAINE ÉQUILIBRÉE ET AGRÉABLE



Les grands axes commerciaux traditionnels du centre-ville doivent être revivifiés.

Les services publics à l'échelle de la communauté d'agglomération y seront développés, la sous-préfecture devenant notamment une sous-préfecture de plein exercice.

Le renforcement des transports collectifs en site propre sera un levier considérable pour cette mise en valeur du centre de Saint-Denis. En effet, Saint-Denis sera au cœur du réseau de tramways et de transports en commun de surface de Plaine Commune grâce à la présence du T1 et à son prolongement vers l'ouest, à l'achèvement du T5 qui le reliera au Nord, et à l'engagement du T8 le raccordant mieux vers le Sud, à la Plaine et à Paris.

Le centre de Saint-Denis est par ailleurs bordé de puissantes gares du RER et du futur réseau du Nouveau Grand Paris. Ainsi se constitue une aire d'environ un kilomètre et demi de rayon autour de l'hôtel de Ville, remarquablement accessible et dans laquelle les cheminements terminaux piétons ou cyclistes, et par les transports en commun de surface, permettront de flâner agréablement et de rejoindre aisément les commerces, les services, les équipements, les monuments. La requalification des espaces publics y est donc potentiellement porteuse de vie urbaine intense.

Le centre requalifié dans ses limites anciennes vivra d'autant mieux qu'il pourra se desserrer vers les quartiers environnants et qu'il sera mis en contact physique direct et agréable avec les nouveaux développements urbains dont il est aujourd'hui trop souvent coupé par des infrastructures (les autoroutes A1 et 86, les faisceaux ferrés), ou de grandes emprises aujourd'hui inhospitalières (le Fort de l'Est, le Fort de la Briche) ou fermées (les emprises GDF).

À cet égard plusieurs liaisons urbaines majeures entre le centre et les grands secteurs de mutation constituent autant d'axes de liaison et de développement à privilégier :

- l'axe urbain majeur vers l'ouest allant du centre à la gare de Saint-Denis et à L'Île-Saint-Denis, qui traverse des quartiers à requalifier et doit contribuer à ouvrir le centre sur le canal, la Seine et leur confluence ;
- l'axe capital vers le sud qui, grâce à la créa-

tion d'une place à la Porte de Paris, dégagée des bretelles autoroutières et ouverte sur le bassin de la Maltournée, raccrochera le cœur patrimonial de Saint-Denis au quartier du Grand Stade, d'une part, et à la tête de réseau Pleyel, d'autre part ;

- l'axe de développement nord, de la place du 8 Mai 1945 au pôle urbain, universitaire et culturel qui va naître autour des Archives Nationales, de l'Université Paris VIII et des développements à intervenir sur les Tartres et autour du Tramway T5 ;
- l'axe Est, enfin, appuyé sur le tracé du tramway T1 reliant le centre de Saint-Denis au carrefour des Six Routes et ses développements nouveaux, dont la continuité urbaine sera renforcée à la faveur de la reconversion et de l'aménagement du fort de l'Est.

La qualité et l'agrément du centre de Saint-Denis seront en outre grandement améliorés quand seront rendus accessibles aux habitants le linéaire important de berges du canal qui le relie, à Aubervilliers et les rives de la Seine qui, à travers la Briche, rejoignent Épinay-sur-Seine.

II.2.B.5

TENDRE VERS UNE NOUVELLE RÉFÉRENCE URBAINE AXÉE SUR LA QUALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

a. Prévoir les équipements et services publics nécessaires en regard des besoins actuels et futurs

Un effort d'équipement considérable a été réalisé au cours des dernières années par les collectivités dans les opérations d'aménagement. Faute de moyens suffisants, il n'a pu toutefois aller au-delà des équipements de proximité « obligatoires », c'est-à-dire, pour l'essentiel, la construction des écoles et la réalisation de petits espaces verts et d'équipements sportifs de proximité. Or la composition de la population existante et l'importance de la population nouvelle attendue de la construction moyenne de 4 200 logements par an vont générer des besoins nouveaux en équipements et services

sportifs, culturels, sociaux, davantage de lieux de rencontre pour les jeunes, des espaces verts de plus grande taille, des équipements et des services pour la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que les services à la population et commerces de proximité nécessaires à la vie quotidienne. Ces besoins doivent être évalués en amont afin de pouvoir y apporter, à l'appui de tous les dispositifs existants et à venir, des réponses satisfaisantes au regard de la croissance démographique.

Ils sont, avec le renforcement de la présence des services publics en regard de la croissance démographique et du fort besoin de la population, nécessaires à l'atteinte des objectifs et à la mutation accélérée du territoire. À ce titre, la mobilisation du droit commun est un levier majeur de l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire, dans la perspective d'une remise à niveau des services publics du territoire en regard des besoins actuels, et d'une anticipation prospective des besoins futurs générés par la croissance démographique déjà forte et qui se confirmera sans doute à l'avenir. En particulier, en matière d'éducation, de santé, de modes de garde, mais aussi de services publics régaliens tels que la sécurité, la justice, l'état civil dont la présence gagnera à être renforcée mais aussi adaptée aux besoins spécifiques des habitants. L'accès aux soins est un enjeu majeur pour le territoire dans un contexte de désertification médicale et de santé fragilisée de la population. Parallèlement aux programmes en cours (Schéma directeur de l'assainissement, Plan local de prévention déchets, Référentiel d'aménagement soutenable,...), Plaine Commune, dans le cadre de ses compétences, examinera les remises à niveau nécessaires en matière de collecte et de gestion de l'eau et des déchets pour accueillir les populations et les activités supplémentaires.

Dans le cadre de la préparation de la réforme de la politique de la ville, le Comité Interministériel des Villes du 19 février 2013 a formulé un certain nombre d'orientations concernant l'avenir de la politique de la ville et la territorialisation des politiques de droit commun. Le territoire est particulièrement concerné par les réformes annoncées. Il est vraisemblable

qu'une nouvelle génération de contrats voient le jour dans le cadre de cette réforme, mêlant à la fois droit commun et dispositifs d'exception, à une échelle intercommunale. Aussi, dans l'attente de la déclinaison précise de cette nouvelle politique de la ville et de sa géographie prioritaire, il apparaît pertinent aux partenaires porteurs du projet de CDT de positionner le travail initié autour du CUCS communautaire et de la dimension « développement social » du CDT comme éléments préfigurateurs de la déclinaison sur le territoire de cette réforme à venir. Dans la perspective d'un contrat, les partenaires se prépareront en initiant dès à présent un travail de diagnostic sur ces sujets. Le cas échéant, ce contrat sera articulé à la stratégie de développement et au plan d'action du présent Contrat de Développement Territorial.

De nouvelles formes d'implantation et de conception architecturale des équipements, de mutualisation de leurs usages, seront recherchées dans les opérations nouvelles, en veillant à une optimisation des programmes d'équipements au cœur des quartiers nouveaux. La réalisation du secteur « tête de réseau » constituera tout particulièrement un lieu d'expérimentation à cet égard. L'importance des espaces pouvant apparaître sans vocation ni usages pré-assignés, celle des vides urbains, des échappées vers le grand paysage sera également davantage prise en considération. Tout sera fait pour éviter la perte de ces espaces de respiration, contreparties indispensables de la densification. Eviter de saturer l'espace à la faveur du développement est un objectif de la ville contemporaine.

b. Mobiliser les démarches participatives et les approches « culture et création », gage de qualité des futures transformations du territoire

Convaincus que la méthode fait fond, les porteurs du projet sont soucieux de faire évoluer les pratiques professionnelles de construction du territoire vers plus de participation mais aussi de les irriguer par des approches culturelles et créatives porteuses d'innovation, de sens et de qualité. Lors de l'élaboration et pour la conduite des projets urbains, des méthodes adaptées

à une contribution plus active des habitants et des acteurs économiques, associatifs, sociaux, culturels seront mises en place. Les habitants devront être associés à la fois au temps long de l'aménagement, afin de contribuer à en définir les objectifs et la programmation et d'en comprendre le processus, et au temps court des mutations de leur espace immédiat, afin d'en éviter le plus possible le caractère brutal et intrusif. L'approche artistique peut se révéler par ailleurs d'une grande efficacité pour assurer une médiation entre les responsables et techniciens de l'aménagement et la population en traduisant des plans et projections paraissant au départ trop techniques et technocratiques en une représentation sensible des transformations à venir. Bien plus, sa mobilisation croisée avec d'autres approches urbaines peut se révéler fertile en nouvelles approches et aider à donner du sens aux projets en les resituant dans le fait culturel que constitue l'évolution de la ville pour ses habitants.

c. Poursuivre la réparation et la conversion écologique du territoire vers la sobriété et l'adaptation au changement climatique

Renforcer la densité et la mixité fonctionnelle et sociale

L'objectif urbain d'ensemble du projet de territoire de Plaine Commune est de limiter au maximum la dispersion résidentielle et des activités. Une densité sera dans la plupart des cas recherchée de façon à réduire les déplacements en automobile des habitants, à assurer une intensité de vie urbaine autour des commerces et des équipements. Cette densification du territoire ne sera cependant pas homogène. Plus forte sur et à proximité des grandes stations de transports en commun et dans les centres existants, elle sera modulée dans les territoires plus résidentiels.

Cette densification prendra également en compte la notion de densité ressentie faisant appel à des facteurs de perceptions sociaux, culturels, contextuels... qui sont déterminants dans l'appréciation d'un lieu et de son urbanité. La mixité sociale sera très liée à la part élevée de programmation de logements sociaux qui devrait pouvoir voisiner avec un marché immo-

bilier libre maîtrisé, permettant notamment aux nouveaux actifs arrivant dans les entreprises, ainsi qu'aux chercheurs, professeurs, étudiants, artistes, de se loger agréablement dans le territoire. Une meilleure intégration des activités dans la ville sera recherchée. Il ne faut toutefois pas se cacher la difficulté d'une part, de l'insertion des très gros programmes tertiaires dans leur environnement, et d'autre part, des activités créatives dans les immeubles multifonctionnels. Y parvenir supposera une politique très volontariste de la collectivité et la mise en place d'outils adaptés et de règles incitatives. La politique d'aménagement progressive préconisée devrait permettre d'explorer toutes les conditions de maintien, pour une période intermédiaire ou à plus long terme, des activités économiques industrielles et de logistique urbaine existantes sur les grands fonciers. La politique de l'urbanisme de « tabula rasa » devra faire place à un aménagement plus précautionneux, le plan pouvant s'adapter dans le phasage ou par évolution de son dessin, à la volonté de maintenir sur place des emplois.

Prendre en compte les risques, les nuisances, les pollutions et les questions de santé

Le Référentiel d'aménagement soutenable, qui s'impose à toute nouvelle opération d'aménagement et de rénovation urbaine, définit des grands objectifs de santé et de bien être des habitants notamment en traitant et prévenant les pollutions (sols, nuisances sonores et visuelles), en réduisant l'exposition aux champs électromagnétiques, en prévenant et gérant les risques naturels et technologiques, ou encore en assurant la qualité sanitaire de l'air intérieur et en encadrant les chantiers à faible impact environnemental et à nuisances limitées.

Le PPRI prend en compte les enjeux d'inondation de la Seine. Pour répondre aux risques d'inondation par remontée de nappes ou saturation des réseaux, un schéma directeur de l'assainissement est en cours de réalisation ; l'imperméabilisation des sols sera limitée dans les interventions et les documents d'urbanisme. Les actions sur les espaces publics et les opérations d'aménagement contribueront émi-

nement à la réduction des nuisances et de la pollution sur le territoire. La plupart des terrains visés par les opérations d'urbanisme et de construction sont ou ont été occupés par des activités industrielles souvent polluantes. Les actions de dépollution sont un préalable coûteux aux aménagements. Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement soumis à la consultation du public propose un plan d'actions sur 5 ans permettant de limiter le bruit à la source via la compétence aménagement et urbanisme de l'agglomération et l'interrelation des gestionnaires d'infrastructures, et des actions de rattrapage pour réduire l'exposition des habitants. L'évolution du système autoroutier, la requalification des grands axes structurants et notamment des quais de la Seine, le programme d'étude d'insertion urbaine des autoroutes, la mise en œuvre des conclusions de l'Évaluation Impact Transport menée actuellement par l'Agence régionale de santé (ARS), devront atténuer ces nuisances sonores et de pollution.

Vers la conversion écologique du territoire

Pour renforcer la sobriété du territoire, les opérations d'aménagement et de construction répondront aux objectifs d'économie énergétique inscrits dans le Plan Climat. La réhabilitation des bâtiments publics et privés accentuera encore cette sobriété.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre qui l'accompagnera entraînera l'amélioration de la qualité de l'air.

De nouveaux outils qui améliorent l'efficacité énergétique, comme par exemple des réseaux électriques intelligents, seront expérimentés et mis en œuvre.

Les changements climatiques, en cours et à venir, questionnent fortement les opérations d'aménagement. Afin de préparer au mieux le territoire à ces bouleversements, Plaine Commune réalisera un diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources d'énergies fossiles. Pour y adapter le territoire, dès aujourd'hui et à long terme, les opérations d'aménagement, de construction et de rénovation mettront en œuvre des solutions nouvelles, permettant par exemple le développement « d'ilots de

fraicheur » dans les espaces urbains ou le fonctionnement en circuits courts. Des plans d'action d'urgence seront élaborés et mis en œuvre pour lutter contre les canicules ou les inondations.

Une planification énergétique sera mise en œuvre. Elle favorisera le développement des réseaux de chaleur, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et le développement « d'opérations démonstration ».

La préservation des ressources est intégrée aux objectifs de soutenabilité du CDT et fera l'objet de recherche de solutions dans la conception des projets d'aménagement, d'innovation et d'actions de sensibilisation : optimisation de la consommation foncière la mise en œuvre d'une trame verte et bleue, préservation de la ressource en eau (zéro rejet, maîtrise de la consommation d'eau dans le bâti...), réduction des déchets ménagers, encouragement au recyclage et au réemploi, utilisation de matériaux de construction à faible impact environnemental et recyclage des déchets du BTP, soutien aux filières de l'éco-construction...

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Plaine Commune poursuivra ses efforts de sensibilisation et d'accompagnement dans le domaine de la transition énergétique auprès des acteurs publics et privés.

II.2.B.6

SE DOTER D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ADAPTÉE

Le foncier est la matière première de l'aménagement. Les objectifs très ambitieux d'aménagement et de construction de logements ne pourront être atteints dans la période du CDT que si une stratégie foncière exceptionnelle, à laquelle concourt chacun des partenaires signataires, et des outils adaptés sont mis en place. La rareté des grandes franges urbaines non bâties, et l'important potentiel de foncier mutable en recyclage urbain impliquent par ailleurs des modes de mobilisation spécifiques : densification et diversification du bâti existant, appui sur les dents creuses et intervention sur les biens dégradés, par exemple. La mutation de ces ressources majeures présente des coûts importants et renforce le besoin de dé-

ploiement d'une stratégie foncière volontariste. En agissant directement sur les coûts des opérations, la politique foncière doit créer les conditions pour la production d'un habitat accessible à tous et pour le maintien d'un tissu économique mixte et diversifié. Au-delà de la mobilisation, à des prix maîtrisés, des terrains nécessaires aux opérations d'aménagement, une stratégie foncière ambitieuse doit permettre la constitution de réserves foncières pour l'avenir et la limitation de la spéculation foncière. Elle doit également s'appuyer sur la présence de grands acteurs publics, propriétaires de larges entités foncières, qui permet la concrétisation de projets dans une logique partenariale. En parallèle, les risques naturels ou de pollution impactant certains terrains doivent être analysés très en amont des opérations.

II.3 TROUVER DE MEILLEURES CONDITIONS DE LOGEMENT DANS UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT, MIXTE ET SOLIDAIRE

II.3.A. Diagnostic

UN TERRITOIRE ATTRACTIF À DOMINANTE POPULAIRE

Avec plus de 407 000 habitants en 2010, Plaine Commune est l'intercommunalité la plus peuplée d'Île-de-France. Sa croissance démographique est particulièrement forte : + 16,4 % entre 1999 et 2010, soit plus du double de la croissance régionale.

Cette évolution de la population, comme le dynamisme du marché immobilier, traduit l'attractivité nouvelle du territoire qui change rapidement.

En dix ans (1999 – 2009) les effectifs résidents des cadres et professions intellectuelles supérieures ont augmenté de moitié, soit trois fois plus vite que la population. Mais, au-delà des différences entre les communes et quartiers, le territoire conserve une dominante populaire marquée : plus de 50% des habitants appartiennent au ménages d'ouvriers et employés

contre 30% dans l'ensemble de la région. (*données INSEE population des ménages selon la CSP de la personne de référence)

UNE ACTION PUBLIQUE VOLONTAIRE EN FAVEUR DU LOGEMENT, EN PARTICULIER DU LOGEMENT SOCIAL

Avec l'engagement de nombreuses opérations d'aménagement, le rythme de la construction s'est nettement accéléré au cours des dernières années : 2 500 logements neufs autorisés par an en moyenne de 2004 à 2011, avec une forte accélération pour les années 2010 – 2012, en raison d'importantes opérations qui accroissent exceptionnellement le rythme (première phase de la ZAC des Docks de Saint-Ouen) pour dépasser ponctuellement l'objectif annuel moyen des PLH (3 220 logements). Parallèlement, la part des logements vacants a connu un recul spectaculaire : elle a été réduite de moitié entre 1999 et 2009. L'engagement de Plaine Commune, des villes, de l'État et de leurs partenaires en faveur du logement social est une donnée ancienne. Ces acteurs sont particulièrement actifs : 39 % de logements sociaux ont été construits parmi les logements neufs pour la période 2010 – 2012 soit l'objectif des PLH (40%) en intégrant Saint-Ouen et les reconstitutions au titre de la rénovation urbaine. Plaine Commune intervient également pour limiter l'inflation foncière, notamment à travers une péréquation des charges foncières dans les opérations publiques d'urbanisme.

DE GRANDS PROGRAMMES DE RÉNOVATION ET RÉHABILITATION

L'importance des programmes de rénovation et de réhabilitation de l'habitat ancien est une autre caractéristique forte du territoire.

Le Contrat Territorial de Rénovation Urbaine (CTRU), signé en 2007 par l'agglomération, l'État et l'ANRU porte sur 24 quartiers, comprenant 58 000 logements, dont 50 000 logements sociaux et 120 000 habitants soit plus d'un quart des habitants du territoire concernés. Il prévoit 3 750 démolitions et 6 350 logements neufs.

Ce programme de rénovation urbaine n'est aujourd'hui pas achevé. Certains quartiers n'ont pas été pris en compte dans les premiers dispositifs et mériteraient également une rénovation urbaine. Par ailleurs, la question se pose de leur devenir une fois les opérations terminées – des conventions de sortie ANRU sont en cours de préparation à ce sujet. Le renouvellement urbain se traduit aussi par des interventions de rénovation-réhabilitation dans les centres de Saint-Denis et Aubervilliers, dans le cadre du Programme National de Réhabilitation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), par cinq OPAH RU, 2 OPAH Copro Dégradées et 3 Plans de Sauvergarde, et par l'amélioration du parc social). La Communauté et les villes interviennent également pour résorber l'habitat insalubre en s'appuyant sur le caractère coercitif des procédures de péril et de contrôle de l'hygiène.

DES BESOINS DE LOGEMENTS ENCORE IMPORTANTS

Si, l'action publique a fait évoluer favorablement la situation du logement sur le territoire, les besoins restent importants dans un contexte de crise du logement et de crise économique et sociale, et au vu des structures familiales sur le territoire. Plaine Commune est caractérisée par une taille des ménages (2,58 personnes/ménage), très supérieure à la moyenne régionale (2,33). Contrairement à ce qui se passe en Île-de-France et dans l'ensemble des grandes métropoles, cette taille moyenne n'a pas baissé dans le territoire depuis vingt ans. Une forte part des logements est sur-occupée : 44% dans le parc locatif privé. Les besoins potentiels liés à la « décohabitation » sont donc importants pour les années à venir.

S'y ajoutent les demandes des personnes travaillant dans le territoire, pour lesquelles il est souhaitable d'ouvrir des possibilités de logement proches de leur emploi, et les demandes des étudiants liées à la présence de grands équipements universitaires.

UN PARC SOCIAL IMPORTANT, SOUS LA PRESSION D'UNE FORTE DEMANDE

Le parc social (au sens de la loi SRU) de Plaine Commune comprend près de 70 000 logements, soit 47,5% des résidences principales du territoire, avec des différences marquées entre les communes (34% à Épinay, plus de 66% à L'Île-Saint-Denis, Stains et Villetaneuse). L'offre « très sociale » est concentrée dans les quartiers d'habitat social, qui regroupent 23% du parc social et 31% du parc aux loyers accessibles aux ménages les plus pauvres, ou « assurée » à défaut par le parc privé indigne ou insalubre.

80% des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement social. Un tiers des ménages du territoire vivent sous le seuil de pauvreté (soit 10 points de plus que la moyenne régionale) et ont trop peu de perspectives d'accès au logement.

21 000 ménages sont demandeurs de logements sociaux, dont 80% éligibles au PLAI. Malgré le nombre de ses logements et le volontarisme des collectivités, le parc social du territoire est donc sous pression d'une forte demande.

DES CONDITIONS DE VIE DÉGRADÉES DANS UNE PARTIE DU PARC ANCIEN, UN RETOUR DES BIDONVILLES

La réhabilitation de l'habitat ancien demeure un enjeu pour le territoire de Plaine Commune en dépit d'une action publique importante en la matière. Actuellement, 8% des résidences principales du parc privé sont encore considérées comme inconfortables (soit 6 500 logements) et 20% comme potentiellement indignes (soit près de 14 000 logements).

Par ailleurs, les hôtels meublés restent nombreux (2084 chambres recensées) et des marchands de sommeil sont toujours actifs. Ces conditions de logement dégradées, correspondant à de l'habitat insalubre ou à des situations de sur-occupation, ont de graves répercussions sur la santé des habitants.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, en Seine-Saint-Denis et tout particulièrement sur le terri-

toire de l'agglomération, est observée la résurgence de bidonvilles et de campements de fortune, situés principalement sur des délaissés autoroutiers ou des terrains en friche.

LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE À RELEVER DANS LE NEUF ET L'ANCIEN

L'habitat revêt un caractère stratégique dans la transition écologique du territoire ; il représente 35% de la consommation énergétique totale et 29% de la production totale de gaz à effet de serre. La performance énergétique du parc des villes de Plaine Commune est globalement mauvaise alors même que le coût de l'énergie augmente. La précarité énergétique s'accroît, renforcée par la crise économique : le nombre de ménages bénéficiaires du fond de solidarité pour le logement concernant les impayés d'énergie a augmenté de 85% de 2002 à 2008 (4 850 ménages en 2008). Ce problème concerne tous les types de parcs, mais surtout les logements anciens (construits avant 1975) dont les performances thermiques sont les plus mauvaises.

DES OPPORTUNITÉS POUR POURSUIVRE LA POLITIQUE DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION

Le territoire de Plaine Commune a apporté une forte contribution à la construction de logement en Île-de-France, et en particulier à la construction de logements sociaux.

L'importance des opérations engagées et à venir laisse prévoir que cette contribution va se poursuivre et se renforcer. L'étude de synthèse menée sur le territoire a ainsi décompté un potentiel déjà identifié de plus de 45 000 logements restant à réaliser dans les périmètres faisant l'objet, fin 2012, d'une procédure d'aménagement ou d'une étude. L'ampleur du potentiel foncier mutable explique ces opportunités. Mais les développements à venir devront conjurer plusieurs risques. Le premier est celui de l'évolution du prix du foncier, soumis aux coûts de libération des terrains, de dépollution et

l'attractivité croissante du territoire, qui risque de rendre plus difficile la mixité sociale recherchée. Un second défi est celui de la qualité de vie dans les futurs quartiers dont la desserte effective par les infrastructures de transport et la présence d'équipements et de services publics induits sont deux composantes indispensables. Enfin il est indispensable de poursuivre l'amélioration des quartiers anciens ou d'habitat social existants pour éviter qu'ils ne se trouvent trop en décrochage par rapport aux quartiers nouveaux.

Autre aspect important : la présence des équipements et des services publics induits par les logements : la mise aux normes des équipements existants et la création des nouveaux équipements adéquats seront nécessaires pour rattraper les retards et répondre aux besoins des nouveaux habitants. L'effort à réaliser est considérable : le financement des équipements dans les opérations d'aménagement déjà engagées sur le terrain a posé des problèmes difficiles ; il faudra réaliser davantage d'équipements dans les opérations qui ne sont pas encore engagées.

II.3.B. Objectifs / Leviers d'actions

L'enjeu est d'accroître significativement l'offre de logements pour répondre aux besoins issus de la croissance de la métropole et de l'évolution des modes de vie. Mais la politique du logement doit aussi être un outil de lutte contre l'exclusion et les inégalités ; elle doit prendre en compte la diversité des besoins et l'équilibre territorial.

Un effort massif de construction est nécessaire pour réaliser des logements sociaux, voire très sociaux, mais aussi des logements « libres » dont il faut maîtriser les prix et les loyers, notamment pour mieux accueillir les salariés et les étudiants du territoire.

L'état du parc d'habitation appelle également la poursuite de la rénovation urbaine, de la réhabilitation du parc ancien et l'amélioration des performances énergétiques pour atteindre les objectifs partagés du Schéma Régional Climat Air Energie.

Ces efforts de construction et de réhabilitation permettront de faciliter les parcours résidentiels ; ils ne doivent pas omettre les plus vulnérables, qui ont du mal à se loger même dans le parc social, et leur apporter des solutions spécifiques.

L'objectif de qualité des logements et du cadre de vie, notamment par la présence d'équipements et services adaptés, doit être inséparable de ces objectifs quantitatifs. Il s'agit de développer des quartiers d'habitation denses, mixtes, apaisés, agréables, qui renforcent l'attractivité du territoire.

Une stratégie foncière ambitieuse et prospective est indispensable à l'atteinte de cette ambition.

II.3.B.1.

ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENT DE MANIÈRE DIVERSIFIÉE ET ÉQUILIBRÉE

Il faut construire davantage pour accroître l'offre de logement et contribuer à la réalisation des objectifs très ambitieux de 70 000 logements par an fixés par la loi du 3 décembre 2010 relative au Grand Paris, repris le SDRIF. Le PLH de Plaine Commune (adopté en 2009) et celui de Saint Ouen fixent l'objectif de 3220 logements par an jusqu'à 2015. La territorialisation des objectifs (TOL) régionaux à l'échelle du territoire de Plaine Commune retient un objectif annuel de 4200 logements fixé par arrêté préfectoral. C'est ce rythme annuel moyen de production à partir de 2016 que les collectivités et l'État retiennent comme objectif à réaliser sur la période du CDT (2014-2030), conformément à la TOL et au SDRIF.

Pour répondre aux besoins de logements sociaux et à la volonté d'assurer la mixité, l'objectif annuel de production comprendra un taux de 40 % de logements locatifs sociaux, en intégrant les opérations de renouvellement du parc social. La répartition par catégorie de financement prévue dans le PLH de Plaine Commune sera prolongée dans le temps : 50% de PLUS, 30% de PLAI et 20% de PLS.

Ces objectifs de construction totale et de construction sociale sont particulièrement ambitieux. Ils pourront être atteints en fonction de la réalisation effective des infrastructures de transport attendues, de la mobilisation des fonciers publics, des financements de logements sociaux correspondants et de la capacité à réaliser les équipements publics adaptés aux besoins des populations.

À ce sujet, les signataires affirment leur intérêt commun à la mise en place, en complément des dispositions de financement assurés par la fiscalité de l'aménagement, d'un dispositif financier spécifique pouvant prendre diverses formes (dispositif de péréquation régionale, d'aides régionales ou départementale, ...) et contribuant à la réalisation des équipements

publics induits, condition de l'atteinte des objectifs ambitieux de production fixés dans le contrat.

L'offre de logements répondra également à des objectifs d'équilibre territorial :

- à l'échelle de Plaine Commune, elle respectera, pour la durée du CDT, un ratio d'équilibre entre la production de logement et celle de bureaux. Ce ratio sera celui inscrit dans la convention d'équilibre jusqu'en 2015 : 1,67 m² d'habitation au minimum pour 1 m² de bureau ; au-delà, il donnera lieu à une réévaluation ;
- à l'échelle des opérations d'aménagement la mixité des fonctions (habitat, activités, équipements) sera systématiquement recherchée, ainsi que la mixité résidentielle ;
- dans le même objectif, les possibilités de rapprochement domicile – travail seront renforcées à partir de l'identification des besoins de logements des salariés du territoire.

II.3.B.2.

POURSUIVRE LA REQUALIFICATION DU PARC EXISTANT, LUTTER CONTRE L'HABITAT INSALUBRE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'état du parc de logements existant, public et privé, appelle la poursuite de son renouvellement et de sa réhabilitation, en mobilisant les dispositifs actuels (Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés, Programme National de Rénovation Urbaine, plans de sauvegarde...) et ceux qui pourront les prolonger dans le temps.

Il faudra également mobiliser les moyens nécessaires au traitement des hôtels meublés et à la lutte contre les marchands de sommeil.

Par ailleurs, l'État et les collectivités territoriales conjugueront leurs efforts pour éviter que ne se développent ou ne se pérennisent sur le territoire des campements de fortune ou bidonvilles.

L'action contre la précarité énergétique sera intensifiée pour atteindre l'objectif d'une réduction de 16% des consommations énergétiques dans le parc résidentiel, ce qui permettra de diminuer de 27% les émissions de gaz à effet de serre.

II.3.B.3.

PRODUIRE UNE OFFRE SUFFISANTE DE LOGEMENTS ADAPTÉS AUX PUBLICS DITS SPÉCIFIQUES

L'arrivée du Campus Condorcet et les projets des Universités Paris VIII et Paris XIII vont accroître nettement le nombre des étudiants. Leur offrir plus de possibilités de logements diversifiés et répartis sur le territoire permettra de rapprocher lieux d'étude et de résidence et de bénéficier de l'animation des quartiers universitaires. Les projets actuels devraient permettre d'atteindre les objectifs du PLH : réaliser 5 000 logements étudiants dans 34 résidences à l'horizon 2015. Au-delà, l'accroissement du parc de logements étudiants sera poursuivi avec l'objectif d'accueillir 9 % des étudiants dans des résidences spécifiques (ratio fixé par la Région).

Les plus vulnérables (familles monoparentales, travailleurs pauvres, exclus, victimes de violence, ...) rencontrent de grandes difficultés pour se loger, même dans le parc social dont le taux de rotation est faible. Ainsi, malgré les projets de PLAI, l'offre adaptée à ces personnes est insuffisante pour leur permettre de quitter les structures d'hébergement (résidences sociales, foyers, hôtels, ...) et de se réinscrire dans un parcours résidentiel. Des solutions spécifiques seront recherchées pour développer dans les programmes neufs une offre à très faible loyer adaptée à ces situations d'extrême fragilité.

Par ailleurs, une politique répondant à la croissance du nombre des personnes âgées sera mise en place. À côté des formes spécifiques d'hébergement plus ou moins médicalisées, l'accent sera placé sur les conditions de leur bonne intégration dans le parc neuf ou existant (logements à rez-de-chaussée, équipements et services, ...). En complément des interventions sur le parc d'habitation, le soutien apporté aux ménages dans leur habitat mérite d'être développé pour réduire les difficultés juridiques et financières et prévenir les expulsions. Un appui sera également accordé aux expériences d'habitat participatif, projets d'auto-réhabilitation ou de construction par des coopératives d'habitants.

II.3.B.4.

MAÎTRISER LES COÛTS DU LOGEMENT

Pour atteindre les objectifs de construction énoncés et permettre le maintien de prix de sortie bas dans les programmes de logement, une politique foncière est indispensable en amont. Elle doit permettre de minorer les coûts d'acquisition des terrains, qui représentent une part majoritaire dans les dépenses des aménageurs et qui, pour les promoteurs, sont une importante variable d'ajustement des prix pratiqués pour le logement.

Les orientations concernant les charges foncières comprises dans la Convention qualité constructions neuves de Plaine Commune doivent être reprises, prolongées, et le cas échéant adaptées, dans ce cadre.

La mobilisation des terrains de l'État et de ses opérateurs dans les conditions fixées par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, précisée par ses décrets d'application contribuera par ailleurs à l'objectif de production de logements sociaux à loyer maîtrisé.

II.3.B.5.

ELEVER LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les ambitions de qualité dans le développement urbain ont été rappelées ci-dessus dans la description du projet urbain. Ces ambitions concernent évidemment, au premier chef, les opérations de logement. La qualité des logements est l'objectif central de la Convention qualité constructions neuves adoptée par Plaine Commune en 2011. Elles doivent, avec l'attention à la qualité architecturale, être renforcées et élargies à une haute qualité du cadre de vie, marqueurs de la mutation du territoire. Les quartiers d'habitation, neufs et existants doivent disposer de tous les équipements et services nécessaires : scolaires, sportifs, sociaux, culturels, des espaces verts généreux, des commerces ; ils doivent associer mixité fonctionnelle et sociale, identité et agrément. Cette qualité est indispensable pour rendre acceptables et soutenables les fortes densités souhaitées autour des pôles de transports.

La qualité du logement et du cadre de vie est aussi une composante majeure de la transition écologique du territoire à travers ses effets sur les économies d'énergie et la limitation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur la maîtrise des déplacements.

II.4 TRAVAILLER ET SE FORMER DANS UN TERRITOIRE DE MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

II.4.A. Diagnostic

UNE ÉCONOMIE EN DÉVELOPPEMENT ET MUTATION RAPIDES

Le territoire de Plaine Commune compte environ 180 000 emplois dans plus de 20 000 entreprises. Sévèrement frappé par la crise de l'industrie dans les années 1970, le territoire a connu un véritable retournement de tendance : depuis une dizaine d'années son rythme de développement économique est le plus fort d'Île-de-France. La progression de l'emploi privé (plus de 30 000 emplois supplémentaires en 10 ans) est deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région. Le taux élevé de création d'entreprises (20% en 2011 à comparer aux 16.3% de l'Île-de-France) traduit également cette vitalité économique.

La dominante tertiaire s'est beaucoup affirmée avec la construction importante de bureaux (300 000m² commercialisés en trois ans, 2 millions de m² en 10 ans) et l'implantation de grands groupes (Generali, Orange, SFR, Veolia, SNCF) qui transfèrent beaucoup d'emplois depuis d'autres sites régionaux. Les entreprises de plus de 5 000 salariés sont ainsi passées de 8 (en 2000) à 17 (en 2010).

Plaine Commune est devenue l'un des pôles tertiaires majeurs de la région, mais demeure aussi un territoire important pour l'accueil d'activités industrielles et logistiques, avec un rythme élevé de réalisation de locaux d'activités (250 000 m² ces trois dernières années).

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION, A TOUT D'AVENIR

L'évolution du territoire de Plaine Commune se distingue aussi par l'essor des activités relevant

du domaine de la culture et de la création : les industries du cinéma, avec la Cité du cinéma récemment inaugurée, les nombreux studios et activités audiovisuelles, le design, l'artisanat d'art. Les industries de l'information et de la communication, qui travaillent souvent avec celles de la culture et de la création, sont, elles aussi, de plus en plus représentées. Ces types d'entreprises s'implantent surtout dans le sud de Plaine Commune, près de Paris, dans la partie qui bénéficie d'une excellente desserte en transports et en très haut débit numérique.

Dans un territoire riche en lieux de formation, très ouvert à la culture et aux arts vivants, ce sont autant de points d'appui pour un développement innovant et prometteur : celui du cluster des activités culturelles et créatives et plus largement du « Territoire de la Culture et de la Création » (voir aussi le chapitre II.5).

UN PÔLE UNIVERSITAIRE MAJEUR

Avec 47 000 étudiants, le territoire de Plaine Commune est l'un des principaux pôles universitaires franciliens. Il accueille les Universités Paris VIII à Saint-Denis (22 000 étudiants dans Plaine Commune) et Paris XIII à Villetaneuse (15 000 étudiants). Ces deux universités sont membres de PRES (respectivement Paris Lumières et Sorbonne Paris Cité) qui les associent à d'autres structures d'enseignement supérieur de tout premier plan et structurent les collaborations entre les laboratoires de recherche. S'y ajoutent le Conservatoire National des Arts et Métiers, la Maison des Sciences de l'homme Paris Nord, des établissements de formations supérieures artistiques et techniques (Académie Fratellini, Pôle Sup' 93, école Louis Lumière, Ecole Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation, lycée des métiers de l'image et du son, les ateliers de « technicités » de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, le département des restaurations de l'Institut National du Patrimoine). Au total Plaine Commune compte 70 laboratoires de recherche et 1 500 enseignants-chercheurs. Cet ensemble sera complété et puissamment renforcé, à partir de 2016, par l'arrivée du Cam-

pus Condorcet au sud d'Aubervilliers (15 500 personnes dont plus de 9000 enseignants, chercheurs, doctorants et personnels administratifs sur le site d'Aubervilliers).

MAIS UNE POPULATION ACTIVE EN DÉCALAGE AVEC LES EMPLOIS OFFERTS ET CONFRONTÉE À UN PARCOURS D'INSERTION PARFOIS DIFFICILE

Un décalage très important existe cependant entre les catégories socio-professionnelles de la population et celles des emplois exercés sur le territoire : 26% d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures alors qu'ils ne représentent que 8 % des actifs du territoire ; 24 % d'employés parmi les emplois pour 37 % des actifs ; 19% d'emplois ouvriers pour 28% des actifs. Ces écarts renvoient pour partie à la formation des habitants, trop limitée encore même si elle progresse régulièrement, et trop souvent tournée vers des métiers de l'industrie, donc mal adaptée à la demande croissante d'emplois tertiaires qualifiés. On constate des différences importantes de niveaux de formation entre le territoire et la région : 33% de sans diplôme ici contre 18% à l'échelle régionale, 15% de diplômés de l'enseignement supérieur contre 36%.

Les freins à l'emploi se font ici particulièrement sentir : une moindre mobilité, des situations de discrimination, un accès difficile aux modes de garde, une moindre maîtrise de la langue française, autant de freins à l'emploi et d'obstacles aux parcours d'insertion.

Le taux de chômage parmi la population de Plaine Commune est élevé - 20% contre 10,9% dans la Région et le taux d'emploi est limité à 56% contre 67% en Île-de-France.

Nombre d'habitants du territoire se trouvent ainsi particulièrement exposés à la conjoncture économique défavorable, à la montée du chômage et à la précarité.

L'ENJEU DU PARCOURS ÉDUCATIF ET DE LA FORMATION CONTINUE

L'éducation et la formation représentent donc des défis majeurs à relever par les partenaires du CDT. En matière d'enseignement, le territoire est confronté à des situations délicates et complexes : « turn-over » important des enseignants ; difficulté à assurer le remplacement des enseignants absents, manque de personnel de santé scolaire, évitement scolaire significatif. Les résultats scolaires des élèves sont en deçà des moyennes nationales et académiques. Le phénomène de décrochage scolaire est particulièrement prégnant. Les actions existantes pour améliorer les parcours éducatifs, nombreuses et variées, demandent à être développées. Le riche potentiel dont les jeunes du territoire sont porteurs gagnerait à être un point d'appui pour favoriser les réussites. L'accès des jeunes du territoire à l'enseignement supérieur reste inférieur aux moyennes nationales.

Par ailleurs, les difficultés d'accès à la formation continue des adultes rendent difficiles les possibilités d'évolution ou de reconversions en cas de formation initiale insuffisante ou inadaptée.

UN ANCRAGE LOCAL DE L'ÉCONOMIE INSUFFISANT, DES DÉMARCHES VISANT À LE RENFORCER

Les collectivités agissent pour renforcer le développement économique endogène, c'est-à-dire un développement fondé sur les ressources locales (les savoirs, les expériences, les atouts, les modalités d'organisation préexistantes), qui construit des économies locales et rend le territoire moins dépendant des mouvements économiques et des transferts d'entreprises.

C'est l'objet des démarches de soutien aux PME et TPE, à la création d'entreprises et de dispositifs tels que la Charte Entreprise-Territoire, proposée par la Communauté d'agglomération et déjà signée par 112 entreprises. Cette Charte a pour ambition de renforcer les liens entre entreprises et territoire et de générer plus de retombées pour le territoire et les habitants. Le soutien à l'économie sociale et solidaire est un autre levier ancien d'intervention des par-

tenaires. Plaine Commune compte aujourd'hui presque 600 d'établissements de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles) offrant plus de 6500 emplois dans des secteurs aussi diversifiés que le commerce équitable (domaine dans lequel le territoire est particulièrement à la pointe), la restauration, la construction, les services à la personne, la formation, l'environnement, la culture etc. Cependant, le tissu local de l'économie sociale et solidaire est composé de structures de faible taille et la part des emplois (presque 5 %) est en retrait de la moyenne régionale (7 %) et nationale (9/10%), en dépit d'un important potentiel et de besoins liés aux caractéristiques de la population.

II.4.B. Objectifs / Leviers d'actions

Favoriser le développement économique est l'enjeu essentiel, mais avec la volonté de mieux en maîtriser les impacts au bénéfice du territoire.

Cette ambition d'un développement économique au profit des habitants du territoire, est portée depuis plusieurs années par Plaine Commune au travers de son Plan Communautaire pour l'Activité et l'Emploi (PCAE) et avec la Région Île-de-France, avec l'appui du PACTE pour le développement du territoire de Plaine Commune, signé en 2012.

Le PCAE, qui sera actualisé en 2014, ambitionne d'ancrer plus fortement le développement économique dans les dynamiques locales ; il intègre un plan de lutte contre les discriminations, et vise la multiplication des clauses d'insertion. Le plan mobilise également les acteurs de l'Éducation Nationale et de l'entreprise pour favoriser une formation de qualité.

Le PACTE est un dispositif de soutien des filières audiovisuelles, numériques, des métiers d'arts, de l'économie sociale et solidaire... Il favorise la mise en place d'actions liées à l'ac-

cess aux formations et aux emplois du secteur culturel et créatif, il accompagne les projets d'incubateur, de pépinière et d'espaces de co-working.

L'élaboration du CDT a permis d'enrichir et de prolonger cette stratégie de développement via les orientations suivantes.

Un accent particulier sera placé sur les activités de la culture et de la création, en tant que moteurs pour le développement économique du territoire mais aussi pour son développement social.

L'implantation des activités tertiaires sera poursuivie en favorisant une plus grande diversité des entreprises et une meilleure insertion spatiale. Ces choix n'excluront pas les autres types d'activités présentes sur le territoire.

Pour que les habitants et les entreprises locales bénéficient davantage de la dynamique de développement du territoire, la politique favorable au développement endogène et le soutien aux structures d'économie sociale et solidaire devront être renforcés. Les actions actuelles de soutien aux PME et TPE, à la création d'entreprises et d'élargissement de la Charte Entreprise – Territoire seront prolongées.

Mais ces mesures concernant l'appareil économique du territoire devront impérativement être complétées par des actions portant sur l'éducation, la formation et l'insertion, pour favoriser la promotion sociale des habitants, qui passe par leur montée en qualification et leur accès à l'emploi.

II.4.B.1.

RENFORCER ET STRUCTURER EN CLUSTER LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET CRÉATIVES SUR LE TERRITOIRE

Le développement des activités culturelles et créatives est au cœur du projet. Elles seront un marqueur pour le territoire, une clé pour changer son image. Un chapitre particulier leur est donc consacré au chapitre suivant (II.5).

II.4.B.2.

ACCUEILLIR ET CANALISER LES PROJETS DE BUREAUX

La proximité avec Paris, la qualité future de la desserte, les nombreuses opportunités foncières et les coûts encore relativement modérés des terrains rendent le territoire très attractif pour les programmes de bureaux, même dans un contexte de crise de l'immobilier d'entreprise. Les projets, engagés ou à l'étude sont nombreux et importants. Parmi eux, le futur pôle de Pleyel Saint-Denis, de part et d'autre des voies ferrées, prendra une dimension majeure à l'échelle régionale grâce à sa desserte exceptionnelle.

Cette dynamique est positive pour le territoire ; elle doit être poursuivie, mais mieux canalisée. Les nouveaux programmes tertiaires seront implantés de façon prioritaire autour des nœuds et des stations des transports en commun ferrés, afin de garantir une accessibilité aisée aux salariés et aux visiteurs. La qualité archi-

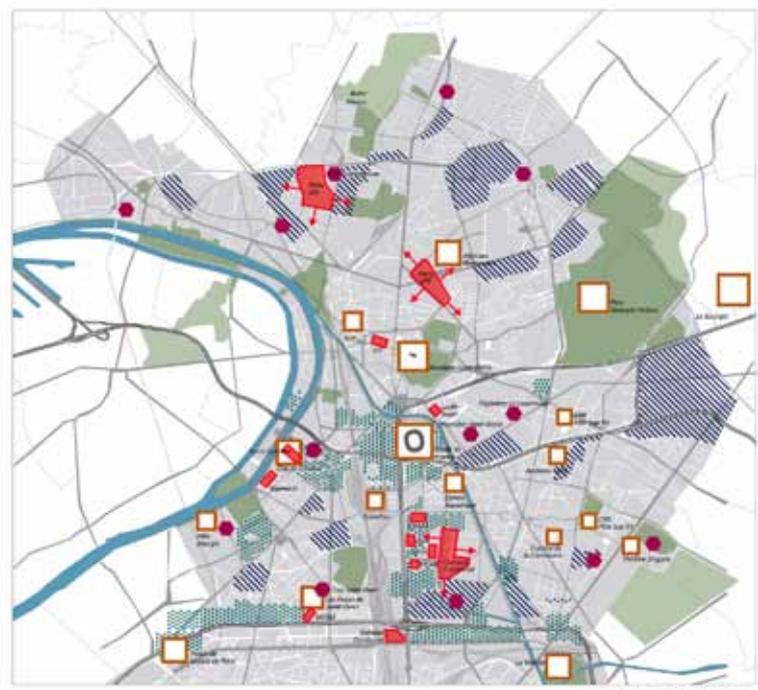
tecturale et l'insertion urbaine des « grands paquebots » de bureaux seront l'objet d'une attention particulière pour éviter la constitution d'ensembles massifs, fermés sur eux-mêmes, créant de nouvelles coupures dans la ville. La diversification des types d'entreprises accueillies (tailles et activités variées) sera facilitée par la conception des bâtiments.

Les programmes tertiaires doivent contribuer à l'équilibre territorial. Dans ce but, les partenaires du CDT s'engagent à respecter, pendant la durée du CDT, un ratio d'équilibre entre la production de logements et celle de bureaux. La convention d'équilibre habitat-activités fixe ce ratio à 1,67 (m² de logement par m² de bureau) pour la période 2011-2015. Il pourra faire l'objet de réévaluations pour les périodes suivantes.

Le suivi régulier des programmes et de leur commercialisation permettra d'assurer le respect de ce ratio, mais aussi d'éviter la constitution d'une « bulle immobilière » au cas où la

TRAVAILLER ET SE FORMER DANS LE TERRITOIRE DE MUTATIONS DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

-  Principaux pôles d'emplois tertiaires existants ou à développer
-  Principales zones d'activités ; évolution à maîtriser
-  Hôtels d'activités existants ou envisagés
-  Equipements universitaires et de formation supérieure à ouvrir sur la ville
-  Equipements métropolitains



conjuncture demeurerait peu favorable.

L'ambition est aussi de trouver les moyens d'une diffusion de la dynamique tertiaire au nord et à l'est du territoire, secteurs qui restent essentiellement tournés vers des activités industrielles et artisanales. La mise en service de la Tangentielle Nord et la création de la gare des Six-Routes à La Courneuve, sur les futures lignes 16/17 vont constituer des points d'appui importants pour répondre à ces objectifs d'équilibre en accueillant des programmes tertiaires de taille intermédiaire.

II.4.B.3.

FAVORISER LE MAINTIEN ET LA MODERNISATION DURABLE DES ACTIVITÉS ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES ET L'ACCUEIL DES TPE, PME

L'artisanat, l'industrie et la logistique sont des composantes anciennes de l'identité du territoire ; elles concourent à la diversité de l'économie locale et apportent des emplois répondant aux qualifications des habitants. Mais beaucoup de ces activités sont menacées : les emprises qu'elles occupent forment les deux tiers du potentiel foncier mobilisable pour le renouvellement urbain. Les démolitions nécessaires aux opérations d'aménagement devront être étudiées avec soin pour tenter d'en limiter l'ampleur ou de mettre en place un phasage qui maintienne en place les activités le plus longtemps possible. En complément, une politique visant la relocalisation des entreprises touchées sera engagée. Dans le même objectif de maintien et de modernisation des activités, les zones d'activités existantes feront l'objet d'études pour mieux orienter leur évolution ; en tenant compte de leur desserte par fer et par eau, il s'agira d'apprécier les améliorations à leur apporter et leurs capacités d'accueil. Les outils fonciers seront à ce sujet essentiels.

L'offre de locaux diversifiée figure parmi les priorités de l'action de développement économique. Il faut permettre l'accueil de tous les types d'entreprises quel que soit leur stade de

développement et leurs besoins, de l'incubation en pépinière à la PME constituée, en développant un accès aux locaux, soit dans des locaux existants (espaces de coworking etc.), soit dans de nouveaux locaux.

En outre, Plaine Commune favorisera l'implantation de nouvelles filières porteuses d'innovation, notamment en engageant une démarche volontaire de développement des éco-activités. Le nombre important des chantiers en cours et à venir, pour la réalisation du réseau de transport du Nouveau Grand Paris et de tous les projets d'aménagement offre en effet des perspectives intéressantes à ces activités sur le territoire. Le recyclage et le réemploi direct des matériaux issus de la démolition seront également encouragés.

II.4.B.4.

VALORISER ET PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La communauté d'agglomération Plaine Commune et ses partenaires souhaitent renforcer les initiatives permettant d'orienter le territoire vers un mode de développement économique plus solidaire et écologique.

Un développement plus massif et visible de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire requiert une double stratégie à conduire simultanément.

Il s'agit de mener une action en profondeur et sur le long terme, en s'appuyant, pour l'amplifier, sur le terrain et les expériences dont Plaine Commune peut se prévaloir. Cela passe par des actions visant à repérer, soutenir, accompagner les initiatives solidaires, innovantes et durables, leur structuration et leur développement tout au long de leur vie ; et permettant de structurer les entreprises d'ESS et d'accompagner leur changement d'échelle à travers notamment la promotion des SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives), ou encore de développer les financements solidaires et en assurer l'information, de développer une offre de locaux adaptés à ces petites structures... Il faut également travailler à l'identification et

au soutien à des initiatives de plus grande dimension par la création ou le regroupement de structures existantes. Cela permettra des coopérations croisées, un rayonnement plus important des activités et services et un changement d'échelle des structures de l'ESS.

Cet ensemble d'actions contribuera dans la durée à un écosystème favorable qu'il est nécessaire de conforter sur le territoire, en liaison avec les entreprises du secteur, les collectivités, la population et les établissements d'enseignement et de recherche.

Plusieurs champs d'expérimentation ont été identifiés pour ces initiatives à fort impact qu'il est souhaitable d'impulser :

- la mise en place d'un dispositif ambitieux de développement de modes d'accueil alternatifs pour la petite enfance en lien avec l'emploi des femmes intégrant la recherche de solutions à la question des locaux nécessaires au développement de ces activités ;
- la valorisation de la diversité culturelle du territoire à travers les activités économiques (restauration multiculturelle, tourisme créatif,...) ;
- les éco-activités en lien avec l'insertion par l'économique (ressourcerie, services au développement des déplacements actifs...).

II.4.B.5. RENFORCER L'EFFORT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION ET LE LIEN TERRITOIRE/ENTREPRISES/ UNIVERSITÉS

La recherche et l'innovation sont des atouts clefs pour l'économie et l'emploi de demain. Elles seront renforcées et valorisées par l'activation de toutes les synergies possibles entre acteurs du territoire – entreprises, universités, collectivités territoriales – et avec d'autres grands acteurs économiques comme la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Cap Digital, le Pôle média du Grand Paris, etc.

Des outils de veille seront mis en place pour anticiper les évolutions. Des expérimentations seront lancées dans le cadre d'appels à projets.

Elles contribueront, avec les rencontres économiques organisées à renforcer l'attraction du territoire. Des coopérations entre projets de laboratoires de Paris 8, de Paris 13, et ceux du Campus Condorcet à terme, et le monde économique sont en cours de développement, et contribueront à la réussite du projet. Ils seront progressivement intégrés dans le programme d'action du CDT.

Toutes ces actions concerneront particulièrement les activités de la culture et de la création.

II.4.B.6. FAIRE DU NUMÉRIQUE UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La desserte en très haut débit (THD) est essentielle pour la réussite d'un développement économique qui mette en avant les filières culturelles et créatives et pour assurer l'équité territoriale. Il s'agit donc de concrétiser les scénarios qui prévoient à échéance 2016 le déploiement du THD sur l'ensemble du territoire, y compris le nord aujourd'hui moins bien équipé.

La dimension numérique du projet s'articule par ailleurs autour de cinq axes prioritaires : le développement économique, la recherche et le développement, la formation, les usagers - habitants et citoyens- et les arts numériques.

Des actions de sensibilisation des acteurs du territoire (entreprises, associations, habitants...) aux enjeux de développement du numérique et de l'e-formation seront mises en œuvre.

Le développement des usages liés au numérique sera favorisé, en particulier dans le domaine touristique. Le développement des espaces collaboratifs et les synergies entre eux sera soutenu.

Une réflexion sera par ailleurs menée sur les data centers sur le territoire, en intégrant les critères fiscaux et énergétiques.

II.4.B.7

RENFORCER LES PARCOURS ÉDUCATIFS ET DE FORMATION

La qualité des parcours éducatifs et de formation est placée au premier rang des priorités pour l'avenir des habitants du territoire, actuels et futurs, et leur épanouissement. C'est aussi une condition de l'attractivité du territoire et de la réussite de son projet. Plaine Commune entend devenir un « territoire apprenant » garantissant une éducation de qualité sur l'ensemble de son territoire, en faveur de la réussite de tous les élèves.

La revalorisation de l'image de l'école et la lutte contre l'échec scolaire sont des priorités.

Les collectivités souhaitent en premier lieu s'appuyer sur une meilleure mobilisation du droit commun sur les conditions de scolarité des enfants et les conditions de travail des personnels, et retrouver ainsi l'égalité de traitement entre les territoires.

Les partenaires souhaitent développer les expérimentations permettant des interactions fortes entre l'école, le territoire et l'ensemble des acteurs de l'éducation, en s'appuyant sur les différents projets éducatifs existants ou en cours de développement sur le territoire. Il s'agira de favoriser les pratiques pédagogiques innovantes, notamment à l'appui des technologies numériques, fondées sur la coopération et l'entraide, et sur la valorisation des ressources des élèves. La question du décrochage scolaire fera l'objet d'une réflexion collective pour définir des mesures d'accompagnement, notamment grâce à la mise en place d'un réseau d'aide et de soutien adapté aux besoins spécifiques du territoire.

La culture et la création seront mobilisées comme leviers pour ce projet éducatif territorial, en travaillant tant à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire qu'à l'utilisation des approches artistiques, culturelles, créatives dans les pratiques éducatives.

La définition de parcours de formation cohérents, plus en lien avec les secteurs économiques porteurs, notamment les industries culturelles et créatives, permettra d'améliorer l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des habitants, en particulier des jeunes. L'enjeu est notamment de faciliter l'accès des jeunes du territoire aux formations porteuses et qualifiantes. Pour cela, en cohérence avec les orientations du schéma régional de la formation initiale et continue, porté par les Orientations Conjointes État/Région (OCER), le rapprochement entre les collectivités, l'Éducation Nationale, les acteurs économiques, les établissements de formation et les universités devra être renforcé.

II.4.B.8.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Le renforcement des dispositifs de retour à l'emploi est un objectif du projet. Les maisons de l'emploi et Pôle Emploi en sont les premiers outils, leur confortement est donc un enjeu majeur pour le territoire. La consolidation des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), notamment par un soutien pour faciliter l'accès aux marchés publics est également un levier fort.

L'objectif est également de conforter l'usage des clauses d'insertion.

En effet, la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prévoit que ce projet urbain « promeut le développement économique soutenable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale ». Dans cette perspective, l'État soumettra à l'ensemble des maîtres d'ouvrage une charte d'engagement « responsabilité sociale et environnementale » pour la réalisation des marchés du Grand Paris.

Cette charte porte sur trois domaines d'engagement responsable :

- le développement de l'emploi : en facilitant l'accès des TPE et PME aux marchés publics par l'allotissement, en intégrant des objectifs ambitieux en matière d'insertion sociale avec la possibilité de mutualiser les heures d'insertion sur un territoire afin de favoriser les parcours longs ;
- le respect de l'environnement : en intégrant dans les marchés une démarche proactive en faveur de l'environnement, en veillant à la gestion économe des ressources non renouvelables et la valorisation des déchets, en incitant à la diminution des émissions de polluants atmosphériques et la diminution des nuisances, en veillant à la protection de la faune et de la flore et en contrôlant les risques de pollution ;
- les conditions de travail : en s'assurant de l'effectivité des obligations légales en matière de santé et sécurité et en améliorant la qualité de l'emploi dans le respect de la loi sur la sous-traitance et en matière de lutte contre le travail illégal.

Le Préfet de région, ou son représentant, réunira au moins une fois par an l'ensemble des signataires de la Charte pour réaliser avec eux un suivi de son application.

Les partenaires souhaitent enfin pérenniser le plan d'action « De l'emploi pour nos quartiers » qui regroupe des initiatives complémentaires en termes d'information sur l'accès à l'emploi, d'aide à l'insertion, de recrutement, de parrainage, de formation préalable au recrutement permettant d'améliorer l'accès à l'emploi des habitants de quartiers populaires.

Enfin, la lutte contre les freins à l'emploi sera poursuivie, notamment autour de trois objectifs :

- le renforcement du plan stratégique d'apprentissage du français devra permettre de mieux répondre à la forte demande en la matière sur le territoire ;
- l'amélioration de l'accès aux modes de garde est un second objectif, qui sera traité tant dans son aspect « besoins de mode de garde » que dans son aspect « emploi de la population » ;
- le renforcement des dispositifs d'aide à l'obtention du permis de conduire, conçu comme un outil d'insertion, améliorera l'employabilité des habitants.

II.5 PLAINE COMMUNE, « TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION » : FAIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION LE FIL ROUGE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

II.5.A. Diagnostic



UNE GRANDE RICHESSE PATRIMONIALE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La richesse de son patrimoine est un autre atout fort de du territoire de Plaine Commune, qu'il s'agisse de patrimoine naturel ou bâti, artistique, matériel ou immatériel. Mais ce patrimoine demeure insuffisamment connu et mis en valeur. La qualité d'espaces comme le parc Georges-Valbon ou le parc de L'Île-Saint-Denis justifierait ainsi une renommée bien plus large ; de même pour la diversité du patrimoine architectural surtout connu par la basilique Saint-Denis et le Stade de France, ou encore les puces de Saint-Ouen, et pourtant constitué de monuments religieux de premier plan, de bâtiments industriels, d'immeubles d'habitation, de cités-jardins, de grandes pièces contemporaines ou même d'ouvrages d'infrastructure.

La politique volontariste des collectivités territoriales et de l'État a doté Plaine Commune d'un ensemble riche et diversifié d'équipements culturels qui maillent bien le territoire. À côté des équipements de proximité, existe une concentration exceptionnelle de grands établissements labellisés : deux centres dramatiques nationaux (théâtre de la Commune et théâtre Gérard-Philipe, un Conservatoire à Rayonnement Régional, un établissement de cirque (Académie Fratellini) et un théâtre équestre (Zingaro). Les médiathèques communautaires en réseau permettent à tous un accès gratuit à des ressources et outils numériques.

Le réseau de cinémas publics, autre spécificité de l'offre culturelle de Plaine Commune, compte quatre cinémas d'art et d'essai ou cinémas publics. De nombreuses associations et collectifs œuvrent en faveur de la promotion du cinéma indépendant, de l'éducation à l'image.

L'offre événementielle est également très riche avec la présence de nombreux festivals locaux et intercommunaux, rendez-vous réguliers des habitants, mais aussi de grands festivals départementaux ou régionaux à vocation métropolitaine, et de grands événements du calendrier sportif international grâce à la présence du Stade de France.

Sur ce territoire métissé et jeune (43% de moins de 30 ans), les expressions artistiques et culturelles les plus innovantes sous toutes leurs formes connaissent un essor considérable : les arts numériques, les cultures du monde, les arts de la rue sont autant de disciplines présentes sur le territoire. Les cultures urbaines y ont une place particulière et se déclinent sous différentes formes artistiques issues du mouvement hip hop (rap, slam, danse, graff, DJing, VJing,...).

Plaine Commune est devenue un territoire/laboratoire d'expériences artistiques et culturelles fortes. De nombreux artistes de tous domaines le choisissent comme lieu de travail. Les formes d'accueil sont multiples : résidences d'artistes, fabriques, ateliers d'artistes... Ces créateurs participent à l'émergence et à l'animation de lieux innovants et alternatifs, contribuant ainsi à la création sous toutes ses formes et à l'hybridation des disciplines et des pratiques.

Par ailleurs le territoire se caractérise par le foisonnement d'initiatives culturelles et artistiques à l'appui de nombreux projets socioculturels ou éducatifs.

UNE PRÉSENCE EFFECTIVE ET UN POTENTIEL AUTOUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET CRÉATIVES

Deux secteurs d'activités, déjà très présents dans le territoire et dotés de fortes potentialités, peuvent constituer le socle de développement du pôle de la création : le secteur du cinéma autour de la Cité Européenne du Cinéma ; l'audiovisuel avec les nombreux plateaux et sociétés de production du sud de la Plaine Saint-Denis. Une certaine structuration de ces acteurs est déjà à l'œuvre, par le biais notamment du pôle de compétitivité « Cap Digital » et de la grappe d'entreprises « Pôle Audiovisuel multimédia cinéma du Nord Parisien ».

D'autres activités se développent comme le design, avec quelques entreprises phares comme Saguez & Partners à Saint-Ouen, et des projets en cours d'élaboration dans la ZAC des Docks, ou l'artisanat d'art. Le secteur des technologies de l'information et de la communication s'est

beaucoup étoffé récemment (data centers, Orange, SFR, Linkbynet, Nextiraone, etc.), ainsi que la vente par Internet, témoins de la présence d'un écosystème facilitateur du développement des nouvelles technologies sur lequel peuvent s'appuyer les industries créatives. Cette dynamique donne en effet au territoire un positionnement favorable dans le domaine des contenus numériques et de leur utilisation.

Avec la présence des universités, de laboratoires et de formations supérieures en lien avec la culture et la création (Paris 8 et son projet de Cité des Arts, Paris 13, des établissements artistiques et techniques comme l'Académie Fratellini, l'École Louis-Lumière, le Pôle Sup'93, le lycée Suger sur les métiers de l'image et du son, les ateliers « technicités » de l'École Nationale supérieure des Beaux-Arts, École Internationale de Création Audiovisuelle et de Réalisation, le département des restaurations de l'Institut National du Patrimoine, le CNAM) et d'équipements documentaires majeurs (les Archives Nationales, le « Grand Equipement Documentaire » du Campus Condorcet, la MSH Paris-Nord, les Archives du Ministère des Affaires étrangères), c'est un potentiel très prometteur qui est réuni sur le territoire autour des activités culturelles et créatives.

II.5.B. Objectifs / Leviers d'actions

Dans un contexte de compétition mondialisée des villes, Plaine Commune et l'État, en accord avec les partenaires du CDT, font le choix de la culture et de la création pour favoriser le rayonnement du territoire et poursuivre un développement innovant, mais aussi plus humain, plus équilibré, plus qualitatif.

En s'appuyant sur le « déjà-là », l'ambition est de faire de la culture et de la création sous toutes leurs formes des marqueurs du territoire, des catalyseurs de ses énergies.

Bien au-delà de la démarche initiale d'un cluster économique structuré autour des industries culturelles et créatives, le CDT fait de la culture et de la création un trait commun majeur à toutes les politiques, un ciment du développement futur. Il s'agit bien de « faire autrement », en créant partout et dès que possible des passerelles et de la transversalité, entre culture, urbain, social, économie, transports, en irriguant chaque politique publique d'une dimension « culture et création »...

Le rôle de la culture n'est plus cantonné à son propre développement, son émergence n'est pas le seul fait de l'artiste. Elle est intégrée, dès l'amont, dans les processus d'élaboration du projet et s'incarne dans tous les lieux. La contribution à ce processus créatif des habitants, des travailleurs et autres acteurs du territoire est une condition indispensable au développement recherché.

La construction de ce territoire de la culture et de la création ne peut être conçue qu'en lien avec les autres pôles d'Île-de-France. Partageant un positionnement géographique stratégique au nord de Paris, capitale culturelle, patrimoniale et touristique mondiale, le territoire de Plaine Commune a tous les atouts pour s'inscrire dans une démarche partenariale visant à mettre en avant la richesse, la spécificité et la force des territoires de banlieue et contribuer à rendre visible un Nord-Est Parisien créatif, contribuant au dynamisme et au rayonnement de la région.

II.5.B.1.

RENFORCER ET STRUCTURER EN CLUSTER LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET CRÉATIVES SUR LE TERRITOIRE

La stratégie des signataires et de leurs partenaires consiste à poursuivre, par une action forte, cohérente et continue, le développement économique du territoire en favorisant l'implantation d'activités culturelles et créatives et en les structurant autour d'un cluster. Le cœur de ce cluster sera constitué par les filières déjà présentes sur le territoire : les industries techniques du cinéma et les activités audiovisuelles, le design, les arts vivants, l'artisanat d'art et plus largement, le numérique, les data-centers, le commerce sur Internet, le secteur de la téléphonie et de l'infogérance.

Pour donner corps à cette dimension « culture et création », le territoire devra être capable d'anticiper les évolutions technologiques et sociétales, d'imaginer les besoins et les fonctionnements de demain, d'innover et expérimenter sans cesse pour convaincre et être en capacité de saisir toutes les opportunités. Pour y parvenir, il faudra développer un système d'animation mobilisateur, participatif et partenarial en favorisant les croisements et les synergies entre les différents acteurs économiques, universitaires, culturels, créatifs, associatifs. Les réseaux d'acteurs structurés (Cap Digital, le Pôle audiovisuel multimédia cinéma du Nord Parisien, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris...) seront des points d'appui essentiels. L'accent mis sur le développement du numérique (arts numériques, transmedia, crossmedia notamment) permettra l'hybridation de la création artistique, des nouvelles technologies et de la recherche ; il facilitera l'implication du plus grand nombre. Le financement des activités créatives fait l'objet d'une étude de faisabilité portée par le Pôle Média Grand Paris pour la mise en place d'un fond de financement dédié, pour soutenir la création et le développement de ces activités économiques. Il donnera lieu, le cas échéant, à un développement dans le cadre du programme d'action.

Plaine Commune souhaite en particulier affirmer son identité de « territoire de cinéma », accompagnant les acteurs d'un bout à l'autre de la chaîne du film : de la formation, à la diffusion en passant par la production. Cela passera par une structuration des parcours de qualification et de professionnalisation. Les projets novateurs en matière d'image seront accompagnés. Le cinéma indépendant, ancré dans un tissu économique alternatif et dans les réseaux d'économie sociale et solidaire, fera l'objet d'un soutien particulier. Les liens entre le cinéma indépendant et le secteur privé de l'image seront favorisés.

La création d'une offre de locaux adaptés est une nécessité pour la réussite du cluster. Les besoins sont à la fois spécifiques et divers, fonction de la nature de l'activité et de son stade de développement. Ces locaux doivent être aisément accessibles et modulables, avec des loyers maîtrisés ; ils doivent pouvoir associer espaces de travail et logement à l'instar des ateliers d'artistes, comme dans le projet SoHo (small office, home office) imaginé à Paris (dans l'opération Chapelle International), offrir la souplesse favorisant les nouvelles formes de travail partenarial (Living Labs).

Une politique volontaire d'utilisation temporaire ou de restructuration plus pérenne de locaux industriels et d'activités pour accueillir des activités de la culture et de la création sera mise en place. Des programmes pour ces activités seront également prévus dans les opérations d'aménagement. Plutôt que d'imposer une norme minimale de surfaces destinées à ces activités, des secteurs prioritaires d'implantation seront définis: Pleyel - tête de réseau du cluster - les Docks à Saint Ouen, le Sud de la Plaine Saint-Denis, Confluence et l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis (accueil d'artisans d'art), mais aussi à proximité des gares de la tangentielle Nord et de celles du réseau de transport du Grand Paris. Certains hôtels d'entreprises et pépinières pourront être consacrés en tout ou partie à ces activités, au nord du territoire en particulier.

II.5.B.2.

VALORISER LA RICHESSE PATRIMONIALE DU TERRITOIRE COMME VECTEUR D'IDENTITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La mise en valeur de la richesse patrimoniale de Plaine Commune constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et la visibilité du territoire. Elle contribuera fortement à son changement d'image et à l'affirmation de son identité à l'échelle du Grand Paris, et simultanément au renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des habitants de Plaine Commune et de tous ceux qui y viennent travailler et étudier. La première étape est celle d'une meilleure identification de ce patrimoine dans toutes ses formes, pour qu'il soit ensuite mieux protégé et valorisé.

Les nombreux projets de renouvellement urbain ne feront pas table rase du passé mais prendront davantage en compte le « genius loci » : le patrimoine, les généalogies, les histoires et les archéologies du territoire. Cela contribuera à donner une identité forte au territoire.

Toutes les occasions de créer un dialogue entre le patrimoine et la création contemporaine seront saisies. Les bâtiments historiques, les friches industrielles, les grands espaces de nature, qui offrent de fantastiques possibilités, pourront être utilisés pour la création contemporaine, l'expérimentation artistique et la rencontre avec les publics. Certains lieux de patrimoine, notamment industriels, pourront accueillir des artistes et des créateurs.

A travers la reconnaissance de son patrimoine, ancien et contemporain, Plaine Commune souhaite aussi développer sa vocation touristique, à l'échelle de L'Île-de-France et bien au-delà. Il y a là un levier pour le développement économique, pour l'emploi et l'insertion. La Communauté d'agglomération a obtenu la labellisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire, dès 2013.

II.5.B.3. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU PLUS GRAND NOMBRE GRÂCE À L'IRRIGATION PAR L'ART, LA CULTURE ET LA CRÉATION

Le territoire de Plaine Commune connaît une mutation très rapide. L'objectif est de donner une véritable empreinte culturelle à cette mutation. La culture et la création seront mobilisées pour donner une identité plus forte au territoire et offrir un cadre de vie de qualité, plus beau, plus vivant, plus animé, qui rende plus fiers et solidaires les habitants et usagers du territoire. La culture n'y sera pas un supplément qualitatif agrémentant les projets ; elle sera partie intégrante de leur processus d'élaboration.

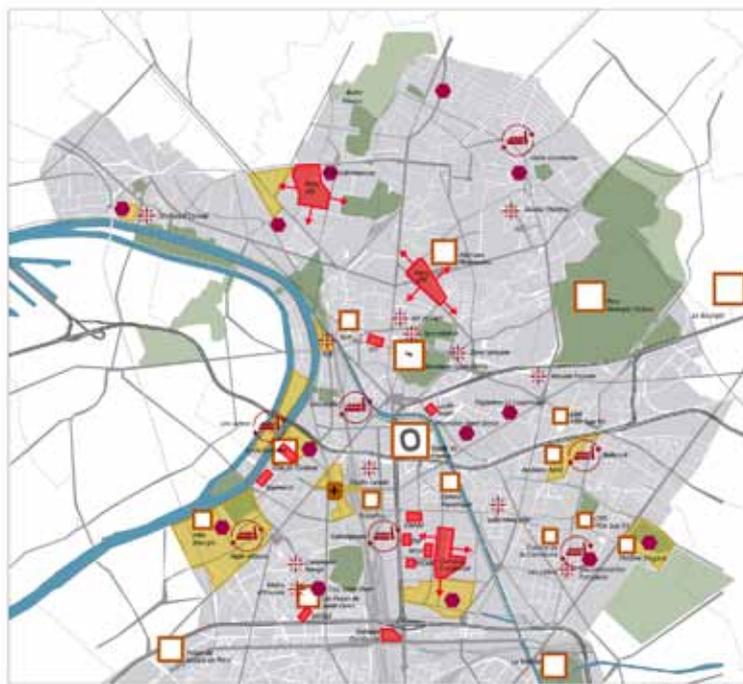
Il s'agira tout d'abord de promouvoir un aménagement culturel du territoire équilibré et audacieux, et ce dans une perspective de rééquilibrage Nord Sud. Le maillage culturel du territoire sera complété grâce à la création d'équipements publics de proximité, à usages

multiples et évolutifs. La rénovation de l'important réseau des médiathèques sera achevée. Le réseau des médiathèques est par ailleurs progressivement complété de nouveaux équipements, programmés dans le cadre du Plan de Développement des Médiathèques de Plaine Commune, dont il reste à réaliser à l'avenir, la médiathèque du centre-ville de Saint-Denis et la médiathèque du centre-ville d'Aubervilliers. La communauté d'agglomération, les neuf villes et leurs partenaires souhaitent mettre en mouvement la dynamique de création d'un équipement phare, d'envergure internationale, pour le Territoire de la Culture et de la Création. S'appuyant sur la mise en réseau des acteurs au croisement des cultures urbaines et des cultures du monde, largement ouvert sur la création numérique, ce sera un lieu de diffusion et de création mais aussi un lieu ressource, de transmission, de pratiques libres. Il sera ouvert, citoyen, festif et proposera une mixité d'usages.

L'ambition est aussi de poétiser le territoire.

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION, FIL ROUGE DU PROJET PRINCIPAUX POINTS D'APPUI DU TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

-  Equipements universitaires et de formation supérieure à ouvrir sur la ville
-  Equipements métropolitains
-  Zones de projet privilégiées pour le développement d'activités créatives
-  Lieux de fabrique
-  Hôtels d'activités existants ou envisagés
-  Sites pouvant accueillir des usages transitoires
-  Future médiathèque augmentée Pleyel



Il sera demandé aux aménageurs, aux bailleurs et à tous les acteurs de la ville d'intégrer davantage la création dans toutes les réalisations, grandes ou petites, dans des quartiers anciens ou en création, en élargissant le cadre du 1% artistique et culturel. La qualité de l'architecture et du paysage, facteur d'attractivité et condition du bien-être des habitants, sera un objectif central. Un autre axe de travail privilégié concernera l'espace public. Sa reconquête au profit des habitants s'appuiera sur la présence de l'art et sur des initiatives culturelles et festives.

Les projets d'aménagement, les chantiers sont autant de lieux propices à l'expérimentation artistique. Les gares, lieux de croisement des flux et espaces de connexion avec le reste de la métropole offrent des occasions intéressantes de rencontres culturelles et artistiques, rencontres fortuites, ou rencontres plus organisées à travers des manifestations et événements. Les partenaires portent également le projet d'une « médiathèque augmentée » résolument inscrite dans l'innovation, positionnée dans le hub Pleyel, au plein cœur du territoire de la culture et de la création.

II.5.B.4. SOUTENIR LA MOBILISATION DE L'ART, DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION COMME OUTILS DE COHÉSION SOCIALE ET D'ÉMANCIPATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La culture et l'art sont des vecteurs de rencontre, de cohésion sociale, d'émancipation. C'est pourquoi Plaine Commune et les neuf villes posent comme une priorité le renforcement de leur soutien à la diffusion de la culture et à toutes les formes de création.

Plaine Commune encouragera les collaborations et les échanges réguliers entre les structures sociales et les équipements culturels du territoire, pour développer des projets culturels ambitieux favorisant la participation de tous les publics. Les projets culturels nomades, itinérants à l'échelle communautaire seront encouragés, tout comme ceux allant à la rencontre des habitants et salariés dans leur quotidien, dans les transports, au pied de leur immeuble, au bureau, dans les services publics.

L'enjeu d'une meilleure diffusion de la culture scientifique sur le territoire est porté, notamment à travers le soutien aux temps forts tels que le festival Savante Banlieue.

Le développement des échanges avec les acteurs de la culture et de la création peut être inscrit dans des parcours de formation destinés aux habitants et salariés du territoire et leur ouvrir la possibilité de trouver un emploi dans les entreprises locales. À cela s'ajoute les projets socioculturels et d'éducation populaire.

L'action des collectivités vise à valoriser les pratiques culturelles innovantes et les hybridations qui se développent sur le territoire : les cultures du monde, les arts vivants, les arts numériques, les approches transmédia et crossmédia et les cultures urbaines.

Les cultures urbaines notamment, issues du mouvement hip-hop, sont une marque de fabrique et un point fort du territoire. Longtemps dévalorisées et insuffisamment soutenues, elles doivent être aujourd'hui davantage accompagnées et légitimées. Elles représentent une nouvelle forme de réussite sociale et artistique et de mobilisation des milieux populaires, à contre-courant de l'image d'échec et de relégation ou de passivité à laquelle sont parfois associés le territoire et les habitants de la Seine-Saint-Denis et la banlieue nord de Paris.

Sur un tout autre plan, le rôle des cinémas publics, acteurs culturels dynamiques contribuant au rayonnement du territoire, est réaffirmé. Lieux de proximité, participant de fait à la vie des quartiers, lieux de débats, ils remplissent une mission sociale et citoyenne essentielle. Leur potentiel démocratique est incontestable, notamment auprès des jeunes. Renforcer le caractère ouvert de ces lieux, encourager la coopération entre ces cinémas et leur mise en réseau, mobiliser des moyens pour renforcer la médiation sont les objectifs de Plaine Commune et des neuf villes du territoire.

II.5.B.5.

CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ CULTURELLE DE LA MÉTROPOLE, ET RENFORCER LA VISIBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE DU TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Plaine Commune et les villes du territoire entendent contribuer, avec tous les partenaires du projet, à la redynamisation d'une grande capitale culturelle désormais plurielle et élargie, dans ses lieux, ses acteurs et ses formes. Dans une perspective résolument métropolitaine, le Territoire de la culture et de la création développera une forte connexion avec les industries de la culture et de la création présentes en région parisienne, notamment à Paris, dans le reste de la Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine, ainsi qu'avec les initiatives de ces territoires.

Il contribuera plus particulièrement à l'affirmation d'un Nord Est Parisien créatif. La mise en réseau d'équipements culturels entre Plaine Commune, les neuf villes et les territoires voisins, dont Paris, sera un axe de travail.

Si le Territoire de la Culture et de la Création est déjà bien identifié et reconnu par ses partenaires à l'échelle régionale, il doit devenir plus réel, plus lisible à l'échelle nationale, européenne et internationale. Une stratégie de marketing territorial sera déployée pour médiatiser le territoire en valorisant les réalisations de ses entreprises, de ses artisans et de ses artistes. Cette stratégie, ainsi que la mobilisation autour de projets européens, devront notamment permettre d'inscrire le territoire et ses acteurs dans des réseaux et événements internationaux, et de développer des partenariats emblématiques.

La communication mise en œuvre visera à faire exister le Territoire de la Culture et de la Création en construisant un contenu d'images autour des deux axes principaux que sont les nouvelles technologies au sens large et la création artistique. Elle devra également contribuer à donner au territoire une visibilité internationale, en permettant de le localiser dans son immédiate proximité avec Paris. Elle a également pour objectif de créer une meilleure animation

d'un réseau d'acteurs de la création.

Enfin, les outils de communication développés, très orientés sur le numérique, permettront d'impliquer les habitants et actifs du territoire dans le projet et sa mise en œuvre.

Le projet s'appuiera sur l'événementiel comme moteur et accélérateur, et comme outil pour la reconnaissance du territoire. Le Territoire de la Culture et de la Création doit devenir un lieu de passage, réel ou virtuel, incontournable. De nombreux temps forts existent déjà (Savante Banlieue, Forums des formations et des métiers de l'image, Numériser-vous !, Média4D, Cross Video Days, Circuit visites des entreprises) ; il faut les ancrer davantage dans le territoire et les ouvrir à de nouveaux publics. Il faut aussi développer encore les événements de portée internationale.

II.5.B.6.

FÉDÉRER LES ÉNERGIES DU TERRITOIRE

La clarification du dispositif de gouvernance du projet du Territoire de la Culture et de la Création dans toutes ses dimensions (cluster économique et projet de territoire) est une condition essentielle au rayonnement du territoire et à la réussite du projet. Elle permettra d'affirmer davantage le positionnement du projet, d'associer davantage les acteurs privés à son développement et de conférer aux acteurs du territoire la capacité de saisir toutes les opportunités.

La mobilisation de tous les réseaux d'acteurs, économiques, universitaires, culturels, éducatifs, sociaux, habitants et actifs est une condition de la réussite du projet et doit être amplifiée. De nouveaux outils participatifs seront développés, à l'instar de l'Atelier. Véritable lieu de débat et de fabrique du Territoire de la Culture et de la Création, il prendra bientôt place au 6B, au croisement des villes de Saint-Denis et de L'Île-Saint-Denis, à immédiate proximité d'Épinay dans un environnement de pratiques artistiques pluridisciplinaires.

CONTRAT
DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
2014 / 2030

TERRITOIRE
DE LA CULTURE ET
DE LA CRÉATION

PROGRAMME DES ACTIONS, OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT, PROJETS D'INFRA- STRUCTURE NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

Ce chapitre rassemble, pour chaque thématique identifiée :

- la liste des projets structurants contribuant à l'atteinte des objectifs mentionnés au Titre 2 du présent CDT ; phasés dans le temps,
- pour chaque projet structurant (étude, action, démarche, plan d'action, opération, projet d'infrastructure, etc.) à engager, des précisions sur le projet via une fiche - tant pour expliciter son objet, son périmètre, le contexte, les objectifs... que son calendrier, le dispositif partenarial et financier le cas échéant, mais aussi les mesures d'accompagnement, en particulier culturelles, sociales, participatives et environnementales à déployer pour intégrer l'approche transversale voulue au travers du CDT ; et enfin, lorsqu'ils sont connus, les engagements des partenaires.

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE	2013-2017	2018-2023	2024-2030
Amélioration du réseau de transports en commun et schéma de transports du Grand Paris Express	<ul style="list-style-type: none"> • 2017 : Tangentielle Nord phase 1 • 2017 : prolongement ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers • 2017 : prolongement ligne 14 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris à Mairie de Saint-Ouen • études pour la restructuration du pôle Gare Saint-Denis* 	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : mise en service Tangentielle Nord phase 2* • mise en travaux du T8 Sud avant 2020* • 2023 : mise en service GPE ligne bleue prolongement ligne 14 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris à Pleyel • 2023 : mise en service ligne 16 Saint-Denis-Pleyel / Noisy-Champs 	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 : mise en service ligne 15 Saint-Denis –Pleyel / Rosny Bois Perrier, via Bobigny • 2025 : mise en service ligne 17 – Le Bourget Aéroport / Triangle de Gonesse • 2027 : mise en service ligne 15 Nanterre / Saint-Denis Pleyel
Evolution du réseau viaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du schéma des espaces publics* : et notamment (voir fiche action) : - Franchissement éco quartier fluvial et liaison TCSP Pleyel - Requalification des berges de Seine de la Confluence aux Docks de Saint-Ouen - Accompagnement gares L14 (Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen) - Elargissement Pont de Stains / requalification ex-RN 301 entre Pont de Stains et Mairie d'Aubervilliers (accompagnement L12) - Accompagnement TLN (y compris RD28p) - Requalification berges du Canal 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchissement Pleyel* • Mise en œuvre du schéma des espaces publics*, et notamment : - Espaces publics du T8 Sud - Requalification du Carrefour des Six-Routes - Requalification Anatole France de Porte de Paris à Pleyel - Pont Pierre Larousse - Prolongement Métallurgie - Requalification RN301 des Six-Routes à Stains - Requalification de l'avenue Victor Hugo à Saint-Ouen - Requalification quai du Châtelier à L'Île-Saint-Denis 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du schéma des espaces publics*, et notamment : - Accompagnement gares L15 (Notamment La Plaine-Stade de France et Fort d'Aubervilliers) pour 2025 - Requalification espaces publics Pleyel - Redressement et prolongement rue Jules Saulnier - Requalification rue du Landy - Franchissement Seine Épinay - Requalification RN2 - Requalification du Boulevard Michelet à Saint-Ouen - Franchissement A1/parc de La Courneuve - Franchissement canal rue du Pilier - Requalification de l'avenue Lénine / Marcel Cachin / Docteur Lamaze - Requalification route de Saint-Leu - Avenue des gares de la TLN - Requalification Stalingrad à Stains / Colonel Fabien à Saint-Denis - Espaces publics du secteur de la Brèche - Requalification RD24 à Saint-Denis et Aubervilliers - Franchissement Hainguerlot - Franchissement Fruitières sous RER - Dalle de franchissement A1 Stade de France / Maltournée - Dalle de franchissement A1 Fort de l'Est / Lamaze - Espaces publics de la Porte de la Chapelle
Evolution du réseau autoroutier	<ul style="list-style-type: none"> • élaboration d'un programme d'insertion urbaine des autoroutes (à horizon 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> • reconfiguration complète du diffuseur Pleyel* • suppression des bretelles de la Porte de Paris* 	
Culture et création et mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche « 1% Territoire de la culture et de la création* » pour les gares en particulier et les nouvelles mobilités en général • Démarche l'Art dans la ville, l'art en chantier* 		

III.1. MIEUX SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE, ÊTRE CONNECTÉ À LA MÉTROPOLE

III.1.A. Liste des projets structurants par phase (tableau ci-contre)

III.1.B. Fiches-action

III.1.B.1. TANGENTIELLE NORD SARTROUVILLE ET NOISY-LE-SEC

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun (II.1.B.2.).

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le projet consiste à utiliser la percée dans le tissu urbain que constitue la Grande ceinture ferroviaire dédiée au fret : en y créant deux

voies ferrées, la Tangentielle nord offre un nouveau service aux voyageurs. Sur 28 km, la liaison permet de se déplacer en rocade entre Sartrouville (Val d'Oise) et Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis. Cette rocade se connecte à toutes les lignes radiales structurantes du nord francilien que sont les RER A, B, C, D, E, la ligne H du Transilien, le prolongement envisagé de la ligne 13 du métro, les tramways 1, 5 et 8, et à terme avec les lignes 15, 16 et 17 du réseau du Grand Paris. L'exploitation de la ligne est prévue pour du matériel léger, circulant toutes les cinq à dix minutes, avec une vitesse de pointe élevée (80 à 100 km/heure) et une vitesse commerciale de l'ordre de 50 km/h, ce qui est ambitieux au regard de l'offre actuelle sur le réseau structurant.

La Tangentielle Légère Nord permettra non seulement le désenclavement de territoires urbanisés, la suppression de nombreux passages à niveau existants sur le territoire, et le traitement de certains points noirs bruit dus à l'activité de fret ferroviaire de la grande ceinture. Elle offre également un potentiel fort de développement urbain venant renforcer des centralités existantes, et relier les bassins d'emplois et de vie à l'échelle du Nord Métropolitain. Elle permet enfin une connexion aisée entre les deux universités du territoire, Paris 8 à Saint-Denis et Paris 13 à Villetaneuse.



La Tangentielle Nord est actuellement en travaux sur sa première phase, entre Épinay et le Bourget, sur 11km. Le projet s'étend sur les communes d'Épinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et La Courneuve. Les maîtres d'ouvrage sont RFF pour l'infrastructure ferroviaire, SNCF pour les gares, et Plaine Commune pour les aménagements d'espaces publics indispensables au fonctionnement des gares. Le coût d'objectif est fixé à 472M € tandis que la maîtrise d'ouvrage ferroviaire a annoncé son dépassement ainsi qu'un retard dans la mise en service, aujourd'hui reportée à 2017.

Le Nouveau Grand Paris, présenté par le gouvernement le 6 mars 2013, positionne la phase 2 de ce projet comme un projet retenu par le gouvernement : sa mise en service est annoncée pour 2023. Elle permet de boucler la ligne au nord-ouest et à l'est, offrant aux voyageurs une rocade en alternative crédible à la voiture, source de gain d'accessibilité et de temps à l'échelle du Nord Francilien.

La rentabilité socio-économique du tronçon central s'en trouvera sensiblement augmentée (coefficient de 2 selon une étude de 1999). La phase 2 de la Tangentielle Légère Nord permet d'inscrire le territoire des villes du nord de l'agglomération dans une dynamique de développement de la Métropole, en reliant plusieurs zones d'activités en plein essor et en facilitant l'accès aux principaux bassins d'emplois du Nord (Le Bourget, La Défense, Cergy-Pontoise, Roissy). Elle renforce également les connexions entre les universités du territoire et celle de Cergy-Pontoise.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Financement des mesures de réduction des points noirs bruits (écrans acoustiques) ;
- Financement des aménagements d'espaces publics nécessaires au fonctionnement des gares.
- Réorganisation du réseau de surface

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Phase 1

- Travaux sous maîtrise d'ouvrage RFF/SNCF (comités techniques associant les collectivités)
- Maîtrise d'ouvrage Plaine Commune mise en œuvre en coordination avec les instances STIF/RFF/SNCF.
- Gouvernance du projet par le STIF : comité de pilotage et comité technique des maîtres d'ouvrage, en interface avec un comité des financeurs et un suivi État-Région des contractualisations (CPER, Plan espoir banlieue, etc).

Phase 2

- Pilotage des études et travaux phase 2 à engager sous l'égide de l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France (STIF).
- Département de Seine-Saint-Denis associé au titre d'études menées ou à mener avec le STIF et les collectivités sur l'articulation entre aménagement des espaces publics et intermodalité à Drancy-Bobigny et la Folie.

CALENDRIER

- Phase 1 : mise en service prévue en 2017.
- Phase 2 : mise en service du prolongement à Sartrouville et Noisy-le-Sec prévue en 2023 dans le Nouveau Grand Paris.

FINANCEMENT

La TLN fait partie du plan de mobilisation des transports publics en Île-de-France, mobilisée dans le cadre du CPER. C'est à ce titre que l'État peut intervenir.

La Région a ouvert en 2009 une autorisation de programme de 20M€ pour les études et acquisitions foncières de la phase 2 vers Sartrouville et de 8M€ vers Noisy-le-Sec.

ENGAGEMENTS

État, Plaine Commune, ville(s), Conseil régional, RFF et SNCF.

III.1.B.2.

PROLONGEMENT DU TRAMWAY T8 SUD DE LA PORTE DE PARIS (SAINT-DENIS) À ROSA PARKS (PARIS)

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun (II.1.B.2.).

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le projet de SDRIF prévoit, dans le cadre du développement de l'offre de tramway en appui des projets urbains, le prolongement du T8 de la Porte de Paris (St-Denis) au pôle multimodal RER E de Rosa-Parks (Paris), formant une radiale irriguant le pôle de la Plaine St-Denis connectée au réseau de transports structurant. Le prolongement du tramway au sud de la Porte de Paris permettra :

- de créer une liaison structurante en site propre, performante et attractive, capable d'améliorer le maillage entre les différents pôles et infrastructures de transports en commun (T1, T3b, RER B, RER C, RER D, RER E, ligne H du Transilien, TLN, ligne 15 du Grand Paris Express, lignes 12 et 13 du métro) ;
- d'améliorer la desserte des communes et aider au développement des secteurs traversés ;
- de valoriser le paysage urbain par le réaménagement des espaces publics traversés en requalifiant les sections de voirie empruntées ;
- d'améliorer le fonctionnement urbain et l'organisation de l'espace circulé.

Plus précisément, ce prolongement de tramway jusqu'au pôle multimodal de Rosa-Parks contribuera à la mise en place de la politique de déplacements de Plaine Commune, s'inscrivant en cohérence avec le PDUIF, permettant notamment :

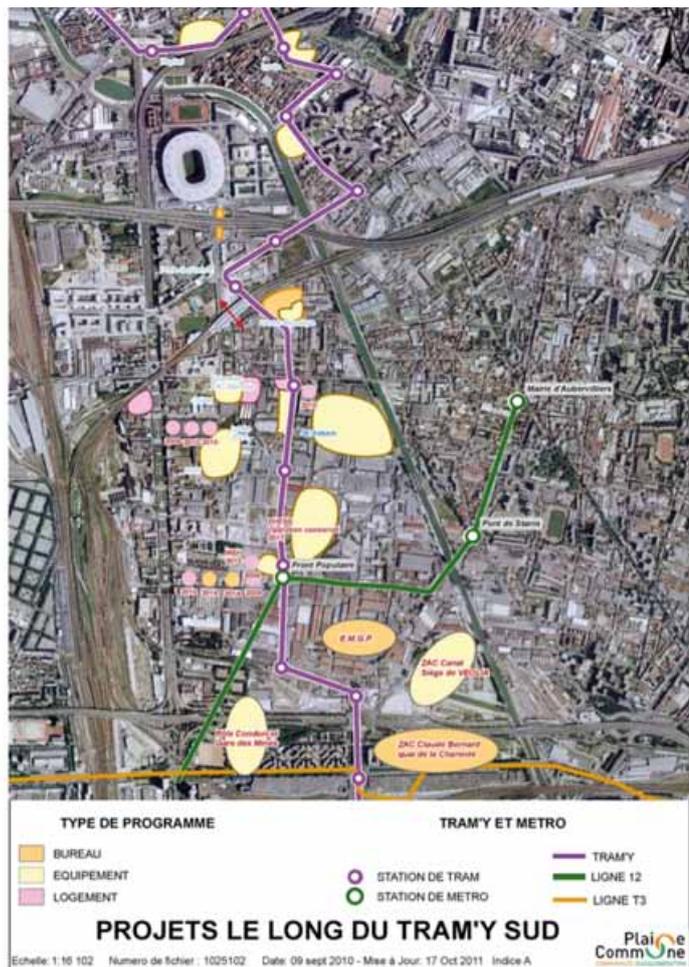
- d'assurer la desserte de zones d'habitat denses (Franc-Moisin, cité des 4 000) et d'aider au développement social des quartiers en rompant leur isolement ;
- d'assurer la desserte d'équipements tant d'échelle locale que métropolitaine : sites

hospitaliers (hôpital Danielle-Casanova), équipements scolaires (lycée Suger et collège Garcia-Lorca), universitaires (Campus Condorcet) et sportifs (Stade de France, Centre aquatique olympique) ;

- d'assurer l'accessibilité au pôle d'emploi existant ;
- d'assurer la desserte de vastes secteurs en devenir et d'accompagner leur renouvellement urbain et leur développement (voir programmation urbaine dans le secteur d'articulation Plaine St-Denis).

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

Réorganisation du réseau de surface en maintenant des dessertes complémentaires au projet et supprimant les liaisons auquel celui-ci répondra.



PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Maîtrise d'ouvrage des études : STIF
- Maîtrise d'ouvrage des travaux : à déterminer
- Partenaires : État, Région Île-de-France, Conseil général, Ville de Paris.

CALENDRIER

Inscrit au Plan de Mobilisation de la Région Île-de-France comme « opération à accélérer » - 2014-2020, confirmé par le Nouveau Grand Paris pour un démarrage des travaux avant 2020.

FINANCEMENT

Études : 3 M€, déjà financés (0,7 M€ État, 1 M€ Région, 500 000 € Ville de Paris, 250 000 € CG 93, 250 000 € Plaine Commune).

Réalisation du projet :

Dispositif de financement : financements croisés État Région, Département, Ville de Paris, Plaine Commune, contractualisés au CPER 2000-2006 et au Plan de Mobilisation de la Région pour les transports en Île-de-France.

ENGAGEMENTS

État (contribuer au financement du projet dans le cadre du Protocole État-Région relatif aux transports publics en IdF 26-01-2012), Plaine Commune, Conseil général et STIF.

III.1.B.3.

LIGNE 14 DU RÉSEAU DE TRANSPORTS DU NOUVEAU GRAND PARIS : PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE MÉTRO 14 À LA MAIRIE DE SAINT-OUEN PUIS À PLEYEL

OBJECTIF DE RÉFÉRENCE

Développer une nouvelle offre massive de transports en commun pour améliorer les échanges de banlieue à banlieue et placer le territoire au cœur des échanges nationaux et internationaux (II.2.B.1).

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

La ligne bleue est la première liaison du

réseau de transports publics du Grand Paris à être mise en chantier. Elle se compose de deux prolongements de la ligne 14 du métro :

- Un premier prolongement entre Saint-Lazare et Mairie de Saint-Ouen (5,8km) ; sur le territoire de Plaine Commune, il crée deux stations d'interconnexion de la ligne 14 à Saint-Ouen-RER C avec la ligne C du RER et à la Mairie de Saint-Ouen avec la branche Saint-Denis de la ligne 13 du métro.
- Un second prolongement entre le puits d'arrière gare situé à Pleyel et le pôle multimodal de Pleyel accueillant les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris, les lignes D et H à terme. Une interconnexion à travers l'espace urbain sera possible avec la ligne 13.

Le premier prolongement a été décidé en 2009 en réponse à la saturation de la ligne 13 : ainsi, la ligne 14 s'interconnectera-t-elle dès 2017 avec les deux branches de la ligne 13 situées au nord de la fourche, offrant aux voyageurs une alternative capacitaire pour se rabattre sur le réseau structurant (métro, RER). Sous maîtrise d'ouvrage conjointe STIF/RATP, il est complété d'un second prolongement qui connecte la ligne à la gare de Pleyel, sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris.

Tandis que le premier projet est en phase études d'avant-projet, son tour de table financier fait apparaître un reste à financer de 82M€ (6% du coût global) sur un coût d'objectifs de l'opération de 1 380M€ HT (CE janvier 2012).

Il importera de bien coordonner ce prolongement à Pleyel sous maîtrise d'ouvrage de la SGP avec le projet bientôt en chantier du prolongement à Saint-Ouen.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Étude et travaux d'un pôle multimodal de rabattement intégrant une gare bus (aujourd'hui localisée sur le projet de boulevard urbain Clichy Saint-Ouen).
- Étude et travaux d'aménagements de surface pour la station Mairie de Saint-Ouen.
- Intégration des enjeux liés à la qualité environnementale des gares dans le programme-cadre du Grand Paris Express (optimisation énergétique, qualité de l'air, gestion de l'eau et de son recyclage, déchets).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS.

- Maîtrises d'ouvrage des projets de transports : STIF/RATP et SGP.
- Partenaires associés : Saint-Ouen, Saint-Denis, Plaine-Commune.
- Pilotage du projet RATP/STIF (1er prolongement) : comité de suivi des financeurs (État, Région, Ville de Paris, CG93).
- Pilotage du projet SGP (2nd prolongement) : financement validé par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris.

FINANCEMENT

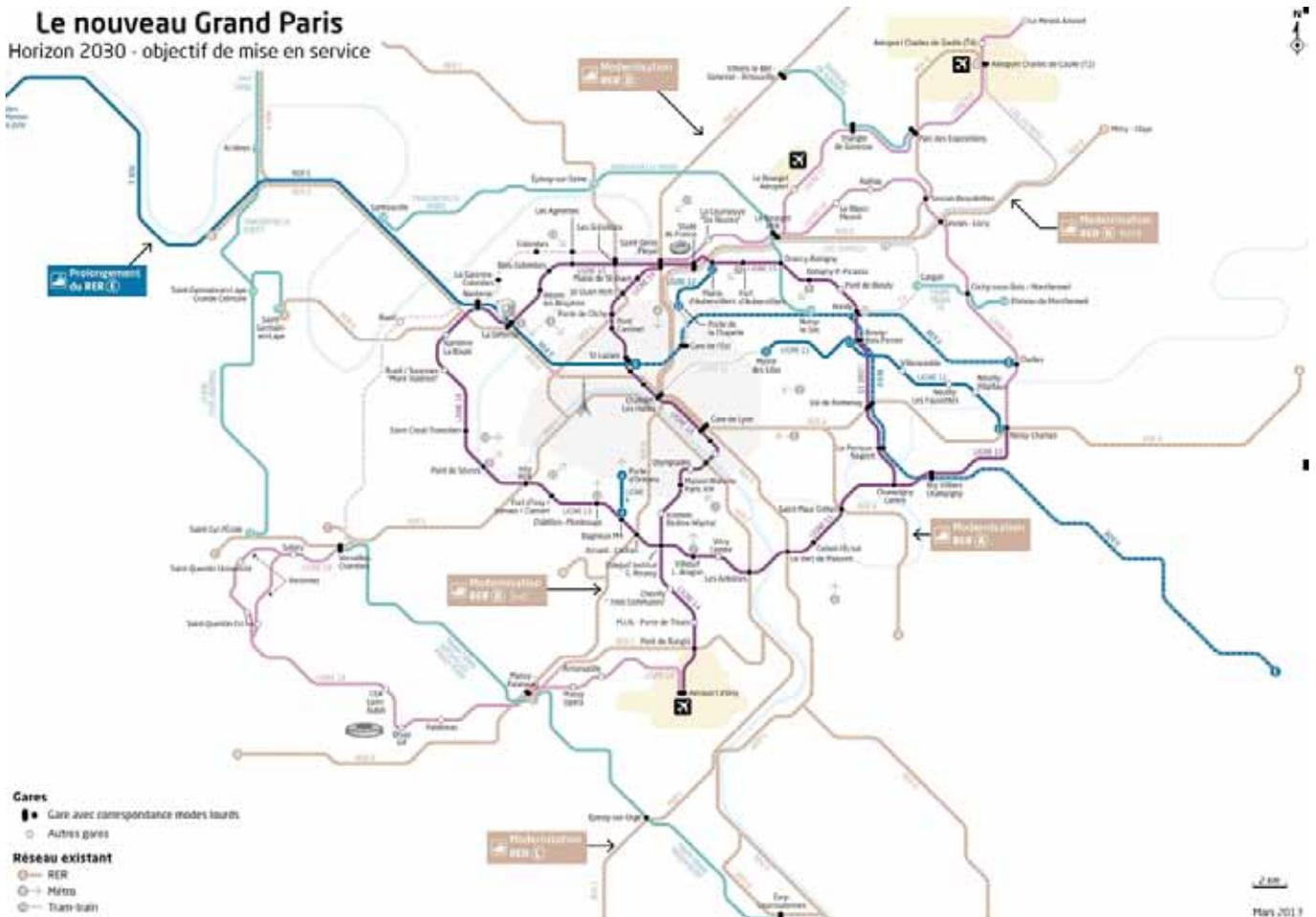
- 1, 380 Mds € valeur 2008 hors matériel roulant et hors adaptation des stations (1er prolongement).
- Convention cadre multipartite de financement subventionnant les maîtres d'ouvrage: 30% SGP, 38% RIF, 20% Ville de Paris, 2,92% CG92 et CG93, reste 6,16% à financer (1^{er} prolongement).

CALENDRIER

- 2013 : Finalisation de la phase avant-projet ; engagement de la phase projet (1er prolongement).
- 2017 : mise en service annoncée du premier prolongement jusqu'à Mairie de Saint-Ouen.
- 2023 : mise en service du deuxième prolongement jusqu'à Saint-Denis-Pleyel.

ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : étude de la préfiguration d'un pôle multimodal à Clichy-Saint-Ouen.
- Conseil général 93 : participation aux réflexions (sur les intermodalités, l'aménagement du pôle..).



III.1.B.4.

LIGNE 15 DU RÉSEAU DE TRANSPORTS DU NOUVEAU DU GRAND PARIS (PLEYEL/ROSNY-SOUS-BOIS/PERIER)

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Développer une nouvelle offre massive de transports en commun pour améliorer les échanges de banlieue à banlieue et placer le territoire au cœur des échanges nationaux et internationaux (II.2.B.1).

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5).

> voir carte en III.1.B.3

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET(S)

Le projet de ligne 15 du Nouveau Grand Paris, est issu de la volonté de la Région Île-de-France de porter un projet de rocade de proche couronne, capable de relier les lignes radiales situées en proche banlieue, afin :

- d'une part de soulager la zone centrale du réseau de transports, zone saturée, en offrant une infrastructure de métro automatique capacitaire qui soit connectée à tous les RER (B et D sur le territoire de Plaine Commune, projet d'arrêt de la ligne H à Pleyel), le métro (7, 12, 13, 14) et enfin les tramways (projet de prolongement de T8) ;
- d'autre part de permettre le confortement des pôles dynamiques de la zone dense et des communes bordant Paris au nord, tant en logement, activités, qu'en pôles générateurs d'intérêt local et métropolitain ;
- enfin, de relier rapidement entre elles des centralités existantes du territoire.

En 2008, le projet de métro Arc Express, qui répond à ces attendus, s'inscrivait dans la filiation des projet de rocades de proche couronne dont la première était Orbitale, pensée en tramway dans les années 80, et dont T1 constitue une réalisation exemplaire du point de vue de sa fréquentation. L'accord État-Région de 2011 au fondement du Grand Paris Express reconnaît la pertinence du tracé : le décret du 24 août 2011 en confie la maîtrise d'ouvrage au STIF, ce qui est une première. Sur ce projet, le STIF sera autorité organisatrice des transports et maître d'ouvrage du projet.

Les deux débats public concomitants organisés en 2010 sur l'opportunité des projets de Grand Paris et d'Arc Express ont permis de confirmer sa pertinence. Pourtant, tandis que son tracé n'était pas stabilisé, la Commission nationale du débat public a souhaité que sur la base du DOCP, une concertation préalable avec garant soit organisée par la maîtrise d'ouvrage qui serait désignée. Celle-ci a été initiée avant les confirmations du 6 mars 2013 et s'est déroulée du 11 février au 30 mars 2013, sur la base du DOCP de la « ligne orange ».

Les caractéristiques techniques de cette ligne sont ambitieuses et structurantes : une vitesse commerciale de 52km/heure (inégalée à ce jour sur le réseau), un matériel roulant automatique avec des intervalles minimaux de 85 s. entre deux rames, une ligne 15 interopérable avec les lignes 16 et 17 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris à Pleyel vers le Bourget, c'est-à-dire un matériel roulant et une signalisation capables d'accueillir les trains de l'une et l'autre ligne.

La ligne 15 est un axe déterminant pour Plaine Commune qui porte le potentiel d'un projet urbain décliné autour de ses quatre gares sur son territoire. À Pleyel, le pôle d'intensité urbaine développé autour du grand pôle de transports offrira un tissu mixte composé de logements, de bureaux, d'équipements, de loisirs urbains et d'activités en lien avec les industries de la création. Autour de la gare La Plaine - Stade de France, de nouveaux quartiers mixant habitat et emplois sont programmés, ainsi que des équipements d'enseignement (IUT, Campus Condorcet), et un équipement de rayonnement régional : le centre aquatique. Le centre-ville d'Aubervilliers sera conforté dans toutes les fonctions urbaines qu'il offre et s'accompagnera d'un projet de requalification des espaces publics et du bâti. Enfin, la station Fort d'Aubervilliers desservira le nouveau quartier à l'étude sur les emprises du Fort, et répondra à une demande de transports des habitants des quartiers Emile-Dubois (ANRU) et les Courtilières à Pantin.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Les études urbaines et d'espace public (en cours, financées par Plaine Commune) : Centre Ville d'Aubervilliers, Fort d'Aubervilliers...

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Maîtrise d'ouvrage des études et travaux de la ligne 15 (Saint-Denis-Pleyel / Rosny-Bois-Perrier) : STIF.
- Maîtrise d'ouvrage des études urbaines : Plaine Commune.
- Maîtrise d'ouvrage des études d'espaces publics : Plaine Commune.
- Financement des travaux d'espaces publics : à déterminer.

CALENDRIER

- 2025 : mise en service de la partie Saint-Denis-Pleyel/Rosny-Bois-Perrier.
- 2027 : mise en service du prolongement de la ligne 15 Saint-Denis-Pleyel / Nanterre (maîtrise d'ouvrage SGP).
- Schéma de principe en cours d'élaboration.

FINANCEMENT

- Coût d'objectif non stabilisé.
- Dispositif de financement : convention multipartite de financement pour subvention à la maîtrise d'ouvrage.
- Plaine Commune : étude des quatre pôles gares multimodaux.
- Conseil général : participation aux réflexions (sur les intermodalités, les aménagements,...).

III.1.B.5.

LIGNES 16 (PLEYEL/LE BOURGET/NOISY-CHAMPS) ET 17 (LE BOURGET/ROISSY) DU RÉSEAU DE TRANSPORTS DU NOUVEAU GRAND PARIS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Développer une nouvelle offre massive de transports en commun pour améliorer les échanges de banlieue à banlieue et placer le territoire au cœur des échanges nationaux et internationaux (II.2.B.1).

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

> voir carte en III.1.B.3

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

DU PROJET

Les projets des lignes 16 et 17 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris sont des lignes de métro automatique visant à raccorder des secteurs denses de proche couronne, de permettre le désenclavement de territoires isolés ainsi qu'une liaison permettant de relier des bassins d'emploi d'échelle métropolitaine (Roissy-Le Bourget – Pleyel – Marne-la-Vallée).

Elle constituera une nouvelle ligne structurante qui :

- desservira la Seine-St-Denis, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine et rendra possibles des déplacements de banlieue à banlieue efficaces sans transiter par Paris ;
- évitera la surcharge des lignes radiales et ainsi améliorera la qualité de service sur le réseau existant ;
- reliera les bassins d'emploi de La Défense, Pleyel, Le Bourget, Roissy, Noisy-Champs et au-delà ;
- assurera la desserte de territoires enclavés et à grand potentiel de développement ;
- permettra un gain important de temps et de destinations accessibles pour les territoires traversés par l'infrastructure, à condition que celles-ci bénéficient de points d'arrêts.

Les lignes 16 et 17 bénéficieront pleinement au territoire grâce à l'arrêt à la gare de La Courneuve-Six Routes (en correspondance avec le prolongement éventuel de la ligne 12 du métro et le tramway T1) et d'une gare RER du Bourget efficacement connectée à la Tangentielle Nord. Le tracé des lignes 16 et 17 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris a été confirmé dans son intégralité par le Nouveau Grand Paris le 6 mars 2013.

La vitesse commerciale des lignes 16 et 17 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris (55 à 60 km/h) ainsi que leur fréquence (toutes les 2 minutes en heure de pointe sur les tronçons principaux) permettra un maillage efficace des lignes de transport et contribuera à l'effet réseau métropolitain recherché, en connectant notamment :

- à Pleyel : la ligne 15, la ligne 14, le RER D, potentiellement la ligne H du transilien et à travers l'espace public en surface, la ligne 13 du métro ;
- à La Courneuve-Six Routes : le T1 et, à travers l'espace public en surface, de l'éventuel prolongement de la ligne 12 du métro.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Les études urbaines et d'espace public (en cours, financées par Plaine Commune) : Pleyel-Tête de réseau, Babcock-Six Routes.
- Étude en cours sur le franchissement urbain du faisceau ferré à Pleyel-Landy (fiche 1.13)
- Intégration des enjeux liés à la qualité environnementale des gares dans le programme-cadre du Grand Paris Express (optimisation énergétique, qualité de l'air, gestions de l'eau et de son recyclage, déchets).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Maîtrise d'ouvrage des études et travaux des lignes 16 et 17 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris : Société du Grand Paris.
- Maîtrise d'ouvrage des études urbaines : Plaine Commune.
- Maîtrise d'ouvrage des études d'espaces publics : Plaine Commune.
- Financement des espaces publics : à déterminer.
- Évaluation du foncier acquis pour la gare : SGP.

CALENDRIER

- Ligne 16 : mise en service à horizon 2023.
- Ligne 17 : mise en service à horizon 2025 (jusqu'à triangle de Gonesse).

FINANCEMENT

- Coût d'objectif non stabilisé.

ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : étude des deux pôles gares multimodaux.
- Conseil général : participation aux réflexions (sur les intermodalités, les aménagements...).

III.1.B.6.

REQUALIFICATION DE LA GARE DE SAINT-DENIS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun (II.1.B.2.).
- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).



DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

La gare de Saint-Denis est l'une des plus importantes gares de l'Île-de-France avec 62 000 voyageurs par jour utilisant les lignes H et RER D. Elle fait l'objet de très nombreux dysfonctionnement du fait d'espaces voyageurs et d'ouvrages de circulation largement sous-dimensionnés. Elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour que la gare de Saint-Denis puisse exprimer tout son potentiel structurant, son intégration dans son environnement urbain proche doit être améliorée.

En outre, elle devra faire face à une fréquentation accrue dans les années à venir, en raison :

- du confortement du pôle gare avec la mise en service du T1 à l'Ouest et du T8 et potentiellement avec la création d'une gare de la ligne H à Pleyel; (80 000 usagers prévus sur le pôle en 2015) ;
- des projets urbains autour et aux environs de la gare de Saint-Denis (Gare Confluence, éco-quartier fluvial de L'Île-Saint-Denis, quartier



Pleyel avant l'horizon du GPE). Le projet urbain Gare Confluence participe d'un rééquilibrage vers l'ouest du développement urbain aux abords de la Gare, avec la production de 1500 logements et 3 000 emplois de 2014 à 2020 entre la Seine et la Gare de Saint-Denis, dans un rayon de 500 mètres autour de celle-ci. (prévision de 110 000 usagers en 2025).

Avec les financements engagés par l'État et la Région dans la convention particulière transports, des études d'initialisation ont été menées sous la coordination du STIF. Elles ont permis de prendre la mesure de l'accroissement des flux attendus, de proposer des scénarios de franchissement des voies ferrées et d'étudier le déplacement de la station du tramway T1.

L'enjeu est de concrétiser le scénario de franchissement et de mise en accessibilité retenu et de le mettre en œuvre avant saturation complète de la gare de Saint-Denis, en cohérence avec l'aménagement urbain et le plateau

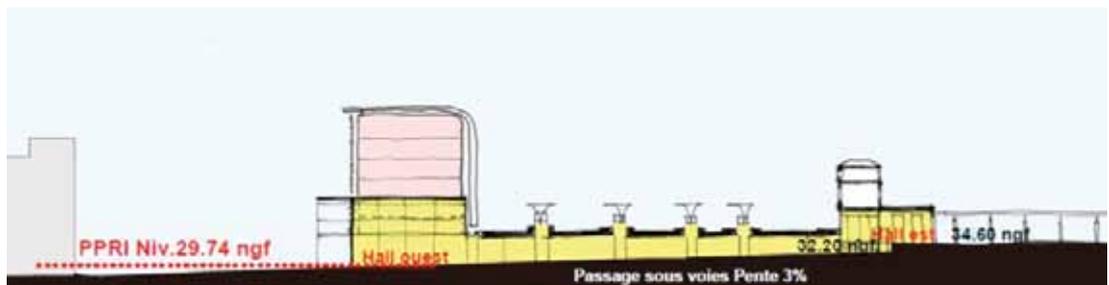
piéton environnant la gare. Le pôle de Saint-Denis figure par ailleurs dans le schéma directeur d'accessibilité des gares du réseau ferré adopté par le STIF.

Objectifs

Les objectifs poursuivis consistent à réaménager le pôle gare de Saint-Denis afin de le mettre en état de répondre aux usages actuels et anticipés. Ce réaménagement passe par la désaturation des espaces de correspondance permettant d'améliorer l'intermodalité à l'intérieur de la gare, avec les tramways T1 et T8, et le rééquilibrage des flux piétons de part et d'autre de la gare, en cohérence avec les espaces publics récemment réaménagés dans le cadre du contrat de pôle (parvis est, ouest et gare bus).

Description du projet

- Pour accéder aux quais, réaliser un nouveau souterrain de franchissement des voies dé-



bouchant à l'ouest dans un nouveau bâtiment voyageur donnant sur un nouveau parvis. Installer des ascenseurs pour les PMR.

- Déplacer la station actuelle du T1 au droit de ce nouveau parvis et accès ouest.
- Définir et mettre en œuvre le type d'accès (accès simple ou bâtiment voyageur) sur la partie ouest du pôle ;

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Etudes complémentaires à lancer :

- Etude de programmation et de définition du type d'accès à la Gare depuis l'ouest du pôle.
- Réalisation du DOCP sous maîtrise d'ouvrage du STIF.
- Organisation de la concertation préalable sur la base du DOCP.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : STIF.
- Maîtrise d'Ouvrage : Plaine Commune, RFF, SNCF, RATP, SEM Plaine Commune Développement.
- Dispositif de gouvernance : comité de pilotage du pôle gare de Saint-Denis (pôle multimodal identifié au PDU)
- Participation aux études : CG93

CALENDRIER

Étude d'opportunité en cours,
Finalisation des études mi 2013.
Concertation préalable fin 2013.

FINANCEMENT

Coût : non évalué.

Financement des études :

- État : participation aux études : 84 000 €
- CRIF : 196 000 €

III.1.B.7.

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE PRINCIPE DES ESPACES PUBLICS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Améliorer l'accessibilité et la porosité du territoire, permettre une connectivité maximale entre les lieux (II.1.B.4).
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire (II.2.B.2).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Le territoire de Plaine Commune est caractérisé par un réseau viaire dense et fortement chargé par les flux de véhicules motorisés. Le réseau local à caractère routier prédomine dans la figure des espaces publics, au détriment d'une qualité urbaine adaptée à la vie locale, aux mobilités alternatives et à une bonne continuité de la trame paysagère.

Par ailleurs, les coupures urbaines générées par les infrastructures de transports (routier, ferroviaire), ainsi que les grands îlots fonctionnels des zones d'activité insuffisamment maillées pénalisent le lien entre les quartiers. Les éléments structurants du paysage, et notamment la Seine, le Canal et le parc Georges-Valbon, sont insuffisamment intégrés à l'espace urbain. Ils sont ainsi vécus autant comme des obstacles que comme des lieux d'aménités.

Ainsi, le territoire se trouve être largement morcelé. Les nombreuses centralités existantes et en développement, lieux de vie urbaine intense s'organisant autour de transports en commun, d'équipements culturels, de services et d'espaces publics souvent de qualité, se retrouvent enclavées, et leur influence sur le tissu alentour se confronte à l'absence de liens urbains affirmés.

Les réflexions conduites dans le cadre du CDT, et notamment l'étude de synthèse, ont ainsi mis en évidence la nécessité de faire émerger un « urbanisme de liaison » et de développer un programme ambitieux favorisant les liens urbains et paysagers entre les centralités, ainsi que la porosité générale du territoire, en s'appuyant sur un réseau d'espaces publics struc-

turants apaisés.

Objectifs

L'action sur les espaces publics s'appuie sur trois familles d'objectifs :

- mobilité : améliorer l'accessibilité, la porosité du territoire et les relations locales en favorisant les transports en commun de surface et les modes actifs ;
- urbain :
 - > assurer l'émergence d'un urbanisme de liaison : requalification des grands axes urbains, création de nouveaux franchissements structurants ;
 - > accompagner le confortement des centralités existantes et le développement de nouvelles centralités articulées avec les pôles d'échange ;
- paysager : assurer la mise en valeur du grand paysage et la mise en réseau des espaces verts (trame verte).

Programme

La nouvelle trame d'espaces publics sera d'autant plus lisible et pertinente qu'elle interconnectera les nœuds de transports et les centralités anciennes et nouvelles.

Un accent particulier sera mis sur :

- les grandes voies structurant le territoire et assurant son insertion dans la métropole et sa lisibilité ;
- les espaces publics conduisant au fleuve, au canal, et aux espaces verts, les accès aux grandes aménités urbaines. Des chaînes de cheminements agréables seront recherchées ;
- les berges du fleuve et du canal, en mettant en valeur leur confluence ;
- les voies des centres des villes existants assurant leur attractivité et leur agrément ;
- les espaces publics porteurs des centralités nouvelles ;
- les abords des pôles d'échanges de transports en commun ;
- les abords des grands équipements et les accès aux grandes aménités urbaines ;
- les portes de Paris ;
- tout ce qui contribuera au désenclavement des parties isolées du territoire.

Pour guider la mise en œuvre dans la durée d'une politique d'espaces publics, le schéma de principe définit des actions de plusieurs natures : la requalification d'espaces existants ; la création de voies nouvelles ; et la réalisation de franchissements.

La requalification du réseau local de voirie devra favoriser les mouvements des bus et l'usage des modes actifs. Les liaisons cyclables et piétonnes seront facilitées pour l'accès aux équipements et aux gares, notamment par l'aménagement de parkings vélos. Elles seront également facilitées à l'intérieur des quartiers et entre quartiers voisins par le développement d'un réseau ramifié d'itinéraires répondant aux besoins des déplacements à courte distance. Les déplacements de proximité et la partie terminale des déplacements plus longs - le « dernier kilomètre » - pourront ainsi s'effectuer de façon plus aisée et agréable dans des espaces publics apaisés et de meilleure qualité.

Périmètre

Ces actions ont fait l'objet d'une première évaluation par Plaine Commune de leur contribution indispensable, souhaitable ou opportune au projet d'ensemble, en fonction de l'intérêt communautaire que présente leur réalisation, que ce soit à l'échelle de l'armature du territoire ou pour la réussite des grands secteurs de mutation.

Sont notamment jugés indispensables les éléments dont la réalisation conditionne :

- le fonctionnement général du territoire et/ou le désenclavement de certains quartiers ;
- la mise en œuvre et le bon fonctionnement d'une opération d'aménagement ;
- l'arrivée d'un transport en commun et son insertion dans la ville.

Sont estimés souhaitables les éléments qui, pour ne pas être indispensables au fonctionnement général du territoire ou d'une opération, sont importants pour porter les projets urbains au niveau de qualité recherché. S'ils ne peuvent ne pas être mis en œuvre dans un premier temps, il convient d'en préparer les conditions d'engagement (techniques, foncières...) dès que les disponibilités financières le permettront.

Sont classés opportuns des éléments susceptibles de s'intégrer à plus long terme dans la

trame des espaces publics du territoire pour parfaire le projet urbain. La possibilité de leur réalisation ultérieure doit être préservée.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

De nombreuses mesures devront être définies pour chaque projet participant à la mise en œuvre du schéma de principe.

Il sera cependant nécessaire de mener une réflexion approfondie pour :

- définir les usages des espaces publics à créer ou à requalifier, au regard de :
 - > leur inscription dans les schémas de mobilité (véhicules particuliers, transports en commun, modes actifs, etc.) et d'intermodalité (pôles gares) ;
 - > leur participation à la mise en œuvre d'un urbanisme de liaison et/ou au confortement des centralités ;
 - > leur participation à la mise en valeur du paysage ;
- définir les périmètres et les programmes des interventions à conduire, les caractériser en termes opérationnels (projet d'infrastructure, requalification globale, requalification légère ou préfiguration) ;
- réaliser une estimation financière de l'ensemble des opérations identifiées de manière à les porter sur un plan d'action échelonné et réaliste, compatible avec les échéances des projets de transport et, le cas échéant, des projets urbains. Faire le lien avec les enveloppes communautaires dédiées (politique cyclable, accompagnements bus, etc.) ;
- identifier les maîtres d'ouvrage et les financeurs intéressés au projet.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS.

Cette action fait intervenir principalement des partenaires incontournables :

- la Communauté d'agglomération : au titre des opérations d'aménagement actuelles et futures et de sa compétence sur les espaces publics ;
- le Conseil général de Seine-Saint-Denis : au titre de sa compétence sur le réseau départemental ;
- le Conseil régional et le STIF : au titre de la mise en œuvre des objectifs du PDUIF, notamment en faveur des TC de surface.

De nombreux autres acteurs seront identifiés pour chaque projet participant au schéma des espaces publics : maître d'ouvrages et opérateurs publics, financeurs, aménageurs, etc...

CALENDRIER

Dans le cadre ainsi tracé du schéma directeur des espaces publics à terme, des priorisations temporelles de réalisation sont proposées en lien avec le calendrier de réalisation des nouveaux transports publics et des opérations d'aménagement nécessaires à la production de logements.

Trois principales phases de réalisations, en lien avec l'arrivée des nouvelles gares de transport en commun, sont identifiées :

2013-2017

- Franchissement écoquartier fluvial et liaison TCSP Pleyel.
- Requalification des berges de Seine de la Confluence aux Docks de Saint-Ouen.
- Accompagnement gares L14 (Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen).
- Élargissement Pont de Stains / requalification ex-RN 301 entre Pont de Stains et Mairie d'Aubervilliers (accompagnement L12).
- Accompagnement TLN (y compris RD28p).
- Requalification berges du Canal.

2018-2023

- Espaces publics du T8 Sud.
 - Requalification du Carrefour des Six-Routes.
 - Requalification Anatole France de Porte de Paris à Pleyel.
 - Pont Pierre Larousse.
 - Prolongement Métallurgie.
 - Requalification RN301 des Six-Routes à Stains.
 - Requalification de l'avenue Victor-Hugo à Saint-Ouen.
 - Requalification quai du Châtelier à L'Île-Saint-Denis.
- + pour mémoire : franchissement Pleyel (voir fiche action spécifique).

2024-2030 et au-delà

- Accompagnement gares L15 (Notamment La Plaine-Stade de France et Fort d'Aubervilliers) pour 2025.

- Requalification espaces publics Pleyel.
- Redressement et prolongement rue Jules-Saulnier.
- Requalification rue du Landy.
- Franchissement Seine Épinay.
- Requalification RN2.
- Requalification du Boulevard Michelet à Saint-Ouen.
- Franchissement A1/parc de La Courneuve.
- Franchissement canal rue du Pilier.
- Requalification de l'avenue Lénine / Marcel-Cachin / Docteur-Lamaze.
- Requalification route de Saint-Leu.
- Avenue des gares de la TLN.
- Requalification Stalingrad à Stains / Colonel-Fabien à Saint-Denis.
- Espaces publics du secteur de la Briche.
- Requalification RD24 à Saint-Denis et Aubervilliers.
- Franchissement Hainguerlot.
- Franchissement Fruitiers sous RER.
- Dalle de franchissement A1 Stade de France / Maltournée.
- Dalle de franchissement A1 Fort de l'Est / Lamaze.
- Espaces publics de la Porte de la Chapelle.

FINANCEMENT

- Coût d'objectif non stabilisé
- Dispositif de financement à adapter pour chaque projet en fonction des maîtres d'ouvrage et financeurs potentiels.

ENGAGEMENTS

- L'État s'engage à favoriser la concrétisation de ce programme en facilitant la mobilisation des financements dans le cadre des dispositifs de droit commun, à chaque fois que ces dispositifs seront adaptés. Et en mobilisant son foncier au profit de ce programme lorsque ce foncier est impacté.
- Plaine Commune : participation aux réflexions. Maîtrise d'ouvrage opérationnelle. Contribution financière.
- Conseil général : participation aux réflexions.

Voir carte pages 110 et 111.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE LA PREMIÈRE TRANCHE

Sont détaillées ci-après les opérations jugées stratégiques de la première tranche :

LA PASSERELLE-BUS ÉCOQUARTIER FLUVIAL DE L'ÎLE-SAINT-DENIS

Contexte / programme

Depuis 2009, Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis travaillent sur un projet de franchissement dédié aux modes doux et aux transports en commun entre L'Île-Saint-Denis et le quartier Pleyel à Saint-Denis. À bien des égards, ce nouveau franchissement de Seine est stratégique. Il est en effet nécessaire tout à la fois pour la commercialisation des programmes immobiliers à venir dans l'Écoquartier fluvial, relier celui-ci au futur hub de transport Pleyel-Landy et désenclaver le quartier Pleyel depuis la Seine, et notamment, le projet Universeine, nouveau quartier mixte développé sur le terrain mitoyen de la Cité du Cinéma. Plus globalement, ce nouvel ouvrage d'art s'inscrit dans le prolongement du « franchissement » du faisceau ferré et participe au renforcement de la mobilité Est/Ouest dans le périmètre de la « tête de réseau ».

Avec la création de 1 000 logements et autant d'emplois, l'Écoquartier constituera une polarité forte dans un secteur en mutation : Pôle de la Création à Pleyel, Docks de Saint-Ouen, ZAC de la Bongarde... Son caractère insulaire, impliquant des contraintes d'accessibilité fortes, et son ambition de réduire fortement la place de la voiture, le projet d'Écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis nécessite une amélioration de son raccordement aux transports en commun.

Son accessibilité renforcée aux TC doit passer par :

- un rabattement efficace vers les modes de transport lourds (RER C, ligne 13, gare multimodale de Pleyel) ;
- une amélioration de l'offre en transport existante (ligne 237 notamment) ;
- la création d'un ouvrage de franchissement

entre le secteur Pleyel et l'Écoquartier pouvant accueillir un transport en commun, mais interdire le passage des voitures.

Le nouvel ouvrage d'art devra donc permettre le raccordement routier de berge à berge, ce qui suppose le rehaussement du quai de Saint-Ouen à Saint-Denis et du quai du Châtelier à L'Île-Saint-Denis. Il sera par ailleurs le plus élargi possible et favorisant ainsi le rapport le plus naturel aux berges.

Partenaires

En septembre 2011, le Conseil général de Seine-Saint-Denis a confirmé son intérêt pour assurer la Maîtrise d'Ouvrage de la passerelle-bus Saint-Denis/L'Île-Saint-Denis.

Par ailleurs, le Conseil régional d'Île-de-France, Le Syndicat des Transport d'Île-de-France et la RATP sont associés au comité de pilotage. Dans ce cadre, le STIF a confié à la RATP une étude sur la réorganisation possible des lignes de bus de la Boucle de la Seine susceptibles d'emprunter la passerelle-bus.

CALENDRIER

- 2^{ème} trimestre 2012 : lancement des études techniques complémentaires relatives à la passerelle-bus.
- 1^{er} trimestre 2014 : lancement des études de Maîtrise d'œuvre de la passerelle-bus.
- 2015 : premières livraisons de logements.
- Fin 2017 : livraison de la passerelle-bus.

FINANCEMENT

La passerelle-bus a été évaluée en première approche à 12 M€. Ce coût doit encore être affiné dans le cadre des études complémentaires.



MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DE PRINCIPE DES ESPACES PUBLICS PHASE 1 : 2013-2017

- A Requalification des berges de Seine de la Confluence aux Docks de Saint-Ouen
- B Franchissement Eco Quartier fluvial et liaison TCSP Pleyel
- C Requalification berges du Canal
- D Accompagnement TUN (y compris RD28)
- E Elargissement Pont de Stains / requalification ex-RN 301 entre Pont de Stains et Mairie d'Aubervilliers
- F Accompagnement gare ligne 14 Mairie de Saint-Ouen
- G Accompagnement gare ligne 14 Clichy-Saint-Ouen



MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DE PRINCIPE DES ESPACES PUBLICS PHASE 2 : 2018-2023

- A Requalification RN301 des Six-Routes à Stains
- B Requalification du Carrefour des Six-Routes
- C Pont Pierre Larousse
- D Prolongement Métallurgie
- E Espaces publics du T8 Sud
- F Requalification Anatole France de Porte de Paris à Pleyel
- G Franchissement Pleyel (fiche action)
- H Requalification du boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen



MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE PRINCIPE DES ESPACES PUBLICS
PHASE 3 : 2024-2030 ET AU-DELA

- A Franchissement Seine Epinay
- B Requalification route de Saint-Leu
- C Avenue des gares de la TLN
- D Requalification Stalingrad à Stains / Colonel Fabien à Saint-Denis
- E Requalification de l'avenue Lépine / Marcel Cachin / Docteur Lamaze
- F Dalle de couverture A1 Fort de l'Est / Lamaze
- G Franchissement A1/parc de la Courneuve
- H Requalification RN2
- I Accompagnement gare L15 Fort d'Aubervilliers
- J Requalification RD24 à Saint-Denis et Aubervilliers
- K Franchissement canal rue du Piler
- L Espaces publics de la Porte de la Chapelle
- M Requalification franchissement Hainguerlot
- N Requalification rue du Landy
- O Accompagnement gare L15 La Plaine-Stade de France
- P Franchissement Fruiliers sous RER
- Q Requalification de l'avenue Michelet à Saint-Ouen
- R Requalification espaces publics Pleyel
- S Dalle de couverture A1 Stade de France / Maitournée
- T Redressement et prolongement rue Saulnier
- U Requalification quai du Châtelier à l'Île-Saint-Denis
- V Espaces publics du secteur de la Briche



source : Plaine Commune
cartographie : Une Fabrique de la Ville

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE PRINCIPE DES ESPACES PUBLICS
A TERME

- Phase 1 : 2013-2017
- Phase 2 : 2018-2023
- Phase 3 : 2024-2030 et au-delà



source : Plaine Commune
cartographie : Une Fabrique de la Ville

III.1.B.8.

SUPPRESSION DES BRETelles DE LA PORTE DE PARIS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Maîtriser la place de l'automobile (II.1.B.3).
- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Le territoire dionysien est parcouru de grandes infrastructures de transport, routières et ferroviaires, essentielles aux déplacements métropolitains et à la desserte du territoire, qui constituent autant de barrières et segmentent le territoire, contraignant de ce fait les déplacements de proximité. Par ailleurs les emprises de ces infrastructures se révèlent grandes consommatrices d'espace et contraignent le développement urbain

Dans le secteur de la Porte de Paris, les bretelles d'entrée / sortie de de l'autoroute A1 en viaduc occupent une large emprise foncière qu'il serait utile de mobiliser pour la mise en œuvre du projet urbain dans la partie sud de la ZAC de la Porte de Paris, pour atteindre les objectifs de densification. La suppression des bretelles est également essentielle pour assurer le lien entre le centre-ville et les zones en fort développement de la Plaine Saint-Denis et du secteur Pleyel et permettre la reconquête des franges du centre-ville et des berges du bassin de la Maltournée.

Enfin, la suppression des bretelles aura également pour conséquence de décharger l'avenue Anatole-France d'une partie de son trafic actuel et permettra de faire évoluer cet axe en boulevard urbain, loin de son caractère autoroutier actuel.

Objectifs

La suppression des bretelles de la Porte de Paris est une action décisive à la mise en œuvre

du projet urbain du Territoire de la Culture et de la Création, qui doit permettre :

- La mise en œuvre du projet urbain de la Porte de Paris dans sa partie Sud qui s'accompagnera de la réalisation du projet urbain sur un secteur stratégique en termes de desserte en transports en commun (L13, T8, nœud de bus) ;
- La requalification de l'avenue Anatole-France entre la Porte de Paris et la place Pleyel en liaison urbaine et paysagère structurante, ainsi que la mutation urbaine de ses rives Est et Ouest.

Programme

Cette action comprend la libération du foncier nécessaire à la finalisation du quartier de la Porte de Paris.

La suppression des bretelles s'accompagne en outre d'adaptations sur le réseau autoroutier (réorganisation des affectations, dispositifs de retenue, signalétique, etc.), et la création d'une sortie de secours et de service en amont du tunnel du Landy.

Périmètre

Le périmètre de l'action englobe l'emprise foncière des bretelles et leurs insertions sur l'A1 et sur Anatole-France.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Études à poursuivre ou à lancer :

- 1. analyse des conséquences en terme de trafic (modélisations) :** devra permettre aux gestionnaires concernés (DRIEA, Conseil général, Plaine Commune) de confirmer l'organisation du réseau routier et autoroutier découlant des modifications apportées sur les échangeurs ;
- 2. étude des conditions de suppression des bretelles (accompagnement au niveau de l'A1) :** la suppression des bretelles entrainera des adaptations au niveau de l'autoroute, que ce soit en termes d'équipement, de signalétiques, etc.
- 3. étude de faisabilité de la restitution des fonctionnalités de service** (déviation du trafic en cas de fermeture du tunnel et sortie de service), pouvant être insérées au niveau du Stade de France.

4. étude d'opportunité sur le devenir des surlageurs autoroutières et des voies non utilisées engendrées par la suppression des bretelles en amont de la Porte de Paris (voir fiche insertion urbaines des autoroutes)

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Cette action fait intervenir plusieurs maîtres d'ouvrages et opérateurs publics.

- La communauté d'agglomération : au titre des opérations d'aménagement actuelles et futures et de sa compétence sur les espaces publics.
- L'État (DRIEA) : au titre de sa compétence sur le réseau autoroutier national, ainsi que du fait qu'il est propriétaire du foncier des bretelles nécessaire au projet urbain.
- Le Conseil général de Seine-Saint-Denis : au titre de sa compétence sur le réseau départemental qui inclut l'avenue Anatole-France (ex-RN410) et l'avenue du Président-Wilson (ex-RN1).
- La SEM Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC Porte de Paris.
- L'EPA Plaine de France, propriétaire de parcelles au sein de l'échangeur.

CALENDRIER

Cette action incontournable pour la mise en œuvre du projet urbain du Territoire de la Culture et de la Création est à réaliser le plus tôt possible sur la période 2018 – 2023.

FINANCEMENT

Coût d'objectif non stabilisé.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- L'État s'engage sur la mobilisation du foncier libéré par la suppression des bretelles au profit du projet urbain et sur l'accompagnement technique pour la restitution des fonctionnalités.
- Plaine Commune s'engage sur la démolition des ouvrages et sur la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur, intégrant la réalisation des espaces publics.
- Conseil général : participation aux réflexions.

III.1.B.9.

MODERNISATION ET COMPLÉMENT DU DIFFUSEUR PLEYEL

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Maîtriser la place de l'automobile (II.1.B.3).
- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Le demi-diffuseur Pleyel, sur l'A86, est un ouvrage inachevé tant du point de vue fonctionnel que du point de vue de son intégration dans le tissu urbain. Étant incomplet, il n'assure pas une desserte appropriée du secteur. Par ailleurs, la connexion de type autoroutière des bretelles avec l'avenue Anatole-France induit des emprises et des usages inappropriés et inadaptés au contexte urbain.

En outre, cet ouvrage déstructure le paysage et sépare des quartiers situés de part et d'autre. Le nivellement chaotique qui résulte de l'imbrication des ouvrages côté nord, les surlargeurs inutilisées de l'A86 qui amplifient l'épaisseur de l'autoroute, ainsi que les saillies formées par des entames d'ouvrages jamais réalisés, autant d'éléments qui déqualifient le site.

Le projet urbain « Tête de Réseau » a mis en avant l'intérêt de moderniser et de compléter ce diffuseur, pour améliorer le fonctionnement du secteur et si possible libérer des emprises foncières, et ainsi accompagner la densification du quartier qui s'organise autour de la future gare du Grand Paris.

Objectifs

La modernisation et le complément du diffuseur Pleyel doivent permettre :

- la mise en œuvre du projet urbain « Tête de Réseau » et notamment du programme du secteur « A86 Echangeur » en libérant les terrains d'assiette d'ouvrages existants ;
- la requalification de l'avenue Anatole France entre la Porte de Paris et la place Pleyel en liaison urbaine et paysagère structurante ;

- l'amélioration de l'accessibilité du secteur Pleyel, notamment à partir de l'Est de la Région Île-de-France, condition nécessaire à son dynamisme, tout en évitant de surcharger les liaisons viaries Est-Ouest existantes ou en projet (Pont de Saint-Ouen, rue Saulnier, franchissement Pleyel) ;
- d'assurer une bonne intégration fonctionnelle de l'ouvrage dans le dispositif autoroutier national.

Programme

À ce stade des études préalables, plusieurs scénarios sont envisagés, sur la base du programme suivant :

- compléments du diffuseur par la création de deux nouvelles bretelles d'échange entre le réseau local et l'A86 Est ;
- reconfiguration des bretelles existantes de manière à les raccorder de manière apaisée au réseau local.

L'attention est également portée sur :

- la conservation ou la réutilisation, lorsque cela est possible, des ouvrages existants ;
- le respect des normes de dimensionnement géométrique des ouvrages ;
- l'intégration du nouveau diffuseur dans une nouvelle hiérarchisation du réseau viarie local adapté à l'évolution du contexte urbain ;
- le fonctionnement des carrefours, au regard des données de trafic.

Contrairement aux réflexions conduites par le passé sur cet ouvrage, la modernisation de l'échangeur doit mettre l'accent sur la compatibilité des ouvrages et leur compatibilité avec une requalification urbaine et paysagère de l'avenue Anatole-France et du boulevard de la Libération. Elle devra également intégrer les objectifs du projet urbain « Tête de Réseau », et notamment permettre le meilleur compromis entre la libération du foncier, le développement d'une constructibilité importante en rideau de part et d'autre de l'autoroute A86 et la création de nouveaux espaces publics apaisés. À ce stade, la programmation urbaine envisagée autour du diffuseur est la suivante :

- bureaux : 38 000 m²,
- activités : 10 000 m²,
- commerces : 2 800 m².

Périmètre

Le périmètre de l'action englobe les emprises nécessaires à la mise en œuvre du projet autour de l'A86.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Études qu'il convient de poursuivre ou de lancer :

1. étude de faisabilité du diffuseur complet Pleyel : DRIEA ;
2. analyse des conséquences en terme de trafic (modélisations) : CG93 ;
3. conditions pour une insertion urbaine réussie du nouveau diffuseur : Plaine Commune ;
4. gestion des échanges fonciers nécessaires à la modification du diffuseur et à la réalisation du projet urbain.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Cette action fait intervenir plusieurs maîtres d'ouvrages et opérateurs publics :

- la Communauté d'Agglomération : au titre des opérations d'aménagement actuelles et futures et de sa compétence sur les espaces publics ;
- l'État (DRIEA) : au titre de sa compétence sur le réseau autoroutier national ; et en tant que propriétaire de l'assiette foncière du diffuseur ;
- le Conseil général de Seine-Saint-Denis : au titre de sa compétence sur le réseau départemental qui inclut l'avenue Anatole France (ex-RN410) et le boulevard de la Libération (ex-RN14 / RD14), ainsi qu'au titre du PDMI (Plan de Modernisation des Itinéraires routiers) ;
- le Conseil régional d'Île-de-France, au titre du PDMI.

CALENDRIER

La réalisation du diffuseur complet fait partie des actions incontournables pour enclencher le projet urbain du Territoire de la Culture et de la Création. Elle doit donc être mise en œuvre prioritairement, avant la mise en service de la gare du Grand Paris à Pleyel, sur la période 2018 – 2023.

Dans cette optique, il sera nécessaire de prendre en considération l'impact que peuvent avoir sur le calendrier toutes les mesures qui seront prises pour minimiser les contraintes

d'exploitation du réseau routier pendant les travaux (sécurité des usagers et des intervenants), ainsi que pour assurer le maintien des fonctionnalités existantes.

III.1.B.10.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'INSERTION URBAINE DES AUTOROUTES

FINANCEMENT

- Coût d'objectif non stabilisé.
- Dispositif de financement : Plan de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI).

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- L'État s'engage sur la réalisation du complément et de la modernisation du diffuseur Pleyel :
 1. par le pilotage des études en mobilisant son ingénierie ;
 2. en sollicitant la mobilisation des financements dans le cadre du dispositif PDMI ;
 3. en assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux du nouveau diffuseur ;
 4. par la mobilisation du foncier libéré par la modernisation de l'échangeur au profit du projet urbain.
- Plaine Commune s'engage sur la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur, intégrant la réalisation des espaces publics.
- Conseil général : participation aux études. Participation aux réflexions sur les requalifications de l'avenue Anatole-France et du boulevard de la Libération.

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Maîtriser la place de l'automobile (II.1.B.3.).
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Plaine Commune est traversée par deux grandes infrastructures autoroutières, l'A1 et l'A86 (auxquelles il convient de rajouter le barreau de liaison), et bordée dans sa partie sud par le Boulevard Périphérique. Essentielles aux déplacements métropolitains, ces autoroutes sont également un atout pour l'accessibilité du territoire. Pour autant, elles sont également source de fortes nuisances.

En effet, elles constituent autant de barrières et segmentent le territoire, contraignant de ce fait les déplacements de proximité. Par ailleurs les emprises de ces infrastructures se révèlent grandes consommatrices d'espace, contraignant le développement urbain. Enfin, leur impact sur l'environnement et la santé publique est préoccupant : nuisances sonores, émissions de gaz à effet de serre, accidents, pollution atmosphérique,...

Endiguer ces nuisances constitue donc un enjeu allant bien au-delà de la simple question du développement du territoire, puisqu'il interpelle également la responsabilité de l'autorité gestionnaire vis-à-vis de la qualité de vie, de l'intégrité et de la santé des populations.

Les études conduites dans le cadre du groupe « infra-mobilité » du CDT du Territoire de la Culture et de la Création ont ainsi conduit à envisager l'élaboration d'un programme d'insertion urbaine des autoroutes, améliorant leur relation avec le tissu urbain et permettant de minimiser leur impact en termes de nuisances.

Objectifs

Le programme d'insertion urbaine des autoroutes doit permettre :

- d'améliorer l'intégration urbaine des ouvrages autoroutiers ;
- d'améliorer la porosité du territoire en réduisant les effets de coupure ;
- de réduire l'impact des infrastructures sur l'environnement et la santé des populations.

Programme

Il s'agit de conduire les études de faisabilité techniques et financières permettant d'établir un programme d'insertion urbaine des autoroutes, venant en complément des actions déjà identifiées sur le diffuseur Pleyel et sur la Porte de Paris. Ce programme s'établirait autour deux principaux axes.

1. Optimisation et amélioration de l'intégration urbaine des ouvrages d'échange :

- le diffuseur Lamaze (A1/03), pour lequel la suppression du viaduc permettant la liaison avec l'ex-RN1 fait l'objet d'une demande récurrente des habitants et des élus locaux ; des réflexions ont déjà été engagées sur ce diffuseur Lamaze ;
- le diffuseur Marville (A1/04), pour lequel une configuration permettant de retrouver le lien urbain majeur que doit constituer l'ex-RN301 est souhaitée ;
- l'échangeur / diffuseur de la Porte de la Chapelle, dans l'optique d'améliorer les relations urbaines entre La Plaine Saint-Denis et Paris, le long d'un axe majeur et structurant que constituent l'avenue Wilson et la rue de la Chapelle ;
- le désenclavement et l'amélioration de l'accessibilité du secteur Mermoz à La Courneuve.

2. Amélioration de la porosité et diminution de l'impact sur le paysage et sur l'environnement des infrastructures autoroutières, et notamment :

- amélioration de la perméabilité de l'autoroute : programme de requalification des franchissements existants (notamment sous l'infrastructure) et projets de nouveaux franchissements et de dalles de couverture lorsque cela est

possible ;

- constructibilité des talus autoroutiers, permettant de constituer des écrans aux nuisances visuelles et sonores ;
- utilisation des surlageurs qui ne sont pas nécessaire au fonctionnement de l'autoroute (par exemple les surlageurs découlant de la suppression des bretelles de la Porte de Paris) ; dans le respect des règles de protection de l'environnement (qualité de l'air, bruit...) ;
- mise en œuvre de protections acoustiques partout où cela est possible en complément des constructions-écran.

Périmètre

L'ensemble du réseau autoroutier sur le territoire de Plaine Commune.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Ce programme suppose le lancement de plusieurs études partenariales, dans le cadre du groupe « infra-mobilité » associant l'État (DRIEA), le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, et Plaine Commune, ainsi que la Ville de Paris sur les sujets en lien avec le boulevard Périphérique.

Ces études doivent porter :

- sur les perspectives qui se dégagent pour réduire les nuisances sonores (protections acoustiques) et les pollutions (réglementation de la circulation des véhicules polluants, réduction des vitesses, captage des rejets,...)
- sur la faisabilité et l'évaluation financière des ouvrages envisagés : diffuseurs, franchissements, dalles de couverture,...

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Cette action fait intervenir plusieurs maîtres d'ouvrages et opérateurs publics :

- la Communauté d'Agglomération : au titre des opérations d'aménagement actuelles et futures et de sa compétence sur les espaces publics ;
- l'État (DRIEA) : au titre de sa compétence sur le réseau autoroutier national ;
- la ville de Paris au titre de sa compétence sur le boulevard Périphérique ;
- le Conseil général de Seine-Saint-Denis : au titre de sa compétence sur le réseau départemental ;

- les aménageurs des projets urbains associés (GDF – Maltournée, Fort de l'Est, etc.) ;
- le Conseil régional : au titre de la mise en œuvre du PDUIF, notamment.

CALENDRIER

Il est envisagé de conduire les réflexions visant à établir un programme d'accompagnement complet et évalué financièrement à échéance 2018.

FINANCEMENT

Coût d'objectif non stabilisé.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- L'État s'engage à participer au pilotage et à la prise en charge financière des études nécessaires à l'établissement du programme d'action selon des modalités à définir.
- Plaine Commune s'engage à participer au pilotage et à la prise en charge financière des études nécessaires à l'établissement du programme d'action selon des modalités à définir.
- Ville de Paris : co-financement études dalle de la gare des Mines et espaces publics Porte de la Chapelle.
- Région : participation aux réflexions sur la réglementation de la circulation des véhicules polluants.
- Conseil général : participation aux réflexions.

III.1.B.11.

FRANCHISSEMENT LANDY-PLEYEL

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Améliorer l'accessibilité et la porosité du territoire, permettre une connectivité maximale entre les lieux (II.1.B.4.).
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

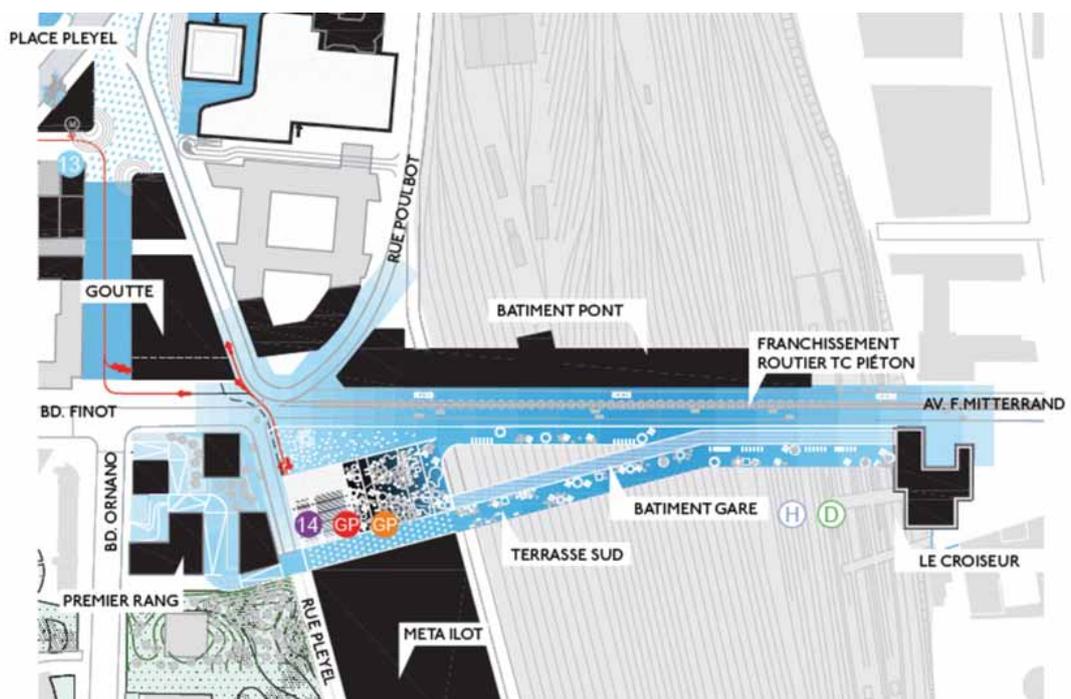
Le territoire dionysien est parcouru d'infrastructures de transport qui, bien qu'essentielles aux déplacements métropolitains, segmentent le territoire et contraignent les déplacements de proximité. Ce morcellement du territoire est sans doute un frein à son développement.

Ainsi, l'intérêt stratégique d'une nouvelle liaison urbaine entre le quartier Pleyel et le quartier du Landy dans le prolongement de l'avenue François-Mitterrand, déjà mis en évidence par le projet Hippodamos, a été de nouveau souligné par l'étude urbaine de la « tête de réseau ».

L'étude a également introduit l'idée d'une « gare-pont », objet unique permettant d'unir de façon indissociable la salle souterraine des échanges de la gare du Grand Paris, espace d'interconnexion entre les lignes 14, 15, 16 et 17, implantée à l'ouest du faisceau ferré et le franchissement aérien qui l'enjambe pour assurer les connexions à l'est avec la gare existante du RER D, potentiellement complétée d'un arrêt de la ligne H du Transilien.

Ce système d'interconnexion résolument desserré permet d'adresser la gare sur le quartier Pleyel, pour y développer un pôle urbain intense, mais aussi d'introduire plus de choix et plus de rapports avec la ville dans les échanges, en permettant aux usagers de sortir indifféremment à l'est depuis le quartier du Landy ou à l'ouest depuis les futurs développements du quartier Pleyel.

Le franchissement Landy-Pleyel, incontournable par conséquent dans ce CDT, est ainsi un facteur essentiel de nouvelles mobilités et l'outil par excellence de la diffusion du développement sur le territoire.





Objectifs

L'ouvrage doit permettre :

- d'assurer une continuité urbaine, paysagère et fonctionnelle entre les quartiers Pleyel et Landy France et, au-delà, jusqu'à La Courneuve ;
- d'assurer le développement de la mobilité nécessaire à l'accompagnement du projet urbain ;
- d'assurer une interconnexion entre les lignes de transport en commun projetées ou existantes de part et d'autre et sur le faisceau de voies ;
- d'accueillir la programmation urbaine mixte proposée dans le cadre de l'étude urbaine « tête de réseau » ;
- de préserver la possibilité d'accueillir à terme une gare TGV.

Périmètre

Le périmètre du projet de franchissement englobe non seulement la zone de survol du faisceau ferré, mais aussi les espaces publics d'accroche de part et d'autre du plateau de voies. De plus, le franchissement s'articule à un tissu urbain composé de petits immeubles, vitrines du cluster, qui accueillent des activités créatives : le « premier rang ». Celui-ci constitue un intermédiaire entre le tissu urbain hétérogène de Pleyel et la forte densité à construire autour de la gare du Grand Paris.

Programmation

Le franchissement est conçu tout à la fois

comme le prolongement de l'avenue François-Mitterrand mais aussi comme une grande « terrasse » en belvédère au-dessus des voies ferrées, offrant un espace fluide et actif et permettant la liaison entre les deux gares.

L'exploitation du faisceau ferroviaire impose une hauteur libre minimale sous l'ouvrage conséquente qui contraint le profil en long du franchissement. L'accroche de l'ouvrage au terrain naturel devra assurer la continuité fonctionnelle et paysagère de l'avenue François-Mitterrand pour tous les modes de déplacement et l'interconnexion voyageurs en proposant un trajet alternatif pour les piétons par un cheminement PMR atterrissant sur le toit de la gare ouvert au public.

Une configuration à deux branches de l'ouvrage permettra ainsi de répondre à ces contraintes et assurer les raccordements aux gares et à l'espace public.

Le projet inclus de plus la création d'un bâtiment-pont accolé à l'ouvrage de franchissement dans sa partie nord et accueillant un programme tertiaire.

La programmation, indicative à ce stade, du franchissement et du « 1er rang » est la suivante :

bureaux	12 200 m ²
activités	1 500 m ²
commerces	6 900 m ²
équipements	5 000 m ²
activités créatives	8 500 m ²

Signée le 17 septembre 2012 une convention de groupement de commandes dont la SEM Plaine Commune Développement assure la coordination.



Ainsi, des premières études ont pu être lancées :

- étude relative aux conditions de réalisation de l'ouvrage de franchissement du faisceau ferré, confiée au groupement formé par Setec TPI/ Partenaires Développement ;
- étude relative à l'évolution des conditions d'occupation du faisceau ferroviaire à hauteur du secteur Pleyel, confiée à la SNCF, Direction Déléguée des Gares Transiliennes.

Le projet de franchissement, d'une grande complexité, nécessitera de poursuivre et d'affiner les études techniques en cours.

1. Sujets d'études à la charge de la SNCF :

Le projet de franchissement s'inscrit dans un contexte ferroviaire complexe caractérisé par un faisceau de voies en exploitation d'une largeur de 280 m, constitué de 12 voies principales pour Fret-et-Voyageurs, sur lesquelles circulent quotidiennement plus de 950 trains, et de 36 voies de service pour le remisage et la maintenance de trains Corail, TER, TGV... De plus, intervenir sur un faisceau en exploitation induit un phasage des travaux très complexe.

Ainsi, l'accompagnement de la SNCF est indispensable, notamment sur les sujets suivants :

- optimisation des gabarits ferroviaires (réduction de la hauteur minimale admissible sous l'ouvrage) ;
- libération de points d'appui sur les voies principales du faisceau ferroviaire, au regard notamment des conclusions de l'étude menée par le STIF sur les conditions de mise en œuvre d'un arrêt de la ligne H à Saint-Denis Pleyel ;
- étude de reconstitution, au dépôt de La Chapelle, des voies de service supprimées pour libérer les points d'appui ;
- réaménagement de la gare du RER D Stade-de-France-Saint-Denis ;
- phasage des travaux et chiffrage des coûts associés, liés à l'exploitation du faisceau ferroviaire.

2. Sujets d'études à la charge du STIF :

- améliorations de court, moyen et long terme sur le réseau Nord-Ouest (Schéma de Secteur) ;
- conditions de mise en œuvre d'un arrêt de la ligne H à Saint-Denis Pleyel.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le futur hub de transport Pleyel est tout à la fois un projet de transport et un projet urbain com-

plexe. Ainsi, les études à mener sont diverses et font intervenir plusieurs maîtrises d'ouvrage, réunies au sein d'un comité de pilotage spécifique :

- la communauté d'agglomération : au titre des opérations d'aménagement actuelles et futures et de sa compétence sur les espaces publics ;
- la Société du Grand Paris : maître d'ouvrage de la gare d'interconnexion du réseau de transport public du Grand Paris et des lignes 15 entre Noisy-Champs et Saint-Denis-Pleyel, 16, 17 et ligne 14 prolongée depuis Mairie de Saint-Ouen) ;
- la SNCF : maître d'ouvrage des travaux engagés sur les emprises ferroviaires SNCF le cas échéant (aménagement de la gare RER D, voies de service et installations du Technicentre) ;
- la société RFF : maître d'ouvrage des travaux engagés sur les emprises ferroviaires RFF le cas échéant (aménagement d'un nouvel arrêt sur la ligne H, évolution de la gare RER D (quais et accès aux quais), nouvelle gare TGV, voie supplémentaire de désaturation de la gare du Nord) ;
- le Syndicat des Transports d'Île-de-France, maître d'Ouvrage de la ligne 15 entre Saint-Denis-Pleyel et Rosny-Bois-Perrier. Le STIF, Autorité Organisatrice, est également en charge de l'organisation et de la cohérence du réseau de transport de l'ensemble de l'Île-de-France. C'est à ce titre que la décision de créer, ou non, un arrêt de la ligne H du Transilien et d'en définir les conditions d'exploitation lui revient ;
- les acteurs publics partie prenante du projet de franchissement Landy-Pleyel : Plaine Commune, la SEM Plaine Commune Développement, l'État, l'EPA Plaine de France, la Caisse des Dépôts.
- Le Conseil général de Seine-Saint-Denis au titre de sa compétence sur le réseau départemental.

CALENDRIER

La livraison du franchissement doit impérativement être concomitante avec l'arrivée de la gare d'interconnexion (lignes 14, 16 et 17), en 2023, puisqu'il assure certaines fonctionnalités nécessaires à son exploitation (desserte par l'est et interconnexion avec le RER D et, le cas échéant,

la ligne H du transilien).

FINANCEMENT

- Coût d'objectif non stabilisé.
- Dispositif de financement : via un groupement de commande ou une convention de co-maîtrise d'ouvrage désignant un maître d'ouvrage opérationnel.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- L'État s'engage à favoriser la concrétisation du franchissement Pleyel, clé de voûte du CDT, élément indissociable de la future gare du Grand Paris à Pleyel :
 1. par la mobilisation de son ingénierie et des moyens d'étude (via l'EPA Plaine de France) au service de la faisabilité de l'ouvrage de franchissement
 2. en facilitant la mobilisation des financements dans le cadre des dispositifs de droit commun.
- Plaine Commune : aménagement des espaces publics nécessaires à l'accroche de l'ouvrage de franchissement.
- Ville de Paris : accord formel quant à la reconstitution des voies de service supprimées, au dépôt de La Chapelle.
- STIF : optimisation du calendrier de l'étude relative à la faisabilité de l'arrêt de la ligne H ainsi que du Schéma de Secteur du réseau Nord-Ouest.
- SGP : participation financière éventuelle dans l'hypothèse d'une mutualisation du franchissement Pleyel et de l'ouvrage de correspondance entre la gare du Grand Paris et la gare existante du RER D dès la mise en service de la gare Saint-Denis Pleyel.

III.1.B.12.

STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ DURABLE

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Améliorer la qualité des transports en commun (II.1.B.2.).
- Maîtriser la place de l'automobile (II.1.B.3.).
- Améliorer l'accessibilité et la porosité du territoire, permettre une connectivité maximale entre les lieux (II.1.B.4.).
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

L'arrivée des lignes du Grand Paris Express venant améliorer et compléter le réseau existant et ses extensions vont profondément renforcer l'accessibilité du territoire, modifier ses pratiques de mobilité à l'échelle locale et métropolitaine et accompagner son développement.

Cependant ces projets ne sauraient résumer à eux seuls la politique de mobilité d'un territoire aussi complexe que Plaine Commune. Les réflexions doivent s'orienter vers la définition précise de la mobilité au sein du territoire de la culture et de la création, tant sur l'accessibilité, que sur la vie même de ces espaces, et des relations qu'ils entretiennent entre eux. L'espace public et les déplacements à pied occupent par conséquent un rôle central dans ces réflexions. Il s'agit de rompre le cloisonnement résultant des projets et des aménagements, de relier et mettre en réseau les éléments urbains (centralités, axes structurants, parcs, cours d'eau, polarités, etc.) grâce à des réseaux continus qui commencent avec ceux de la marche à pied, à vélo, en transports en commun, qui se complètent et se poursuivent avec les réseaux motorisés. L'articulation entre le réseau structurant et le réseau de desserte locale devra être assurée, de même que l'articulation entre réseaux de transports et centralités existantes et émergentes.

Cette étude stratégique vise donc à :

- donner à Plaine Commune et ses partenaires

des principes partagés et des éléments de méthodologie en vue de mieux articuler enjeux urbains et enjeux stricts de mobilité qui apparaissent dans l'étude de synthèse préalable au CDT ;

- aider Plaine Commune à réorienter ou faire évoluer ses propres outils et démarches le cas échéant de planification et programmation des projets en matière de mobilité ;
- poser les enjeux et des orientations à partager sur les grands principes de l'évolution du réseau viaire (organisation, dimensionnement, tracés et maillages, ambiances, etc.) ;
- éclairer la méthode de réorganisation du réseau de transport collectif de surface en accompagnement des nouvelles lignes du réseau lourd ;
- définir les priorités et les principes de phasage ;
- proposer des expérimentations et des solutions innovantes, en écho avec l'orientation « culture et création » visée sur le territoire.
- étudier et évaluer des évolutions du réseau autoroutier : statut (vocation métropolitaine de l'A1 notamment), usages (shunts, flux parasites, vitesses, voies dédiées bus-taxis), traitement des délaissés, gestion du bruit.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Maîtrise d'ouvrage de l'étude : Plaine Commune.
- Partenaires : État (Préfecture de Région Île-de-France), EPA Plaine de France, CG93.

CALENDRIER

- Décembre 2012 : lancement de l'étude.
- Mars 2013 : rendu des conclusions de l'étude.

FINANCEMENT

Montant de l'étude : 50 000 € (20 000 € État, 20 000 € Plaine Commune, 10 000 € EPA Plaine de France).

ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : intégrer les conclusions de l'étude à l'occasion de la revoyure du CDT.

III. 2. VIVRE ET TRAVAILLER DANS UN PÔLE MAJEUR DU GRAND PARIS, RÉFÉRENCE POUR LA QUALITÉ URBAINE ET LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

III.2.A. Liste des projets structurants par phase

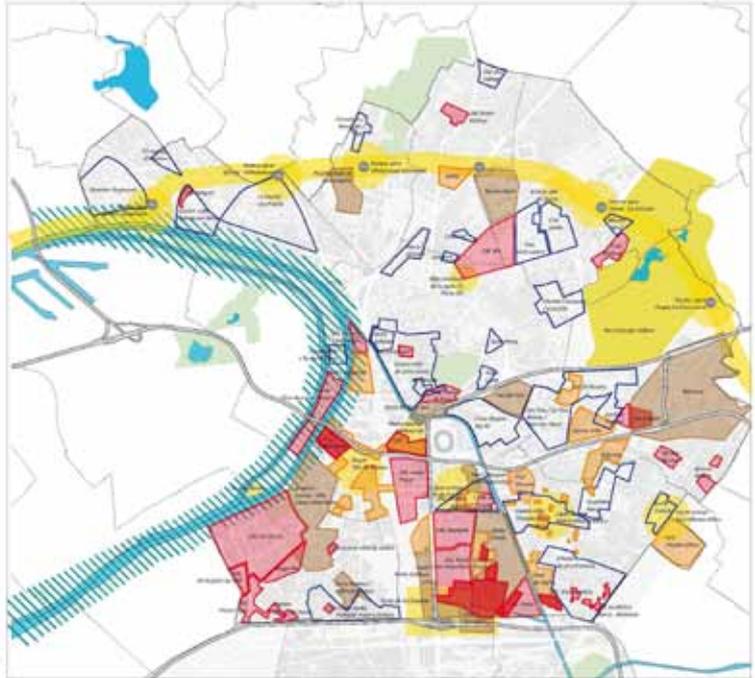
OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE	2013-2017	2018-2023	2024-2030
Aménagement par secteurs de développement métropolitain	<p>Projets structurants :</p> <p>ARC NORD*</p> <p>Etudes à lancer/ finaliser</p> <p>Vallès</p> <p>Tartres Nord secteur gare Pierrefitte Stains</p> <p>Secteur gare Cerisaie</p> <p>Secteur gare Épinay-Orgemont</p> <p>Secteur gare Épinay-Villetaneuse</p> <p>Centre-ville de Stains</p> <p>Secteur Villetaneuse Université : Projet Urbain et Universitaire</p> <p>Pôle terminus de la ligne 13</p> <p>Etude sur le potentiel de développement autour de la Tangentielle Nord</p> <p>Opérations à engager</p> <p>Vallès*</p> <p>Tartres Nord secteur gare Pierrefitte Stains</p> <p>Secteur gare Cerisaie</p> <p>Secteur gare Épinay-Orgemont</p> <p>Secteur gare Épinay-Villetaneuse</p> <p>Centre-ville de Stains</p> <p>Secteur Villetaneuse Université : Projet Urbain et Universitaire</p> <p>Pôle terminus de la ligne 13</p>	<p>Projets structurants :</p> <p>ARC NORD*</p> <p>Opérations à poursuivre</p> <p>Vallès</p> <p>Tartres Nord secteur gare Pierrefitte Stains</p> <p>Secteur gare Cerisaie</p> <p>Secteur gare Épinay-Orgemont</p> <p>Secteur gare Épinay-Villetaneuse</p> <p>Centre-ville de Stains</p> <p>Secteur Villetaneuse Université : Projet Urbain et Universitaire</p>	<p>Projets structurants :</p> <p>ARC NORD*</p> <p>Opérations à poursuivre</p> <p>Tartres Nord secteur gare Pierrefitte Stains</p> <p>Secteur gare Cerisaie</p> <p>Secteur gare Épinay-Orgemont</p> <p>Secteur gare Épinay-Villetaneuse</p> <p>Centre-ville de Stains</p> <p>Secteur Villetaneuse Université : Projet Urbain et Universitaire</p>
	<p>SEINE REVOLTE*</p> <p>Etudes à lancer/ finaliser</p> <p>Approfondissement de l'étude opérationnelle Tête de réseau</p> <p>Etude franchissement Pleyel</p> <p>Porte de Paris sud –Maltournée</p> <p>Vieux Saint-Ouen</p> <p>Opération à engager</p> <p>Confluence sud*</p> <p>Pleyel*</p> <p>Franchissement Pleyel*</p> <p>Porte de Paris sud –Maltournée</p> <p>Secteur sud du Vieux Saint-Ouen</p> <p>Opération à poursuivre</p> <p>Confluence sud*</p> <p>Les Docks</p>	<p>SEINE REVOLTE*</p> <p>Opérations à poursuivre</p> <p>Pleyel</p> <p>Franchissement Pleyel</p> <p>Porte de Paris sud –Maltournée</p> <p>Secteur sud du Vieux Saint-Ouen</p> <p>Confluence Sud</p>	<p>SEINE REVOLTE*</p> <p>Opérations à poursuivre</p> <p>Pleyel</p> <p>Porte de Paris sud – Maltournée</p> <p>Secteur sud du Vieux Saint-Ouen</p>

	<p>BABCOCK SIX ROUTES* Etudes à lancer/ finaliser Centre-ville de La Courneuve* Babcock* Fort de l'Est Mermoz Eurocopter Secteur gare Dugny La Courneuve</p> <p>Opérations à engager Babcock* Secteur gare Dugny La Courneuve</p>	<p>BABCOCK SIX ROUTES* Opérations à engager Mermoz Eurocopter Fort de l'Est Secteur gare 6 routes* Fort de l'Est Centre-ville de La Courneuve*</p> <p>Opérations à poursuivre Babcock* Secteur gare Dugny La Courneuve</p>	<p>BABCOCK SIX ROUTES* Opérations à poursuivre Fort de l'Est Mermoz Eurocopter Secteur gare Dugny La Courneuve Centre-ville de La Courneuve* Fort de l'Est Secteur gare 6 routes*</p>
	<p>LA PLAINE SUD / CENTRE VILLE AUBERVILLIERS* Etudes à lancer/ finaliser Porte de la Chapelle Trézel Petits Cailloux Gare des Mines Ouest Canal</p>	<p>LA PLAINE SUD / CENTRE VILLE AUBERVILLIERS* Opérations à engager Porte de la Chapelle Trézel Petits Cailloux Gare des Mines Ouest Canal Pont de Stains/ aimé Césaire* Centre-ville d'Aubervilliers* Port –Chemin vert* Paul Lafargue* Cathédrales Bailly*</p> <p>Opérations à poursuivre Pont de Stains/ aimé Césaire Centre-ville d'Aubervilliers Port –Chemin vert Paul Lafargue Cathédrales Bailly Porte de la Chapelle Trézel Petits Cailloux Gare des Mines Ouest Canal</p>	<p>LA PLAINE SUD / CENTRE VILLE AUBERVILLIERS* Opérations à poursuivre Porte de la Chapelle Trézel Petits Cailloux Gare des Mines Ouest Canal Pont de Stains/ aimé Césaire* Centre-ville d'Aubervilliers* Port –Chemin vert* Paul Lafargue* Cathédrales Bailly*</p>
	<p>FORT D'AUBERVILLIERS* Opérations à engager Fort d'Aubervilliers</p>	<p>FORT D'AUBERVILLIERS* Opérations à poursuivre Fort d'Aubervilliers*</p>	
Autres démarches transversales	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche Seine* • Schéma des espaces publics* • Figure du paysage* • Charte urbanisme et transport TLN* • Référentiel aménagement soutenable (voir en annexe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche Seine* • Schéma des espaces publics • Figure du paysage • Insertion parc Georges-Valbon* • Référentiel aménagement soutenable (voir en annexe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place progressive projets structurants espaces publics, paysage • Référentiel aménagement soutenable (voir en annexe)
Logistique urbaine/ chantiers	Expérimentation logistique urbaine / phase de chantier*	Création d'un bâtiment de logistique innovant près d'une voie d'eau*	

<p>Stratégie foncière</p>	<p>Mise en place d'un plan stratégique foncier* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articulation entre les différentes échelles de l'intervention foncière (outils réglementaires, portage de court, moyen et long terme, partenariats, etc.), en accompagnement de la stratégie d'aménagement. • Maintien et extension des conventions d'intervention foncière passée avec l'EPF IF <p>Mise en place d'outils d'intervention foncière adaptés aux activités économiques* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une structure de portage foncier de long terme, la Foncière Commune, filiale de l'EPF IF et de la SEM Plaine Commune Développement. • mise en place d'une Maîtrise d'œuvre de Développement Urbain et Économique <p>Mobilisation du potentiel foncier détenu par les propriétaires publics et semi-publics*</p>	<p>Mise en œuvre de la stratégie foncière et évolutions selon contexte</p>	<p>Stratégie foncière</p>
<p>Santé</p>	<p>Mise en place d'un plan d'action santé à l'échelle du territoire</p>		
<p>Culture et création et aménagement (voir partie TCC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche « 1% Territoire Culture et création* » sur les projets d'aménagement • Création d'un équipement structurant et incarnant le Territoire de la Culture et de la Création* • Création d'une médiathèque augmentée dans ou à proximité immédiate de la gare-pont à Pleyel* • Identification des lieux existants ou à réhabiliter leviers pour le Territoire de la Culture et de la création et sources de centralités • Démarches L'Art dans la ville* et L'Art en chantier* • Développement de locaux adaptés aux activités culturelles et de la création* • Labellisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire* • Locaux pour les activités créatives : voir fiches locaux* • Prise en compte des activités créatives et culturelles dans la stratégie foncière 		

CARTE DE SYNTHÈSE AMÉNAGEMENT

- Opération d'aménagement engagée à poursuivre
- Opération ANRU ou PRNQAD ou OPAH engagée
- Opération à engager
- Etude à finaliser
- Etude à lancer
- Démarche Seine



source : Plaine Commune
cartographe : Une Fabrique de la Ville

SECTEUR «ARC NORD» SYNTHÈSE AMÉNAGEMENT



- | | |
|---|--|
| Opération d'aménagement engagée à poursuivre | Etude à finaliser |
| Opération ANRU ou PRNQAD ou OPAH engagée | Etude à lancer |
| Opération à engager | Démarche Seine |

source : Plaine Commune
cartographe : Une Fabrique de la Ville

III.2.B. Fiches-action

Logement : 31 970 m²
Calendrier : 2014-2018

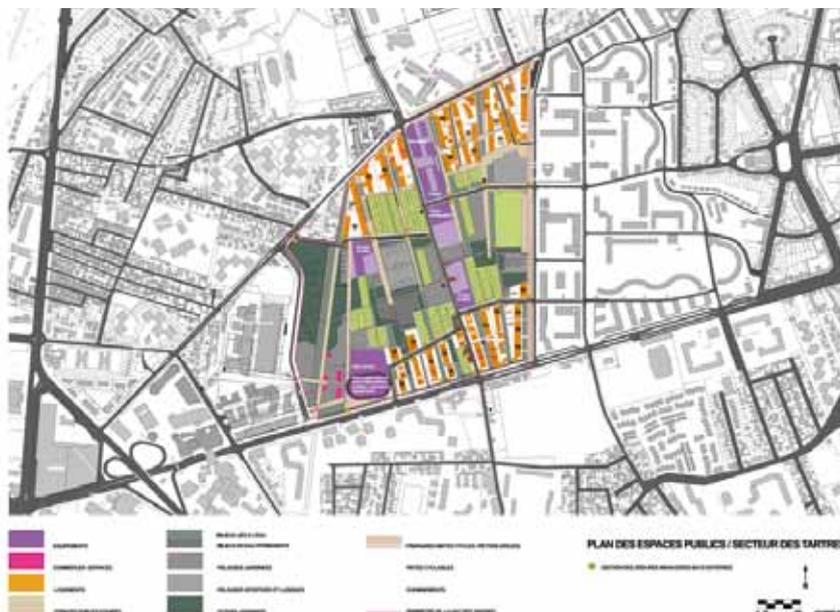
III.2.B.1. AMÉNAGEMENT SCHÉMA DE SECTEUR ARC NORD

ZAC TARTRES SUD (Pierrefitte – Saint-Denis - Stains)

Aménageurs : SPL PCD
Programmation : économie : 10 000 m²
Logement : 150 000 m²
Calendrier : 2014 - 2022

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.)
- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).



III.2.B.1.1. ARC NORD OPÉRATIONS ENGAGÉES

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

ZAC INTÉGRAL (Épinay)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : économie : 15 700 m²
Logement : 10 000 m²
Calendrier : 2014-2019

ZAC BRIAIS PASTEUR (Pierrefitte)

Aménageur : SEQUANO
Programmation : logement : 20 400 m²
Calendrier : 2014-2016

TROIS RIVIÈRES (Stains)

Aménageur : SEQUANO
Programmation : économie : 5 500 m²
Logement : 19 000 m²
Calendrier : 2014-2016

ZAC LES POÈTES (Pierrefitte)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : économie : 4 450 m²

OPÉRATIONS ANRU

89 AVENUE D'ENGHIEN (Épinay)

Aménageur : privé
Programmation : logement : 2 250 m²
Calendrier : 2015

PARIS – JOFFRE (Épinay)

Aménageur : privé
Programmation : logement : 2 250 m²
Calendrier : 2015

CLOS SAINT-LAZARE (Stains)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 5 731 m²
Calendrier : 2014-2015

LA SOURCE/ LES PRESLES (Épinay)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 13 000 m²
Calendrier : 2014-2016

PIERRE SEMARD (Saint-Denis)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 13 100 m²
Calendrier : 2014-2019

FLORÉAL – SAUSSAIE - COURTILLE (Saint-Denis)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 2 400 m²
Calendrier : 2015

SAINT RÉMY (Saint-Denis)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 24 000 m²
Calendrier : 2014-2020

III.2.B.1.2

OPÉRATION À ENGAGER :

VALLÈS NORD

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

DU PROJET

Situé au Sud de Pierrefitte-sur-Seine et en bordure de RN1, le secteur Vallès est un secteur stratégique pour le rééquilibrage Nord/Sud à l'échelle de Plaine Commune, principe identifié dans le SCOT. Il présente un potentiel de développement urbain important qui a conduit les services de Plaine Commune à mener une réflexion sur le devenir du cadre bâti et de la structure urbaine de ce territoire.

En 2007 et 2008, le bureau d'études Faubourg 234, assisté d'un économiste, a réalisé une étude urbaine et programmatique à l'échelle des 56 hectares du quartier Vallès/Fauvettes/Joncherolles. Cette étude a permis de préciser la nature du futur quartier, dans un contexte temporel et économique réaliste. Ses orientations ont été présentées et approuvées aux bureaux municipaux des 29 septembre 2008 et 6 avril 2009.

L'étude urbaine a révélé le caractère stratégique de ce secteur central de Pierrefitte-sur-Seine, lequel en plus de la visibilité offerte par la RN1, sera bientôt exceptionnellement bien desservi par des infrastructures lourdes - RD28, Tramway T5, Tangentielle Nord à Pierrefitte-Stains. Le secteur Vallès est partie intégrante de la zone d'intensité urbaine qui s'étend sur



les secteurs des Tartres et Vallès, identifiée par l'accord cadre préalable au Contrat de Développement Territorial du pôle de la culture et de la création de Plaine Commune.

Au sein de cette zone d'intensité urbaine, les transports contribuent à l'émergence de centralités fortes. À ce titre, le quartier Vallès apparaît comme secteur de densification prioritaire. Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2010, confiée à Faubourg 234 / Berim / Philippe Bassetti / Etc Philippe Masse / Cushman & Wakefield afin de formaliser et de décrire le fonctionnement et la matérialité du futur quartier, en recentrant l'étude sur un périmètre opérationnel plus restreint, mutable à plus court terme et dont le bilan financier est moins déficitaire.

Parallèlement, à l'occasion de l'élaboration du PLU (en vigueur depuis le 15 avril 2010), a été mise en place une « servitude de constructibilité limitée » sur le secteur Nord-Est. Cette servitude a pour conséquence de geler la constructibilité, pendant 5 ans (soit jusqu'au 15 avril 2015), et ce, dans l'attente de la mise en place d'une opération d'ensemble.

Enfin, ce secteur est inclus dans la convention tripartite de veille foncière signée le 16 mars 2012 entre l'EPFIF, la ville de Pierrefitte-sur-Seine et la CA Plaine Commune.

En mai 2012, les élus communautaires ont émis un avis favorable sur :

- le caractère stratégique du secteur Vallès ;
- le programme global prévisionnel d'aménagement du secteur Vallès, qui sera mené en 2 phases et qui devra prendre en compte le résultat des études menées dans le cadre du territoire de la culture et de la création ;
- les principes de mise en œuvre de la première phase d'aménagement proposée :
 - > opération(s) privé(es) sur la façade RN1, encadré(es) par un schéma directeur et un cahier de prescriptions architecturales et paysagères ;
 - > concession d'aménagement sur l'ensemble du secteur Vallès (terrains et Atelier de maintenance RATP inclus) et ZAC sur le sous-secteur Vallès Nord.
- le lancement opérationnel de Vallès Sud

qui sera décidé ultérieurement. À l'échelle de l'ensemble du quartier Vallès, le programme d'aménagement défini au stade de l'étude pré-opérationnelle, vise la création de :

- 1 120 logements (86 000 m² SHON) dont 400 logements sociaux ;
- 1 square public ;
- 1 groupe scolaire (14 classes) + 1 équipement sportif (terrain extérieur ou gymnase).

À l'échelle du secteur Vallès Nord, le programme d'aménagement spécifique vise la création de 480 logements (petit collectif) pour 1 300 nouveaux habitants (Densité COS = 1,8).

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Études complémentaires à lancer : mise à jour de l'étude pré-opérationnelle, étude d'impact pour la création de la ZAC Vallès Nord, dossier de réalisation de la ZAC Vallès Nord.
- Démarches participatives : concertation des riverains dans le cadre des réunions de quartier.
- Démarches culturelles.
- Accompagnement social.
- Mesures environnementales.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage/maîtrise : Plaine Commune en concertation avec la ville de Pierrefitte-sur-Seine.
- Partenaires associés : EPFIF (Convention d'Intervention Foncière), CG93 en tant que propriétaire foncier.

CALENDRIER

- Création de la ZAC Vallès Nord : début 2015.
- Concession d'aménagement sur l'ensemble du secteur Vallès : mi 2015.
- Réalisation de ZAC Vallès Nord : fin 2016.
- DUP (expropriation) à l'échelle du secteur Vallès Nord : fin 2017.

III.2.B.1.3
ARC NORD
ÉTUDES À LANCER OU FINALISER

**Accompagnement de l'arrivée
des transports en commun**

**SECTEUR DE LA GARE
ÉPINAY - ORGEMONT**

Étude pré-opérationnelle.

Contexte, constat, enjeux

Le positionnement de la gare d'Épinay - Orgemont, face à la Seine, face au secteur de développement de Gennevilliers, et à proximité du centre-ville rénové, peut créer les conditions d'un cadre accueillant et bien desservi pour les futurs habitants et salariés.

Objectifs

L'objectif de cette étude est de viser une traduction opérationnelle du projet urbain de ce secteur. Il s'agira ainsi d'identifier les conditions d'une sortie opérationnelle de ce projet aux horizons 2017.

Cette étude devra s'articuler avec les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics autour de la gare (2014-2015).

Description

Les études préalables ont permis d'établir des orientations urbaines et des propositions précises quant à la programmation du foncier mutable. Une étude pré-opérationnelle sur ce secteur est désormais nécessaire afin de :

- valider les choix urbains du projet, stabiliser un parti d'aménagement ;
- définir le programme ;
- déterminer les conditions de réalisation et le montage opérationnel de ce projet.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville ;

Partenaires : CG, SNCF, RFF.

**SECTEUR DE LA GARE
ÉPINAY - VILLETANEUSE**

Etude urbaine et programmatique.

Contexte, constat, enjeux

Le secteur de la gare d'Épinay - Villetaneuse est un secteur d'étude intercommunal complexe compte-tenu de la multiplicité des acteurs et des maîtres d'ouvrage. S'il a fait l'objet de pistes de réflexion dans le cadre de la démarche de prospective urbaine, il n'a pas été étudié de manière spécifique et approfondie malgré les enjeux de développement et de centralité qu'il représente (arrivée de la TLN en 2017).

Objectifs

Une étude spécifique permettra d'envisager l'avenir de ce secteur, d'esquisser un schéma de développement prenant en compte les 10 ha mutables répartis sur Épinay et Montmagny et d'identifier des traductions opérationnelles envisageables à court terme (horizon 2018).

Un regard particulier sera ainsi à porter sur les projets développés par la CAVAM et les liens possibles avec l'Université Paris 13.

Initier une démarche intercommunale est par conséquent un impératif pour mener à bien cette étude qui devra s'articuler avec les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics autour de la gare (2014-2015).

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec les villes et la CAVAM ;

Partenaires : CG, SNCF, RFF.

SECTEUR VILLETANEUSE UNIVERSITÉ

Projet Universitaire et Urbain.
1^{er} marché subséquent de l'accord-cadre –
Définition du projet urbain.
Etude d'actualisation du schéma Devillers.

Contexte, constat, enjeux

Finalisation du schéma initial de Devillers par la mise en chantier des opérations, arrivée du pôle gare Tangentielle / T8.
L'étude d'actualisation du schéma « Devillers », qui a été lancée en mars 2013, vise à anticiper et maîtriser le développement de la ville, au vue des atouts existants et futurs mis en exergue notamment par les réflexions du Grand Paris, autour de l'arrivée du pôle gare de Villetaneuse. L'EPA Plaine de France et Plaine Commune se sont dotés d'un outil permettant de réaliser l'ensemble des études nécessaires à la poursuite du projet universitaire et urbain.

Objectifs

- Aboutir à un schéma de référence, correspondant aux enjeux métropolitains et au niveau de performance des futurs transports.
- Répondre aux objectifs du plan « un logement pour tous », notamment en ce qui concerne le logement des étudiants.
- Proposer un développement adapté au contexte local, respectueux du cadre de vie des habitants, des étudiants, des salariés et des entrepreneurs de Villetaneuse.
- Reprendre la réflexion sur le développement technologique et économique du territoire en lien avec l'Université Paris 13.
- Poursuivre la recherche de mixité fonctionnelle entre Ville et Université.

Description

Il s'agit d'une étude permettant de définir un nouveau schéma directeur urbain et de préciser les scénarii de programmation d'opérations d'aménagement, en déterminant les outils opérationnels les plus adaptés.

Pilotage et Partenaires

Pilotage : EPA Plaine de France et Plaine Commune.

Partenaires : ville, université Paris 13 et les 12 autres signataires du protocole, CG93 (études), les grands propriétaires fonciers institutionnels : État (rectorat), EPA Plaine de France.

2^{ème} marché subséquent de l'accord-cadre.
Etude opérationnelle (programmation et faisabilité financière).

Objectifs

Analyser les conditions de création d'une opération d'aménagement ou autre procédure, afin de maîtriser la mutation du site et son développement urbain avec la réalisation des programmes définis au cours de l'étude d'actualisation. Élaboration d'une programmation fine et du financement associé. Aide au montage d'une ou des opérations d'aménagement : calendrier, bilan, règlementaire, dossier de création...

Description

Après avoir affiné le ou les scénarios choisis pour le développement de la ville, l'étude permettra de construire les outils nécessaires à la mise en place de la phase opérationnelle.

Pilotage et partenaires

Pilotage : EPA Plaine de France et Plaine Commune en concertation avec la ville et l'université Paris 13.

Partenaires : ville, université Paris 13 et les 12 autres signataires du protocole, les grands propriétaires fonciers institutionnels : État (rectorat), EPA Plaine de France.

SECTEUR TARTRES NORD

Étude opérationnelle.

Contexte, constat, enjeux

Arrivée de la gare Tangentielle Pierrefitte - Stains, du franchissement « Babeuf » et de la RD 28 prolongée, accompagnement et valorisation du site liés à la proximité de ces nouvelles infrastructures de desserte. Première étude réalisée en mars 2010 par les architectes d'Ozone et la paysagiste d'Octa. Cette étude a défini un projet urbain via l'organisation d'un maillage d'espaces publics et d'îlots constructibles en lien avec la topographie particulière du site. La question des liens et de l'accessibilité à la gare, via un parvis a été particulièrement approfondie.

Objectifs

Analyse des conditions de mise en œuvre d'une opération d'aménagement afin de maîtriser la mutation du site et son développement urbain avec la réalisation d'un programme mixte logements et activités, et la création d'espaces publics. Recherche du meilleur outil opérationnel en fonction des contraintes, notamment financières.

Description

Étude pour préciser la programmation et la faisabilité financière d'une opération d'aménagement, en déterminant quel est l'outil opérationnel le plus adapté.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec les 2 villes.

Partenaires :

Les grands propriétaires fonciers institutionnels : CG, Séquano, les acteurs du site : entreprises du Bois Moussay, SNCF, RFF.

PÔLE TERMINUS DE LA LIGNE 13

Étude urbaine.

Contexte, constat, enjeux

Le site de la station de métro Saint-Denis Université bénéficie aujourd'hui d'un nouvel environnement lié à l'arrivée des Archives Nationales et à la mise en œuvre de la ZAC des Tartres. Le travail effectué sur ce site doit être revisité en tenant compte de la présence de ce nouvel équipement structurant et de la programmation de la ZAC des Tartres. En effet, il est nécessaire d'affirmer le lien urbain et économique de la ZAC des Tartres, et notamment du secteur en lien avec le Vélo-drome de Saint-Denis, avec la station terminus, les Archives et l'Université Paris 8.

Objectifs

- Mise en valeur des enjeux et des fortes potentialités du site.
- Définition de pistes de programmation sur le site RATP en lien avec la ZAC, avec en particulier un volet économique permettant de vérifier la capacité du site à accueillir des activités économiques et/ou en lien avec le « Territoire de la Culture et de la Création ».
- Définir les modalités d'accompagnement nécessaires.

Description

Diagnostic, validation des enjeux, propositions de scénarios, programmation et bilan financier du ou des scénarios validés.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

Partenaires : RATP, Archives Nationales, Université Paris VIII, CG93 (en lien avec RD28 et RD29 concernées).

SECTEUR GARE STAINS - LA CERISAIE

1^{ère} phase : étude urbaine et programmatique.

Contexte, constat, enjeux

Arrivée de la gare Tangentielle Stains La Cerisaie, accompagnement et valorisation du site liés à cette proximité. Un premier travail effectué avec le concours Europan 11, doit être revisité en prenant en compte la mise en place du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport du Bourget et donc de l'inconstructibilité en logement (adaptations programmatiques à envisager).

Les principaux enjeux à l'échelle du site consistent en l'aménagement et la densification autour du futur pôle multimodal : relier les quartiers entre eux, atténuer les effets de coupure pour faire du pôle multimodal de Stains-La Cerisaie un lieu d'échanges, pas seulement en termes de transport. Réinscrire des morceaux de ville et de vie dans un dispositif urbain.

Objectifs

Raccrocher la gare Tangentielle au tissu existant et notamment au centre-ville de Stains ; Requalifier les abords de la gare et maîtriser cette mutation.

Description de l'étude

Il s'agit d'une étude urbaine et programmatique avec un diagnostic, un schéma d'orientation et l'élaboration de plusieurs scénarii d'intention et de développement urbain.

Il s'agit de définir, à partir d'un diagnostic à l'échelle du secteur des Batêtes/La Cerisaie et des orientations politiques, un programme global et chiffré du périmètre visé. Cette étude urbaine et programmatique devra, a minima, préciser :

- le programme de construction et les différentes interventions selon les typologies de bâti ;
- le programme de réhabilitation du bâti ;
- le programme de requalification des espaces extérieurs ;
- le programme de reconfiguration des équipements publics ;
- l'intervention sur les activités et les commerces.

Le programme global constituera le document de référence et se traduira notamment par un schéma d'intention urbaine à l'échelle du futur périmètre – Batêtes/La Cerisaie.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

Partenaires : CG93 (propriétaire foncier).

2^{ème} phase : étude pré-opérationnelle.

Description

En fonction de l'étude urbaine et programmatique préalablement réalisée, cette étude vise à formaliser et à décrire le fonctionnement et la matérialité du futur quartier, et à clarifier certains aspects du dossier notamment : foncier, altimétrie, réseaux et voiries, organisation du stationnement et des déplacements, précision du programme urbain et commercial, évaluation des équipements induits, équilibre prévisionnel du bilan et modalités opérationnelles...

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

CENTRE-VILLE DE STAINS

1^{ère} phase : étude urbaine.

Contexte, constat, enjeux

Le centre-ville de Stains souffre actuellement de plusieurs handicaps : vétusté de l'habitat ancien, nuisances routières, desserte en transports en commun peu développée, appauvrissement et manque de dynamisme du tissu commercial de proximité, caractère central du quartier peu affirmé et manque global d'attractivité.

Plusieurs opérations d'envergure récentes ou en cours contribuent à faire évoluer le cadre de vie : réhabilitation de la Cité-jardins et requalification de ses espaces publics, reconstruction du collège Joliot-Curie, opérations de logement social et en accession, médiathèque communautaire, etc. Il reste toutefois à poser le cadre du développement du centre-ville dont le potentiel mutable sera renforcé avec l'arrivée de la Tangentielle et la création des gares de Stains-la-Cerisaie et de Stains-Pierrefitte.

Les enjeux principaux reposent sur la réaffirmation de la centralité du site par une densification plus importante, la requalification des espaces publics, l'atténuation des coupures urbaines et la réhabilitation des équipements principaux du centre-ville (hôtel de ville, halle du marché central, équipements scolaires), et ce dans un contexte réglementaire en évolution et plus restrictif avec la perspective de la mise en place du PEB du Bourget.

Objectifs

Il s'agit d'élaborer un schéma d'aménagement à l'échelle du centre-ville d'une part, et plus précisément, de définir les orientations de restructuration de l'îlot du marché et de l'hôtel de ville et du secteur de l'avenue Marcel-Cachin.

Description

Il s'agit d'une étude urbaine et programmatique s'appuyant sur un diagnostic préalable et aboutissant à un schéma d'aménagement général, décliné sous forme de scénarii et de cahiers de prescriptions à l'échelle de plusieurs îlots. L'étude comprendra également une définition des programmes de requalification des espaces publics et des équipements.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

2^{ème} phase : étude pré-opérationnelle.

Description de l'étude

Sur la base de l'étude programmatique précédente, cette étude a pour objectif de créer le cadre opérationnel pour la mise en œuvre du projet de centre-ville : approfondissement du programme, approche financière et modes opérationnels.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

TANGENTIELLE NORD/ ENTENTE NORD MÉTROPOLITAIN

Etude urbaine et programmatique.

1^{ère} phase : réalisation de la Charte Urbanisme et Transport.

Contexte, constat, enjeux

La Tangentielle Nord, dont l'ouverture est prévue en 2017, traverse l'un des territoires les plus défavorisés d'Île-de-France sur les plans social, économique et environnemental, mais qui dispose de potentialités de développement importantes. Cette nouvelle liaison ferroviaire voyageurs reliera à terme les gares de Sartrouville à Noisy-le-Sec, en maillant les lignes des RER A, B, C, D et E et les lignes SNCF Paris-Nord/Pontoise-Persan Beaumont via Valmondois/Luzarches.

Le projet d'infrastructure permet la création de nouvelles gares ex-nihilo ou complète les gares actuelles par de nouvelles correspondances. D'Ouest en Est, à l'issue des deux phases, 14 gares seront créées avec les enjeux suivants :

- desserte en transports en commun du territoire,
- développement urbain pour les territoires.

Pour garantir l'amélioration du cadre de vie des habitants actuels et futurs, les projets de gare doivent s'articuler avec leur environnement urbain. Ces secteurs en devenir, notamment en termes d'intensification urbaine, nécessitent une réflexion en amont pour aboutir à un développement urbain associé à la TLN, maîtrisé, équilibré à l'échelle des villes et des quartiers.

Objectifs

- saisir l'opportunité du projet Tangentielle pour la dynamique de l'ensemble du territoire et de son développement urbain en définissant les complémentarités entre les différents secteurs,
- mettre en exergue les dysfonctionnements et en déduire des enjeux stratégiques,
- élaborer la Charte Urbanisme / Transports autour du projet TLN.

Description

Élaboration d'une Charte Urbanisme et Transport fondée sur les cinq objectifs du projet de SDRIF.

La mission se déroulera en deux phases :

Étape 1 : diagnostic partagé / état des lieux problématisé

Étape 2 : potentiels de développement et pistes d'actions.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune, en concertation avec l'Entente Nord (Plaine Commune, CAVAM, CA Val de France, CA Argenteuil Bezons, CA Aéroport du Bourget, CA Est Ensemble, CA Cergy Pontoise, CC de la Boucle de la Seine).
Partenaires : Région, STIF, CG93, CG95, CG78 SNCF, RATP, EPFIF.

Caisse des Dépôts, EPA.

2^{ème} phase : étude pré-opérationnelle.

Description

L'étude porte sur le seul périmètre de la phase 1 d'Épinay-sur-Seine à Dugny-La Courneuve.

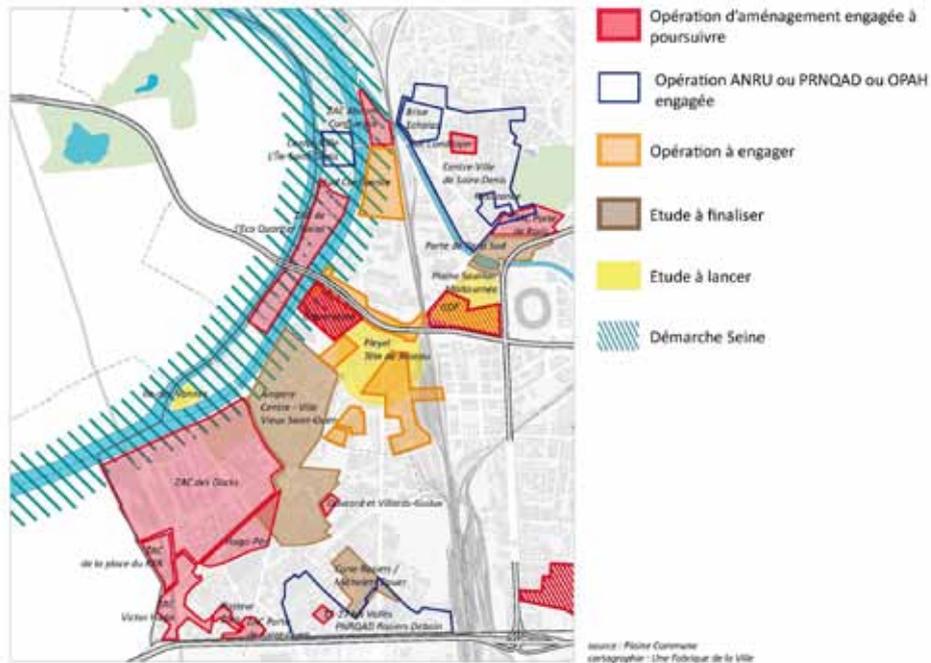
En fonction de la charte Urbanisme et transport préalablement réalisée et des secteurs de projets repérés, cette étude vise à formaliser et à affiner les programmations et sortie opérationnelle de ces secteurs. Elle est aussi l'occasion de clarifier certains aspects du dossier notamment : foncier, altimétrie, réseaux et voiries, organisation du stationnement et des déplacements, précision du programme urbain et commercial, évaluation des équipements induits, équilibre prévisionnel du bilan et modalités opérationnelles...

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec l'Entente Nord.

Partenaires : Région, EPFIF, CG93, CG95 Caisse des Dépôts et EPA.

**SECTEUR «SEINE REVOLTE»
SYNTHESE AMENAGEMENT**



**III.2.B.2.
AMÉNAGEMENT SCHÉMA
DE SECTEUR
SEINE RÉVOLTE**

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

**III.2.B.2.1
SEINE RÉVOLTE
OPÉRATIONS ENGAGÉES**

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT



ZAC LES DOCKS DE SAINT-OUEN

Aménageur : SEQUANO
 Programmation : économie : 377 000 m²
 Logement : 430 000 m²
 Calendrier 2013-2025



ZAC ÉCOQUARTIER FLUVIAL DE L'ÎLE-SAINT-DENIS

Aménageur : SEM PCD
Programmation : économie : 55 400 m²
Logement : 90 000 m²
Calendrier 2014-2022

ZAC PORTE DE PARIS NORD (Saint-Denis)

Aménageur: SEM PCD
Programmation : économie : 23 300 m²
Logement : 29 400 m²
Calendrier : 2013-2017



ZAC CONFLUENCE NORD (Saint-Denis)

Aménageur : BREMOND
Programmation : économie : 28 000 m²
Logement : 42 000 m²
Calendrier : 2013-2018

CONDROYER (Saint-Denis)

Aménageur : ALTAREA-COGEDIM
Programmation : 127 logements
Calendrier : 2014-2016

UNIVERSEINE (Saint-Denis)

Aménageur : VINCI
Programmation : économie : 85 000 m²
Logement : 28 800 m²
(dont 4 300 m² en résidence étudiante)
Calendrier : 2015-2018

OPÉRATIONS ANRU

PNRQAD DE SAINT-DENIS

Aménageur : SOREQA
Programmation : 30 750 m²
Calendrier : 2013-2016

III.2.B.2.2

OPÉRATIONS À ENGAGER :

ZAC SUD CONFLUENCE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat, enjeux

La future ZAC Sud Confluence est adossée à la gare de Saint-Denis, 62 000 voyageurs/jour, actuellement la 4^{ème} gare de la région (hors gares parisiennes). Caractérisée par la présence de grands terrains mutables, elle se situe dans un secteur de densification préférentielle du SDRIF. Elle constitue le dernier jalon d'une stratégie globale de requalification et d'intensification urbaine autour de la gare. En effet, l'aménagement et la requalification de la plupart des autres secteurs autour de la gare (ZAC Alstom Confluence, espaces publics du pôle gare et résorption de l'habitat dégradé du secteur Brise-Echalas - PNRQAD) sont déjà engagées.

Objectifs

La ZAC Sud Confluence s'inscrit dans l'ambition de structurer un quartier durable tourné vers la Seine et le canal Saint-Denis, centré sur un plateau piétons de part et d'autre de la Gare. Avec près de 800 logements, elle contribuera pour plus de moitié à la production totale de logements et d'emplois nouveaux autour de la Gare de Saint-Denis, qui avoisinera les 1 500 logements dont 40% sociaux, pour environ 3 500 nouveaux habitants et autant d'emplois. Elle est, via la rotule urbaine que constituera la gare de Saint-Denis requalifiée, une des portes de diffusion de la dynamique du secteur Seine-Révolte vers l'hypercentre de Saint-Denis.

Description

La ZAC Sud Confluence permet, à travers la constitution d'une trame d'espaces publics et la création d'équipements publics associés partagés avec la ZAC Alstom Confluence (groupe scolaire, centre de loisirs et pôle commercial de proximité), de transformer un secteur entre Seine et canal, longtemps accaparé par une mono-occupation industrielle vers un véritable quartier de vie. Elle permet de créer un cœur de quartier doté d'un potentiel résidentiel avéré, ouvert vers la Seine et préservé du bruit ferroviaire et routier. Elle contribue à la résorption de l'habitat insalubre et précaire et à la mise en valeur du patrimoine industriel singulier du quartier.

Périmètre

Le périmètre opérationnel pressenti couvre 14 hectares à l'ouest de la gare de Saint-Denis. Il s'étend du sud de la rue du Port jusqu'à l'impasse Coignet.

Programmation

Sud Confluence :

114 300 m² S.P.

dont :

Logement (780 logements)

52 000 m² SP.

Bureau 57 000 m² SP.

Activité-Commerces 1 800 m² SP.

Équipement (groupe scolaire 19 classes + centre de loisirs) (*) 3 500 m² SP.

(*) induits à hauteur de 60% par l'opération (le solde est induit respectivement par la ZAC

Alstom Confluence - à hauteur de 4 classes - et par la résorption de saturation scolaire aux abords de la Gare - à hauteur de 4 classes).

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Études complémentaires à lancer : études techniques (étude hydraulique, étude de sécurité urbaine).
- Démarches participatives : démarche de concertation dans le cadre de la démarche quartier République Gare.
- Démarches culturelles : réappropriation de lieux emblématiques du patrimoine industriel du quartier, à des usages de logements : ancienne fabrique des colorants Francolor, Maison des Ouvriers Coignet ; implication d'acteurs culturels du quartier pour la valorisation éphémère d'espaces en chantier (6B, Café Culturel...).
- Accompagnement social : mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux, production d'équipements à proximité immédiate (ZAC Alstom Confluence : crèche, Antenne jeunesse).
- Mesures environnementales : raccordement au réseau de chaleur de Saint-Denis (50% de part EnR à échéance 2016), mise en œuvre d'assainissement alternatif sur la plupart des voiries nouvelles avec rejet direct en Seine, confinement et gestion sur site des terres polluées, plan masse bioclimatique.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage/maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune + SPL à désigner.
- Partenaires associés : Région, CG93, EPFIF, STIF, RFF, SNCF, RATP, propriétaires privés. Comité de pilotage Gare Confluence.

CALENDRIER

- Création de la ZAC et désignation de l'aménageur : fin 2013.
- Dossier de réalisation : mi 2014.
- Premières mises en chantier (dont groupe scolaire) : début 2014.
- Ouverture du groupe scolaire : septembre 2015.
- Dernières mises en chantier : 2018.

OPÉRATIONS À ENGAGER

PLEYEL

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

En février 2010, Plaine Commune, Saint-Ouen et l'État ont lancé une étude urbaine pour élaborer un projet de développement permettant d'incarner le Pôle de la Création, d'en assurer la visibilité et l'accessibilité. Cette étude stratégique, menée par l'agence AUC, a permis de dégager les grands principes d'aménagement du territoire de la création.

En février 2012, dans l'optique de la signature d'un Contrat de Développement Territorial avec l'État, Plaine Commune et ses partenaires ont lancé une nouvelle étude pour affiner la programmation urbaine du cœur de cluster.

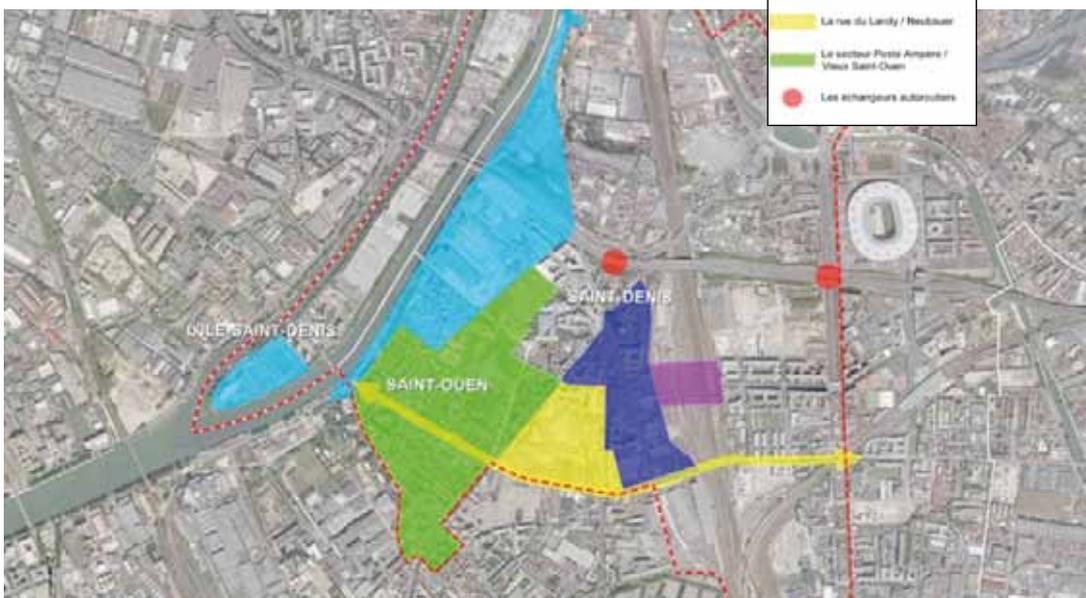
Le projet urbain de la « tête de réseau » s'appuie sur le futur hub de transport Pleyel-Landy,

l'un des plus puissants du Grand Paris Express, avec l'interconnexion de 7 lignes de transport en commun :

- les lignes 14, 15, 16 et 17 du Nouveau Grand Paris,
- la ligne D du RER,
- un possible nouvel arrêt de la ligne H du Transilien, considérant la desserte nécessaire du bassin d'emplois de la Plaine Saint-Denis depuis le Val-d'Oise.

Objectifs

Le projet a pour ambition de créer une nouvelle centralité dans le système multipolaire de Plaine Commune, sans pour autant créer une 2ème ville à côté de la ville historique. En se renforçant, Pleyel doit permettre à toutes les autres centralités (Saint-Ouen, Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis) de se remettre en rapport les unes avec les autres. Ainsi, le projet urbain a pour ambition de mieux relier les secteurs de développement entre eux, en créant une « aire de connectivité maximale », c'est-à-dire un réseau de transport public au maillage fin, complémentaire aux infrastructures



lourdes de transport en commun. Dès à présent, il convient d'anticiper l'arrivée massive des transports en commun en créant les conditions en faveur d'un report modal conséquent sur les TC. Pour cela, il est nécessaire non seulement de contraindre le stationnement, de compléter le maillage des voiries locales, mais aussi de restructurer les espaces publics pour en renforcer l'aménité et favoriser les modes doux (piétons/cycles).

Dans l'objectif de renforcer l'aménité globale du territoire, le projet urbain vise par ailleurs à faire « disparaître » l'autoroute. Il s'agit d'abandonner les réflexes de mise à distance de la ville en construisant le long de l'infrastructure tout en ménageant des espaces publics de qualité sous les ouvrages afin de permettre les continuités urbaines.

Ainsi, il s'agit de promouvoir une programmation atypique, en favorisant l'émergence d'une ville mixte où l'on vit et où l'on travaille caractérisée par :

- une programmation riche en logements, commerces et services ;
- une offre de bureaux digne du 1er marché immobilier de Plaine Commune, mais aussi des locaux dédiés aux industries de la création : locaux d'activités à loyer modéré, pépinière/incubateur, locaux Hi Tech, showroom, etc.

Enfin, compte tenu du peu d'espace disponible, le projet urbain développe une forte densité, caractérisée non seulement par quelques Immeubles de Grande Hauteur, mais aussi par des formes urbaines qui autorisent et facilitent la mixité des fonctions.

La densité est nécessaire au projet, tout à la fois pour rentabiliser les investissements publics en transport en commun, amoindrir le déséquilibre du bilan d'aménagement et rendre lisible le hub Pleyel dans la Métropole.

Périmètre

Le périmètre de la « tête de réseau » s'étend de la pointe Confluence au Vieux Saint-Ouen du nord au sud, et de L'Île-Saint-Denis à l'avenue du Président Wilson d'est en ouest.

Programmation

La stratégie de programmation retenue est la suivante :

- un rééquilibrage en faveur du logement avec la production de près de 3 500 logements à l'intérieur du périmètre de la « tête de réseau » ;
- des équipements publics à « taille humaine » bien répartis sur le territoire et accessibles ;
- des équipements publics « hybrides », proposant une offre de service « différenciante », associant par exemple sport et culture ;
- une offre commerciale de proximité en pied d'immeuble pour répondre aux besoins des nouveaux salariés et des habitants du secteur ;
- une offre de loisirs urbains (cinéma et restaurants) et de loisirs nautiques;
- un espace logistique urbain connecté à l'A86 voire au fleuve ;
- une programmation culturelle ambitieuse :
 - > une médiathèque d'un autre type, associant tout à la fois : des services d'accès à des ressources numériques, des lieux de pratique amateur (petit studio, lieu de répétition, etc.), des lieux de diffusion,
 - > un équipement hybride, dédié à l'image, associant entreprises, chercheurs et projets artistiques,
 - > une pépinière d'entreprises associée à un incubateur, en lien avec les industries créatives.

Par ailleurs, l'étude de l'AUC a permis de mettre en lumière l'opportunité qu'offrent les grandes cathédrales industrielles du territoire, et notamment les Cathédrales SNCF, la halle Alstom, pour y développer, moyennant une réhabilitation légère, des « bureaux nomades » conçus pour répondre à moindre coût aux besoins des jeunes entreprises créatives.

Synthèse de la programmation

Logements (3 550)	266 300 m ²	38%
Bureaux	273 200 m ²	39%
Activités	68 800 m ²	10%
Commerces	21 300 m ²	3%
Loisirs urbains	13 500 m ²	2%
Hôtel	25 000 m ²	3%
Équipements	31 850 m ²	5%
TOTAL	699 950 m²	100%
dont locaux Cluster	104 000 m ²	15%

Détail de la programmation en termes d'équipements publics d'accompagnement

3 groupes scolaires	
de 17 classes	12 750 m ²
3 crèches de 60 berceaux	2 700 m ²
1 gymnase omnisport	2 500 m ²
1 pôle de service public	500 m ²
2 équipements hybrides sport/culture	3 400 m ²
1 médiathèque	5 000 m ²
TOTAL	31 850 m²

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de la Démarche Quartier Pleyel, un Comité de Suivi a été mis en place. Ce Comité de Suivi a pour objectif d'impliquer et de sensibiliser les habitants à toutes les composantes du projet Grand Paris : transport, aménagement, développement économique, culturel et social.

Ce Comité de Suivi est un espace de réflexion où l'on confronte les points de vue sur la déclinaison du projet du Grand Paris sur le quartier Pleyel et où les habitants peuvent prendre le temps d'appréhender les échelles de temps du projet et sa complexité.

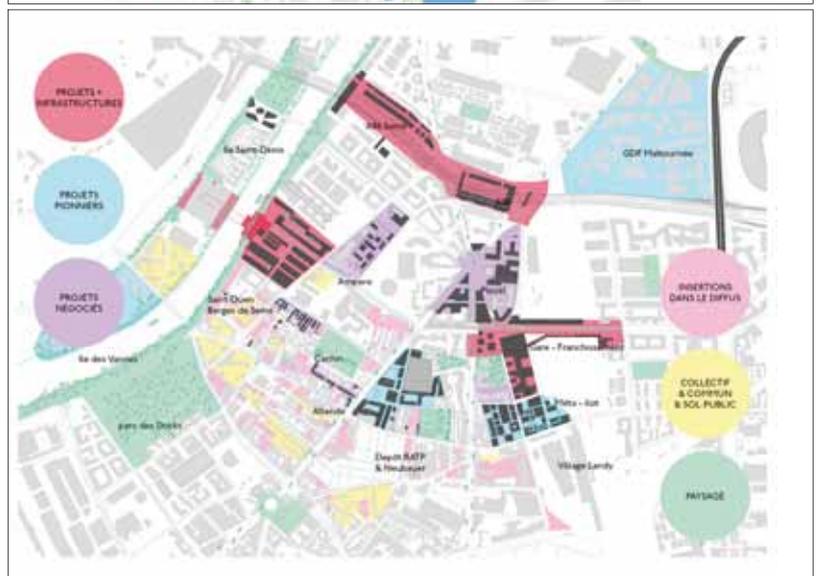
Le groupe est composé d'une trentaine de personnes, ce qui est significatif à l'échelle du nombre d'habitants du quartier.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le projet urbain de la « Tête de réseau » est piloté par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Le comité de pilotage du projet réunit : Plaine Commune, les villes de Plaine Commune, l'État, le Département, la Caisse des Dépôts, l'EPA Plaine de France, les acteurs du monde ferroviaire (STIF, SGP, SNCF, RFF), l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, les SEM du territoire (Plaine Commune Développement et SEQUANO Aménagement).

L'ambition et la complexité du projet urbain de la « tête de réseau » induit sans doute une gouvernance spécifique. À court/moyen terme, une équipe dédiée au projet, regroupant toutes les compétences nécessaires à sa mise en œuvre, pourrait être créée.



CALENDRIER

Actions « levier »

2013-2017

- passerelle-bus Saint-Denis/L'Île-Saint-Denis ;
- requalification de la RD1, de la ZAC des Docks jusqu'à la Confluence ;
- accompagnement gares L14 jusqu'à Mairie de Saint-Ouen.
- requalification de la Place Pleyel et de la place basse du métro ;
- 1^{ère} requalification paysagère du bd Anatole-France ;
- prolongement du bd Finot ;
- restructuration de la gare de Saint-Denis ;
- aide au financement des équipements publics : 1 groupe scolaire de 17 classes, 1 pôle petite enfance, 1 pôle de service public, 1 équipement dédié à l'image.

2018-2023

- gare à Pleyel en prolongement de la ligne 14 depuis Maris de Saint-Ouen ;
- franchissement Landy-Pleyel ;
- restructuration du diffuseur Pleyel (sous réserve des conclusions des études) ;
- suppression des bretelles de la Porte de Paris ;
- requalification du bd Anatole-France de Porte de Paris à Pleyel ;
- aide au financement des équipements publics : 1 groupe scolaire de 17 classes, 1 pôle petite enfance, 1 équipement hybride sport/culture.

2024-2030

- création d'une station intermédiaire entre les stations Pleyel et Porte de Paris ;
- passerelle de l'île des Vannes ;
- requalification de la rue du Landy ;
- aide au financement des équipements publics : 1 groupe scolaire de 18 classes, 1 pôle petite enfance, 1 équipement hybride sport/culture, 1 gymnase omnisport, 1 médiathèque.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : construction de 3 350 logements ; prolongement du bd Finot ; 1 équipement dédié à l'image, associant entreprises, chercheurs et projets artistiques ; 1 médiathèque.
- Ville(s) : construction des équipements publics induits par le projet : 3 groupes scolaires de 17 classes ; 3 crèches de 60 berceaux ; 1 gymnase omnisport ; 1 équipement hybride sport/culture.
- CG / CR : participation aux réflexions sur la requalification de la RD1, de la ZAC des Docks jusqu'à la Confluence ; réflexions sur la requalification des bds Anatole-France et de La Libération - mise en œuvre de la passerelle-bus Saint-Denis/L'Île-Saint-Denis.
- Autres : restructuration de la gare de Saint-Denis (SNCF) ; réflexions sur la création d'une station intermédiaire entre les stations Pleyel et Porte de Paris (STIF).

III.2.B.2.3

SEINE RÉVOLTE

ÉTUDES À LANCER OU FINALISER

APPROFONDISSEMENT DE L'APPROCHE OPÉRATIONNELLE DE L'ÉTUDE « TÊTE DE RÉSEAU »

L'étude urbaine de la « tête de réseau » a permis d'établir des propositions précises quant au travail à mener sur le hub Landy-Pleyel et ses abords immédiats ainsi que les programmations à envisager sur les emprises mutables du secteur.

Une étude pré-opérationnelle est désormais nécessaire. Il s'agira de :

- 1. valider les choix urbains en affinant l'étude capacitaire de l'AUC ;
- 2. affiner la programmation des espaces publics ;

- 3. stabiliser la forme urbaine des programmes de construction neuve ;
- 4. définir les modèles économiques des produits atypiques ;
- 5. transcrire réglementairement le projet urbain ;
- 6. proposer une charte de développement durable du projet ;
- 7. définir les périmètres et modalités d'intervention ;
- 8. définir les modes de gouvernance.

Cette étude comprend sous des formes à définir, la poursuite des études techniques de la gare pont et de l'évolution de l'échangeur Pleyel.

ÉTUDE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS VIEUX SAINT-OUEN ET CENTRE-VILLE

Au cœur du Territoire de la Culture et de la Création, entre l'écoquartier des Docks et la future gare d'interconnexion de Pleyel, les quartiers du Vieux Saint-Ouen et du centre ville sont pleinement concernés par la dynamique métropolitaine des années à venir. Il convient d'en renforcer la cohérence afin de garantir un développement urbain équilibré, solidaire et durable. L'étude a pour objectifs d'accompagner la mutation du secteur et de proposer aux quartiers en difficulté un avenir à la hauteur du projet du territoire, en les inscrivant dans la dynamique de développement des Docks et de Pleyel.

Sur la base d'un récolement des projets en cours et à venir, d'un diagnostic partagé des quartiers, le bureau d'étude proposera une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur et des projets d'aménagement sur les secteurs identifiés.

Le pilotage de l'étude sera assuré par Plaine Commune, en coordination avec la Ville de Saint-Ouen et Saint-Ouen Habitat Public.

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE D'AMÉNAGEMENT PORTE DE PARIS SUD – PLAINE SAULNIER



Le projet d'aménagement Porte de Paris sud – Plaine Saulnier s'inscrit sur un vaste territoire en devenir de près de 32 ha, au cœur de la Ville de Saint-Denis et de Plaine Commune. Ce territoire situé à l'articulation entre le centre historique de Saint-Denis, Pleyel et la Plaine, comprend trois sous-secteurs : le sud du périmètre de la ZAC Porte de Paris ; l'îlot compris entre le bassin de la Maltournée et la rue Jules Saulnier ; le site GDF – Suez .

Deux études ont été lancées durant le deuxième semestre de l'année 2012 de manière à rendre possible le projet du groupe GDF - Suez, tout en l'intégrant au sein d'un futur quartier alliant mixité fonctionnelle et urbaine. Un schéma directeur d'ensemble du projet d'aménagement (32 ha) a été établi sur la base d'une programmation prévisionnelle.

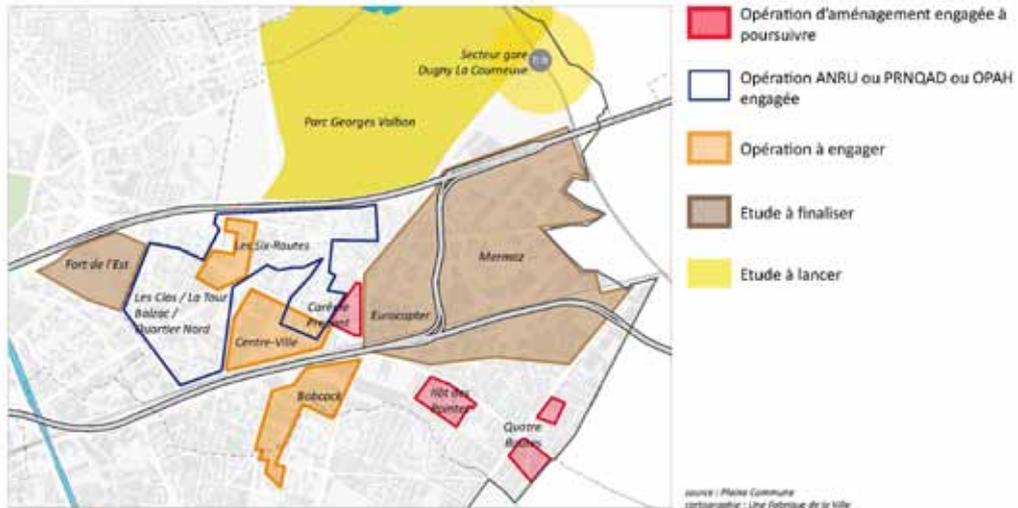
Des études complémentaires sont nécessaires et notamment une étude pré-opérationnelle d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage Plaine Commune (cofinancements à envisager), dont les objectifs seraient les suivants :

- affiner le programme prévisionnel des constructions et des espaces publics ;
- établir une faisabilité foncière et économique (établissement de bilans financiers) ;
- établir un phasage opérationnel ;
- définir les outils réglementaires et opérationnels à mettre en œuvre.

L'objectif est de parvenir à un projet partagé qui satisfasse l'ensemble des parties prenantes, et notamment :

- le groupe GDF – Suez ;
- la Ville de Paris ;
- Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis.

**SECTEUR «LA COURNEUVE / BABCOCK / LES SIX-ROUTES»
SYNTHESE AMENAGEMENT**



**III.2.B.3.
AMÉNAGEMENT/SCHÉMA
DE SECTEUR
BABCOCK SIX ROUTES**

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

**III.2.B.3.1
BABCOCK-SIX ROUTES
OPÉRATIONS ENGAGÉES**

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

ÎLOT DES POINTES (LA COURNEUVE)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 18 250 m²
Calendrier : 2018-2022

4 ROUTES (La Courneuve)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : logement : 28 000 m²
Calendrier : 2015-2018

CARÈME PRENANT (La Courneuve)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 7 000 m²
Calendrier : 2014-2018

OPÉRATIONS ANRU

ZAC DE LA TOUR (La Courneuve)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : logement : 37 500 m²
Calendrier : 2013-2016

QUARTIERS NORD (La Courneuve)

Aménageur : maître d'ouvrage public
Programmation : logement : 4 725 m²
Calendrier : 2014

III.2.B.3.2

OPÉRATIONS À ENGAGER

CENTRE-VILLE LA COURNEUVE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte et enjeu

Le centre-ville de La Courneuve manque d'urbanité, c'est un tissu lâche manquant de cohérence, composé de pavillonnaires, de petits collectifs, d'emprises industrielles en cours de reconversion ou en activité et de nappes de parking de surface.

La volonté politique de conforter le centre-ville s'est traduite par une participation à la démarche d'European, et par l'intégration d'orientations d'aménagement dans le PLU. Le rôle de polarité de service public a été confirmé. Des premières actions sont lancées avec la reconversion de l'ancienne usine Mécano en médiathèque centrale/pôle administratif et avec la réalisation d'espaces publics devant ce nouvel équipement. Dans la continuité, la ville engage de nouveaux projets d'équipements communaux avec la réalisation d'un Centre Municipal de Santé et d'une Maison des Citoyens.

Par ailleurs, les travaux de requalification dans le cadre du contrat de pôle du Plan de Déplacement Urbain et la mise en service du RER B+ (un train toutes les 3 minutes) accroissent le potentiel d'attractivité du centre-ville.

Objectifs

- Renforcer la fonction résidentielle en faisant muter certains fonciers majeurs ou déjà acquis par la ville.
- Conforter et requalifier les espaces publics en lien avec les nouveaux équipements publics.
- Créer une opération d'aménagement comprenant une mixité des fonctions dans une certaine densité
- Urbaniser en renforçant la trame du tissu urbain orientée Nord/Sud.

Description de l'étude

La réflexion sur la gare du Nouveau Grand Paris Express aux 6 Routes a permis de revisiter les orientations d'aménagement initiales du centre-ville et de proposer un nouveau projet urbain s'intégrant davantage dans la trame urbaine existante, tout en proposant une nouvelle densité urbaine. Le projet urbain prévoit un square autour duquel se trouvent des immeubles de logements dont l'épannelage des bâtiments varie de R à R+8. La réflexion architecturale a été menée par l'Atelier Castro-Denissof et associés, accompagné d'une Fabrique de la Ville (AMO).

Périmètre

Le périmètre se situe entre la gare RER B La Courneuve-Aubervilliers et la rue de la Convention.

Programmation

L'opération représente 87 236 m² SHON réparti comme suit :

- 75 775 m² de logements
soit 1 020 logements.
- 1 080 m² de commerces.
- 5 580 m² de bureaux.
- Équipement public induit : 4 800 m² d'équipement scolaire (maternel et primaire)

Les espaces publics à créer sont constitués par un square de plus d'un hectare, un mail et des voiries secondaires de desserte.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Étude de maîtrise d'œuvre à approfondir pour le lancement de l'opération d'aménagement en ZAC ou concession d'aménagement et pour la modification du PLU.
- Études nécessaires à l'élaboration du dossier de création de l'opération d'aménagement en vue de lancer la consultation d'un aménageur.
- Évaluation environnementale du projet d'aménagement (PLU avec Zone Natura 2000).
- Dispositif de concertation dans l'élaboration du projet à mettre en place.
- Projet du 1% artistique à mettre en œuvre sur le square.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : l'EPFIF.
- En concertation avec la ville de La Courneuve.

CALENDRIER

Le calendrier dépendra de la relocalisation de l'entreprise actuellement implantée et un travail de recherche foncière et d'accompagnement devra être effectué dans le cadre de la MODU.

- 2015/2017 : constitution du dossier de ZAC ou concession d'aménagement + modification du PLU.
- 2018/2026 : acquisition du site / démolition des bâtiments existants à l'exception de l'immeuble de bureaux sur le boulevard Pasteur / aménagement des espaces publics et construction de l'école et des logements.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : financement des logements sociaux.
- Plaine Commune : lancement de l'opération d'aménagement.
- Ville : réalisation de l'école maternelle et primaire.
- EPFIF : acquisition du foncier en amont.

OPÉRATIONS À ENGAGER

GARE DES SIX ROUTES

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte et enjeu

L'émergence de la gare des 6 Routes dans le Nouveau Grand Paris Express est apparue lors des débats publics. Elle était motivée par la desserte des quartiers d'habitat social environnants à La Courneuve, Saint-Denis ou

Stains, en renouvellement urbain pour certains d'entre eux, par le potentiel de développement foncier qui se trouve à proximité immédiate, par l'interconnexion rendue possible avec le tramway T1 et par la création d'une desserte au Parc Départemental Georges-Valbon.

Objectifs

- Créer un nouveau quartier dense avec une mixité des fonctions aux abords immédiats de la gare.
- Accueillir un nombre important de logements avec une certaine densité.
- Renforcer l'attractivité du centre ville de La Courneuve et créer du lien avec les autres quartiers.
- Créer un nouvel accès aux équipements majeurs comme le Parc Départemental Georges-Valbon ou le Parc Interdépartemental des Sports.
- Faciliter l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers environnants.
- Créer de l'emploi par l'apport d'un programme tertiaire et d'un hôtel d'entreprises.
- Faciliter l'interconnexion avec le T1 et les bus.

Description de l'étude

Une étude a été lancée en lien avec la Société du Grand Paris pour démontrer le potentiel d'urbanisation aux abords de cette future gare. Ce carrefour qui est un espace de liaison peut devenir un vrai quartier et permettre de mieux connecter les différents quartiers entre eux. Cette étude a aussi permis, par des échanges itératifs avec la SGP, de positionner la future gare, de penser son insertion urbaine et son implantation par rapport aux futurs espaces publics. La réflexion montre que l'on peut donner un caractère plus urbain à ce carrefour et ce en relation étroite avec le Conseil général, propriétaire des 3 départementales qui se croisent dans ce carrefour. Un mail paysager est proposé pour donner envie d'aller au Parc Georges-Valbon. Le projet urbain prévoit un épannelage des bâtiments variant de R à R+20.

En résumé, ce projet permettra :

- création d'une gare du Grand Paris Express en souterrain et d'un complexe immobilier au dessus de la gare ;
- création d'un nouveau quartier aux fonctions diverses (logements, école, place publique, bureaux, hôtel d'entreprise...).

Périmètre

Le foncier public concerné par le projet représente 4,8 hectares, il peut être acquis en partie sans difficulté car il n'est pas affecté à un usage hormis d'espaces verts en attente de programmation. Le foncier privé à acquérir représente 3 hectares. Une convention partenariale avec l'EPIFIF intègre une partie du foncier.

Programmation

L'opération d'aménagement représente un potentiel de 166 600 m² SHON réparti comme suit :

- 100 620 m² de logements soit 1 360 logements environ ;
- 12 780 m² de commerces ;
- 8 600 m² de bureaux ;
- 39 800 m² d'activités ;
- un équipement induit : 4 800 m² d'équipement scolaire (maternel et primaire).

Des travaux importants devront être réalisés en termes d'espaces publics :

- reconfiguration du carrefour et des voiries départementales/ création d'un mail paysager ;
- création d'une place publique, lieu d'échanges entre les différents modes de transports ;
- création d'une voirie secondaire.

La gare de la SGP représente environ 5 800m² SHON et peut faire l'objet d'une valorisation foncière par la réalisation d'un programme immobilier au dessus. Compte tenu des épannelages du projet, un programme de bureaux ou logements pourrait s'implanter à cet endroit.



MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Étude de maîtrise d'œuvre à approfondir pour le lancement de l'opération d'aménagement en ZAC et pour la modification du PLU.
- Étude d'incidence environnementale du projet à réaliser compte tenu de la proximité du parc Georges-Valbon et du zonage Natura 2000 du PLU.
- Études nécessaires à l'élaboration du dossier de création de l'opération d'aménagement en vue de lancer la consultation d'un aménageur.

- Étude de relocalisation de l'entreprise implantée dans le périmètre de l'opération et mise en œuvre de la Maîtrise d'œuvre de Développement urbain et économique.
- Dispositif de concertation dans l'élaboration du projet à mettre en place.
- Projet du 1% artistique à mettre en œuvre sur la place de la gare.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage de l'opération d'aménagement : Plaine Commune en concertation avec la ville de La Courneuve.
- Pilotage de la gare du GPE : la Société du Grand Paris.
- Partenaires associés : SGP, EPFIF, Conseil général de Seine-Saint-Denis, STIF, RATP.

CALENDRIER

Le calendrier opérationnel est lié à l'arrivée de la gare mais certains fonciers peuvent être mobilisés en amont notamment ceux appartenant au Conseil général. Une entreprise occupant un foncier de 2 hectares doit être relocalisée.

- 2020/2025 : approfondissement des études de MOE et des études nécessaires au montage de l'opération d'aménagement – Relocalisation d'entreprises – création de l'opération d'aménagement / lancement de la consultation d'aménageur.
- 2023 : mise en service du tronçon commun des lignes 16 et 17 Pleyel / Le Bourget.
- 2025/2035 : mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de la reconfiguration du carrefour en lien avec le Département.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : lancement de l'opération d'aménagement.
- Ville(s) : école maternelle et primaire à réaliser, PLU à réviser.
- CG ou CR : participation à la réflexion sur les reconfigurations du carrefour et des RD et les cessions foncières.
- Autres :
SGP : réalisation de la gare.
EPFIF : acquisitions foncières en amont.

OPÉRATIONS À ENGAGER

BABCOCK

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte et enjeu

Le site Babcock de 8 hectares, situé au sud de l'A86, à proximité de la gare RER B La Courneuve-Aubervilliers, est en partie occupé par la CNIM et en partie en friche. Ce site a fait l'objet, depuis plusieurs années, de nombreuses réflexions sur sa reconversion. Les orientations d'aménagement du SCOT et du PLU ont mis l'accent sur le fait que ce site ne devait plus constituer une enclave dans le tissu urbain mais devait au contraire s'ouvrir sur les autres quartiers et faciliter les échanges inter-quartiers. Un intérêt patrimonial doit être porté sur le bâtiment de bureaux de 1923 et sur les halles situées au sud qui doivent être partiellement conservées. En 2010, un partenariat s'est instauré avec la Banque de France qui a acquis le site en août 2012 pour y implanter son nouveau centre fiduciaire francilien. Ce projet va conforter le pôle de service public initié par les Archives du Ministère des Affaires Etrangères à proximité. L'implantation de la Banque de France va occuper la moitié nord du site, la partie sud va être acquise par l'EPFIF en vue d'une opération d'aménagement comprenant une mixité de fonctions (logements, activités, école et espaces publics). Les terrains situés au sud du site Babcock peuvent évoluer à plus long terme mais aucun objectif de calendrier n'a été fixé et aucune procédure foncière ou urbanistique n'a été engagée.

Objectifs

- Permettre la réalisation du projet de nouveau centre fiduciaire de la Banque de France.
- Ouvrir l'îlot Babcock et créer des perméabilités entre les quartiers environnants.
- Réaliser un quartier aux fonctions variées.
- Préparer la reconversion des îlots au sud du site de Babcock.

Description

Une étude de programmation urbaine et économique a été lancée fin 2011 pour approfondir la programmation du site Babcock en cohérence avec le montage du projet de la Banque de France. L'étude a aussi porté sur la reconversion des activités industrielles qui se situent à proximité, au cas où elles seraient amenées à quitter leur site actuel et qui représentent environ 9 hectares. Un schéma viaire ainsi qu'une programmation à long terme ont été proposés pour pouvoir anticiper et améliorer les orientations d'aménagement du PLU actuel.

Périmètre

À moyen terme, le périmètre de l'opération intègre le site Babcock et un site déjà acquis par l'EPFIF (ex SPLER) soit un peu plus de 9 hectares. A plus long terme, le périmètre de l'opération peut encore porter sur 11 hectares supplémentaires en intégrant les fonciers qui se situent aussi sur Aubervilliers.

Programmation

À moyen terme, le site Babcock avec le site SPLER pourrait comporter :

- le projet de la Banque de France soit 25 000 m² d'activités et environ 6 500 m² de bureaux,
- l'opération d'aménagement sur les 2 sites comprendrait un peu plus de 100 000 m² de surface de plancher :
88 200 m² de SP en logements soit environ 1 100 logements,
8 600 m² d'activités,
2 580 m² d'espaces verts,
15 000 m² d'espaces publics (voiries, trottoirs).
- Équipement induit : une école maternelle et primaire de 5 300 m² SP.

En l'état actuel du contexte, la programmation supplémentaire estimée dans l'étude urbaine sur les autres fonciers du périmètre d'étude, soit 11 hectares, pourrait être au moins équivalente en production de logements sur les villes d'Aubervilliers et La Courneuve que la production citée ci-dessus. Une programmation complémentaire en activités non négligeable pourrait être envisagée. Toutefois, il n'est pas envisagé d'actions foncières coercitives pour inciter les sociétés à quitter leur site actuel à La Courneuve, il existe

seulement 2 conventions EPFIF qui recouvrent le périmètre de l'étude en intégralité.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Étude d'évaluation environnementale pour la modification du PLU et du SCOT dans le cadre de la déclaration de projet pour la Banque de France (zonage Natura 2000 du PLU).
- Étude prospective pour développer la géothermie sur ce secteur.
- Étude de maîtrise d'œuvre à approfondir pour le lancement de l'opération d'aménagement en ZAC et pour la modification du PLU.
- Études nécessaires à l'élaboration du dossier de création de l'opération d'aménagement en vue de lancer la consultation d'un aménageur.
- Dispositif de concertation dans l'élaboration du projet à mettre en place.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage de l'opération d'aménagement : Plaine Commune en concertation avec la ville.
- Pilotage du projet du Nouveau Centre Fiduciaire : la Banque de France.
- Partenaires associés : l'EPFIF, les services de l'État (DRIEA, DRIEE, Préfecture).
- Dispositif de gouvernance sur le projet de la Banque de France : mise en place d'un comité de pilotage avec la Préfecture du Département.

CALENDRIER

Phasage prévisionnel :

- 2013 : acquisition par l'EPFIF de la partie sud du site Babcock ; modification des documents de planification (SCOT) et d'urbanisme (PLU) liés à la déclaration de projet de la Banque de France.
- 2014/2016 : dépôt du permis de construire de la Banque de France ; élaboration du dossier de création et de réalisation de l'opération d'aménagement ; révision du PLU ; lancement de la consultation du concessionnaire d'aménagement ; démolition des bâtiments non conservés et dépollution du site.
- Fin 2016 : livraison du nouveau centre fiduciaire de la Banque de France.
- 2017/2027 : réalisation de l'opération d'aménagement.

III.2.B.3.3
BABCOCK-SIX ROUTES
ÉTUDES À LANCER OU FINALISER

ÉTUDE URBAINE
SUR LE FORT DE L'EST
(Saint-Denis)

Contexte, constat, enjeux, Objectifs

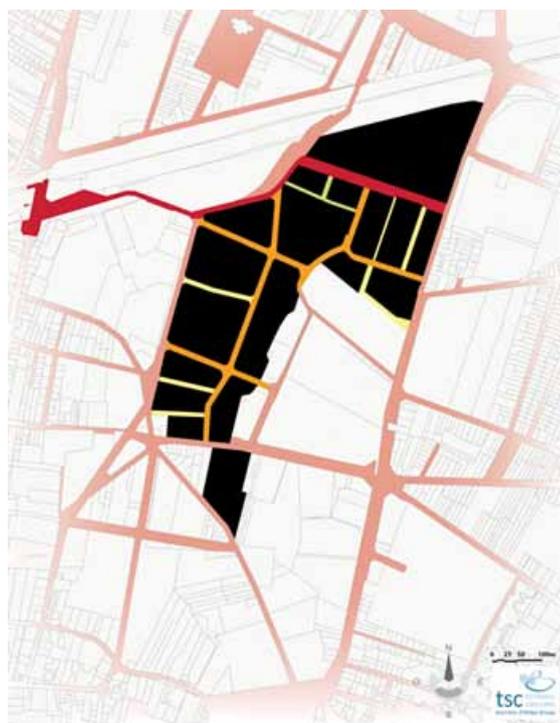
Une étude urbaine de faisabilité a été lancée en octobre 2012, sous maîtrise d'ouvrage Plaine Commune, sur plusieurs terrains appartenant à l'État sur le pourtour du Fort de l'Est (Saint-Denis). Sur la frange nord du fort, il s'agit de terrains relevant du ministère des transports, d'une surface totale de 3 ha, inscrits au sein de l'échangeur Lamaze A1 / RN186. Ces terrains faiblement occupés représentent des opportunités foncières, même si leur cession n'est pas programmée à ce jour. Sur la frange est du fort, l'étude urbaine porte sur des terrains occupés par une caserne de gendarmerie mobile partiellement désaffectée et à la vente (foncier cessible d'environ 3 ha).

L'étude soulève trois enjeux principaux :

- un enjeu patrimonial lié au fort en tant que tel et aux logements familiaux désaffectés de la caserne de gendarmerie (immeubles des années 30) ;
- un enjeu urbain d'articulation entre les villes de Saint-Denis et de La Courneuve et plus particulièrement entre les deux projets de rénovation urbaine qui jouxtent le fort, à savoir le PRU des 4000 sud et le PRU Franc Moisin – Bel Air ;
- un enjeu d'habitat car le foncier cessible de la caserne de gendarmerie offre une certaine qualité résidentielle propice à une programmation de logements.

Description

Sur le site de la caserne, l'étude préconise une démolition partielle des bâtis existants permettant d'aboutir à une programmation mixte de logements réhabilités et neufs d'environ 15 000 m² SDP. Les terrains inscrits au sein de l'échangeur autoroutier pourraient quant à eux accueillir divers programmes d'activités ou de services urbains. Les projets d'évolution de l'infrastructure



autoroutière au niveau de l'échangeur Lamaze faciliteraient la mutation de ces terrains.

Le suivi de cette étude exploratoire en voie d'achèvement a associé la communauté d'agglomération, ainsi que les villes de Saint-Denis et de La Courneuve. La poursuite et la mise en œuvre de ce projet est suspendue aux négociations foncières globales en cours sur le foncier de l'État entre la communauté d'agglomération et la Préfecture de Région.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec les villes concernées.

Partenaires : État.

SECTEUR MERMOZ EUROCOPTER

Une étude de programmation urbaine et économique a été lancée dans le cadre des 2 CDT « Territoire de la culture et de la création » et « Pôle Métropolitain du Bourget » sur l'est de La Courneuve. Les objectifs de cette étude sont les suivants : accompagner l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express, conforter la vocation économique des sites, proposer une diversification des fonctions urbaines du secteur, qui permette notamment le développement de logements.

Ce périmètre de plus de 200 hectares de zones d'activités, dont 80 dans le cadre de zooms opérationnels sur des territoires en tension constitue l'interface entre deux dynamiques de développement liées au Grand Paris. L'étude va proposer un schéma d'aménagement accompagné de pré-bilans opérationnels.

Pilotage et partenaires

Plaine Commune en concertation avec la ville ;
Partenaires : État, CG, EPA Plaine de France, CA du Bourget.

SECTEUR GARE DUGNY / LA COURNEUVE

Le secteur de Dugny-La Courneuve a fait l'objet de plusieurs études d'aménagement à l'initiative du Département et en collaboration avec la communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget et les villes de Dugny et de La Courneuve. Ces études sont concentrées sur le terrain des Essences (La Courneuve), propriété de l'État (Ministère de la Défense), et le site de la Pigeonnière (Dugny) situé au contact du Parc G.-Valbon. Les enjeux environnementaux, très prégnants dans ce secteur qui est à proximité du vallon écologique de Dugny, pour partie classé Natura 2000, nécessitent que les réflexions en cours soient prolongées par des études d'incidence, afin d'aboutir à échéance de l'arrivée de la gare Tangentielle (2017) à un projet qui permette d'assurer, dans le respect des dispositions prévues par le règlement européen Natura 2000, l'intégration de la gare dans un cadre qui facilite, d'une part, sa jonction urbaine vers la ville de Dugny, actuellement enclavée et sans accès direct à une gare, et d'autre part l'ouverture vers le parc G.-Valbon qui ne dispose pas aujourd'hui d'accès à proximité de la future gare Tangentielle.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Conseil général ; aménageur.

Partenaires : Plaine commune, villes, CA du Bourget, État, EPA Plaine de France.



ZAC NOZAL – FRONT POPULAIRE (Saint-Denis)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : économie : 276 454 m²
Logement : 200 646 m²
Calendrier : 2013-2022

ZAC CANAL – PORTE D'AUBERVILLIERS (Aubervilliers)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : économie : 148 000 m²
Logement : 24 000 m²
Calendrier : 2013-2016



ZAC MONTJOIE (Saint-Denis)

Aménageur : SEQUANO
Programmation : économie : 93 300 m²
Logement : 76 626 m²
Calendrier : 2013-2023

OPÉRATIONS ANRU /PNRQAD

CPRU CRISTINO GARCIA (Aubervilliers – Saint – Denis)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : logement : 42 218 m²
Calendrier : 2013-2018

ZAC BEL AIR (Saint-Denis)

Aménageur : SEM PCD
Programmation : logement : 14 900 m²
Calendrier 2014-2016

PNRQAD AUBERVILLIERS

Aménageur de la ZAC centre Moutier : Deltaville
Programmation : 220 logements
Calendrier : 2014-2018

ZAC VILLETTE 4 CHEMINS (Aubervilliers)

Aménageur : SEQUANO
Programmation : économie : 5 000 m²
Logement : 22 500 m²
Calendrier : 2014-2017

III.2.B.4.2

SECTEUR SAINT-DENIS LA PLAINE CENTRE VILLE D'AUBERVILLIERS OPÉRATIONS À ENGAGER

PONT DE STAINS / AIMÉ CÉSAIRE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Marqué par la proximité du canal Saint-Denis, le secteur du Pont de Stains constitue un point d'articulation majeur entre les grands tènements fonciers issus du passé industriel de La Plaine Saint-Denis et le tissu traditionnel de faubourg du centre d'Aubervilliers.

Ce secteur présente de fortes coupures urbaines liées au canal, au carrefour routier du Pont de Stains, aux grands axes de circulations ainsi qu'à la présence de vastes îlots peu perméables.

De nombreux projets périphériques (campus Condorcet, Millénaire, EMGP...) auront un impact important sur ce secteur. Le nouveau quartier du Pont de Stains sera un lieu de pas-

sage important, voire une nouvelle centralité urbaine ayant pour fonction de rapprocher les deux rives du canal et favoriser les échanges. Avec l'arrivée du métro prévue en 2017 au carrefour Rol-Tanguy, il est apparu important d'anticiper et d'accompagner le processus de renouvellement urbain.

Du fait de ces enjeux, une étude urbaine et de circulation a été menée en 2010 et a permis de définir un schéma urbain de principe pour le développement du secteur et de confirmer l'insertion urbaine de la station de métro.

Une deuxième étude a permis d'affiner le projet urbain, la programmation et le bilan financier d'une future opération d'aménagement.

Sur la totalité du périmètre, la programmation suivante est envisagée :

- 630 logements ;
 - un ensemble de bureaux de 58 000 m² SP ;
 - un pôle commercial de 1 500 m² SP ;
 - et un équipement de petite enfance de 600m².
- Cette programmation se développe autour d'un parvis descendant du carrefour Rol-Tanguy jusqu'au canal (env. 4 800 m²), une placette d'accompagnement du métro de 1 500 m² amorçant un mail qui traverse le quartier et débouche sur un square de près de 4 500 m² au cœur de l'îlot Faure-Carnot.



Dans la continuité de ce quartier est prévue la construction d'un nouveau collège (rue Sadi-Carnot).

La requalification du carrefour Rol-Tanguy est également prévue.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Étude de maîtrise d'œuvre sur le carrefour Rol-Tanguy menée sur la partie Nord et à poursuivre sur le Sud.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

Les partenaires associés : la RATP, le Conseil général, l'EPPFIF, la Ville de Paris.

CALENDRIER

L'objectif est de créer la ZAC en 2014 et de lancer les premières opérations concomitamment à l'arrivée du métro.

OPÉRATIONS À ENGAGER

PORT CHEMIN VERT

(Aubervilliers)

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat, enjeux

Situé près du canal Saint-Denis, le secteur Port Chemin Vert est un ancien terrain industriel aujourd'hui propriété de la puissance publique (terrains maîtrisés par l'EPPFIF pour le compte de la ville et de Plaine Commune). Plusieurs projets se sont succédés depuis 20 ans sur ce terrain sans jamais aboutir (dernier en date : implantation d'une clinique). A présent, il est envisagé d'urbaniser ce dernier, en tirant profit de la proximité du RER et de la future station de métro ligne 12, tous deux situés à 600 mètres de là.

Objectifs et programmation.

Le terrain d'assiette de la future opération est desservi par l'avenue Roosevelt, la rue Heur-

tault, la rue du Port et la rue du Chemin Vert qui sera requalifiée. Le nouveau quartier est organisé autour d'un mail piéton planté qui relie le canal, le parc Eli-Lotar et amorce le cheminement vers le RER B. En cœur d'îlot, la rue du Chemin Vert sera requalifiée pour permettre une desserte automobile aisée.

L'objectif est de constituer un quartier à dominante de logements (800 logements potentiels dont 30 % de sociaux) accompagné de la construction d'un groupe scolaire de 24 classes et d'une mosquée. Des commerces, services et équipements de proximité sont implantés le long de l'avenue Roosevelt et dans le cœur du quartier. Ce quartier a pour ambition de proposer des formes architecturales originales et innovantes permettant des typologies de logements diversifiées et étonnantes (appartements atypique, maisons de ville et parkings en superstructure).

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Lancement de la concertation réglementaire préalablement à la création de la ZAC en 2013.
- Études amenant à la constitution du dossier de création et à la désignation d'un aménageur.
- Le secteur Port Chemin Vert pourrait être le support d'une des démarches Haute Qualité Artistique et Culturelle (pilotage : Ville d'Aubervilliers).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune, en concertation avec la ville d'Aubervilliers.

Partenaires :

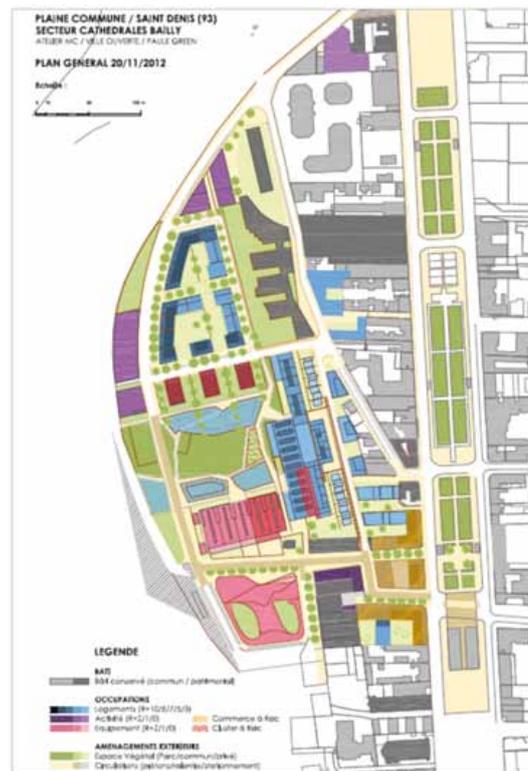
- l'EPFIF,
- le Conseil général.

CALENDRIER

Les études de programmation avec les bilans financiers associés sont en cours de finalisation. La concertation a été lancée en 2013 pour approuver un dossier de création de ZAC pour 2014-2015. Un aménageur sera désigné au plus tard en 2015.

OPÉRATIONS À ENGAGER

CATHÉDRALES-BAILLY



OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat, enjeux

Situé entre le faisceau ferroviaire nord et l'avenue du Président-Wilson, le secteur dit « Cathédrales-Bailly » occupe une position géographique stratégique et possède une forte capacité de développement. Il constitue, en effet, un lien possible entre les quartiers Plaine et Pleyel et s'inscrit dans la « tête de réseau » du cluster de la création.

Avec les Cathédrales du rail, classées à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et éléments-repères forts depuis le faisceau ferré, ce secteur doit participer à l'émergence du territoire de la culture et de la création et constitue une occasion de créer un véritable quartier de ville et d'agglomération.

Objectifs

- Réhabiliter et valoriser les deux Cathédrales, appartenant au patrimoine industriel et à l'identité de Saint-Denis.
- Créer un quartier mixte, à dominante résidentielle.
- Désenclaver le secteur en travaillant sur les continuités Est-Ouest avec l'avenue Wilson et Nord-Sud avec Pleyel et la Porte de la Chapelle.
- Renforcer les liens entre Plaine et Pleyel à travers le traitement des franchissements d'une part et une programmation dédiée au cluster de la création dans les Cathédrales d'autre part.

Description

L'opération d'aménagement dite des « Cathédrales » a pour objet la réalisation d'un nouveau quartier mixte, à dominante résidentielle, qui intègre la réhabilitation des deux cathédrales, qui présentent une grande qualité du point de vue de l'histoire de l'architecture industrielle.

Le secteur des Cathédrales-Bailly s'inscrit dans une réflexion plus large, dite Ouest Wilson, qui s'étend sur environ 35 hectares entre le faisceau ferré et l'avenue Wilson, depuis les Cathédrales jusqu'à la porte de la Chapelle. Elle s'organise en trois sous-secteurs d'études : La Porte de la Chapelle, Trézel Petits Cailloux et Cathédrales-Bailly. Sur le secteur des Cathédrales, l'étude urbaine, préalable à un engagement opérationnel, a été confiée à l'équipe de Bertrand Monchecourt (mandataire), au début de l'année 2012.

Périmètre

L'opération d'aménagement à engager se développe sur environ 6 hectares. Elle se situe dans un secteur aujourd'hui enclavé, entre le faisceau ferré et l'avenue du président Wilson, délimitée au sud, par le chemin des Petits Cailloux (incluse), et au nord par la rue du Landy.

Programmation

En termes de programmation le projet prévoit la réalisation de 104 500 m² SHON dont :

- 66 288 m² SHON de logements, soit environ 850 logements, dont 30% de logements locatifs sociaux et 10% d'accession sociale ;
- 12 595 m² SHON d'activités, incluant les activités dédiées au cluster de la création ;
- 4 000 m² SHON de commerces ;
- 2 629 m² d'équipements publics (PMI, centre de santé et crèche) programmés dans une partie de la petite Cathédrale.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage :
 - > maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble : Plaine Commune en concertation avec la ville ;
 - > maîtrise d'œuvre (pour l'étude urbaine préalable) : Equipe Bertrand Monchecourt (Mandataire), Ville Ouverte, Paule Green ;
 - > maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des Cathédrales : Histoire et Patrimoine.
- partenaires associés : SNCF / RFF / EPFIF.

CALENDRIER

Étapes / phasage envisagé

- Finalisation de l'étude préalable : fin 1^{er} trimestre 2013.
- Montage de la concession d'aménagement : premier trimestre 2014.
- Engagement des études opérationnelles : 1^{er} semestre 2014.
- Démarrage des travaux d'une première phase : 2015.
- Premières livraisons : 2017.
- État d'avancement : finalisation de l'étude urbaine de définition de l'opération (phase 3 : montage opérationnel et financier).

OPÉRATIONS À ENGAGER

REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS

(Aubervilliers – les vertus 2020)

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbaine et le développement durable / Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat, enjeux

Le centre-ville d'Aubervilliers a, depuis les années 1990, fait l'objet d'études urbaines diverses desquelles ont émergé un certain nombre d'invariants comme l'existence d'un véritable tissu urbain de centre-ville de qualité. Ce constat est contrebalancé par la persistance de la paupérisation des populations, de l'habitat et du commerce. Des projets majeurs risquent de fragiliser des équilibres urbains aujourd'hui précaires : l'arrivée du métro en 2017 dans le centre-ville (puis de la ligne 17) et la réalisation de grands projets susceptibles de « concurrencer » le centre-ville : centre commercial du Millénaire, campus Condorcet, centre aquatique et Fort d'Aubervilliers notamment. La nécessaire articulation future entre ces nouveaux pôles urbains et le centre-ville est donc un enjeu majeur.

Objectif

L'objectif est de donner à Aubervilliers, un centre-ville à l'échelle de son poids démographique :

- intensification de la ville en lien avec l'arrivée du métro en 2017 (A.-Césaire, Mairie d'Aubervilliers) ;
- redynamisation commerciale, aménagement de locaux mieux dimensionnés ;
- ancrage du centre-ville sur le canal ;
- accent mis sur la qualité urbaine et le cadre de vie du centre-ville d'Aubervilliers.

Programmation

Le projet de centre-ville prévoit la construction de :

- près de 3 000 logements d'ici à 2030 ;
- 67 000 m² SHON d'activités / commerces ;
- 15 000 m² SHON d'équipements.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Démarche de haute qualité artistique culturelle et participative en cours de définition pour accompagner le projet de centre-ville.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Ville d'Aubervilliers en concertation avec Plaine Commune.

CALENDRIER

Des projets ponctuels coordonnés dans un grand schéma de principe sont mis en œuvre au fur et à mesure de leur maturité : îlot Pasteur (150 logements livrés en 2015), le métro (2017), PNRQAD (2012-2017), l'opération de logements Orangerie (2017), etc.

FINANCEMENT

1 M € en études
(cf. PPI Plaine Commune 2013-2018).

III.2.B.4.3
LA PLAINE SAINT-DENIS
CENTRE VILLE D'AUBERVILLIERS
ÉTUDES À LANCER OU FINALISER

SECTEUR
PORTE DE LA CHAPELLE

Contexte, constat, enjeux

Située entre le faisceau ferroviaire nord, l'autoroute A1 et le boulevard périphérique, la Porte de la Chapelle est l'une des portes métropolitaines majeures de la capitale. Ce secteur, qui s'inscrit dans une réflexion plus large dite Ouest Wilson, occupe une position stratégique et possède une forte capacité de développement. En effet, il constitue à la fois un lien possible entre les quartiers Plaine et Pleyel, mais également un secteur de liaison et de continuités urbaines entre Saint-Denis et Paris et une opportunité de créer une véritable entrée de ville et d'agglomération.

Objectifs

- Développer un programme mixte ambitieux à dominante tertiaire ;
- Qualifier l'entrée de ville de Saint-Denis et de Plaine Commune ;
- Traiter les coupures urbaines fortes sur ce secteur en travaillant sur les franchissements des infrastructures lourdes : N/S avec le boulevard périphérique et Est-ouest entre les deux rives de l'avenue Wilson ;
- Articuler la requalification des espaces publics en coordination avec la ville de Paris et le projet Paris Nord-Est.

Description

L'étude sur la Porte de la Chapelle a été engagée au début de l'année 2012 et confiée à l'équipe TVK. Elle s'est intégrée dans un périmètre d'études plus large, dit « Ouest Wilson », intégrant les secteurs Trézel Petits Cailloux et Cathédrales, pour aboutir à un projet urbain cohérent. L'équipe TVK a eu une mission de coordination de l'ensemble des trois secteurs.

L'étude s'est déroulée en trois phases : une phase

de diagnostic, validée en mai 2012, une phase de définition du projet urbain, validée en octobre 2012 et une dernière phase de montage opérationnel et financier du projet urbain, qui sera validée à la fin du premier trimestre 2013.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville ;

Partenaires : Ville de Paris, RFF, SNCF.

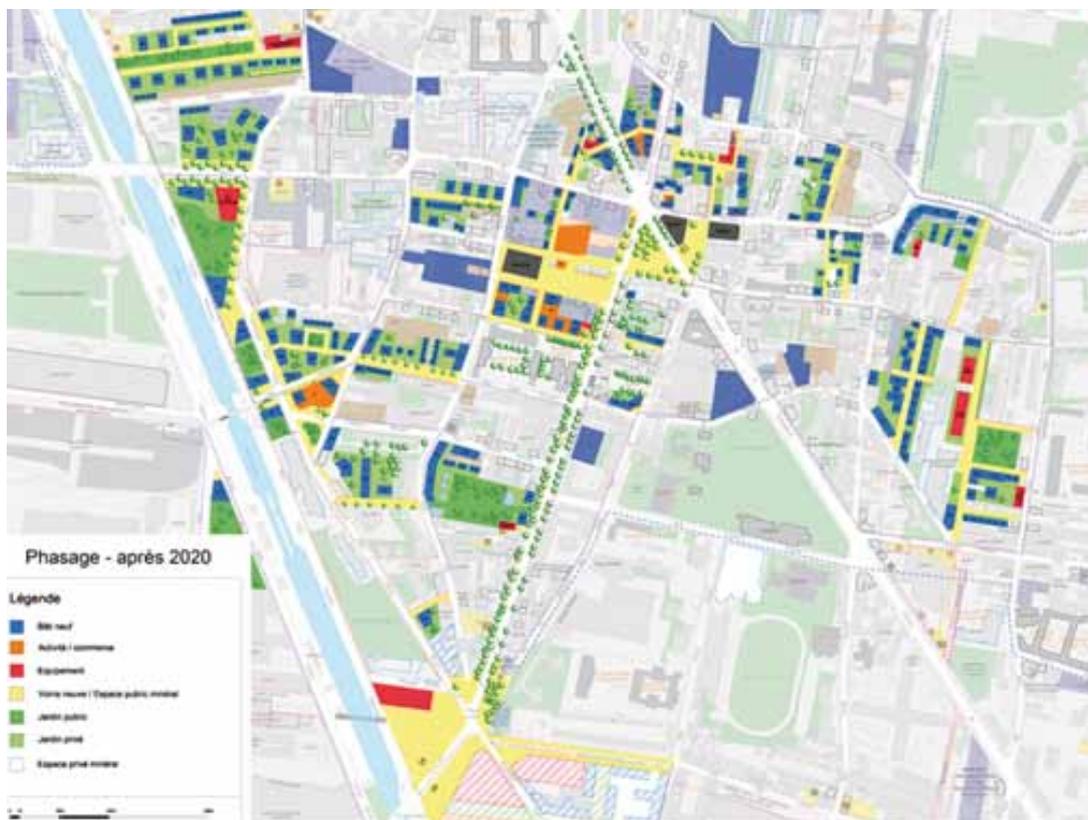
SECTEUR
TREZEL-PETITS CAILLOUX

Contexte, constat, enjeux

Le secteur Trézel Petits Cailloux s'inscrit dans le secteur de réflexion plus large, dit Ouest Wilson, qui s'étend sur environ 35 hectares entre le faisceau ferroviaire nord et l'avenue Wilson, depuis les Cathédrales jusqu'à la porte de la chapelle. Ce secteur occupe une position stratégique et possède une forte capacité de développement. En effet, il constitue à la fois un lien possible entre les quartiers Plaine et Pleyel, mais également un secteur de liaison et de continuités urbaines entre Saint-Denis et Paris et une opportunité de créer un véritable quartier de ville et d'agglomération.

Objectifs

- Désenclaver le secteur en travaillant sur les continuités Est-Ouest avec l'avenue Wilson et Nord-Sud avec les Cathédrales et la porte de la chapelle ;
- Rééquilibrer l'urbanisation entre les deux rives de l'avenue Wilson afin de créer un dialogue entre ces secteurs situés de part et d'autre de l'avenue ;
- Offrir à l'avenue Wilson un statut de boulevard urbain ;
- Développer une programmation mixte, à dominante résidentielle, en confortant la mixité fonctionnelle présente sur le secteur ;
- Proposer un programme attractif en équipements et espaces publics complémentaires à ceux existant sur la Plaine.



Description

L'étude sur le secteur Trézel Petits Cailloux a été réalisée au cours de l'année 2010 par l'équipe Philippon Kalt et validée en septembre 2010. L'objectif de cette étude était de définir un projet urbain et d'en étudier la faisabilité opérationnelle et financière.

En 2011, considérant les enjeux de développement du secteur et la nécessité de poursuivre les études en termes de définition de projet urbain et de montage opérationnel, Plaine Commune a décidé de lancer une démarche d'ensemble, organisée selon 3 sous-secteurs d'étude :

- Cathédrales – Bailly, dont l'étude était à lancer ;
- Trézel Petits Cailloux, dont l'étude était déjà réalisée ;
- Porte de la Chapelle, dont l'étude était à réaliser.

L'équipe retenue début 2012 sur le secteur de la Porte de La Chapelle a été chargée d'assurer la coordination de l'ensemble du secteur Ouest Wilson.

Pilotage et Partenaires.

Pilotage : Plaine Commune, en concertation avec la ville ;

Partenaires : RFF, SNCF.

SECTEUR OUEST CANAL

Le secteur d'étude est situé à Aubervilliers et délimité à l'ouest par la rue des Fillettes, au nord par la rue du Landy, à l'est par le canal Saint-Denis et l'avenue Victor Hugo et au sud par la voie n°1 des EMGP.

Il se situe sur un territoire déjà marqué par des opérations d'aménagement importantes (ZAC Canal – Porte d'Aubervilliers, ZAC Nozal – Front Populaire) et qui jouxte le canal et le site du futur campus Condorcet.

Il s'agit donc d'anticiper et accompagner la mutation et le renouvellement urbain de ce secteur de 80 ha, notamment dans le cadre

de l'arrivée du campus Condorcet, et de favoriser son développement en lien renforcé avec le centre-ville d'Aubervilliers.

Objectifs

1 Développement d'une continuité urbaine entre le campus Condorcet, le canal et le centre-ville :

- resserrement de la maille de la trame urbaine et hiérarchisation du réseau viaire intégrant les projets de transports en commun ;
- création et amélioration des franchissements et continuités à travers le canal ; développement d'itinéraires doux dans le prolongement de ceux du centre-ville pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture ;
- développement d'une diversification des fonctions urbaines : logements / bureaux/ équipements/commerces de proximité en pied d'immeuble ; compactage et maintien des activités du centre bus ;
- restructuration du commerce de gros existant ;
- rétablissement d'une trame urbaine et paysagère avec la création d'un réseau d'espaces publics permettant d'établir une continuité entre le campus et le centre-ville ;
- développement d'une densité urbaine.

2 Mise en valeur du canal :

- maintien des activités bord à canal et développement d'espaces de loisirs et de récréation compatibles avec ces activités ;
- création de traversées et de vides est-ouest.

3 Renaturation du secteur :

- développement d'une trame verte sur le quartier à travers différentes échelles : « paysage de grande échelle », « jardins de proximité et « paysage linéaire ».

Description de l'étude

Une première phase d'étude a été menée en 2010-2011, confiée à un groupement dont le mandataire était l'architecte-urbaniste Alain Guez.

Il s'agit maintenant d'aboutir à un schéma opérationnel, en « zoomant » sur les secteurs les plus susceptibles de faire l'objet d'un lancement opérationnel à moyen terme.

Pilotage et Partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec la ville.

Partenaires : RATP, CG, EPFIF, ERDF, campus Condorcet, EMGP.

SECTEUR GARE DES MINES

Contexte, constat, enjeux

Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2008, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et la ville de Paris ont officialisé l'ambition partagée de recréer une continuité urbaine entre le Nord-Est de la capitale et la Plaine Saint-Denis. Le projet de quartier intercommunal de la Gare des Mines Fillettes est le premier volet opérationnel de cette coopération urbaine.

Situé de part et d'autre du boulevard périphérique, ce secteur de 22 hectares s'étend sur les friches ferroviaires de l'ancienne gare des Mines de la Plaine Saint-Denis, au nord, et sur un délaissé urbain accolé au périphérique, au sud.

Objectifs

- Rétablir les continuités urbaines entre Saint-Denis, Aubervilliers et Paris avec :
 - > la couverture du boulevard périphérique ;
 - > le futur T8, qui desservira le quartier sur ses extrémités nord et est ;
 - > le prolongement de la rue des Fillettes jusqu'au boulevard Ney.
- À l'échelle de la Plaine Saint-Denis, articuler la réflexion sur les continuités urbaines avec les secteurs des EMGP au nord et de la Porte de la Chapelle à l'ouest.

- Améliorer le cadre de vie des habitants dans le secteur de projet ou aux abords en permettant le désenclavement de ce secteur.
- Réaliser un quartier mixte avec une cohérence programmatique à l'échelle intercommunale ; s'inscrire dans une diversification de l'offre existante en emplois et logements.
- Réaliser un quartier intercommunal avec une forte ambition en matière de développement durable.

Description

Plaine Commune et la ville de Paris ont désigné une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale : l'équipe Devillers & Associés (mandataire), FHY, Saunier. Cette étude a été engagée en septembre 2010.

Aujourd'hui, l'équipe travaille à l'approfondissement de deux scénarii, autour de la problématique de la couverture du périphérique (décaissement ou non du périphérique). Ces deux scénarii devront faire l'objet d'un arbitrage politique au cours de l'année 2013, pour permettre un engagement opérationnel de ce secteur.

Pilotage et Partenaires

Pilotage : Plaine Commune et Ville de Paris.
Partenaires fonciers : RFF, SNCF, ICADE FONCIERE (EMGP)

SECTEUR

PAUL-LAFARGUE/QUAI DU CANAL

(Aubervilliers et Saint-Denis)

Contexte, constat, enjeux

Situé au Nord de la Plaine Saint-Denis, de part et d'autre du canal Saint-Denis, le secteur est délimité par la Place des Droits de l'Homme, la rue Francis-de-Pressencé au Nord, le Chemin du Haut de Saint-Denis à l'Est et les voies ferrées au Sud.

Le renouvellement du secteur s'est amorcé par la livraison en 2009 d'un programme de 28 000 m² de bureaux au droit de la place des Droits de l'Homme.

Une étude urbaine conduite par Christoph Denier a été conduite de 2010 à 2012 ayant pour objectif de définir un schéma urbain, organisant le désenclavement du site, puis d'élaborer une programmation selon différentes hypothèses. Par ailleurs, la société CSD ingénieurs a été missionnée par Plaine Commune afin de permettre l'émergence d'un projet compatible avec la pollution du site.

Enfin, une mission a été confiée à la SEM Plaine Commune Développement en vue d'assister Plaine Commune sur les questions de montage opérationnel, financier et foncier.

Objectifs

- Organiser le dialogue avec le Canal.
- Améliorer les continuités piétonnes et véhicules par la création de voies nouvelles.
- Créer une densité en adéquation avec l'environnement.
- Rechercher une mixité de fonctions.

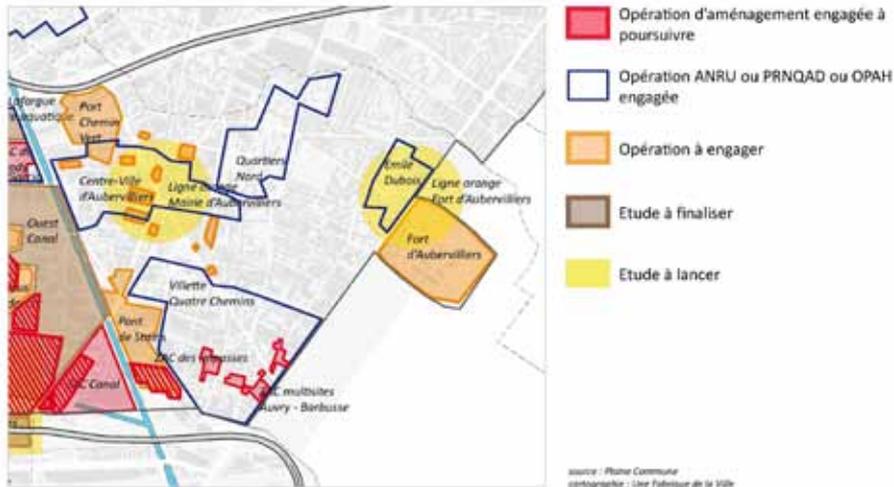
Description

L'étude conduite par Plaine commune doit permettre d'élaborer des propositions pré-opérationnelles sur le secteur Paul-Lafargue.

Pilotage et partenaires

Pilotage : Plaine Commune en concertation avec les villes.
Partenaires : TOTAL, TRAPIL.

SECTEUR «FORT D'AUBERVILLIERS» SYNTHESE AMENAGEMENT



III.2.B.5. AMÉNAGEMENT SCHÉMA DE SECTEUR FORT D'AUBERVILLIERS

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

III.2.B.5.1 FORT D'AUBERVILLIERS OPÉRATION À ENGAGER

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le fort d'Aubervilliers est une grande friche urbaine de 36 hectares localisée à la jonction des quartiers d'habitat social Emile-Dubois à Aubervilliers et des Courtilières à Pantin. Positionné le long de l'ex RN n°2 entre Paris et Le Bourget, cet espace est la propriété de l'AFTRP (25 ha) (pour le compte de l'État et de l'APHP). L'intérieur du Fort est essentiellement occupé par une fourrière et des casses automobiles qu'il conviendra de délocaliser. L'extérieur du Fort est occupé par un Parking d'intérêt Régional, la gare routière, des jardins familiaux, le centre équestre Zingaro, ainsi que des locaux techniques de la gendarmerie.

L'ambition de ce nouveau quartier est de tirer profit d'un réseau de transports particulièrement développé (métro, gare routière et à terme, Grand Paris Express) et d'être un des lieux d'intensité urbaine de Plaine Commune avec les grands objectifs suivants :

- ouvrir ce lieu enclavé et méconnu des habitants aux quartiers environnants ;
- créer un vrai morceau de ville qui réunit habitat, équipements, activités et commerces ;

- conserver au maximum les espaces verts existants au cœur du Fort (couronne boisée et Fossés), conserver la grande majorité des jardins familiaux, accueillir des activités culturelles, sportives et de loisirs en cœur de Fort ;
- construire environ 2 000 logements variés (dont 30% sociaux) : appartements familiaux, résidences pour séniors ou pour étudiants ;
- mettre en valeur le patrimoine architectural, historique et paysager du Fort dans un environnement apaisé, essentiellement dédié aux circulations actives.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- La ville a souhaité intégrer le Fort d'Aubervilliers dans la démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) qu'elle a initiée sur plusieurs quartiers (dont le centre-ville).
- Par ailleurs, un groupe de citoyens-témoins, composé de 15 habitants formés venant d'Aubervilliers et de Pantin contribue à l'élaboration du projet. Le groupe suit l'avancement de la conception du projet, soumet des avis et propositions sur son évolution et participe aux instances décisionnaires.

- Une convention partenariale devra être établie pour définir les modalités de la gouvernance et la répartition des responsabilités dans les phases d'élaboration et de réalisation du projet.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'aménagement du Fort d'Aubervilliers se fera sous la forme d'une ZAC qui sera créée par l'AFTRP et conduite sous sa maîtrise d'ouvrage. Plaine Commune est étroitement associée à la création et à la réalisation de la ZAC dans le cadre de sa compétence aménagement et espaces publics. La Ville suit également tout le processus et pilote notamment la concertation élargie avec le groupe de citoyens-témoins. D'autres partenaires sont fortement impliqués : la Ville de Pantin (une partie de la ZAC est sur son territoire, notamment pour l'aire d'accueil des gens du voyage), la Délégation à l'action foncière et immobilière du MEDDE, le département de la Seine-Saint-Denis, la région Île-de-France.

CALENDRIER

La création de la ZAC est prévue en 2013.



III.2.B.6.

SECTEUR D'ARTICULATION : SAINT-DENIS CENTRE

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le centre de Saint-Denis : une centralité porteuse de futur

Le centre de Saint-Denis a été identifié comme une des centralités porteuses d'urbanité en appui du projet de CDT. Il possède les attributs les plus urbains. Situé au cœur géographique de Plaine Commune et à bonne distance de Paris, il est le point central sur lequel viendront s'articuler plusieurs grands secteurs de mutation : « Seine-Révolte » ; la Gare de Saint-Denis et la Confluence ; la Briche ; la partie centrale de l'Arc Nord autour de l'Université Paris VIII ; La Courneuve Six-Routes et le Fort de l'Est ; la Porte de Paris et le quartier du Stade de France.

Comme chacun des centres anciens du territoire, il connaît d'importants problèmes d'habitat insalubre à résorber, de commerce et d'artisanat à préserver, d'espaces publics à requalifier, de services publics à conforter et développer. Il faut y poursuivre activement les politiques de réhabilitation engagées (PNRQAD), de même que dans les grands ensembles (ANRU) de façon à éviter la juxtaposition sur le territoire de quartiers à plusieurs vitesses.

Plusieurs autres pôles urbains connexes sont très importants pour le développement du centre ville.

- celui qui se développera autour de la gare de Saint-Denis, le jour où celle-ci aura été réaménagée pour être à la hauteur de sa fréquentation, et qui permettra l'établissement d'une des continuités de vie urbaine Est-Ouest majeure au cœur du territoire, de L'Île-Saint-Denis à la Confluence et au centre de Saint-Denis ;
- celui, à constituer Porte de Paris, à la faveur de la suppression des bretelles de l'autoroute A1, de part et d'autre du canal et du bassin de la Maltournée.

Le centre-ville de Saint-Denis a, depuis les années 2000, fait l'objet d'études urbaines diverses desquelles ont émergé la nécessité d'une vaste opération de résorption de l'Habitat indigne, au moyen d'un PNRQAD, d'une requalification des espaces publics de l'hyper centre, des places et des rues. La redynamisation de la structure commerciale fait l'objet d'un travail en cours et à poursuivre pour promouvoir son évolution (centre commercial Basilique). Des projets majeurs viennent asseoir la dynamique d'extension et de renforcement du centre et placent Saint-Denis dans une position unique au sein de l'agglomération. À ce titre, l'arrivée concomitante des trois nouvelles lignes de tramways T1, T5 et T8 aura des incidences fortes sur son rôle d'hypercentre.

La mise en œuvre de tous ces projets traduit la volonté de la ville de conforter Saint-Denis dans son rôle d'articulation et de centralité majeure :

- le PNRQAD et son volet commerce,
- la création du quartier Confluence Gare en extension à l'ouest ;
- la ZAC Porte de Paris au sud couplée au secteur Maltournée-Saulnier-GDF, les terrains Christofle et Casino, le lien avec le projet Gare Pleyel au sud ;
- les projets de réaffectation des emprises CPAM, Gendarmerie, CAF, la réaffectation du Fort de l'est à l'est ;
- le secteur du pôle de transports T1-T5 et les abords de la place du 8 mai 45, l'ancienne piscine au nord.
- la réaffectation du bâtiment Niemeyer par une sous préfecture de plein exercice, voire par le centre des impôts.

La nécessaire articulation entre ces nouveaux pôles urbains et le centre-ville est donc un enjeu majeur.

III.2.B.7.

MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA FIGURE DU PAYSAGE

Objectifs

- Accueillir et de redévelopper les services publics.
- Conforter et faire évoluer le commerce.
- Encourager une extension-intensification urbaine du centre-ville.
- Mettre en évidence les liens d'accroche pensés dans chaque projet avec le centre-ville sous différents aspects : habitat, voirie, transports, commerces, équipements...
- Rendre lisible la cohérence urbaine de l'ensemble.
- Renforcer et développer l'assise culturelle par de nouveaux lieux de culture.

Programmation

Le secteur d'articulation Saint-Denis Centre prévoit la construction de près de 2400 logements d'ici à 2025 :

- 300 logements au titre du PNRQAD,
- 1 500 logements sur le quartier confluence gare,
- 350 logements sur la Porte de Paris,
- 270 logements répartis sur le site Renault et la place du 8 mai 45.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Ville de Saint-Denis.

Plaine Commune (Aménagement, UT Habitat, UTRU, DGST) et Ville (urbanisme et commerce).

CALENDRIER

Lancement d'un travail de mise en cohérence des projets et de propositions d'actions qui répondent aux objectifs : avril 2013,
Rendus : juillet 2013.

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

(cf. chapitre 2)

Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte

Le territoire de Plaine Commune dispose d'espaces de nature métropolitaine (la Seine, le Canal, le Parc Départemental Georges-Valbon, la Butte Pinson) qui sont encore peu valorisés et trop enclavés. L'étude de synthèse récemment réalisée sur le territoire de Plaine Commune a par ailleurs mis en évidence un déficit d'espaces verts d'échelle intermédiaire (5-10 hectares) ainsi qu'un manque de cohérence de la multitude de petits espaces verts existants. Ce constat a conduit, dans le cadre de cette étude, à l'élaboration d'un projet de paysage de Plaine Commune qui s'incarne dans une figure paysagère du territoire lisible et cohérente.

Sa mise en œuvre devrait faciliter l'accessibilité aux grands parcs existants, pallier au déficit d'espaces verts, apporter de la cohérence à la constellation de petits espaces verts existants et répondre ainsi à une demande forte des habitants.

Objectifs

Trois grands objectifs ordonneront les actions qui concourront à la mise en place de la figure paysagère.

L'OUVERTURE SUR LES GRANDS HORIZONS RÉGIONAUX

Le paysage de Plaine Commune se construit avec les grands horizons paysagers limitrophes :

- au nord, les grands horizons de la Plaine de France, des forêts domaniales de Montmo-

rency et de l'Isle d'Adam ;

- à l'ouest, les grands horizons de la Seine et de ses méandres, ses rives hautes et basses, les émergences de la Défense ;
- au sud et à l'est, horizons plus urbains du nord de Paris, Montmartre notamment, et de l'est de la Seine-Saint-Denis.

Le projet paysager de Plaine Commune répond à cette exigence fondamentale par la constitution d'un réseau dense de chemins et de plantations reliant les grands espaces de nature entre eux (la Seine, le Canal Saint-Denis, le Parc Départemental Georges-Valbon, le Parc Régional de la Butte Pinson, le futur Parc Briche / Confluence). Celui-ci se connecte aux tracés issus des grandes structures régionales d'espaces verts (réseaux de parcs, de forêts, de chemins de randonnée, de pistes cyclables, de corridors écologiques, etc.). Il permet également, en traitant de façon cohérente l'ensemble de la boucle de L'Île-Saint-Denis (25 km de berges environ ponctués de trois grands parcs), de positionner Plaine Commune dans la dynamique d'aménagement des méandres de la Seine.

LE PROJET DE GRAND PARC DE BRICHE / CONFLUENCE

L'ensemble formé par le fort de la Briche, ses abords et le site de la Confluence Seine/Canal est au cœur du projet paysager de Plaine Commune, du fait notamment de sa situation extraordinaire et de son fort rayonnement potentiel dans le tissu urbain environnant.

Les enjeux spécifiques liés au parc de Briche /

Confluence sont :

- la création d'une vraie continuité d'espaces ouverts et de cheminement en bord de Seine et de Canal ;
- l'installation d'une très forte présence végétale pour exprimer la puissance paysagère du site ;
- la matérialisation de la Confluence Seine/ Canal ;
- l'effacement des infrastructures dans la composition spatiale.

Les principes dits «de préfiguration» sont particulièrement adaptés à la constitution progressive d'un grand parc sur des fonciers de natures diverses.

LA FABRICATION PROGRESSIVE DE LA GRANDE FIGURE PAYSAGÈRE DE PLAINE COMMUNE

L'ampleur des dynamiques de transformation urbaine à l'œuvre et leur rythme soutenu invitent à prendre en compte avec une très grande attention la question temporelle.

S'agissant du paysage, les règles de priorisation énoncées pour les autres domaines s'appliquent de façon particulière. L'ensemble de la figure projetée dans le schéma directeur étant jugée indispensable à très long terme, la réflexion porte davantage sur les mécanismes de protection (sanctuarisation) ou de constitution progressive (préfiguration).

Sur les terrains autour de la Briche et de la

Existant



À terme





Premier niveau : mesures de protection
 a. Sanctuarisation et préfiguration du grand Parc de la Biche / la Confluence
 b. Sanctuarisation et préfiguration des grands vides du tissu urbain (détail : voir ci-contre)



Deuxième niveau : préfiguration
 a. Réaménagement des berges de Seine et constitution progressive du grand parc de la Biche / la Confluence
 b. Constitution de l'armature urbaine de la Seine
 c. Accroche en profondeur aux grands espaces de nature

Confluence, sur ceux des berges de la Seine ou du Canal, ainsi que sur ceux des grands vides restants dans le territoire, une forme de veille doit permettre que le potentiel paysager mis en lumière par le Schéma directeur du paysage ne soit obéré à court terme. Une fois les mesures de protection acquises pour ces espaces, mais également, dès que cela s'avère possible, sur les autres tracés de la grande figure paysagère, les principes de préfiguration suivants doivent être appliqués :

- création de premiers chemins pour initier une appropriation de l'espace par le public et créer de nouveaux usages ;
- création de premières plantations pour transformer à très court terme la perception et le statut des espaces ;
- création de petits prototypes des futurs parcs / espaces verts pour tester la pertinence des modes d'aménagement imaginés.

Le développement des continuités écologiques

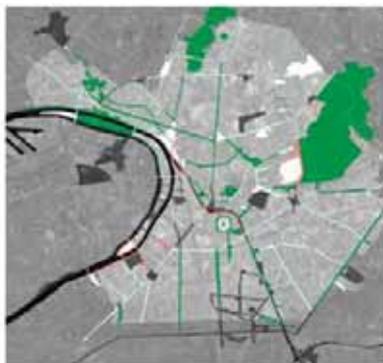
La construction de la figure paysagère devra permettre le développement des continuités écologiques, un des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue. Celles-ci devront être maintenues ou rétablies pour permettre la circulation des animaux et des espèces végétales, et les migrations des espèces qui accompagnent

les mutations climatiques. En ce sens, les délaissés d'accompagnement d'infrastructures, les pistes cyclables, les chemins, les berges de Seine et du canal pourront, s'ils sont entretenus de manière « écologique », jouer le rôle de continuités. Ces continuités écologiques seront par ailleurs précieuses pour réguler les problèmes environnementaux liés à notre territoire : infiltration des eaux de pluie, fixation des polluants, stockage du CO², atténuation des amplitudes thermiques (pics de chaleur).

Description

Une étude de déclinaison opérationnelle de la figure du paysage devra être engagée. Elle devra définir les actions concrètes et mesures de préconisations permettant de décliner opérationnellement la figure du paysage notamment au travers des projets d'aménagement et/ou d'espaces publics.

CALENDRIER
 (voir page suivante)



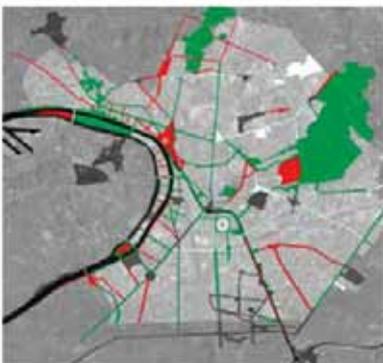
Court terme

1. Préfiguration de chemins et de quelques plantations du futur parc de la Briche / la Confluence,
2. Premières préfigurations de chemins et de plantations des Berges de Seine, des tracés de l'Armature urbaine du fleuve.
3. Préfiguration de tracés permettant de relier les gares de la TLN aux éléments du grand paysage (Seine, parc Georges Valbon).
4. Sanctuarisation des grands vides de l'espace urbain.



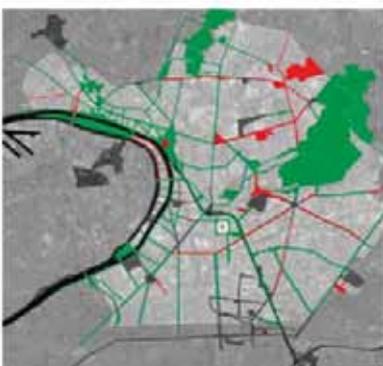
Moyen terme

1. Poursuite de la préfiguration du futur parc de la Briche / la Confluence : plantation des parkings, des terrains disponibles, etc.
2. Poursuite de l'aménagement des Berges de Seine et de l'Armature urbaine du fleuve (avec préfiguration de nouveaux espaces).
3. Préfiguration de l'Accroche aux grands espaces de nature.
4. Aménagement des tracés permettant de relier les gares de la TLN aux éléments du grand paysage (Seine, parc Georges Valbon).



Long terme

1. Aménagement définitif du parc de la Briche / la Confluence (hors parcelles d'activité encore en place).
2. Achèvement de l'aménagement des Berges de Seine et de l'Armature urbaine du fleuve.
3. Aménagement définitif de l'Accroche aux grands espaces de nature.
4. Préfiguration et aménagement des premiers tracés complémentaires.



Très long terme

1. Achèvement de la structure d'ensemble.
2. Études à mener en vue de son éventuelle amplification.

LÉGENDE

- Préfiguration
- Aménagement définitif
- Aménagement réalisé satisfaisant
- Tracés liés aux opérations d'aménagement

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Cette déclinaison intégrera les orientations définies dans le cadre :

- de l'étude Démarche Seine autour des territoires des boucles de la Seine (cf. fiche action) ;
- de l'étude pour l'élaboration d'une trame verte et bleue à Plaine Commune.

L'élaboration de la Trame Verte et Bleue doit permettre de compléter le travail sur la figure paysagère de Plaine Commune par une approche naturaliste, inscrivant les décisions d'aménagement dans une logique de maintien et de développement de la biodiversité.

L'étude consiste en la réalisation d'un diagnostic de l'existant, l'analyse du fonctionnement écologique du territoire, l'analyse des quelques habitats spécifiques, le suivi d'espèces indicatrices de la Trame verte et bleue.

Elle a été lancée en décembre 2013 pour une durée de 9 mois.

Coût de l'étude : 40 000 €

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune.

Partenaires associés : Conseil général 93, Conseil régional.

III.2.B.8.

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE PRINCIPE DES ESPACES PUBLICS

Voir III.1.B.7 pages 103-109

III.2.B.9.

DÉMARCHE « SEINE »

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

La Seine constitue un enjeu très fort en termes identitaire, de potentiel de développement économique, touristique et d'appropriation sociale et environnementale que partagent à la fois Plaine Commune et les communes riveraines le long du méandre de la Seine (Clichy, Argenteuil-Bezons, Colombes, Ville-neuve, Gennevilliers, Asnières, Épinay, L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen). Les 11 villes concernées et les deux communautés d'agglomération d'Argenteuil-Bezons et de Plaine Commune ont ainsi confirmé leur souhait d'engager une réflexion commune sur la Seine, dans le cadre d'une « Entente » dont les statuts sont en cours d'élaboration. L'enjeu de cette démarche Seine est donc d'arriver à une formalisation d'un projet commun et reconnu à l'échelle métropolitaine.

Afin d'assurer le relais du travail mené dans le cadre de cette démarche partenariale, une démarche projet est également organisée en interne à Plaine Commune. Elle doit permettre, une formalisation cohérente et plus concrète du projet de Plaine Commune quant à sa façade fluviale.

Objectifs

L'objectif est de pouvoir avancer de façon commune sur des thèmes transversaux fondés sur un intérêt général (franchissements, transport, apaisement des voies sur berges, enfouissement des lignes HT, parc interdépartemental de loisirs nautiques...). Il s'agira également de replacer les enjeux mis en avant pour cette portion du fleuve, à l'échelle de projets plus vastes tels que l'Axe Paris-Le Havre, des documents de planification comme le SDRIF, le SDAGE, le Schéma régional de cohérence écologique (en cours d'élaboration), la politique des départements en faveur des berges du « fleuve » en Île-de-France et d'engagements comme la Charte des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

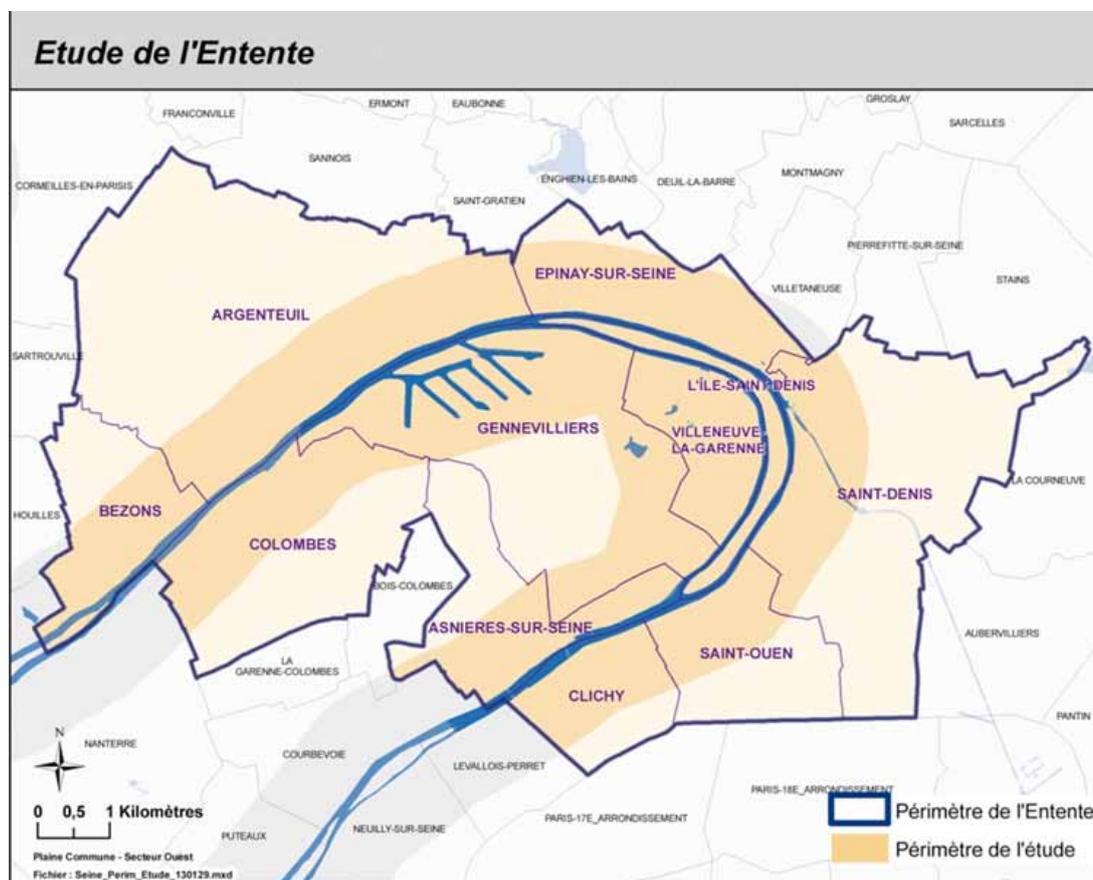
L'enjeu est ainsi de définir les grandes lignes d'un schéma directeur, sur lequel chaque collectivité pourra s'appuyer pour travailler ses projets en bord de Seine et les inscrire dans les objectifs du projet commun.

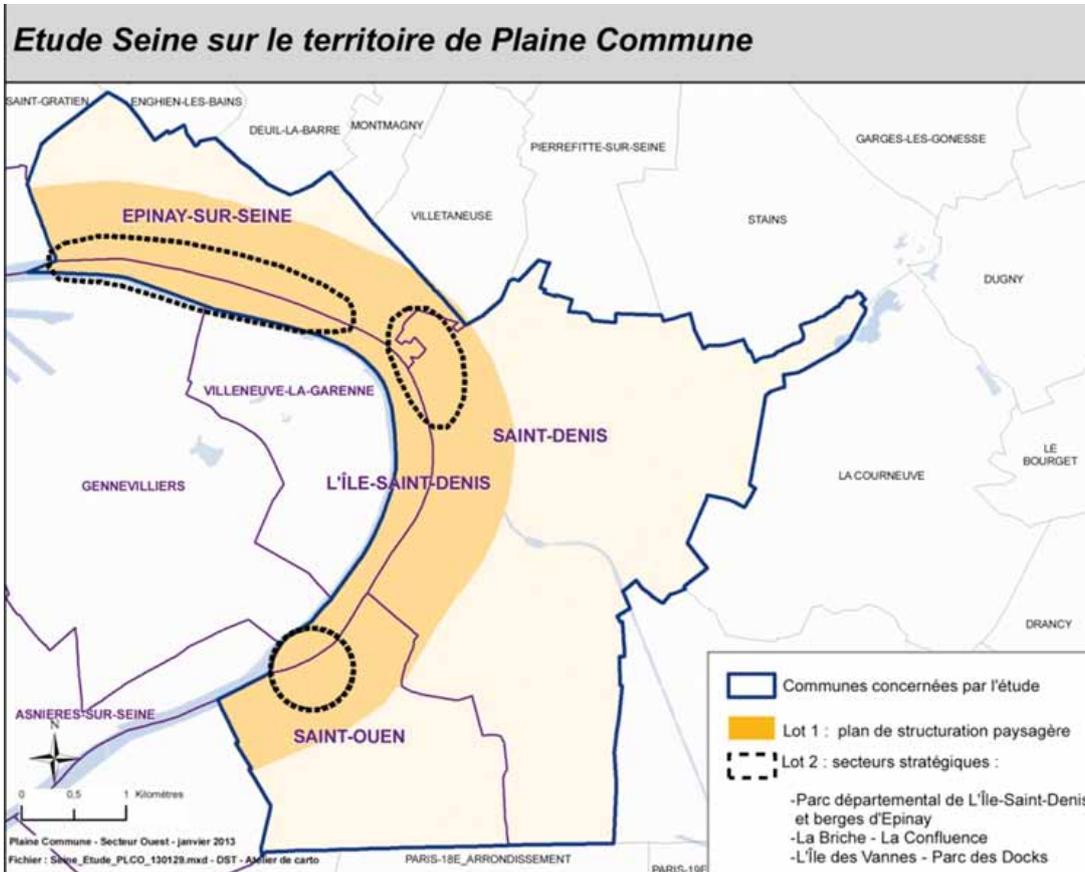
L'objectif est également de favoriser l'émergence de thématiques transversales, telles que la logistique urbaine, la valorisation écologique des trames bleues et la prise en compte des fonctionnalités et de la diversité biologiques dans les aménagements... qui peinent à se concrétiser et à prendre place dans les projets.

Périmètre

Cette démarche comprend deux échelles d'intervention :

- celle, globale de la « boucle de la Seine » avec la mise en place d'une démarche partenariale qui associe Plaine Commune, les villes de l'agglomération et les villes et agglomérations limitrophes (Clichy, Argenteuil-Bezons, Colombes, Villeneuve, Gennevilliers, Asnières...), soit 11 communes,
- celle correspondant à la façade fluviale de Plaine commune et à la déclinaison de la trame paysagère développée autour de la Seine dans le cadre de l'étude de synthèse (M. Desvignes).





MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Lancement d'une étude stratégique à l'échelle des 11 communes de la boucle nord.
- Étude du projet Seine de Plaine Commune (approfondissement de la structure paysagère des bords de Seine et de ses sites stratégiques).

CALENDRIER

- Avril 2013 : création de l'Entente.
- Mai 2013 : création du groupement de commande.
- Juin 2013 : lancement des études.

FINANCEMENT

Coût estimé des études : 400 000 € TTC.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

La mise en place d'une direction de projet transversale assure la gouvernance du projet dans ses différentes dimensions partenariales, au travers des instances de la conférence de l'Entente (notamment les trois Conseils Généraux, la Région, l'État, le Port Autonome, VNF...).

III.2.B.10.

PARC INTERDÉPARTEMENTAL DE LOISIRS NAUTIQUE

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

L'Île-Saint-Denis est la seule commune-île fluviale d'Île-de-France. Elle développe un linéaire de 14 km de berges. 100 hectares de terre, dont 23 occupés par le parc départemental classé Natura 2000, et 77 ha d'eaux territoriales composent une trame verte et bleue unique aux portes de Paris.

Le projet consiste en l'aménagement nautique du plan d'eau existant du petit bras de Seine de L'Île-Saint-Denis, bordé par 100 hectares d'espaces verts (parc des Chanteraines – 92, parc de L'Île-Saint-Denis – 93, bords de Seine à Épinay-sur-Seine – 93).

Ce site présente un potentiel exceptionnel de détente et de loisirs pour les Franciliens. Il s'agit de leur offrir (site concerné accessible en transports en commun par 3 millions de personnes en 30 mn) un lieu dédié à la pratique des loisirs nautiques, tout en valorisant la trame verte et bleue exceptionnelle du site.

Le plan d'eau naturel du petit bras offre ainsi l'opportunité d'un développement de loisirs et touristique apaisé, écologiquement exemplaire et peu coûteux.

Objectifs

La vocation de parc de loisirs et de plein air, dédié aux loisirs nautiques, mérite d'être exploitée concrètement : cette base disposerait de tous les équipements nécessaires à la pratique des loisirs de plein air et des sports nautiques (barques, aviron, canoë-kayak, voile, etc.), de ports de plaisance, de services liés à la restauration, de guinguettes, d'installations de remise en forme ainsi que des salles polyvalentes susceptibles d'accueillir des groupes, des spectacles, des animations...

Il s'agit de :

- développer l'offre de loisirs et de sports nautiques, de détente, de promenade, de flânerie en bordure de Paris, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine ;

- valoriser les espaces naturels existants (fleuve, parcs verts, berges) ;
- favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques liées au développement des pratiques de loisirs et sportives.

Périmètre

Il s'agit de mettre en liaison des infrastructures de loisirs déjà existantes : les 2 parcs départementaux de L'Île-Saint-Denis (93) et de Villeneuve-la-Garenne (92) et les berges de Seine de L'Île-Saint-Denis, de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne et d'Asnières-sur-Seine, le club d'aviron (Rowing-Club) situé à la pointe sud de L'Île-Saint-Denis, les ports de plaisance de Villeneuve-la-Garenne et d'Asnières-sur-Seine. Il se situe à proximité des parcs des bords de Seine d'Épinay.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Le parc interdépartemental de loisirs nautiques de L'Île-Saint-Denis figure au SDRIF adopté en 2008 comme un projet permettant non seulement d'améliorer l'offre intermédiaire d'équipements sportifs de niveau régional mais également de préserver et de valoriser l'environnement.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Ensemble des collectivités riveraines et associées au projet.
- Une Entente réunissant les communes de L'Île-Saint-Denis, d'Asnières-sur-Seine, de Villeneuve-la-Garenne, de Gennevilliers, d'Argenteuil, d'Épinay-sur-Seine, de Saint-Denis, de Saint-Ouen et les communautés d'agglomération Plaine commune et Argenteuil-Bezons a été constituée en avril 2013. Elle lancera une étude sur les problématiques communes autour de la Seine.
- La Région Île-de-France, les départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise, ainsi que les partenaires concernés par les enjeux autour de la Seine (Voies Navigables de France, Agence de l'Eau...) seront associés au projet.

CALENDRIER

2013-2014 : premières études de Périmètre
2015-2016 : études de faisabilité, consolidation des partenariats, recherche de financements.
2016-2020 : engagement des opérations.
L'avancée de ce projet est liée à celle de l'éco-quartier fluvial de L'Île-Saint-Denis.

FINANCEMENT

Le budget n'est pas connu à ce jour.
Le financement sera porté par les partenaires du projet, notamment la commune de L'Île-Saint-Denis, la communauté d'agglomération Plaine commune, l'Entente « Seine ».

III.2.B.11.

PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Le parc départemental Georges-Valbon constitue une des entités paysagères les plus remarquables du département de la Seine-Saint-Denis (400 hectares) par la diversité de ses milieux : boisements, pelouses pour les jeux, prairies sauvages, jardins fleuris, lacs, marais... et par son relief offrant des ambiances variées, pour le dépaysement et la détente. Toutefois sa fréquentation (2 millions de visiteurs) pourrait être améliorée par une meilleure répartition des usages au regard des enjeux éco-

logiques. Plusieurs raisons à cette fréquentation hétérogène : une mise en valeur insuffisante, des accès peu visibles, des problèmes de connexion des itinéraires cyclables et piétons et actuellement une desserte en transports en commun insuffisante. Par ailleurs, ce parc peut donner l'impression de constituer une enclave dans le territoire car il ne facilite pas les échanges entre les villes qui le bordent. Enfin, le classement de ce parc en site Natura 2000 démontre la richesse écologique du territoire reconnue au niveau européen. Si la réglementation nécessite de faire une étude d'incidence des projets en frange du site, elle ne bloque pas de facto le développement urbain à proximité. Seuls les projets envisagés tout ou partiellement à l'intérieur du site sont fortement contraints.

Objectifs

Une réflexion doit être menée pour conforter cette entité paysagère, qu'elle s'inscrive davantage dans la trame verte et que les échanges avec les villes environnantes comme avec le Parc Interdépartemental des Sports soient facilités. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux modes de transports comme la Tangentielle et la gare



Études à mener : principes d'accroche au Parc Georges Valbon

a. Recomposition lourde des abords du parc en lien avec les grandes structures du Schéma directeur paysager (pacification, création de chemins, installation d'une forte présence végétale) : la RN 301 (prioritaire), la RD29 et la D114.
b. Création d'entrées de statut métropolitain, avec valorisation forte des accès piétons / modes doux depuis le tissu urbain

des Six-Routes de la ligne 15 du Nouveau Grand Paris interrogent les accès actuels et leur amélioration voire la création de nouvelles entrées. Un travail doit aussi être fait pour que le Parc donne l'impression de rentrer dans les villes et que l'urbanisation ne soit pas mise en opposition aux espaces naturels mais qu'il y ait une véritable transition. Les aménagements des alentours doivent profiter de cet espace naturel de très grande qualité.

Description

Une étude doit être lancée en concertation avec le Conseil général et l'État afin d'étudier une meilleure insertion du parc dans la ville et les possibilités d'aménagements des abords. Cette étude s'inscrit dans le CDT du territoire de la culture et de la création mais aussi dans le CDT du pôle métropolitain du Bourget avec le projet urbain qui se constituerait autour de la gare de Dugny-La Courneuve et également dans le CDT Val-de-France Gonesse, situé en frange nord du parc.

Cette étude devra tenir compte du Plan de gestion que le Département est en train d'élaborer et qui aborde les aspects économiques, humains, paysagers et les modes de gestion. Le Conseil général a la volonté qu'il y ait plus d'interactions entre le parc et l'extérieur.

Le département aborde aussi cette thématique d'insertion urbaine du parc au travers de différents projets et réflexions :

- une actualisation du Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) est actuellement en cours et préconise cet intérêt pour les franges de parcs, leur insertion et leur lisibilité dans le tissu urbain ;
- il existe un projet participatif d'extension du parc à Stains, avec pour objectif de travailler avec les riverains, pour favoriser leur accès au parc ;
- le Département a récemment répondu à l'appel à projet « Plan de Paysage » en proposant de travailler sur les franges du parc Georges-Valbon.

Périmètre

Cette étude pourrait prendre appui sur l'analyse des grands paysages effectuée dans l'étude de synthèse et zoomer sur les communes jouxtant le parc (Saint-Denis, Stains, Dugny, Garges-les-Gonesses et La Courneuve).

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Un lien sera à établir avec l'évaluation environnementale du PLU de La Courneuve qui doit être réalisée prochainement ainsi qu'avec les études écologiques à mener et les études d'incidence liées aux projets urbains en frange du parc à venir. Une question devra être particulièrement abordée : faire côtoyer en bonne intelligence l'usage humain et le développement de la biodiversité.

Le projet de Chemin des Parcs, porté par le Département, est destiné à relier les grands espaces verts de la Seine-Saint-Denis par des liaisons piétonnes et cycables à forte valeur écologique et paysagère.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune.

Partenaires associés : État, le pôle métropolitain du Bourget, Département de Seine-Saint-Denis associé pour les études et opérations sur les franges intérieures du parc.

CALENDRIER

Étude à engager dans le courant de l'année 2015 en amont de l'ouverture des gares de la Tangentielle.

III.2.B.12.

POUR UNE SOUTENABILITÉ DES CHANTIERS : TRANSPORT DE MARCHANDISES, ÉCO-CONSTRUCTION ET SOUTIEN AUX ÉCO-ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Inscrire le transport de marchandises dans une perspective de développement soutenable (II.1.B.5.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

L'ampleur et le rythme du développement du territoire de Plaine Commune atteignent un niveau qu'on trouve rarement en France. La question préoccupante des matériaux nécessaires aux constructions, le transport de marchandises tout au long de la longue phase de chantiers, et le devenir des déchets du BTP liés à la déconstruction et la construction doit être davantage intégrée au projet du CDT.

- Un million de tonnes de granulats est consommé chaque année à Plaine Commune. Le taux de dépendance de l'Île-de-France sur les matériaux de construction, notamment granulats destinés au béton, aura fortement tendance à augmenter passant de 45% d'importation en 2008 à 75% à échéance de 2025.
- Un million de tonnes de déchets inertes par an sont générés sur l'agglomération. Ces déchets sont en majorité exportés dans des centres d'enfouissement situés hors de l'agglomération, et de plus en plus éloignés ; les plus proches arrivent à saturation.
- Les terres excavées issus des chantiers urbains ont vu leurs prix grimper d'environ 15 euros la tonne à 30 euros la tonne. Des chantiers urbains risquent d'être bloqués en raison du tarif de reprise trop cher et des exutoires peu enclins à accueillir ces terres.
- Des obligations réglementaires vont s'imposer (valorisation de 70 % des déchets non dangereux du BTP d'ici à 2020) ; le Plan Régional

d'Élimination des Déchets de Chantiers (PREDEC) en cours d'élaboration définit des objectifs de prévention des déchets de chantiers, de valorisation et de réutilisations potentielles.

- La masse des besoins fait que la Seine-Saint-Denis est déficitaire en centrales à béton (il en manquerait 2 à 4) et en plateformes de recyclage (il en manquerait une à 3). Des réserves foncières semblent devoir être programmées.
- Les usages de l'axe Seine et canaux, ainsi que du rail doivent être optimisés pour permettre la réalisation des programmes engagés, réduire les nuisances liées au transport de marchandises et anticiper l'augmentation du coût des transports liée à la raréfaction des carburants et à l'augmentation de leur prix.

Objectifs

- contribuer au développement de filières de l'éco-construction et des déchets du BTP et favoriser le maintien et le développement d'entreprises non délocalisables,
- économiser les ressources et améliorer les taux de recyclage et de valorisation des objets, des matières et des déchets,
- augmenter l'usage des voies navigables et ferroviaires pour réduire la congestion et les nuisances liées aux transports de marchandises et réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser et rationaliser le transport routier, préserver et créer des espaces de logistique urbaine.
- faire de Plaine Commune un territoire pilote de l'éco-construction et participer activement à la soutenabilité du Grand Paris,
- adapter le territoire aux nouvelles contraintes environnementales et préserver sa capacité d'action.

Description

ÉTAPE 1 ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES ET COORDONNÉES

- Réalisation du « Métabolisme urbain » (Plaine Commune, DRIEE, CRIF, Feder) pour faire l'inventaire des ressources consommées et des rejets produits sur le territoire ainsi que des transits de matières générés par le territoire ; établir une prospective en termes de besoin en matériaux et transports de marchandises.
- Étude technique, économique, environne-

mentale sur les opportunités ferroviaires et fluviales pour le transport de déchets et matériaux de construction issus et à destination de la ligne 14 du réseau de transports du Nouveau Grand Paris du métro, la ZAC de Saint-Ouen les Docks et la création d'un site logistique ferroviaire pérenne (CG) pour évaluer les conditions de mise en œuvre de solutions de transport ferroviaire et fluvial et en formulant des propositions d'aménagement et de fonctionnement d'un équipement de logistique urbaine pérenne valorisant la voie ferrée et la voie d'eau.

- Réflexions sur les possibilités d'utiliser les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis pour les futurs chantiers d'opérations d'aménagement (CG) pour évaluer les conditions de mise en œuvre de solutions de transport fluvial sur les canaux, quantifier les volumes, évaluer les flux combinables, la ou les organisations logistiques à mettre en place, le ou les sites destinés à l'accueil d'une plate-forme.
- Création du laboratoire Act'Lab sur L'Île-Saint-Denis, laboratoire de recherche-action, d'innovation, d'expérimentation, d'application, de diffusion, de formation sur le réemploi et la valorisation, dans la construction, des matériaux et composants issus de la déconstruction du BTP, porté par l'association Bellastock.

ÉTAPE 2 EXPÉRIMENTATIONS

Sur la base des résultats des études, l'enjeu est de lancer des expérimentations des techniques de ré-usage des matériaux de déconstruction, de mutualisation d'une plateforme de chantiers, de développer des plateformes et des bâtiments de logistiques innovants, d'encourager le fret fluvial, de définir une stratégie foncière adaptée aux besoins, de développer des actions de formation des professionnels du bâtiment...

ÉTAPE 3 DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS EXPÉRIMENTALES

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Animation d'une dynamique d'acteurs économiques et institutionnels.
- Aide à l'innovation (données techniques unifiées pour les matériaux issus de la déconstruction / CSTB).
- Aide au portage / à l'acquisition transitoire ou définitive de foncier à proximité des gros chantiers de déconstruction.
- Démarches participatives - modalités à préciser le cas échéant.
- Démarches culturelles de type Haute qualité artistique et culturelle – modalités à préciser le cas échéant.
- Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique pour le fret développés pour le Fret par l'État et la région.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune en coopération avec Plaine Commune Promotion (le réseau des entreprises éco-industrielles).

Partenaires associés : État, CG, CR, ADEME, les aménageurs, les entreprises de la filière éco-industrie (collecteurs, producteurs, recycleurs et utilisateurs de matières), RFF, SNCF, RATP, STIF, SGP, Port de Gennevilliers, Port de Paris, Services des canaux de la ville de Paris, les opérateurs fonciers, les territoires voisins, les résidents.

CALENDRIER

Étape 1 : 2013-2014

Étape 2 : 2014-2018

Étape 3 : 2018...

III.2.B.13.

LE « PÔLE ÉNERGIE » DE SAINT-OUEN DANS SON ÉCOSYSTÈME URBAIN

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

La Ville de Saint-Ouen accueille depuis bientôt deux siècles des activités industrielles et des grands services publics urbains vitaux pour le fonctionnement de la métropole (traitement des déchets, production de chaleur, transports ferroviaires...). La désindustrialisation progressive de cette partie du territoire audonien a conduit la Ville de Saint-Ouen à engager la mutation de ce secteur en écoquartier mixte, tout en confirmant le maintien sur le site des grands équipements publics métropolitains que sont le SYCTOM et la CPCU.

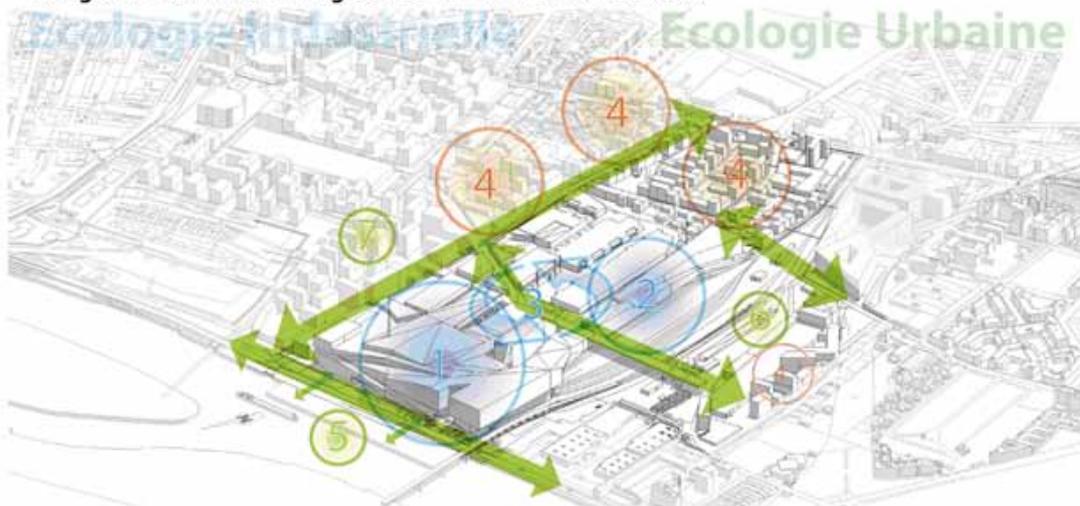
Dès lors, l'enjeu réside dans l'évolution de cet écosystème industriel stratégique à l'échelle de la métropole et son intégration au cœur de l'écoquartier des Docks par la constitution d'un Pôle Énergie du XXI^{ème} siècle.

Description

Depuis près de deux ans, le travail mené par la Ville de Saint-Ouen, l'aménageur de la ZAC des Docks (SEQUANO Aménagement) et l'ensemble des acteurs du Pôle Énergie (Ville de Paris, RFF, SNCF, SYCTOM, CPCU) a permis de partager les enjeux industriels, urbains et paysagers et de définir une série d'actions à mener pour les cinq prochaines années dont notamment :

- le déplacement de l'actuel garage à bennes et le report des accès de camions bennes au SYCTOM sur la RD1 (grâce à une rampe d'accès) ;
- la construction du nouveau quai de déchargement de la CPCU et des silos de stockage de biomasse ;
- la libération du foncier pour la construction de logements ;

Réorganisation du Pôle Energie de Saint-Ouen en 7 actions clés



Activités

- 1 Réorganisation du SYCTOM pour délester la rue Ardoin du trafic des camions bennes
- 2 Rapprochement de la Compagnie de Chauffage Urbain du SYCTOM et remplacement progressif du charbon par de la biomasse (bois)
- 3 Favoriser la valorisation des déchets et le développement des énergies renouvelables

Logements

- 4 Reconstruction de la ville sur les emprises libérées par les industries

Espaces Publics

- 5 Réaménagement des berges de Seine pour permettre des activités et des circulations mixtes et pour développer les continuités paysagères
- 6 Créations de nouvelles liaisons Est-Ouest
- 7 Requalification de la rue Ardoin pour retrouver une échelle humaine et urbaine

- le raccourcissement du tiroir ferroviaire nord pour permettre la réorganisation spatiale interne du SYCTOM.

Un document de cohérence globale a été élaboré, articulant les échelles spatiales et temporelles et inscrivant ces actions dans une vision à long terme. Les principes de l'écologie industrielle et du métabolisme urbain apportent un cadre conceptuel fort pour construire un projet modèle sur un territoire qui constitue un véritable embryon de parc éco-industriel. Cette vision doit aujourd'hui être approfondie et partagée pour accompagner l'ensemble des partenaires impliqués dans l'affirmation du Pôle Énergie.

Périmètre

Le Pôle Énergie couvre actuellement un périmètre d'environ 39 ha (10% du territoire audonien) occupés principalement par des emprises SNCF, RFF, SYCTOM, Ville de Paris, ErDF, CPCU et Ville de Saint-Ouen.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Pôle Énergie à lancer pour poursuivre les travaux réalisés à ce jour autour de trois axes :

- mission d'étude d'écologie urbaine et industrielle : analyse des flux de matières sur l'ensemble des activités industrielles du PE (eau, énergie thermique, électrique, matière organique, cellulose) et d'énergie à l'échelle du Pôle Énergie en lien avec un périmètre environnant à déterminer + diagnostic approfondi des réseaux existants et identifications des potentiels d'évolutivités ;
- mission d'accompagnement pour la mise en œuvre des premiers projets identifiés (déplacement de l'actuel garage à bennes et report des accès de camions bennes au SYCTOM sur la RD1 grâce à une rampe d'accès, raccourcissement du tiroir ferroviaire nord pour permettre la réorganisation spatiale interne du SYCTOM, construction du nouveau quai de déchargement de la CPCU et des silos de stockage de biomasse, libération du foncier pour la construction de logements) ;
- définition d'une stratégie urbaine et industrielle pour le Pôle Énergie.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le développement de l'opération nécessite un portage et une gouvernance politique affirmés et partagés (Ville de Saint-Ouen et Plaine Commune, Ville de Paris, Paris-Métropole, Le Conseil général de Seine Saint-Denis, la Région, l'État) pour maîtriser dans la durée la dynamique et la cohérence des actions des différents partenaires (CPCU, SYCTOM, RFF, SNCF, Port de Paris,...), avec l'assistance d'un comité d'experts (universitaires, institutions,...).

CALENDRIER

Phase 1 : 2012-2017, amélioration du bilan carbone du Pôle Énergie.

Elle regroupe les actions sur lesquelles se sont accordés les acteurs du Comité Technique à l'échelle de la ZAC des Docks (mise en place de l'hydrothermie sur la Seine, de la collecte pneumatique des déchets, déplacement du garage à bennes) et pour la constitution du pôle énergie (nouveau site logistique CPCU, mise en place de la biomasse).

Phase 2 : 2018-2023, la reconquête des berges.

Elle poursuit la réflexion pour organiser la reconquête des fronts de Seine : livraisons des dernières opérations de la ZAC des Docks, réaménagement complet de la RD1, requalification des rues Ardoin et du Bd Victor-Hugo après travaux du métro et du SYCTOM.

Phase 3 : 2024 -..., organiser le déplacement de la CPCU et poursuivre l'optimisation de l'écosystème industriel.

III.2.B.14.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES PUCES DE SAINT-OUEN

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire comme vecteur d'identité, de développement et d'attractivité (II.5.B.2.).
- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire de la culture et de la création (II.5.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Le quartier des Pucés de Saint-Ouen est un quartier atypique où se côtoient depuis des décennies une activité de brocante-antiquité et marchés, drainant une population extérieure d'amateurs de chine mais également de promeneurs et touristes (4 millions de visiteurs/an), avec des usages de logement, services publics et activités plus traditionnelles.

Les marchés aux pucés constituent donc, par leur morphologie imbriquée dans le tissu urbain, un atout et une contrainte pour la ville. Par ailleurs ce quartier accueille des activités fortement impliquées dans la dynamique du territoire de la culture et de la création (Main d'œuvre – lieu participatif, CAP Saint-Ouen avec l'école des Beaux-Arts). La notoriété des Pucés est mondiale mais la mixité des usages peut s'avérer complexe à gérer. En outre le contexte international de crise économique s'est fortement ressenti sur les activités marchandes des Pucés de Saint-Ouen. Ce qui a amené les collectivités à s'interroger sur la redynamisation de ce secteur et l'aménagement du quartier, déjà entamé à travers le projet urbain des Pucés et la mise en place d'une ZPPAUP.

Objectifs

- Redynamiser l'activité économique du marché aux Pucés.

- Communiquer sur l'offre économique et touristique du quartier.
- Aménager le quartier pour favoriser ce développement mais également diversifier les usages et renforcer la mixité.

Description

A/ DÉFINIR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES PUCES

- Création d'une structure ad hoc regroupant différents acteurs : institutionnels (Saint-Ouen, Paris, Plaine commune, CG, CR, Caisse des Dépôts, CCI, CMA, délégataire...), représentants des marchés et des commerçants, transporteurs, habitants, RATP, ... Déterminer un outil de gestion partagé entre acteurs : forme juridique, acteurs, moyens...
- Intégrer pleinement la redynamisation des Pucés dans la problématique du territoire de la culture et de la création.

B/ DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ DES PUCES POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ

- Redynamiser les Pucés à travers le développement d'une offre liée à l'artisanat d'art et au Design. Les Pucés d'aujourd'hui = le design d'hier.
- Redéfinir le périmètre de déballage sur les Pucés et notamment l'avenue Michelet et réorienter l'offre de produits à la vente vers la création (design, artisanat d'art...) en la développant sur l'ensemble du site des Pucés avec les marchés l'accueil d'activités complémentaires aux Pucés : design, artisanat d'art, artistes, formations, activités de récupération...
- Créer des partenariats avec les écoles de design et de stylisme d'Île-de-France.
- Créer des espaces d'exposition et un événementiel sur les activités de la création.
- Soutenir et développer des activités et actions culturelles notamment sur le site.

C/ METTRE EN COHÉRENCE L'AMÉNAGEMENT DES PUCES AVEC LES OBJECTIFS PRÉDÉFINIS

- Réaménagement de l'entrée des pucés par la Porte de Clignancourt (y compris le passage

du pont du périphérique) et l'avenue Michelet pour une meilleure accessibilité, en partenariat avec Paris (GPRU), Plaine commune, la RATP et le Département.

- Travailler à une signalétique des puces.
- Repositionner l'office de tourisme.
- Créer une base logistique.
- Réhabiliter certains immeubles de logements.
- Rechercher une mixité programmatique (notamment offre hôtelière adaptée).

D/ MISE EN VALEUR PATRIMONIALE DU SITE ET DÉVELOPPEMENT DE SON ATTRACTIVITÉ

- Impliquer pleinement les Puces, seule « aire de valorisation architecturale et patrimoniale » de Seine Saint-Denis dans la démarche de labellisation « ville et pays d'art et d'histoire » au titre de son « ambiance », élément fort du patrimoine immatériel.
- Du point de vue touristique : créer des visites interactives (flashcode...), un site interactif des puces...
- Du point de vue économique : promotion, prospection et partenariat à l'international, échanges avec d'autres groupements artisanaux, participation à des salons.

Périmètre

Le périmètre les Puces dans son articulation avec Paris.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Études complémentaires : mise en place d'une pépinière thématique dans CAP Saint-Ouen, située au cœur des Puces, étude de prospective territoriale sur le territoire des Puces (2009).
- Démarches culturelles : intégration dans le dossier de labellisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : ville de Saint-Ouen.
- Partenaires associés : institutionnels (Plaine commune, Paris, Conseil général, régional, Caisse des Dépôts, chambres consulaires, RATP, SNCF, CDT, CRT...) et privés (associations de commerçants, transporteurs, propriétaires et gestionnaires de marchés, habitants...).
- Dispositif de gouvernance : création d'une structure ad hoc avec les différents partenaires concernés publics et privés.

CALENDRIER

1^{er} semestre 2014 : mise en place du dispositif de gouvernance.

2^{ème} semestre 2014 : élaboration d'un programme d'actions partagé en 2014.

III.2.B.15.

CONSTRUCTION D'UN STADE AQUATIQUE OLYMPIQUE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire de la culture et de la création (II.5.B.5.).

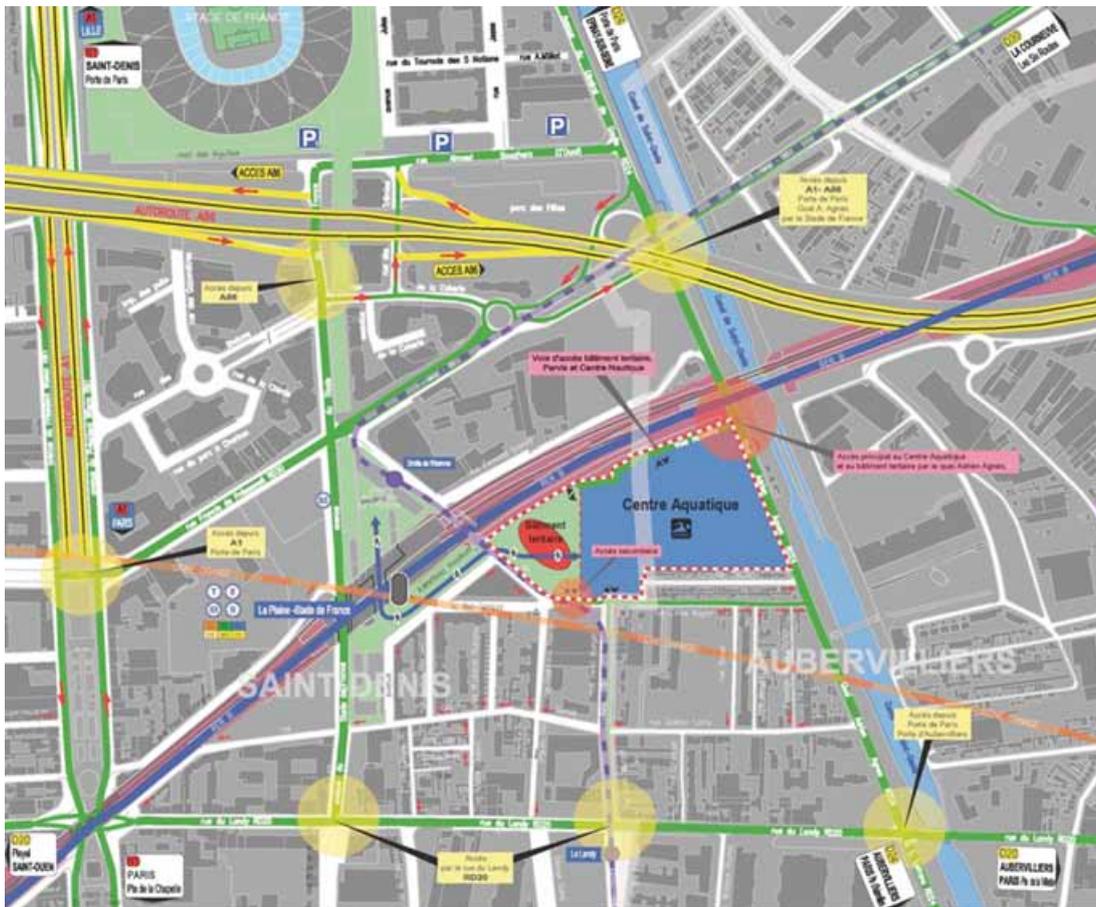
DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte

Construire un équipement public de natation de grande envergure répondant aux trois objectifs suivants :

- un équipement normalisé aux dimensions olympiques pour accueillir les manifestations sportives du plus haut niveau et les compétitions nationales et internationales de la natation sportive, et pallier les carences françaises en équipements en matière de compétitions internationales constituant à côté du Stade de France, un nouveau pôle de grands équipements sportifs ;
- un pôle remarquable d'entraînement, de stages et plus largement des pratiques sportives de la natation (natation course, plongeon, water polo et natation synchronisée) ;
- un équipement structurant pour Plaine Commune devant répondre à la demande sociale locale pour le grand public et les établissements scolaires et para scolaires (les centres de loisirs notamment).

Plan de situation et de desserte



Plan masse indicatif



Éléments de programme

- Un ensemble bâti et couvert d'une surface utile d'environ 18 000 m² et un bassin extérieur comprenant :
 - > bassin extérieur (8 lignes d'eau),
 - > bassin mixte natation / plongeon intérieur,
 - > bassin olympique intérieur (10 lignes d'eau en compétition),
 - > bassin intérieur d'échauffement/récupération et d'activités,
 - > bassin intérieur d'échauffement et d'activités.
- Des espaces extérieurs comprenant le bassin permanent découvert avec ses plages, un solarium, des jeux d'eau superficiels, des espaces paysagers de loisirs, une cour de service et une aire de stationnement.
- Pour l'accueil des très grandes manifestations (championnats du monde, jeux olympiques), 15 000 places de gradins provisoires peuvent être installées autour d'un bassin temporaire de dimension olympique (50x25 m) et deux autres bassins temporaires implantés pour l'échauffement, le water-polo et la natation synchronisée.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Créer les conditions pour la réalisation d'un ensemble tertiaire pour assurer en partie le financement du foncier.
- Assurer la desserte du site par des lignes de TC : la ligne 15 du GPE et le T8 sud.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune en qualité de délégant de service public.
- Partenaires : l'État, la Région Île-de-France, la Ville de Paris financeurs de l'investissement, les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis financeurs du fonctionnement, la Fédération Française de Natation.

CALENDRIER

- Délégation de service public : 1 an.
- Études / consultation des entreprises : 1,5 an.
- Travaux : 2 ans.

FINANCEMENT

Construction estimée à 68 M€ HT hors foncier.

III.2.B.16.

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN STRATÉGIQUE FONCIER

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Se doter d'une stratégie foncière adaptée (II.2.B.6.).
- Maîtriser les coûts du logement (II.3.B.4.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHE

La stratégie de développement du territoire doit être accompagnée d'une politique d'anticipation foncière renforcée. Les besoins de maîtrise des terrains nécessaires aux opérations d'aménagement futures, ainsi que la dynamique de montée des prix du foncier, justifient la mise en œuvre d'une stratégie foncière, coordonnant un ensemble d'outils réglementaires, techniques et financiers.

Le Plan Stratégique Foncier est le fil conducteur de cette politique, en traduisant les orientations arrêtées pour le développement futur du territoire en mesures d'anticipation foncière. En conséquence, il évolue en fonction des arbitrages politiques en matière d'aménagement et de délimitation de secteurs de projet. La démarche s'appuie sur une localisation des parcelles potentiellement mutables, de leurs caractéristiques, de leurs occupations et de leurs coûts d'acquisition estimés.

Le Plan Stratégique Foncier planifie et phase les interventions. Il sectorise des approches foncières distinctes selon les besoins de mutation et la nature des tissus concernés. Plusieurs secteurs sont ainsi identifiés :

- les secteurs d'intervention en partenariat avec les propriétaires publics ou semi-publics (cf. fiche action : Mobilisation du foncier public) ;
- les secteurs d'encadrement réglementaire (périmètres de projet, évolution des règles des documents d'urbanisme pour adaptation des destinations, des densités et des contraintes) ;
- les secteurs de mobilisation de l'enveloppe

foncière de la communauté d'agglomération Plaine Commune. L'enveloppe permet la saisie d'opportunités de préemption ainsi que les interventions en portage de court terme notamment sur le bâti habité et les terrains publics ;

- les secteurs de maîtrise et de veille foncière de l'Établissement Public Foncier Île-de-France, pour un portage foncier à court et moyen termes, et faisant l'objet de conventions d'intervention foncière ;

> Conventions existantes et à poursuivre :

- convention pré-opérationnelle « d'impulsion » et de veille foncière à Aubervilliers ;
- convention pré-opérationnelle de maîtrise foncière, de veille foncière, et de veille prospective à La Courneuve ;
- convention pré-opérationnelle de maîtrise et de veille foncière à Épinay-sur-Seine ;
- convention de maîtrise et de veille foncière à L'Île-Saint-Denis ;
- convention pré-opérationnelle de maîtrise foncière et de veille prospective à Pierrefitte-sur-Seine ;
- convention de veille prospective à Pleyel-Confluence, Saint-Denis ;
- convention pré-opérationnelle « d'impulsion », de veille foncière, et de veille prospective à Saint-Denis ;
- convention opérationnelle et pré-opérationnelle de maîtrise foncière à Saint-Ouen ;
- convention pré-opérationnelle « d'impulsion » à Stains.

> Conventions à développer, dans le cadre des priorités d'aménagement du territoire.

Les secteurs cibles de « la Foncière Commune » pour le portage foncier de long terme (cf. fiche action : outils fonciers adaptés aux activités économiques).

Un Plan Stratégique Foncier initial a été réalisé par l'équipe Avant Projet / HBS Research dans le cadre d'une étude de stratégie foncière. Ce document servira de point de départ à la démarche.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Maître d'ouvrage : Plaine Commune.
- Pilotage : Plaine Commune, Établissement Public Foncier Île-de-France, « la Foncière Commune ».
- Partenaires associés : propriétaires publics et semi-publics concernés.

CALENDRIER

- 2013 : finalisation et mise en œuvre du Plan Stratégique Foncier pour les secteurs d'articulation métropolitaine.
- À suivre : extension de la démarche aux autres secteurs de projet de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : élaboration et mise en œuvre du Plan Stratégique Foncier, mobilisation d'une enveloppe foncière.
- Villes : adaptation des documents d'urbanisme aux orientations du Plan Stratégique Foncier.
- CG : coordination de la politique patrimoniale avec les objectifs définis dans le cadre du Plan Stratégique Foncier.
- CR : coordination des politiques patrimoniales avec les objectifs définis dans le cadre du Plan Stratégique Foncier.
- Mobilisation de l'Établissement Public Foncier Île-de-France.
- Autres : EPFIF : mobilisation des enveloppes pour le portage foncier décliné dans les conventions d'intervention foncière.

III.2.B.17.

OUTILS FONCIER ADAPTÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

- Se doter d'une stratégie foncière adaptée (II.2.B.6.).
- Favoriser le maintien et la modernisation durable des activités industrielles et logistiques et l'accueil TPE, PME (II.4.B.3.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHE

La majorité du foncier potentiellement mobilisable dans les secteurs d'articulation métropolitaine se situe sur des parcelles occupées par de l'activité économique. Ces fonciers constituent à la fois une ressource notable pour le développement en recyclage urbain et posent l'enjeu majeur du maintien d'un tissu économique mixte et diversifié sur le territoire.

Qu'il vise à une diversification des fonctions ou à la consolidation d'entreprises sur site, un mode d'intervention particulier est nécessaire pour les emprises d'activités. Cette intervention est permise par le développement d'un outil et d'une démarche spécifique.

- La mise en place de « la Foncière Commune » (SAS en cours de constitution). Cette filiale de l'Établissement Public Foncier Île-de-France et de la Société d'Économie Mixte Plaine Commune Développement a vocation à réaliser des opérations de portage foncier sur du long terme (10 ans minimum), afin de minimiser les coûts importants de maîtrise de ce type de tissu, aux indemnités d'éviction ou frais de relocalisation importants. Un portage de long terme permet une gestion optimisée de l'occupation ainsi que le dégagement de loyers qui compensent en partie les dépenses. Les sites sur lesquels intervient « la Foncière Commune » doivent bénéficier d'une localisation stratégique pour les futures opérations d'aménagement communautaires et permettre de dégager des rendements locatifs. Ces fonciers cibles sont identifiés dans le cadre du Plan Stratégique Foncier communautaire (cf. fiche action : Mise en œuvre d'un Plan Stratégique Foncier) et doivent faire l'objet d'analyses approfondies pour déterminer l'intérêt d'une intervention. Le portage long

peut également représenter un levier de développement de nouvelles activités économiques, notamment dans le secteur de la culture et de la création. Les biens portés peuvent accueillir ponctuellement ce type d'entreprises, lorsque cet accueil est compatible avec le modèle économique général.

- La création par Plaine Commune d'une mission de Maîtrise d'œuvre de Développement Urbain et Économique. À l'instar d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale « relogement », il s'agit d'une ingénierie économique dédiée permettant d'accompagner au mieux les entreprises dans les relocalisations ou reconfigurations éventuelles de sites, de cadrer les interventions de « la Foncière Commune » et de confronter les orientations en matière de renouvellement urbain aux orientations de la politique économique. Le pilotage de la Maîtrise d'œuvre de Développement Urbain et Économique est bipolaire, associant le service foncier de Plaine Commune à la direction du développement économique.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Création de « La Foncière Commune »
Maître d'ouvrage : Établissement Public Foncier Île-de-France et Société d'Économie Mixte Plaine Commune Développement.
- Maîtrise d'œuvre de Développement Urbain et Économique.
Maître d'ouvrage : Plaine Commune.

CALENDRIER

- 2012 : validation de la création de la filiale par le conseil d'administration de l'EPPFIF.
- Mi 2013 : validation de la création de la filiale par le conseil d'administration de la SEM Plaine Commune Développement.
- 2013 : lancement d'une première mission d'évaluation des besoins pour la Maîtrise d'œuvre de Développement Urbain et Économique.

FINANCEMENT

Coût : participation au capital initial de « la Foncière Commune » à hauteur de 1,5 millions d'euros pour la SEM Plaine Commune Développement et de 8,5 millions d'euros pour l'Établissement Public Foncier Île-de-France.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : lancement d'une mission de Maîtrise d'œuvre de Développement Urbain et Économique.
- Autres (préciser) : EPPFIF / SEM Plaine Commune Développement : création de « la Foncière Commune » et constitution d'un capital initial de 10 M€, permettant de dégager des capacités d'intervention via l'emprunt.

III.2.B.18.

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC

OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

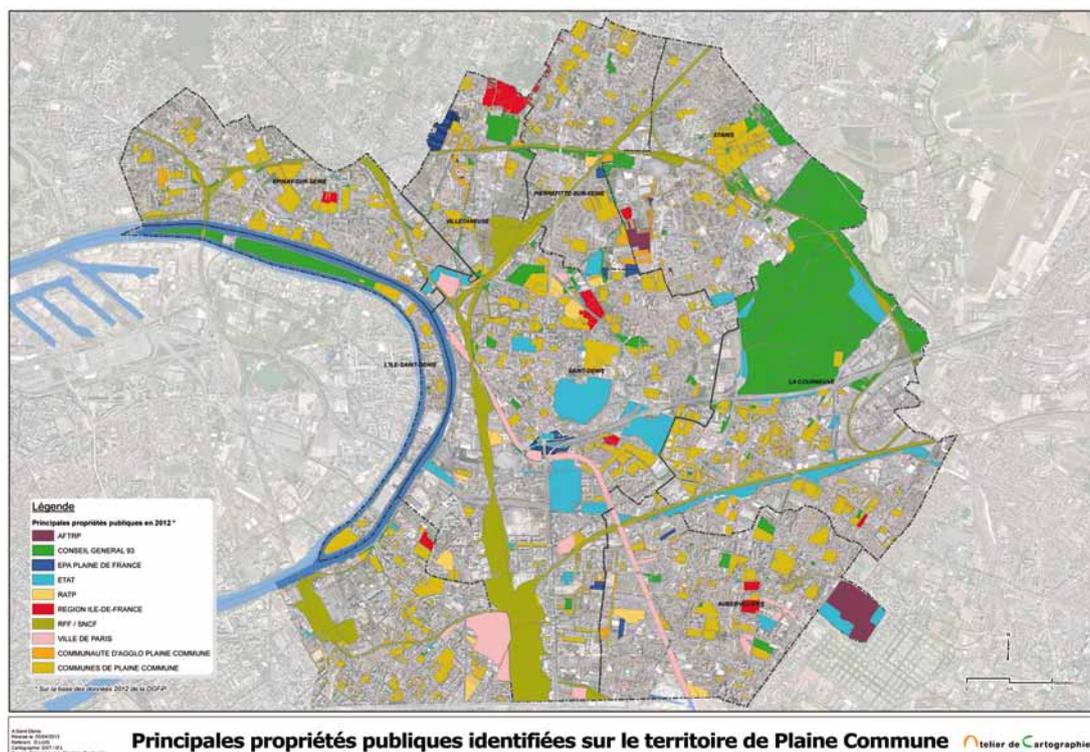
- Se doter d'une stratégie foncière adaptée (II.2.B.6.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Maîtriser les coûts du logement (II.3.B.34.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHÉ

Le territoire de Plaine Commune se caractérise par l'importance du volume de ressources foncières détenues par des propriétaires publics. Les prospections foncières mettent notamment en exergue ce potentiel mobilisable dans les périmètres des secteurs d'articulation métropolitaine. Dans une démarche de projet, des partenariats doivent être mis en place afin de permettre le développement et le renouvellement urbain sur ces terrains dont la valorisation ne peut s'inscrire uniquement dans une logique de marché.

Propriétaires concernés par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013

En premier lieu, sont concernés l'ensemble des propriétaires, notamment État et Établissements Publics d'État, visés par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social et par ses décrets d'application à venir. En déplaçant les montants de décote applicable aux terrains déclarés inutiles aux missions de service public assurées par ces propriétaires, la loi propose un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de développement du logement et de mixité sociale. La mobilisation de ce foncier doit ainsi permettre la réalisation des ambitieux objectifs de production de logements, mais également contribuer à la production des équipements nécessairement induits par l'arrivée de nouveaux habitants, contribuant ainsi à l'aide aux maires bâtisseurs engagés dans la production sociale.



La loi n°2013-61 prévoit l'établissement et l'actualisation progressive, par le représentant de l'État dans la Région et après avis du comité régional de l'habitat, du maire et du président de l'EPCI, d'une liste de terrains pour lesquels une décote est de droit.

Pour permettre d'accompagner les opérations concourant au projet de territoire présenté dans le présent Contrat de Développement Territorial, et plus généralement participant aux objectifs de production de logements et d'équipements pour le territoire, cette liste sera initiée et élaborée sous l'autorité du préfet de région. Un dispositif de travail associant les services de l'État (DRIEA, DRIHL, France Domaine, services utilisateurs, propriétaires) et ceux de la communauté d'agglomération Plaine Commune sera mis en place pour préparer une première liste de terrains mobilisables, en fonction du phasage des opérations concernées, préciser les conditions et modalités de libération et, en fonction d'objectifs programmatiques partagés (quantitatifs, qualitatifs), proposer des modalités d'application de décotes, conformes aux dispositions de la loi 2013-61 et de ses décrets d'application à venir. L'ensemble des pistes devra être exploré, notamment celle du bail emphytéotique de long terme. Une fois arrêtée après avis du CRH et des communes concernées, cette liste de terrains fera l'objet de conventions particulières.

Autres propriétaires publics

Pour l'ensemble des propriétaires publics sur le territoire communautaire, une démarche partenariale similaire doit être engagée. En appui sur des conventions foncières par propriétaires, elle devra permettre la coordination des politiques patrimoniales et de la politique de développement urbain présentée dans le présent Contrat de Développement Territorial, et déclinée dans un Plan Stratégique Foncier (cf. fiche action : Mise en œuvre d'un Plan Stratégique Foncier). Dans ce cadre, l'ensemble des pistes devront être explorées, notamment celle du bail emphytéotique de long terme.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pour les terrains concernés par la loi n°2013-61
 - > Pilotage : préfecture de la Région Île-de-France.
 - > Partenaires associés : Plaine Commune, État (DRIEA, DRIHL, France Domaine), propriétaires concernés.
 - > Dispositif de gouvernance : un groupe de travail associant Plaine Commune et l'État a vocation à préparer une liste des terrains ouvrant le droit à une décote, ainsi qu'à proposer des montants de la dite décote et les objectifs programmatiques pour les opérations liées.
- Pour les autres terrains publics
 - > Maître d'ouvrage : Plaine Commune.
 - > Pilotage : Plaine Commune, propriétaires publics concernés.

CALENDRIER

- 2012 : un premier travail d'identification des terrains concernés a été réalisé par Plaine Commune.
- 2013 : propositions de conventionnements bilatéraux avec les propriétaires publics ou semi-publics. Dès publication des décrets d'application de la loi n° 2013-61, démarrage du dispositif de travail préparatoire à l'établissement d'une première liste de terrains ouvrant le droit à une décote.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : mobilisation des terrains de l'État et des propriétaires identifiés par les décrets d'application de la loi n° 2013-61.
- Plaine Commune : engagements en matière de programmation pour les opérations sur les fonciers cédés ; coordination des actions dans un Plan Stratégique Foncier ; mobilisation du foncier public.
- Ville(s) : mobilisation du foncier public.
- CG : coordination des politiques patrimoniales avec les objectifs définis dans le cadre du Plan Stratégique Foncier.

III.2.B.19.

RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Poursuivre la requalification du parc existant et lutter contre la précarité énergétique (II.3.B.2.).
- Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire (II.3.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHE

Contexte

Le territoire se caractérise par une grande fragilité vis-à-vis des principaux déterminants de santé. La situation sanitaire de la population est alarmante, d'une part, en lien étroit avec les déterminants sociaux et urbains et, d'autre part, en lien avec une difficulté d'accès aux soins prégnante, même si de façon irrégulière sur le territoire, et participant de la moindre qualité de vie sur le territoire.

Face à ce constat, les villes du territoire de Plaine Commune ont engagé des politiques environnementales et sociales fortes accompagnées de politiques de santé publique ambitieuses et volontaristes dans le domaine de l'accès aux soins, du 1^{er} recours et de la prévention, à travers leurs AVS, leurs Centres Municipaux de Santé et en articulation avec les professionnels libéraux, leurs partenaires associatifs et institutionnels, ceci malgré un contexte financier globalement alarmant pour les communes et leurs partenaires (Conseil général, PMI notamment, hôpitaux, sécurité sociale). Huit Contrats Locaux de Santé de préfiguration ont été signés avec l'Agence Régionale de Santé et l'État afin de mieux articuler l'action publique et d'en optimiser la lisibilité. À ce titre, l'Agence Régionale de Santé a financé des diagnostics territoriaux afin de mieux cibler les besoins de la population et de conclure de nouveaux contrats de santé pluri-annuels per-

mettant de résorber les inégalités territoriales de santé, et mis à disposition des dites villes des monographies démographiques et des études de la CPAM sur la consommation de soins à l'échelle communale. Ces CLS englobent des thématiques diverses : accès aux soins, santé mentale, addictions, nutrition, problématiques liées à la santé des jeunes, des enfants, handicap, habitat dégradé, bucco-dentaire, périnatalité.

À l'occasion de l'élaboration du CDT, les partenaires ont souhaité réinscrire cet enjeu de santé dans un projet plus global de développement du territoire et à une échelle territoriale plus large, celle de la communauté d'agglomération. Un travail partagé entre Plaine Commune et les 9 villes du territoire a permis de faire émerger les principaux enjeux de santé qui se posent en articulation avec le projet de développement du territoire. Il convient désormais de le partager avec l'Agence Régionale de Santé mais aussi le Conseil général du 93, la CPAM, l'Éducation Nationale...

Objectifs

- Articuler questions de santé et projet d'aménagement et de développement du territoire en lien avec l'environnement urbain.
- Renforcer l'offre de santé sur le territoire pour un libre accès de tous aux soins et à la prévention, y compris dans les écoles.
- Aborder cette question à une échelle plus large et de façon encore plus partenariale pour améliorer les réponses apportées.

Description

Un diagnostic territorial a été dressé par le groupe de travail Plaine Commune/villes et 4 objectifs ont été identifiés pour un futur plan d'action ainsi qu'un certain nombre de pistes opérationnelles à travailler.

- Traiter de façon transversale la question de la santé en la rattachant aux problématiques d'environnement et de cadre de vie avec notamment l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) du projet transports à Plaine Commune financée par l'ARS et l'INPES, en articulation CDT/Agendas 21 :

- > actions de santé publique dans le domaine du bruit et de la pollution,
- > actions de prévention de la réduction de la pollution de l'air et des sols à travers les Contrats locaux de santé.
- Lutter contre la désertification médicale et favoriser l'implantation des professionnels :
- > accompagnement à l'installation des professionnels de santé,
- > mise en place d'un guichet unique à destination des professionnels libéraux,
- > recours aux étudiants non thésés pour les Centres Municipaux de Santé,
- > incitations au regroupement des professionnels de santé.
- Assurer un maillage territorial de l'offre de prévention et de soins, pertinent et efficient :
- > assurer la pérennité financière des équipements et dispositifs existants,
- > mettre en place un projet partenarial hôpital/communes pour faire le lien avec les Centres Médicaux de Santé,
- > pallier les carences d'offre du territoire en termes de capacité d'accueil (santé mentale et handicap notamment),
- > résoudre le manque de personnels de santé scolaire sur le territoire en réfléchissant à des moyens innovants pour recruter et fixer localement les personnels nécessaires.
- Favoriser l'émergence de pratiques innovantes :
- > pratiques liant politiques publiques de santé et du social,
- > développement de la télémédecine.

Sur cette base, l'enjeu est de poursuivre ce travail avec un cercle partenarial élargi et de le concrétiser sous la forme d'un plan d'action ; cette action « santé » se déroulera donc en deux temps.

- Étape 1 : partage avec les partenaires du diagnostic, des objectifs et des axes stratégiques identifiés à l'occasion de l'élaboration du CDT.
- Étape 2 : déploiement d'un plan d'action partenarial à l'échelle du territoire sous une forme juridique à déterminer.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Groupe de travail à élargir aux partenaires non encore inclus.
- Cartographie sur l'offre de santé (Paris 12, Plaine Commune, CG93).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : à définir : villes et Agence Régionale de Santé.
- Partenaires associés : Plaine Commune, villes, CG93 (dont PMI), CRIF, préfecture, autres.
- Dispositif de gouvernance : comité technique : groupe de travail partenarial – comité de pilotage à mettre en place.

CALENDRIER

- Étapes :
 - > 2013 : partage du diagnostic, des objectifs et élaboration du plan d'action ;
 - > 2014 : lancement du plan d'action.
- État d'avancement : diagnostic et plan d'action : premières propositions établies – à discuter avec les partenaires.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

État, Plaine Commune, Ville(s), CG, CR : Participation au groupe de travail.

III.3. TROUVER DE MEILLEURES CONDITIONS DE LOGEMENT DANS UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT, MIXTE ET SOLIDAIRE

III.3.A. Liste des projets structurants par phase

	2014- 2021	2022-2027	2028-2030
Construction de logements	<ul style="list-style-type: none"> • 3200 logements /an jusqu'en 2015 dans le cadre du PLH actuel* • 4200logements/ an à partir de 2016 en rythme annuel moyen dans le cadre du PLH suivant (2016-2021)* Dont : 40% de logement locatif social en intégrant la rénovation du parc social - 20% PLS 50% PLU 30% PLAI - 10% accession sociale à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> • 4200 logements/an en rythme annuel moyen dans le cadre du PLH 2022-2027* Dont : - 40% de logement locatif social en intégrant la rénovation du parc social - 20% PLS 50% PLU 30% PLAI - 10% accession sociale à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> • 4200 logements / an en rythme annuel moyen* Dont : - 40% de logement locatif social en intégrant la rénovation du parc social - 20% PLS 50% PLU 30% PLAI - 10% accession sociale à la propriété
Réhabilitation de logements	<ul style="list-style-type: none"> • poursuite de la rénovation urbaine : fin de l'ANRU I et suites* • Poursuite des PNRQAD Aubervilliers, Saint-Denis et Saint-Ouen* • Mise en œuvre des autres dispositifs d'amélioration de l'habitat privé* 		
Habitat spécifique	logement étudiant <ul style="list-style-type: none"> • 34 résidences, 5000 logements étudiants jusque 2015* • démarrage du projet de Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP)* plan d'action ménages vulnérables* plan d'action salariés non résidents*	<ul style="list-style-type: none"> • poursuite projet de Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP)* • poursuite plan d'action ménages vulnérables • poursuite plan d'action salariés non résidents 	<ul style="list-style-type: none"> • poursuite plan d'action ménages vulnérables • poursuite plan d'action salariés non résidents
Ratio habitat/ bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio d'équilibre habitat/bureau : 1,67 jusqu'en 2016. • Nouveau ratio à partir de 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio d'équilibre habitat/bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio d'équilibre habitat/bureau
Culture et création et habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche du « 1% Territoire de la Culture et de la Création » sur les opérations de renouvellement urbain • L'art en chantier 		

III.3.B. Fiches-action

III.3.B.1.

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION ET L'ARRIVÉE DES TRANSPORTS EN COMMUN

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat

Une croissance démographique exceptionnelle (taux de croissance annuel de la population de 1.5 contre 0.7 en Île-de-France). Un territoire très urbanisé et dense mais offrant des opportunités foncières importantes. Une déclinaison territoriale de l'objectif annuel de production de 70 000 logements en Île-de-France en adéquation avec les besoins de la population et l'arrivée de nouveaux transports en commun.

Objectifs

Répondre aux besoins des habitants du territoire et contribuer à l'effort régional en accueillant une nouvelle population. Contribuer à détendre le marché du logement en procurant une offre adaptée aux attentes des ménages et des salariés.

Description

- 2014-2015 : 3 200 logements par an conformément au PLH.
- À partir de 2016 : 4 200 logements par an en rythme annuel moyen dont 40 % de logement locatif social en intégrant la rénovation du parc social.
- Répartition des financements : 30% PLAI, 50% PLUS et 20% PLS. 10% en accession sociale à la propriété.

Périmètre

Les 9 communes de Plaine Commune.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Convention Qualité Construction neuve et prise en compte des préoccupations environnementales.
- Arrivée effective des transports en commun.
- Financement du logement social.
- Mobilisation des terrains de l'État.
- Aide aux maires bâtisseurs.

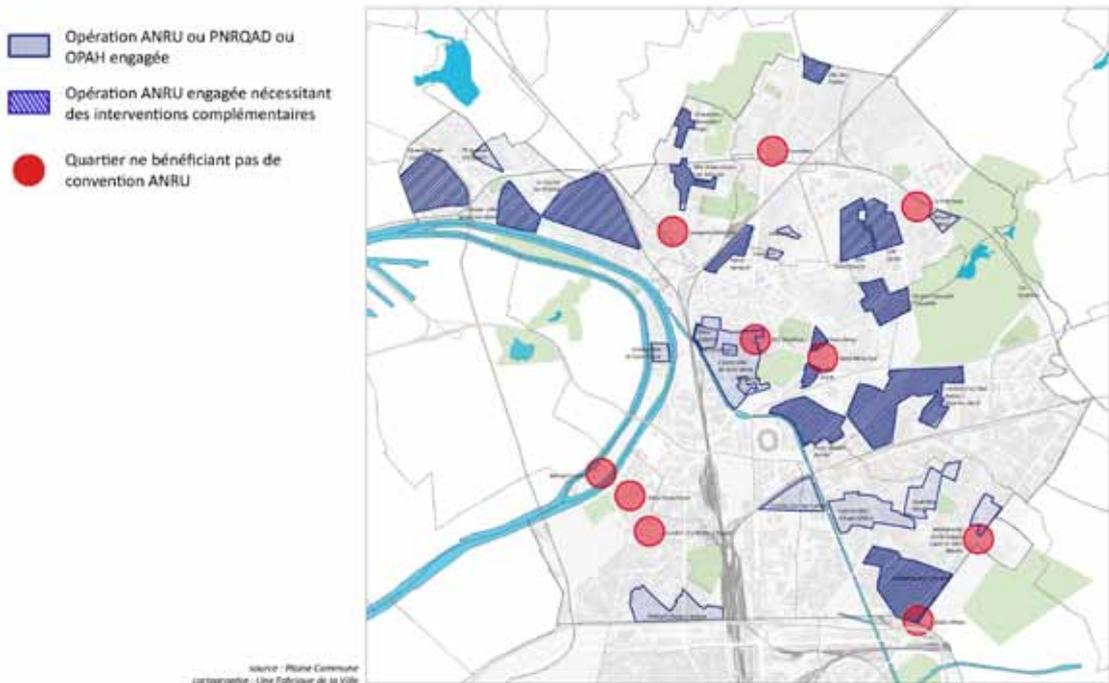
PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune – Service Habitat Neuf Social, Observatoire de l'Habitat.
- Partenaires associés : villes du territoire, SEM, bailleurs sociaux, promoteurs, État, Conseil général, Conseil régional.

CALENDRIER

- 2013-2015 : 3 200 logements par an conformément au PLH soit 9 600 logements.
- À partir de 2016 : 4 200 logements par an en rythme annuel moyen.

POURSUITE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE



III.3.B.2.

POURSUITE DES ACTIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

OBJECTIF DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Poursuivre la requalification du parc existant et lutter contre la précarité énergétique (II.3.B.2.).
- Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire (II.3.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat

Face au constat alarmant de la dégradation

des conditions de vie dans les quartiers les plus fragiles, la loi sur la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 prévoit un effort national sans précédent de transformation de ces quartiers. Cet effort porte pour l'essentiel sur la réhabilitation et la diversification du parc de logements, l'amélioration de l'offre en matière d'équipements et de services et la mise en œuvre d'une nouvelle conception des aménagements urbains. Le Programme national de la rénovation urbaine dit PNRU qui en résulte vise à enrayer la concentration géographique des populations en difficulté en favorisant leur intégration et en redonnant une attractivité aux quartiers concernés : diversifier les fonctions urbaines, favoriser la mixité sociale par un parc diversifié, intégrer les quartiers au reste de la ville... La mise en œuvre de ce programme, confiée à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine mobilise au niveau national plus de 12 Mds d'euros, eux mêmes générateurs de plus de 40 Mds d'investissements qui se répartissent sur 490 opérations.

Sur Plaine Commune, ce plan se traduit par 23 projets de rénovation urbaine, impactant directement plus de 120 000 habitants, représentant un investissement cumulé de près de 1.6 Md € auquel l'ANRU participe à hauteur d'environ 30%.

Au vu de l'avancée effective du programme national et selon l'avis des différents acteurs, les résultats sont positifs même s'il est également pointé que les investissements en question sont encore insuffisants et ne font souvent que rattraper un déficit accumulé depuis plusieurs décennies dans ces quartiers souvent très dégradés. Surtout, ils ne résolvent pas sur le fond les causes économiques et sociales des difficultés de la population, victime, ici plus qu'ailleurs, de la précarité et du chômage.

Aussi, l'action entreprise dans les quartiers d'habitat social doit-elle être pérennisée dans les quartiers rénovés, poursuivie dans ceux qui ne le sont pas encore et élargie aux quartiers n'ayant pas encore bénéficié de programme de rénovation urbaine. Surtout, l'accompagnement social des populations doit y être amplifié pour répondre aux problèmes qu'elles rencontrent.

Ainsi convient-il de distinguer :

1. les quartiers rénovés dans lesquels doivent être mis en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement social visant à pérenniser l'acquis des investissements réalisés (Politique de la ville, Gestion urbaine de proximité, etc.) ; les partenaires concernés engagent les démarches de clôture de convention qui prévoient notamment l'élaboration de plans stratégiques locaux ainsi que des réflexions pour une poursuite de l'accompagnement des quartiers par les politiques de droit commun.

2. les projets déjà retenus dans le cadre du PNRU mais qui, pour être menés à leur terme peuvent nécessiter des actions de renouvellement urbain complémentaires ; une démarche conjointe et partagée entre Plaine Commune et l'État à élaborer dans le cadre des clôtures de convention sera réalisée pour identifier les

besoins complémentaires sur les quartiers pour lesquels une intervention publique forte en matière de renouvellement urbain apparaît utile et pertinente.

3. et les projets nouveaux qui n'ont pas bénéficié du PNRU et qui nécessitent une intervention publique massive en matière de rénovation urbaine.

Les études déjà engagées par les collectivités locales visant à identifier les quartiers qui devraient faire l'objet d'un prolongement d'intervention de renouvellement urbain ou ceux qui devraient faire l'objet d'une intervention de même nature seront partagées avec les services de l'État et serviront de support de travail à approfondir (diagnostic, programmation urbaine...) dans la perspective d'une décision de lancement d'un nouveau dispositif de rénovation urbaine dans une démarche partagée entre Plaine Commune et l'État.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Aide exceptionnelle du CG de Seine-Saint-Denis aux communes engagées dans un PRU et au potentiel financier les plus faibles, pour la rénovation et la reconstruction de leurs établissements scolaires (établissement Danielle-Mitterrand à Pierrefitte-sur-Seine).
- Études : un programme d'études préalables à d'ores et déjà été engagé par Plaine commune pour anticiper la mise en place d'un nouveau dispositif de rénovation urbaine qui reste à préciser. Ces études, qui représentent un investissement préliminaire d'environ 450 000 € devront être approfondies. On peut estimer à autant les montants d'études à conduire pour finaliser les études préalables.
- Accompagnement social : la mise en place des projets de rénovation urbaine des quartiers d'habitat social doit être pensée dans la logique plus globale de l'amélioration des conditions de vie des habitants, de la prise en compte de leurs spécificités et des problèmes aigus auxquels ils sont confrontés.

III.3.B.3.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE – PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Poursuivre la requalification du parc existant et lutter contre la précarité énergétique (II.3.B.2.).
- Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire (II.3.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat

Des centres-villes anciens avec un bâti très dégradé (de 20 % à 40 % du parc privé potentiellement indigne) accueillant une population fragile. De nombreuses procédures de péril et d'insalubrité, avec une présence avérée de marchands de sommeil.

Objectifs

Lutter contre l'habitat indigne, conforter la centralité de ces quartiers en articulant dispositifs programmés de réhabilitation, opérations d'aménagements et redynamisation des tissus commerciaux pour traiter durablement les îlots centraux d'habitat très dégradé.

Périmètre

Problématique concentrée en particulier sur les centres d'Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen.

Description de l'action

- Poursuite de la démarche engagée dans le cadre des PNRQAD de Saint-Denis et Aubervilliers et recherche des dispositifs complémentaires permettant de traiter de nouveaux îlots prioritaires.
- Mise en œuvre des actions arrêtées dans le cadre du volet ingénierie du PNRQAD de Saint-Ouen.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Poursuite de l'accompagnement par des financements publics des dispositifs (ANAH, Région, Département sous réserve de la fin du moratoire (2015) et du budget départemental pour les FIQ OPAH).
- Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (sur 3 communes : Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Comité de Pilotage : Plaine Commune/Villes/État (avec l'appui de ses agences)
Partenaires associés : bailleurs sociaux, Département, Région, Justice, Caisse des Dépôts, Soreqa, aménageurs, promoteurs.

CALENDRIER

Achèvement des PNRQAD Aubervilliers et Saint-Denis prévu en 2016-2017.

III.3.B.4.

MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Poursuivre la requalification du parc existant et lutter contre la précarité énergétique (II.3.B.2.).
- Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire (II.3.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat

Un taux de Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) intercommunal de 20%, des constats multiples (habitat indigne, des copropriétés récentes en voie de fragilisation, division pavillonnaire, précarité énergétique). Des occupants modestes (propriétaires ou locataires) qui méconnaissent leurs droits et/ou leurs obligations.

Objectifs

Mise en œuvre d'un plan d'action territorialisé mobilisant les outils adaptés afin d'enrayer les spirales de dégradation du parc privé à l'œuvre.

Descriptif de l'action

- Mener à leur terme les opérations en cours : OPAH-RU, OPAH-CD, PDS, ORI, RHI, PLHI sur les villes concernées.
- Elaborer des diagnostics et études pré-opérationnelles visant à redéfinir un plan d'action adapté aux enjeux sur les villes d'Épinay, Villetaneuse, Stains, La Courneuve, Pierrefitte et Saint-Ouen.

Périmètre

Les 9 communes de Plaine Commune.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Poursuite de l'accompagnement par des financements publics des dispositifs (ANAH, Région, Département sous réserve de la fin du moratoire et du budget départemental).
- Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne sur 3 communes (Aubervilliers, Saint-Ouen, Saint-Denis).
- Aide du Conseil général de Seine-Saint-Denis aux Propriétaires Occupants (AGCPO) sous réserve de crédits disponibles.
- Articulation avec les enjeux de précarité énergétique.
- Financement des diagnostics et études pré-opérationnelles sur les villes concernées.
- Mobilisation renforcée des services de l'État (police et Justice) dans le cadre notamment de la lutte contre l'habitat insalubre.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Comité de Pilotage : Plaine Commune/Villes/État (avec l'appui de ses agences).

Partenaires associés : bailleurs sociaux, Département, Région, Justice, Caisse des Dépôts, aménageurs, promoteurs.

CALENDRIER

- En cours : 3 OPAH-RU, 1 OPAH-CD, 4 PDS, 2 PLHI, RHI (3 adresses, hors PNRQAD), ORI (18 adresses).
- 2018 : échéance des dernières opérations en cours.

III.3.B.5.

OFFRIR UNE RÉPONSE AUX BESOINS EN LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Produire une offre suffisante de logements adaptés aux publics dits spécifiques (II.3.B.3.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat

Plus de 40 000 étudiants sur le territoire de Plaine Commune.

3 200 étudiants de Master et 4 500 doctorants à venir sur le site du Campus Condorcet.

Moins de 7% des étudiants sont logés en résidences étudiantes en 2010.

26 résidences en service au 1^{er} janvier 2013 soit 33 738 logements étudiants avec la commune de Saint-Ouen.

Objectifs

- 5 000 logements étudiants sur le territoire de Plaine Commune en 2015, puis poursuite de l'objectif d'une proportion de 9% des étudiants du territoire logés en résidence étudiante.
- Garantir une territorialisation équilibrée des résidences.
- Concevoir des résidences qui irriguent le territoire, rôle d'animation de la cité.
- Examiner les modalités (dont impacts financiers) d'une extension du travail du CLLAJ 93 Ouest à l'ensemble de l'agglomération.

Description

- Produire une offre de logements étudiants : atteindre le nombre de 34 résidences (de 150 logements maximum) en 2015, puis objectifs de 9 % des étudiants logés en résidence.
- Affecter des emprises foncières identifiées dans l'étude foncière du PLH aux résidences étudiantes.
- Rechercher des solutions innovantes d'hébergement dans le parc existant (colocation...).
- Élaborer un cahier des charges type (Convention Qualité Résidences étudiantes) en matière de construction et de gestion.

Périmètre

Les 9 communes de Plaine Commune. Nombre de résidences à définir dans le cadre de l'élaboration du prochain PLH 2016 – 2021.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Cofinancement du logement social.
- Mobilisation du foncier.
- Respect de la Convention Qualité Résidences étudiantes.
- Arrivée des transports en commun.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaires associés : villes du territoire, SEM, bailleurs sociaux, État, Conseil régional.

CALENDRIER

Le nombre de résidences existantes et en projet permet d'atteindre le nombre fixé dans le PLH : 5 000 logements étudiants, ensuite le développement reste à calibrer.

III.3.B.6.

QUARTIER UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DU GRAND PARIS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée sur le territoire (II.3.B.1.).

Produire une offre suffisante de logements adaptés aux publics dits spécifiques (II.3.B.3.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

En réponse à la crise du logement étudiant en Île-de-France, a émergé l'idée de construire une deuxième cité universitaire internationale, pendant de la CIUP du boulevard Jourdan. Cette suggestion a notamment été reprise dans les travaux de l'équipe dirigée par l'AUC sur les conditions d'émergence d'un cluster de la création (2010) à Plaine Commune. Premier territoire universitaire en Île-de-France après Paris, Plaine Commune présente en effet de nombreuses caractéristiques propices à l'implantation d'un tel équipement. Très accessible depuis le centre de la métropole et l'aéroport Charles-de-Gaulle, Plaine Commune rayonne déjà à l'international grâce à ses grands équipements (Cité Européenne du Cinéma, Stade de France, Campus Condorcet à venir), ce qui en fait un territoire idéal pour l'accueil d'étudiants étrangers. De plus, la population étudiante est particulièrement impliquée dans la vie culturelle et recèle un fort potentiel de créativité. Ce quartier universitaire international répondrait donc parfaitement à l'objectif d'hybridation des populations du Territoire de la Culture et de la Création.

Le projet de QUIGP répond à plusieurs enjeux métropolitains :

- il renforce le rayonnement international de la région capitale et son ambition de ville mondiale ;
- il permet la montée en gamme de l'accueil d'étudiants étrangers, futurs ambassadeurs du territoire ;
- il constitue un emblème de cette partie du territoire et du Grand Paris, en prenant dès à présent le parti d'une architecture hautement symbolique ;
- positionné près de futurs nœuds de trans-

ports métropolitains très performants, il apporte au Grand Paris universitaire un lieu facilement accessible depuis la majorité des universités et grandes écoles franciliennes.

Et participe à l'émergence du Territoire de la Culture et de la Création :

- il constitue un ingrédient essentiel de la ville créative de Plaine Commune ;
- il matérialise le projet de TCC au travers d'une architecture de qualité ;
- il donne corps au principe d'« hybridation » des populations, développé dans le cadre du TCC ;
- il met à disposition des étudiants et des habitants du territoire une offre de services culturels de qualité.

Une étude de faisabilité opérationnelle quant à l'implantation d'un quartier universitaire international à Plaine Commune est actuellement en cours. Cette étude fait suite à une mission exploratoire confiée en 2011 au Master de Stratégies Territoriales et Urbaines de Sciences Po Paris. Il s'agit maintenant de préciser les contours et le montage de ce quartier, et d'en tester la faisabilité opérationnelle sous les aspects marché, programmation, économique, urbain et foncier. Suite à un processus de sélection associant les financeurs, l'étude a été attribuée au groupement Act Urba/Latitude, avec les sous-traitants ADELE et Philippe Bassetti.

Le projet de Quartier Universitaire Internationale a vocation à se localiser au nord de Paris, sur le territoire de Plaine Commune. Il sera le pendant de la CIUP du boulevard Jourdan. Mais son rayon d'influence est bien le territoire métropolitain du Grand Paris.

L'étude en cours devra proposer une localisation pour ce quartier universitaire international, en répondant à des critères d'accessibilité et de proximité des sites d'enseignement supérieur du territoire.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'EPA Plaine de France a été mandaté pour mener cette étude en lien étroit avec la CA Plaine Commune. Une vingtaine de partenaires sont associés au comité de pilotage :

- l'État au travers de la préfecture de région et les directions régionales concernées (DRIEA-

DRAC) ainsi que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

- les collectivités locales : Plaine Commune, les 9 villes de Plaine Commune, la Ville de Paris, Paris Métropole, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, la Région IdF ;
- les institutions publiques concernées : Caisse des Dépôts, EPFIF, CNOUS, CROUS de Paris, CROUS de Créteil ;
- les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : la Fondation Universitaire Internationale de Paris, la Conférence des Présidents Universitaires d'IdF, la Conférence des Grandes Écoles, l'EP du Campus Condorcet, Paris 8, Paris 13, Louis-Lumière, le CNAM, SupMéca, l'École du patrimoine, l'Erasmus Student Network, les PRES, Campus France, le Rectorat de Paris et le Rectorat de Créteil.

Ce comité de pilotage sera appuyé par un comité technique aux effectifs plus réduits.

CALENDRIER

L'étude de faisabilité opérationnelle comportera :

- une étude de marché (offre et demande),
- la programmation de services et de bâtiments
- l'étude du modèle économique (investissement et exploitation),
- la localisation précise (opportunités et contraintes foncières, par parcelles).

Le calendrier général est le suivant :

- 2013 : étude de faisabilité opérationnelle.
- 2014 : phase pré-opérationnelle (tour de table, montage...).
- 2015 : engagement de la phase opérationnelle.

L'étude de faisabilité a été engagée en décembre 2012, et doit durer 1 an environ. Le planning suivant est donné à titre indicatif.



FINANCEMENT

Établissement public d'aménagement

Plaine de France.....	40 000 € HT.
Préfecture de région.....	50 000 € HT.
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche -> EPAURIF.....	30 000 € HT.
Établissement Public Foncier d'Île-de-France.....	30 000 € HT.
Communauté d'agglomération Plaine Commune.....	5 000 € HT.
Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires.....	4 000 € HT.
Caisse des dépôts.....	10 000 € HT.
TOTAL.....	169 000 € HT.

La participation de l'EPFIF est assujettie à l'affermissement de la tranche conditionnelle portant sur la réceptivité des parcelles ciblées.

III.3.B.7.

ACCROITRE LES RÉPONSES AUX BESOINS DE LOGEMENT ET PARTICIPER À LA CONCEPTION D'UNE RÉPONSE INNOVANTE POUR LES MÉNAGES LES PLUS VULNÉRABLES

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.).
- Produire une offre suffisante de logements adaptés aux publics dits spécifiques (II.3.B.3.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constats

Un certain nombre de ménages sont dans des situations sociales et/ou financières qui ne leur permettent pas d'accéder à un logement par les voies classiques. Les structures d'hébergement qui accueillent certains de ces ménages sont saturées et il n'existe pas de parcours résidentiel adapté à ces demandeurs.

Objectifs

Proposer une réponse accessible aux ménages les plus vulnérables, sans pour autant créer un nouveau produit spécifique.

Eviter de compartimenter les réponses en produits-logements, par catégories de demandeurs potentiels.

Description

Phase 1 : étude.

- Mobiliser les partenaires de Plaine Commune autour d'une réflexion innovante sur le logement des publics ciblés.
- Identifier collectivement les typologies de ménages qualifiés de « vulnérables » en matière d'entrée sur le marché du logement en s'appuyant sur les réflexions en cours sur le PDALPD.
- Identifier les expériences innovantes sur d'autres territoires, et analyser leur reproductibilité sur Plaine Commune.

Phase 2 : mise en œuvre d'une expérimentation sur le territoire de Plaine Commune en vue d'analyser les conditions de sa reproductibilité.

Périmètre

Les 9 communes de Plaine Commune.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la faisabilité du projet puis sur sa réalisation.
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) élaboré conjointement par l'État et le CG93.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : villes du territoire, SEM, bailleurs sociaux, promoteurs, État, associations d'insertion par le logement, organismes œuvrant dans l'Économie Sociale et Solidaire, Conseil général, Conseil régional.

CALENDRIER

- AMO choisie en CAO du 21 novembre 2012. 1^{ère} phase en cours.
- 1^{ère} phase : faisabilité technique et juridique du projet.
- 2^{ème} phase : mise en œuvre et suivi du projet jusqu'à sa réalisation.

FINANCEMENT

Coût AMO : 44 879 € ; montage opérationnels à préciser en 2^{ème} phase.

III.3.B.8.

METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES SALARIÉS NON-RÉSIDENTS À PLAINE COMMUNE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée (II.3.B.1.)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constats

Depuis plusieurs années, le développement économique à l'œuvre sur le territoire et le renforcement de l'offre de transports ont généré des flux importants de salariés résidents à l'extérieur du territoire.

Afin de rapprocher le lieu d'habitat du lieu d'emploi et dans un objectif de mixité sociale et fonctionnelle, l'adaptation de l'offre existante et nouvelle aux besoins en logements des salariés de l'agglomération devra être poursuivie.

Objectifs

Déploiement de dispositifs adaptés aux besoins en logement des salariés du territoire non-résidents.

Description

1^{ère} phase : élaboration d'une étude conjointe avec Action Logement sur les besoins en logement des salariés du territoire ; analyse de données des collecteurs 1%, entretiens avec des entreprises du territoire.

2^e phase : mise en œuvre d'un plan d'action comprenant le développement d'une offre de logement en adéquation avec les besoins identifiés.

Périmètre

Les 9 communes de Plaine Commune.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Respect de la convention qualité Construction Neuve pour toutes nouvelles opérations.
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et en particulier les entreprises, les salariés et les collecteurs.
- Territorialisation pertinente de l'offre poursuivant un objectif de mixité fonctionnelle et sociale.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Comité de Pilotage : Plaine Commune/Action Logement/Plaine Commune Promotion, État.
- Partenaires associés : bailleurs sociaux.

CALENDRIER

2013 : analyse des données des collecteurs 1%, entretiens avec des entreprises du territoire, Comité de Pilotage.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Collecteurs 1 % : fourniture de données.
- Plaine Commune : analyse des données.
- Action Logement : analyse des données.

III.3.B.9.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire (II.3.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constats

La croissance démographique de Plaine commune implique la réalisation de nombreux équipements publics de proximité (scolaires, sociaux, sportifs, culturels).

Priorité a été donnée au cours des dernières années à l'accueil scolaire qui pose des problèmes urgents (mais les besoins d'équipements dans les autres domaines sont importants. S'y ajoutent les besoins de rattrapage qui peuvent concerner l'ensemble du territoire ou une partie des communes, moins bien desservies que l'ensemble.

L'étude de synthèse récemment réalisée sur le territoire de Plaine commune a souligné la dimension très importante de cette question des équipements de proximité. 45 600 logements à construire y ont été recensés dans les opérations engagées et dans les opérations à l'étude, ce qui pourrait correspondre à 80 000 habitants supplémentaires ou plus. Deux tiers des futurs logements recensés correspondent aux opérations à l'étude. L'étude souligne l'important effort consenti au cours des dernières années pour la programmation et celui qu'il sera nécessaire d'engager pour les opérations à l'étude.

La présence effective de ces équipements est en effet un facteur majeur de la qualité de vie dans les quartiers nouveaux et existants. Elle doit être considérée comme un accompagnement nécessaire à la réalisation des nouveaux programmes de logements.

Objectifs

Doter les quartiers nouveaux de l'ensemble des équipements de proximité.

Opérer un rattrapage pour mettre à niveau l'armature d'équipements des quartiers existants.

Description

Une étude de l'armature d'équipements nécessaires doit être engagée à la fois sur les besoins liés aux opérations nouvelles et sur les besoins des quartiers existants.

Elle prendra notamment en compte :

- l'intégration de Saint-Ouen à la CA ;
- les nouvelles données démographiques : dernières évolutions démographiques connues,...
- l'estimation des besoins à satisfaire ;
- la réalité du territoire : maillage par les réseaux d'équipements existants et futurs ;
- les aspects financiers (quelles charges pour les collectivités ?).

L'étude pourra être menée par types d'équipements (scolaires, sportifs, sociaux, culturels,...).

Les résultats de ces études donneront des bases pour les discussions :

- avec l'ensemble des partenaires (notamment le Conseil général, le Conseil régional, sur la programmation, les besoins financiers, les réservations foncières, etc.).
- l'exercice d'évaluation, tous les trois ans, de la réalisation des objectifs de logement.

III.4.

TRAVAILLER ET SE FORMER DANS UN TERRITOIRE DE MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

III.4.A.

Liste des projets structurants par phase

	2013	2014-2017	2018-2022
Développement des locaux d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation en équipement bureaux et activités diversifiés : • Développement de locaux adaptés à partir de locaux existants* • Développement de locaux adaptés par création de locaux neufs* • Mise en place d'Incub 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation en équipement bureaux et activités diversifiés : • 1 espace de co working en 2014 avec 40 places et environ 100 usagers • 2014 : 1500 m² livrés dans la SCIC • 2014 : Livraison manufacture des allumettes • 2015 : L'usine à films de Gondry • 2015 : ouverture de la pépinière technologique et de la MIE • 2015-2016 : lancement de la pépinière numérique • 2016 : Deux hôtels d'activités • 2017 : Poursuite des actions sur les locaux créatifs (10 000 m² livrés dans le cadre des 30%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation en équipement bureaux et activités diversifiés : • 2022 : 3 espaces de coworking pour environ 100 places et 250 usagers • 2022 : 20 000 m² livrés dans le cadre des 30% créatifs • 6 hôtels d'activités à horizon 2022 (5 000 à 15 000 m²) • 2022 : 8 000 m² livrés dans le cadre de la SCIC • Evaluation et Adaptation du plan d'actions
Économie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation d'une convention pluriannuelle et territoriale avec l'État, la Région et le Département* • Développement de l'utilisation des dispositifs emplois d'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la convention territoriale, pluriannuelle • Ouverture d'un hôtel ESS en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de convention territoriale et pluriannuelle • Ouverture d'un équipement « Territoire de la culture et de la création »
Soutien à la création d'entreprises et au développement des TPE	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du réseau de soutien aux activités créatives (LA MIEL, d'Initiatives Plaine Commune, CitéLab) • Professionnaliser les créateurs • Travailler à la pérennisation des activités 		
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite couverture THD sur le territoire* • Plan d'action usages numériques* • Mobilisation des acteurs de l'éducation numérique • Document d'orientation sur l'évolution des projets de DATA CENTERS 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la couverture THD du territoire • Plan d'action usages numériques 	
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de remise à niveau du droit commun • Lancement d'expérimentations éducatives * 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan de remise à niveau du droit commun • Poursuite d'expérimentations éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite remise à niveau droit commun • Poursuite d'expérimentations éducatives

LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

<p>Innovation et expérimentations, en lien avec les universités, la recherche, les autres organismes d'enseignement supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2012 : Ouverture des Archives Nationales* • Mobilisation des acteurs universitaires pour valoriser la démarche • Développement des expérimentations (living lab, mobilisation LABEX-EQUIPEX) • Développer les liens entre entreprises et laboratoires de recherche Syllabe 2*, Conventions d'affaires* • Etude sur le financement des ICC 	<ul style="list-style-type: none"> • 2014 : ouverture du Réseau Vie Numérique (20 partenaires mobilisés)* • 2015 : ouverture de la MIE* • 2016 : extension au CNAM* • 2016 : ouverture de la Cité des Arts de Paris8* • Mobilisation des acteurs universitaires pour valoriser la démarche • Développement des expérimentations (living lab, mobilisation LABEX-EQUIPEX) • Développer les liens entre entreprises et laboratoires de recherche Syllabe 2*, Conventions d'affaires* • Mise en place du fonds d'investissement des ICC à l'échelle régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • 2018 : 30 partenaires mobilisés autour de RVN • 2018 : ouverture de Condorcet et du GED= 50% des potentialités de Condorcet • 2022 : Condorcet ouvert à 80% de ses potentialités • Mobilisation des acteurs universitaires autour de la démarche : 20 projets de partenariat entreprises/laboratoire par an • 2018 : Développement du fonds des ICC à l'échelle régionale
<p>Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation de l'action des Maisons de l'Emploi • Développement de nouvelles actions emploi en lien avec le CDT • Consolidation du plan d'action « De l'emploi pour nos quartiers » • Extension du dispositif « Charte entreprises territoire » • Soutien au SIAE (voir fiche ESS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite actions Maisons de l'Emploi • Suite initiatives prises en 2013 	
<p>Insertion/ freins à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le plan stratégique d'apprentissage du français* • Mise en place d'un plan d'action modes de garde partenarial * • Mise en place d'un plan d'action mobilité/permis de conduire partenarial * 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage du français : déploiement des dispositifs et mesures identifiés • Mode de garde : déploiement des dispositifs et mesures identifiés • Permis de conduire/mobilité : déploiement des dispositifs identifiés 	
<p>Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement travail partenarial adéquation filières de formation/ secteurs porteurs/accès aux jeunes du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Réajustement des parcours de formation en fonction du plan défini en phase 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Réajustement des parcours de formation en fonction du nouveau contexte
<p>Culture et création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'acteurs et visibilité du cluster • Développement des réseaux d'acteurs : Pole Média Grand Paris et PCP et autres projets à l'échelle du G Paris et • Présence dans les événementiels et à l'international/projets européens • Financement des industries culturelles et créatives* • Projets universitaires et/ou d'innovation et d'expérimentation contribuant au cluster* • Projets numériques contribuant au cluster • Développement du réseau de soutien aux activités créatives • Locaux d'activité accueillant des activités créatives (voir fiches locaux) • Actions écologiques avec la filière industries culturelles et créatives • Dimension économique de l'équipement TCC* et des autres équipements leviers pour le TCC à mettre en réseau* • Dimension touristique et développement économique du label VPAH* • Culture et création/entreprises/territoire* • Promotion du cinéma public et indépendant* • Appui sur le maillage d'équipements culturels * • Appropriation des ressources et circulation des publics* • Art dans la ville* • Label VPAH • Événementiels fédérateurs • Actions des médiathèques, réseau de proximité • Dimension culturelle et créative du plan éducatif de territoire • Ajout d'un volet culturel au CUCS communautaire • Plan d'action emploi sur les filières culturelles et créatives 		

III.4.B. Fiches-action



III.4.B.1. DÉVELOPPEMENT DE LOCAUX D'ACTIVITÉS CRÉATIVES ET TPE À PARTIR DE LOCAUX EXISTANTS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.).
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.4.B.1.).
- Accueillir et canaliser les projets de bureaux (II.4.B.2.).
- Favoriser le maintien et la modernisation durable des activités industrielles et logistiques et l'accueil TPE, PME (II.4.B.3.).
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.5.B.1.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

1. Les espaces collaboratifs.
2. Les espaces de « co-working ».
3. Utilisation de la foncière publique.
4. La constitution d'une SCIC.
5. Accompagner l'émergence de lieux à potentiel.

1. Les espaces collaboratifs

Les espaces collaboratifs se sont développés au cours des cinq dernières années sur le territoire (Mains d'œuvres, Villa Mai d'ici, commune image, le 6B), à partir de locaux industriels en friche. Chaque espace a son mode de gestion et de fonctionnement, ce qui marque la grande diversité de ce type d'espaces. En maintenant cette diversité d'activités, il est proposé de travailler avec des propriétaires, des promoteurs dans le cadre d'opérations d'ensemble et développer une synergie entre ces espaces.

2. Espaces de « co-working »

Ce type de locaux, plus souples que les pépinières constitue un élément favorable pour le développement des activités de contenu. Le soutien à des espaces de « co-working » sur le territoire est une des 8 priorités du PACTE signé avec la Région Île-de-France avec l'objectif de répondre à l'appel à projets du Conseil régional d'Île-de-France en 2013 pour une première réalisation en 2014.

Une étude de faisabilité a été engagée. Les premiers résultats conduisent à étudier les pistes suivantes :

- Aménager un espace mixte (centre d'affaires, domiciliation, co-working) sur un plateau de 260 m² dans la pépinière de La Courneuve dès 2013,
- Répondre à l'appel à projets de la région sur un espace de « co-working » de 500 à 700 m² (prêt à être aménagé et à 400 mètres du métro) à 150€/ m² HT/an pour l'implantation de 40 places et 120 usagers.

La gestion de cet espace sera assurée, après consultation, par une structure ayant une expérience dans ce domaine. Un recensement des locaux répondant à ces caractéristiques est en cours.

D'ici à 2020, il est prévu de réaliser deux autres lieux avec une capacité globale de 300 usagers.

3. Utilisation de la foncière publique

L'acquisition et le portage à long terme envisagés par la foncière publique peuvent constituer une opportunité pour l'accueil de locaux pour activités créatives et de lieux culturels comme de locaux d'activités de tout type.

Les aménagements spécifiques aux locaux créatifs peuvent faire l'objet de demande de financement par le fonds de revitalisation pour des projets répondant aux critères d'éligibilité.

4. La constitution d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Un groupe d'entreprises du territoire a proposé d'utiliser une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour gérer un espace de locaux de petite taille.

Un dialogue est engagé avec l'Union Régionale des SCOP. Les discussions achoppent sur la recherche du local adapté et du financement de la montée en charge.

5. Accompagner l'émergence de lieux à potentiel

Des sites comme la Cité du Cinéma, la Manufacture des Allumettes offrent des possibilités d'accueil très intéressantes pour des activités liées au projet. Il s'agit de mettre en place un dispositif d'accompagnement des opérateurs et des propriétaires pour faciliter leur implantation.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Différents dispositifs peuvent être sollicités pour développer ces cinq actions :

- L'appel à projets de la Région sur les espaces de « co-working ».
- Le fonds de revitalisation.
- Les financements européens (FEDER, FSE).
- Les emplois tremplins ou les emplois d'avenir

Des structures de dialogue sont à mettre en place entre les lieux participatifs présents sur le territoire et les usagers de ces structures.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : Région Île-de-France, État, EPA Plaine de France, Caisse des Dépôts, Plaine Commune Promotion, LA MIEL, Le Pôle Media Grand Paris, les structures de gestion d'espaces de « co-working », les partenaires privés, les propriétaires des lieux concernés.
- Gouvernance : groupe de suivi ÉCONOMIE-EMPLOI et Comité de Pilotage ad hoc.

CALENDRIER

1^{er} trimestre 2013 :

- réponse à l'appel à projets « co-working » ;
- travail avec des opérateurs d'espaces financés en 2012 pour s'implanter sur le territoire.

2^d semestre 2013

- installation d'un espace participatif dans la pépinière de La Courneuve après une étude de faisabilité ;
- mise en place d'une structure collaborative entre espaces participatifs du territoire ;
- installation d'un espace de « co-working » de 40 places et 150 usagers ;
- lancement d'un espace collaboratif/pépinière dans Cap Saint-Ouen ;
- première opération test de locaux créatifs dans les locaux de la foncière publique ;
- développement d'un autre lieu type 6B sur le territoire ;
- lancement des travaux de « Commune image 2 » à Saint-Ouen ;
- constitution de la SCIC.

2015 :

- Ouverture de l'usine à films de Michel Gondry.

FINANCEMENT

Plaine Commune et opérations à intégrer dans les conventions de partenariat le cas échéant avec l'État, la Région, le CG, la Caisse des Dépôts (dans le respect de la doctrine et des comités d'engagement), l'EPA Plaine de France.

III.4.B.2.

DÉVELOPPEMENT DE LOCAUX D'ACTIVITÉS CRÉATIVES ET TPE

1. OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains (II.2.B.4.)
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.4.B.1.)
- Accueillir et canaliser les projets de bureaux (II.4.B.2.)
- Favoriser le maintien et la modernisation durable des activités industrielles et logistiques et l'accueil TPE, PME (II.4.B.3.)
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.5.B.1.)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cinq axes de travail :

1. Pépinière et incubateurs.
2. Mobilisation des partenaires sur les hôtels d'activités.
3. Mobilisation des opérateurs immobiliers pour les inciter à intégrer des locaux créatifs dans leurs opérations.
4. Télé centres.
5. L'intérêt d'une mixité renforcée pour favoriser les activités créatives.

1. Pépinières, incubateurs

En 2015, il y aura 70 places de pépinières sur Plaine Commune sur trois lieux. L'objectif en 2022 est d'en avoir 5 ou 6 pour 150 places. Ce qui suppose un investissement continu de Plaine Commune et de la Région Île-de-France sur cet axe.

Le projet « Maison de l'Innovation et de l'Entreprenariat » débute en 2014 pour une ouverture fin 2015, elle intégrera un incubateur ; le site de Cap Saint-Ouen pourra s'intégrer dans cette démarche. Certains projets sont portés par Plaine Commune et la Région via le PACTE.

2. Mobilisation sur les hôtels d'activités

Plaine Commune souhaite maintenir les activités sur le territoire, l'évolution du prix du foncier, du fait de sa rareté, conduit à inciter à la réalisation d'hôtels d'activités bien placés par rapport aux transports en communs.

Ils constituent une possibilité de parcours résidentiels pour les usagers des pépinières et des espaces de « co-working ». Les gares de la Tangentielle, les stations de tramway, les grands sites d'activités (les Docks, Universeine, Icade, etc.) sont des sites à privilégier pour ce type d'activités.

3. Les locaux d'activités créatives dans les opérations immobilières neuves.

Inciter les opérateurs immobiliers à conduire des opérations significatives et à intégrer une partie des locaux d'activités créatives dans leurs bâtiments est un des objectifs d'origine du projet. Les montages doivent être approfondis pour garantir dans les grandes opérations une solidarité d'investissement entre les bureaux, les logements et les locaux d'activités créatives et également une solidarité territoriale.

4. Les « télé centres »

Les « télé centres » peuvent être une alternative au déplacement domicile-travail pour les habitants de Plaine Commune qui dans le cadre du « télé travail » pourraient exercer leurs activités dans un télé-centre avec des temps de présence qui varient en fonction des personnes et des entreprises.

Proche de la notion d'espaces de « co-working », pouvant être accueillis dans des hôtels d'activités, ces télé-centres sont financés par des réservations d'entreprises à la demi-journée, à la semaine pour leurs salariés.

Cette solution pour des raisons juridiques est à préférer au « télé travail » à domicile par un nombre croissant d'entreprises.

5. L'intérêt d'une mixité renforcée

Les activités créatives se nourrissent d'hybridation et de mixité, la rencontre et le frottement crée le mouvement, l'activité. La diversification des locaux et l'imbrication des fonctions est à rechercher. L'Écoquartier de L'Île-Saint-Denis offre sur ce point des opportunités et peut avoir valeur d'exemple.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Différents dispositifs peuvent être sollicités pour développer ces cinq actions :

- les appels à projets de la Région,
- le fonds de revitalisation,
- les financements européens (FEDER, FSE).

La réflexion sur les locaux créatifs doit faire l'objet d'approfondissements sur la nature des locaux, leurs conditions d'émergence, les loyers acceptables, etc. ainsi que les moyens qui permettraient, éventuellement par dispositif réglementaire, d'exiger leur prise en compte effective dans les programmations à venir des opérations d'aménagement.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Plaine Commune.
- Partenaires : CRIF (pépinières), Conseil général 93, l'État, promoteurs, investisseurs, SEM, propriétaires, EPA.

CALENDRIER

2013

- lancement d'INCUB13 ;
- formalisation du concept de locaux créatifs et définition de leurs conditions de sortie ;
- approfondissement des réflexions sur les conditions de développement des locaux créatifs.

2015

- ouverture de la MIE, de la pépinière de Ville-taneuse et de l'incubateur ;
- ouverture de deux hôtels d'activités.

2016

- livraison de 10 000 m² de locaux créatifs dans les opérations immobilières.

2017

- ouverture de trois nouveaux hôtels d'activités dont au moins un au nord ;
- ouverture de la quatrième pépinière.

2022

- ouverture de trois nouveaux hôtels d'activités dont au moins un au nord ;
- ouverture de la cinquième pépinière ;
- 20 000 m² de locaux créatifs dans le cadre des 30 %.

FINANCEMENT

Plaine Commune et opérations à intégrer dans les conventions de partenariat le cas échéant avec l'État, la Région, le CG, la Caisse des Dépôts (dans le respect de la doctrine et des comités d'engagement).

III.4.B.3.

EQUIPEMENT TRÈS HAUT DÉBIT DU TERRITOIRE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement du territoire (II.2.B.3.)
- Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire (II.4.B.6.)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

L'accès au très haut débit devient très rapidement un enjeu équivalent à celui de l'accès à l'électricité ou au téléphone.

L'explosion des usages d'internet et la dématérialisation accélérée rendent cette évolution inéluctable. Or l'accès au très haut débit sur notre territoire n'est pas actuellement réglé loin de là. Une partie importante du territoire (70%) est équipée en câble mais sur une technologie obsolète (niveaux de débit insuffisants) et un câblo-opérateur (Numéricâble dans le cadre d'une DSP accordée par le Sipperec) qui refuse d'investir pour moderniser. De facto, seulement 15 % des prises installées sont actives.

Parallèlement, le déploiement de la fibre est en cours porté dans 7 des 9 communes de l'agglomération (Zone dense) par Orange et SFR dans le cadre de la concurrence par les infrastructures. Pour les zones de grands collectifs, il n'y a pas trop d'inquiétude, la rentabilité est au bout de l'investissement, mais dans les zones de faible densité, qui ne sont pas rentables, on peut s'interroger sur le respect des engagements non contraignants des deux opérateurs. Concernant les deux autres communes (Pierrefitte et Stains), l'opérateur SFR avec un co-investissement de France Télécom apportera la fibre aux usagers.

Le Département, chef de file, a établi un schéma départemental d'aménagement numérique. Le travail réalisé en Seine Saint-Denis aboutit à la conclusion qu'il n'y aura pas d'initiative publique financée par le Département pour le FTTH et les ZAC et fait apparaître trois leviers essentiels sur lesquels les communes et Plaine Commune peuvent jouer :

- l'anticipation dans le cadre des opérations d'aménagement,
- la facilitation des travaux de voirie,
- la sensibilisation des bailleurs et propriétaires.

Il s'agit de mettre en place et d'animer une coordination (groupe de suivi fibre) de tous les acteurs concourant au déploiement de la fibre : secteur aménagement, services techniques, Habitat, SEM, Bailleurs, afin d'accompagner le plan de déploiement des deux opérateurs et de repérer, dans le cadre de ce suivi, les mesures de correction, voire les initiatives complémentaires qui s'avèreront nécessaires.

Des conventions seront élaborées afin d'encadrer le déploiement par les deux fibro-opérateurs en coordination avec les conventions cadres d'engagement pris entre ces derniers et le Département.

Il conviendra par ailleurs de se saisir de la question du THD mobile (4G) qui peut constituer à terme une alternative provisoire à la fibre.

Ce groupe de suivi restera attentif aux éventuelles évolutions de position de Numéricâble et de la gestion de ce réseau.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune / Conseil général et les villes.
- Partenaires associés : Sipperec, Caisse des Dépôts, opérateurs privés (SFR, France Télécom, etc.).
- Groupe de suivi Fibre.

CALENDRIER

- 2013 : mise en place du groupe de suivi transversal et élaboration puis signature des conventions avec les opérateurs.
- 2014 : première évaluation des rythmes de déploiement et élaboration de propositions.

FINANCEMENT

En fonction des besoins d'actions complémentaires à mener dans le cadre d'initiatives publiques pour l'instant impossibles dans le cadre réglementaire des zones très denses.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : coordination.
- Ville(s) : associées.
- CG : coordination et appui.
- Autres : Sipperec.

III.4.B.4.

PLAN D'ACTION USAGES NUMÉRIQUE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire (II.4.B.6.).
- > un territoire plus attractif par une offre de services nouvelle aux entreprises, habitants, usagers,
- > un territoire plus durable par des économies d'énergie et de déplacements,
- > un territoire plus économe par une optimisation des dépenses de fonctionnement des services urbains (énergie, entretien,...),
- > un territoire plus convivial et plus ouvert, par une interactivité élargie.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Le secteur du numérique représente 40% des gains de productivité de l'économie. À ce titre, ce secteur d'activités va jouer un rôle clé et structurant dans le développement du Grand Paris.

C'est un champ d'activités novateur qui propose sans cesse des nouveaux usages. Par ailleurs, il est créateur d'emploi.

C'est en s'appuyant sur ce secteur que les territoires pourront faire face à la concurrence mondiale qui caractérise ce secteur d'activités. C'est dans cette logique que la Caisse des Dépôts en partenariat avec la Préfecture de Région a proposé aux collectivités de les aider dans la formalisation d'un volet numérique du Contrat de Développement Territorial (CDT). Ceci passe par une mission spécifique d'accompagnement auprès des onze CDT impliqués sur le volet numérique, par un séminaire de restitution auprès de l'ensemble des CDT, des ateliers thématiques sur des sujets transverses à l'ensemble des CDT (Data center, télécentres, etc.).

Pour mener à bien cette mission, la Caisse des Dépôts a mandaté le cabinet GREENWICH CONSULTING.

Après six séances de travail qui ont eu lieu avec le cabinet GREENWICH, la Caisse des Dépôts, la Préfecture de Région et les services de Plaine Commune, un document d'orienta-

tion a été validé par l'ensemble des partenaires le 18 juillet 2012.

Ce document s'articule autour de cinq axes prioritaires :

1. Le développement économique du territoire :

- couverture THD sur l'ensemble du territoire (fiche action spécifique),
- développement des usages numériques,
- favoriser les synergies entre les entreprises,
- développement de locaux adaptés et équipés en numérique,
- financement des entreprises innovantes,
- développement des expérimentations sur le territoire.

2. La recherche et le développement :

- développement des liens avec les universités,
- sensibilisation des entreprises aux enjeux du numérique.

3. La formation :

- mobilisation des acteurs aux enjeux de l'e-formation (fiche action spécifique - sous réserve),
- développement et adaptation de l'offre de formation.

4. Les usagers, habitants et citoyens :

- développement des usages numériques,
- favoriser la participation des habitants du territoire aux expérimentations,
- faire des habitants du territoire des acteurs de l'innovation et de l'expérimentation.

5. Les arts numériques :

- mobilisation des acteurs sur cette thématique,
- mise en valeur des arts numériques,
- développement des collaborations avec les autres territoires.

Le plan d'actions numérique s'essaye à faire un phasage des actions dans le temps (1 à 2 ans, 3 à 5 ans, 5 à 10 ans).

Les actions les plus engagées ont fait l'objet d'une fiche précisant : les partenaires, le montage, le financement obtenu ou programmé. Cette démarche fait également écho aux ac-

tions numériques portées par les médiathèques (médi@tic, atelier de création numérique) chapitre 7.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- État, Région, département de la Seine-Saint-Denis, Caisse des Dépôts et partenaires privés pour la mise en œuvre du plan d'actions et pour le développement d'expérimentations sur le territoire.
- Accompagnement de la Région au travers du PACTE.
- Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDTAN).
- Implication du Département dans le cadre du plan Très Haut Débit en Seine-Saint-Denis et du volet Technologies Innovantes de l'Éducation (TIE) dans les collèges des Plans Exceptionnels d'Investissement et à terme dans tous les collèges.
- Rapprochement à opérer entre collégiens et jeunes plus généralement avec la filière numérique (entreprises, laboratoires, lieux de création...).
- Mise en place d'une vision prospective autour de l'open-data et valorisation des ressources numériques du territoire.

Une expertise de faisabilité opérationnelle (technique, économique, sociale, juridique, test marché, conditions du déploiement) sera nécessaire sur une gamme de premiers services identifiés comme prioritaires dans la perspective d'une expérimentation.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés :
 - > Caisse des Dépôts.
 - > Région IDF.
 - > Département 93
 - > Les villes de la communauté d'agglomération de Plaine Commune.
 - > l'EPA Plaine de France.
 - > les CDT voisins (Val de France - Gonesse, pôle métropolitain du Bourget).

CALENDRIER

Élaboration d'une stratégie (priorisation des services à déployer en priorité) : premier semestre 2013.

Engagement d'une expertise de faisabilité opérationnelle : deuxième semestre 2013.

III.4.B.5.
CONVENTION TERRITORIALE PLURI ANNUELLE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

THÉMATIQUE(S) :

Développement économique /
Développement endogène / ESS.

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Développer la dimension développement endogène du projet de territoire.
- Valoriser et promouvoir les initiatives de l'économie sociale et solidaire.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

La communauté d'agglomération Plaine Commune a été conçue comme « un modèle de coopérative de villes autour de compétences transférées ». Les villes ont choisi de « mutualiser pour un développement solidaire », associant notamment les habitants et les acteurs locaux. La compétence ESS a été transférée à la communauté d'agglomération en 2005. La politique ESS de Plaine Commune est pionnière en Île-de-France puisque Plaine Commune est la seule collectivité à avoir porté pendant 6 ans une convention territoriale signée avec la Région et validée dans le cadre du « Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique ».

Le développement endogène du territoire dont l'ESS reflète une conception du développement est basé sur les ressources disponibles localement : les acteurs et les habitants, les savoirs et les expériences, les atouts, les lieux et les formes d'organisation préexistantes sont mis en mouvement. Il vise à satisfaire les besoins ressentis par la population, et à construire des économies locales qui permettront d'y retenir l'essentiel des bénéficiaires.

Le territoire est composé de villes populaires, avec un fort taux de zonage prioritaire de la politique de la ville. Pour autant, Plaine Commune connaît un développement économique important et une progression sans précédent de son nombre d'emplois, qui résulte, pour l'essentiel, du transfert d'entre-

prises extérieures ; parallèlement le taux de création d'entreprises est le plus fort d'Île-de-France mais le territoire reste marqué par la fragilité d'une partie de sa population. Dans ce cadre, l'ESS représente 5% de l'emploi total, chiffre inférieur à la moyenne francilienne et nationale. Parmi ces employeurs, les associations sont sur-représentées (92% du total), elles ont subi des turbulences et des pertes d'emploi. Pourtant les acteurs de l'ESS connaissent un renouveau et de nouvelles générations se lancent dans la création. Le secteur est composé par des acteurs majoritairement de petite taille, agissant dans des secteurs d'activité multiples : culture, petite enfance, éco-activités, agriculture urbaine et jardins, services à la personne, commerce équitable... Les SIAE sont un sous ensemble bien structuré, concentrés dans les deux plus grandes villes de l'agglomération et en nombre insuffisant de postes vis-à-vis des problématiques de l'emploi.

L'instabilité des financements publics modifie de manière substantielle le modèle économique hybride de l'ESS, qui se confronte par ailleurs en Seine-Saint-Denis à une faible solvabilité du public. Un modèle de changement d'échelle par intégration et structuration progressive semble viable pour certains secteurs.

Le réseau d'accompagnement technique et financier est dispersé géographiquement, les acteurs devant être mobiles sur l'ensemble du département et sur Paris pour accéder aux services dédiés à l'ESS. Les intervenants du réseau, dotés de petites équipes sont préparés pour accompagner notamment des micro-projets, ils accordent des enveloppes financières modestes, ils ont des objectifs quantitatifs limités. Or leurs compétences devraient être mobilisées pour la veille stratégique et évoluer pour accompagner des dynamiques plus larges.

La période est historique pour une articulation multi-niveaux des politiques publiques de l'ESS et pour une transversalité entre politiques publiques. L'ESS permet de développer une économie inclusive, axée sur la coopération, l'innovation et soucieuse du développement durable.

Objectifs

Plaine commune souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires pour :

- promouvoir une politique publique de soutien aux initiatives de l'ESS ;
- contribuer à l'amorçage et à l'accompagnement des filières stratégiques et des regroupements territoriaux de coopération économique ;
- activer des leviers (humains, techniques, financiers, infrastructures, locaux) capables d'impulser une dynamique de développement endogène.

Description

LA CONVENTION TERRITORIALE POURRAIT ÊTRE COMPOSÉE DE DEUX VOLETS :

- la déclinaison du « Plan d'actions partagées », issu d'un processus de concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels ;
- la mise en place d'actions nouvelles et structurantes, conçues comme des réponses à un système en transformation.

LES GRANDS AXES DU PLAN D' ACTIONS PARTAGÉES :

- créer un écosystème favorable à l'ESS, au développement de ses structures et des emplois associés, et à la coopération économique ;
- la déclinaison du « plan d'actions partagées », issu d'un processus de concertation avec les acteurs et les partenaires institutionnels ;
- la mise en place d'actions nouvelles et structurantes, en tant que réponses à un système en transformation.

1. Déclinaison du plan d'actions partagées

a) Créer un écosystème favorable à l'ESS et à la coopération économique :

- contribution à la création d'une culture commune sur l'ESS et le développement local endogène : groupe de travail « Éducation, jeunes et ESS », formations, interventions en milieu scolaire ;
- amélioration de la visibilité et la communication de l'ESS : événements phare tels que les Foires de savoir-faire solidaires, le mois de l'ESS, de nouveaux outils internet – réseaux sociaux ;

- émergence de nouveaux outils conceptuels pour appréhender l'impact économique de l'ESS, en s'appuyant sur les universités et la recherche – action.

b) Soutenir les initiatives solidaires, innovantes et durables tout au long de leur parcours et ainsi soutenir la création d'activités et d'emplois au service de l'utilité sociale :

- poursuite et amplification des appels à projets ESS, par la coordination et montages croisés avec d'autres financements, accompagnement des lauréats ;
- plan de consolidation - développement des SIAE : régies de quartier, nouveaux chantiers école et chantiers d'insertion (ressourcerie, services liés au vélo), clauses sociales (cf. fiche spécifique) ;
- développement de l'emploi et consolidation de la fonction employeur des structures de l'ESS: accompagnement dans la mise en place des emplois d'avenir, application de la GPEC territoriale à l'ESS, accompagnement à la politique RH, soutien à la création d'un groupement d'employeurs ;
- promotion des SCOP (possibilités de reprise d'entreprise) et des SCIC.

c) Renforcer et développer collectivement de nouveaux modes d'accompagnement :

- outils structurants de l'accompagnement : Groupe d'accompagnement de projets coordonnant les structures ; croisement avec le Point d'Accès à la Création d'Entreprise ; procédure de veille- alerte sur les difficultés économiques des structures en période de crise ;
- création d'un système d'amorçage de regroupements économiques solidaires (PTCE - Pôles territoriaux de coopération économique) ;
- outils stabilisants : locaux et équipements.

d) Mettre en place une gouvernance de l'animation territoriale :

- pilotage et gouvernance élargie du plan d'actions partagé : rôle et place des acteurs ;
- mobilisation des habitants.

2. Des actions nouvelles et structurantes, conçues comme des réponses à un système en transformation

a) Un Pool d'Ingénierie de la Coopération :

à co-construire avec les acteurs de l'accompa-

nement, les techniciens des collectivités, les fédérations d'acteurs, l'Université, le soutien de l'Atelier, destiné à appuyer l'émergence des PTCE sur le territoire.

b) Des expérimentations du changement d'échelle par la coopération :

- **Développement de modes d'accueil innovants** de la petite enfance par des acteurs de l'ESS, se référant à un plan communautaire partenarial ; ce dispositif, à l'image des clusters, pourrait permettre de regrouper des acteurs de l'ESS du secteur de la petite enfance (crèches associatives et parentales, centres de formation, associations assurant l'accueil dans les écoles maternelles) afin de développer de nouvelles structures d'accueil, de mutualiser l'ingénierie de projet, les moyens humains et techniques, d'obtenir les locaux adaptés, d'améliorer les conditions de financement, de proposer des formations, d'élaborer une GPEC petite enfance, de négocier des prix avec des fournisseurs... ; la forme juridique pourrait être la SCIC, incluant un collège de collectivités territoriales et des propriétaires bailleurs ;
- **Tourisme créatif** : valorisation de la diversité du patrimoine du territoire, à travers la création de nouveaux produits touristiques, la restauration multiculturelle, le développement des métiers d'art et de la création, la rénovation de sites patrimoniaux (chantier d'insertion autour de la reconstruction de la flèche de la Basilique de Saint-Denis) et la valorisation des Puces.

c) Locaux et équipements : ce chantier pourra commencer par une étude de faisabilité concernant des locaux dédiés à l'ESS et SIAE. Elle portera sur la mobilisation des bailleurs sociaux, les locaux des établissements publics fonciers, les locaux à mutualiser. Les pistes sont diverses, comme l'établissement d'une cartographie analytique des locaux de petite taille, la création d'un hôtel de l'ESS (projet d'Agora Solidaire). Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des espaces collaboratifs existants, les acteurs locaux ont identifié le besoin d'un espace ressource sur la rénovation durable, de partager la fonction Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de travailler sur les matériaux de récupération, etc.

Périmètre

Les 9 villes de Plaine Commune

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Études complémentaires à lancer : notamment sur les actions nouvelles.
- Démarches participatives : rencontres deux fois par an avec l'ensemble des acteurs, bilan conjoint du plan d'actions partagées ; événements ouverts largement au public.
- Démarches culturelles : pollinisation réciproque entre lieux culturels et ESS.
- Accompagnement social.
- Mesures environnementales : croisement avec le Plan d'action de l'Agenda 21.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage État – Plaine Commune avec un comité de pilotage de la convention à mettre en place. Il existe depuis 2006 un Comité de Suivi ESS multi-partenarial.
- Partenaires associés : acteurs locaux, habitants, fédérations et réseaux de l'ESS et de l'IAE, réseau de l'accompagnement technique et financier, partenaires institutionnels, Caisse des dépôts, services ville et communautaires, Conseil général, Conseil régional via le PACTE, L'Atelier, Université, centres de formation...
- Dispositif de gouvernance : les modalités de gouvernance peuvent faire l'objet de la co-construction et mise en place d'un nouveau système. D'autant que l'un des 4 critères majeurs de l'ESS est la gouvernance démocratique. Réflexion sur les modalités de suivi des actions dans les villes.

CALENDRIER

Étapes / phasage envisagé :

convention de 3 ans, 2014 - 2016, avec initiatives et amorçage dès 2013. Travail sur la réponse à l'appel à projets PIA Sectoriel ESS notamment sur un regroupement ESS autour des modes d'accueil de la petite enfance.

État d'avancement :

Plaine Commune a réalisé le diagnostic partagé, mobilisé les acteurs locaux, effectué la concertation avec le Conseil général et le Conseil régional. Un axe ESS figure dans le PACTE signé avec la Région et le Département en octobre 2012.

III.4.B.6.

PROJETS UNIVERSITAIRES CONTRIBUANT À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III.4.B.6.1.

RÉALISATION DU CAMPUS CONDORCET

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire (II.4.B.6.).
- Renforcer les parcours éducatifs et de formation (II.4.B.7.).
- Améliorer l'accès à l'emploi (II.4.B.8.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le Campus Condorcet est un projet porté par un établissement public de coopération scientifique (EPCS) pour le compte de dix fondateurs : le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), l'École Nationale des Chartes (ENC), l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, l'Institut National d'Études Démographiques (INED) et les Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle Paris 3, Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et Paris 13 Nord. Certains de ces fondateurs appartiennent aux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Paris Lumières, Hautes Études – Sorbonne – Arts et Métiers (HESAM) et Sorbonne Paris Cité.

Un projet à l'échelle du Grand Paris

Projet « transpériphérique », réparti de part et d'autre des limites du Paris du XIX^e siècle, le Campus accueillera à partir de 2018 environ 15 500 personnes sur ses deux sites : Paris – porte de La Chapelle et Aubervilliers. Pleinement intégré dans la logique du Grand Paris, il contribue à la mutation de territoires dont il accompagne la rénovation et le développement social, en ce qui concerne aussi bien Paris Nord Est que le sud de la Plaine Saint-Denis et

le centre d'Aubervilliers.

Un nouveau campus de recherche et de formation en sciences humaines et sociales d'envergure européenne et internationale

Environ 3 500 personnes dont des étudiants de licence et de master professionnel de l'Université Paris 1 fréquenteront le site de La Chapelle. Plus vaste, le site d'Aubervilliers sera dédié aux masters recherche, au doctorat et au post-doctorat. Il abritera une centaine d'unités de recherche relevant des dix fondateurs, dont plusieurs auront également leur siège sur place. Regroupant plus de 12 000 personnes, parmi lesquelles plus de 9 000 enseignants – chercheurs, chercheurs, enseignants et doctorants, et personnels administratifs et techniques. Ce site s'affirmera comme l'un des principaux campus de recherche et de formation à la recherche en sciences humaines et sociales à l'échelle européenne, voire mondiale. Ses équipements mutualisés contribueront à son rayonnement et à son attractivité. Ce sera en particulier le cas de son Grand Équipement Documentaire, qui rassemblera des collections actuellement réparties entre quarante entités distinctes.

Un lieu d'innovation dans le domaine des sciences humaines et sociales

Le Campus, qui abritera un Hôtel à projets et pourra ainsi accueillir de façon permanente des programmes innovants aux frontières des sciences humaines et sociales et des autres sciences, sera de façon plus générale un lieu d'innovation dans le domaine des sciences humaines et sociales, notamment en ce qui concerne le développement des nouveaux usages numériques liés, par exemple, aux « Digital Humanities ». Dans cette perspective, l'Établissement public porte déjà l'Equipex Bi-blissima. Le Campus a aussi vocation à accueillir plusieurs Labex labellisés dans le cadre des investissements d'avenir.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Le contrat de partenariat inclura des clauses d'insertion sociales par l'emploi.
- Parallèlement à la réalisation du projet, l'établissement public est engagé depuis 2010 dans des actions de diffusion des savoirs à Aubervil-

liers (Conférences Campus Condorcet).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

La phase actuelle se déroule en partie sous la forme d'un partenariat public-privé dont l'adjudicateur sera l'établissement public Campus Condorcet, et en partie sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil régional. L'établissement public est par ailleurs chargé d'assurer la coordination du projet et d'en garantir la cohérence globale. Les collectivités territoriales concernées sont membres associés de l'établissement public et participent à ce titre à son conseil d'administration.

CALENDRIER (SITE D'AUBERVILLIERS)

- Livraison des bâtiments réalisés en PPP et en MOP soit environ 85 000 m² : 2018.
- Procédure PPP en cours, programmation des opérations en MOP en cours, dans l'optique de concours de maîtrise d'œuvre en 2013-2014.

FINANCEMENT (SITE D'AUBERVILLIERS)

Financement de la phase actuelle : État (dotation de 450 M€ et acquisition du foncier à Aubervilliers), Région (150 M€), Plaine Commune et Aubervilliers apportant par ailleurs environ 0,6 ha de foncier.

III.4.B.6.2.

CRÉATION D'UN CENTRE DES ARTS (PARIS VIII)

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire (II.4.B.6.).
- Renforcer les parcours éducatifs et de formation (II.4.B.7.).
- Améliorer l'accès à l'emploi (II.4.B.8.).

L'université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis a inscrit à son schéma directeur la création d'un Centre universitaire des Arts, pôle d'excellence dans le domaine artistique, qui a vocation à s'ancre dans le tissu créatif du territoire de Plaine Commune tout en visant un rayonnement international. Il visera à asseoir la place de l'enseignement artistique et de la recherche

dans différentes disciplines artistiques dans cet établissement, tout en contribuant au développement des activités artistiques dans le territoire. Il valorisera l'activité d'enseignement et de recherche de l'université. Il sera un espace de rencontre entre les acteurs privés et publics du territoire dans le domaine des Arts. Il accueillera et diffusera la production scientifique et pratique des travaux du Labex « Arts et médiations humaines » que coordonne l'université Paris 8 et qui associe l'université Paris Ouest La Défense, les Archives nationales, la BNF, le centre Pompidou, l'ENS Louis-Lumière, l'ENSAD, le conservatoire national de danse contemporaine, le Conservatoire supérieur d'arts dramatiques, la Réunion des musées nationaux, la Chartreuse, le centre Pompidou Metz.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat, enjeux

Dès la création de l'Université Paris 8, les disciplines artistiques en tant que champs spécifiques, ont constitué un secteur prédominant et novateur de l'établissement. Aux cinq disciplines initiales « arts plastiques, cinéma, musique, philosophie, théâtre » se sont ajoutés progressivement et parfois pour la première fois en France la photographie, les arts numériques et la danse. L'UFR « Esthétique, arts et philosophie » et l'École doctorale « Esthétique, sciences et technologies des arts » forme aujourd'hui un outil productif et rare, le seul en France à regrouper pratiquement toutes les disciplines artistiques. Tout en favorisant la réflexion théorique, la production pratique et les échanges interdisciplinaires, il a contribué à faire de ce secteur une formation universitaire cohérente et complète, dédiée aux études artistiques tournées vers l'innovation et la créativité.

L'université Paris 8 a affecté à l'UFR Esthétique, Arts et Philosophie 5 200 m² de surface de planchers, rapportés à environ 3 500 étudiants. La sur-occupation de ces locaux conduit l'UFR à limiter les inscriptions, ainsi qu'à réduire l'enseignement pratique, en particulier le travail de production artistique. Les équipes pédagogiques et les équipes de recherche rencontrent des difficultés pour mettre en place des projets innovants. Enfin, ces locaux sont peu adaptés

aux mutations que connaissent les disciplines artistiques (développement de la production numérique).

L'université souhaite anticiper la croissance des enseignements, et le développement des activités de recherche (liées au Labex et à l'Idefi CréaTIC) et permettre l'installation sur un même site de l'ensemble des activités et des acteurs. L'enjeu est l'émergence d'un espace dédié à la rencontre des acteurs de la recherche, de la création, de la diffusion des pratiques artistiques.

Objectifs

Le centre des Arts aura pour vocation de transmettre une expérience théorique, pratique et technique aux étudiants et doctorants. Il devra favoriser des filières de création et de diffusion vers de nouveaux publics et contribuer à répondre aux demandes du monde professionnel : projets artistiques transdisciplinaires, formation initiale et continue, ancrage et transmission des savoirs en Seine-Saint-Denis, diffusion internationale de la recherche et de la création. Il aura vocation à développer ses partenariats avec le campus Condorcet dont l'université Paris 8 est membre fondateur.

Le centre des Arts a vocation à accueillir sur son site les 4 000 étudiants en Arts de l'université Paris 8, ses 140 enseignants chercheurs et ses 300 doctorants. Il devra également pouvoir accueillir des chercheurs et des artistes invités. Il pourra, le cas échéant, accueillir pour des manifestations ponctuelles les habitants du territoire.

Description et périmètre

Discussions en cours sur la localisation. La localisation devra se faire à proximité des grands équipements scientifiques et/ou culturels du territoire. (Campus Condorcet, université Paris 8, Archives nationales...)

En plus des locaux dédiés à la recherche, les locaux devront être mutualisables. Ils comporteront : un ensemble dédié à la « Théorie-Formation » et à l'administration pour une surface d'environ 1 900 m² utile, un ensemble « production, diffusion transmission » (dont une salle de 300 places) pour une surface de 1800m², un ensemble dédié à la pratique, et à l'expérimentation

technique pour une surface de 860m² et un ensemble « logistique » pour une surface de 220m².

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Études complémentaires à lancer : études de programmation.
- Accompagnement social.
- Mesures environnementales : la construction devra répondre aux normes environnementales de tout bâtiment public.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Maîtrise d'ouvrage : Université ou PRES.
- Partenaires associés : Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense.

CALENDRIER

Phasage envisagé :
étude de programmation 2013.

FINANCEMENT

Coût : estimé à 21 000 000 € TTC pour 6 000 m² SHON environ.
Dispositif de financement budget et financement en cours de consolidation.

III.4.B.6.3.

PLATEAU D'EXPÉRIMENTATION « RÉSEAU VIE NUMÉRIQUE » (RVN) SUR LES MÉDIAS DU FUTUR DANS LES LOCAUX DE LA MSH

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire (II.4.B.6.).
- Renforcer les parcours éducatifs et de formation (II.4.B.7.).
- Améliorer l'accès à l'emploi (II.4.B.8.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte, constat, enjeux

Permettre aux entreprises et établissements d'enseignement supérieur de disposer d'un équipement majeur pour développer les innovations sur les marchés du numérique. Création d'un site de référence mondiale dédié à la re-

cherche et à l'expérimentation collaborative des techniques innovantes pour les nouvelles générations de médias dans le cadre du Réseau de la Vie Numérique développé par Cap Digital. Mise en place de plateaux d'expérimentation sur le cinéma, les jeux vidéo et la télévision du futur ainsi que la fertilisation croisée des secteurs du numérique pour inventer les contenus, les services et produits de demain. Disposer sur un site de toutes les briques technologiques de dernière génération pour prototyper les futurs processus de création, fabrication et diffusion. Maintenir et développer la place de référence de la France sur ces secteurs. Développer l'emploi dans les filières du numérique.

Objectifs

Réseau de la Vie Numérique – préfiguration des plateaux techniques à la MSH.

Préparer la mise en place du pôle Paris-Nord-Saint-Denis du Réseau de la Vie Numérique (RVN).

Cet outil technique sera destiné aux entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur souhaitant créer de l'innovation technologique dans les nouveaux médias, notamment le cinéma, la télévision, le jeu vidéo et les hybridations possibles, tant avec les arts numériques que les autres secteurs industriels.

Développer et tester en Seine-Saint-Denis les technologies émergentes sur des projets collaboratifs au même niveau que des acteurs de référence comme l' Institute For Creative Technologies de l'University of Southern California (USC), le Media Lab du MIT, ou le LGG de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Description

Mise en place d'un équipement ressource destiné aux développements et aux tests pilotes pour de nouvelles générations de contenu dans les secteurs du cinéma, du jeu vidéo, de la télévision et de la fertilisation croisée entre ces secteurs, voir avec d'autres technologies numériques.

Cet équipement technique associe toutes les briques matérielles et logicielles des futurs plateaux de tournage pour :

- tester le développement de nouveaux équipe-

ments permettant de lever des verrous techniques, notamment dans le cadre de projets FUI, ANR, CNC OSEO...

- la réalisation de films ou de contenus interactifs pilotes permettant de développer la chaîne de fabrication du futur film ou futur contenu et d'être en capacité de répliquer cette chaîne sur un autre plateau pour toute la durée de la production ; cette capacité de répliquer les équipements, et de trouver un modèle juridique le permettant, est essentiel pour faire partager l'écosystème de ces avancées techniques et créatives ;
- mettre en place de nouveaux procédés de fabrication utilisant la « Previz » comme base technique ; en d'autres termes, mettre à la disposition d'une équipe de production des équipements de laboratoire pour inventer des films tels que « Avatar 3 ou 4 » et mixant réel et virtuel, tant au niveau des décors que des personnages ;
- accueillir des projets d'émission de télévision utilisant les capacités de plateau immersif sur 360°, le choix de plusieurs points de vue caméra par les téléspectateurs, les capacités d'interaction de la TV connectée, la puissance de calcul et de réalisme des jeux vidéos pour la création des univers,... et leur permettre d'inventer de nouveaux formats et concepts ;
- développer différents types de créations expérimentales utilisant les doublures numériques de personnalités existantes ou ayant existé.

Cibles

- Les producteurs de court et long métrage, les chaînes de télévision, les entreprises leaders dans le secteur du jeu vidéo, les entreprises développant de nouveaux modèles de contenu.
- Renforcer l'attractivité du « Territoire de la Culture et de la Création » pour l'accueil des entreprises à proximité de cet équipement unique.

Périmètre

- Le lieu choisi est le nouveau bâtiment de la Maison des Sciences et de l'Homme (MSH) de Saint-Denis, dont la construction est en cours d'achèvement, situé en plein cœur du territoire cible du CDT Territoire de la Culture et de la Création.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Étude en cours dans le cadre de l'Appel A projet de l'État sur le Grand Paris (DIRECCTE IDF).

Démarches participatives

Planning de réunion avec les acteurs industriels et académiques en collaboration avec le Pôle Media grand Paris et la FICAM – Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia.

Démarches culturelles

Maintenir et développer la place des industries culturelles numériques en France et à l'international.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage/maîtrise d'ouvrage : le pôle de compétitivité Cap Digital.
- Partenaires associés : le Pôle Media Grand Paris, La FICAM.
- Dispositif de gouvernance : le comité de pilotage de l'étude associe la DIRECCTE IDF, la préfecture de région, Plaine Commune, le CG 93, la MSH Paris-Nord, le Pôle Média Grand Paris, la FICAM.

CALENDRIER

L'étude de définition est menée sous la responsabilité de Cap Digital de janvier à juin 2013.

FINANCEMENT

Coût d'équipement estimé à 5,5 M€ HT / 6,6 M€ TTC Le coût du projet dépend de l'assujettissement de la structure porteuse à la TVA. Un des objectifs de l'étude en cours est d'identifier l'ensemble des partenaires financiers, privés et publics permettant le montage financier de ces équipements.

III.4.B.6.4.

STRUCTURES ET ACTIONS POUR L'INNOVATION, LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE & LA CRÉATION D'ENTREPRISE

THÉMATIQUE(S)

Valorisation des compétences scientifiques des établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire de Plaine Commune (Paris 8, Paris 13, Supméca...) par le développement d'actions favorisant l'innovation, les transferts de technologie et la création d'entreprises.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Plaine Commune concentre un nombre important de compétences tant au niveau des entreprises que de la recherche et des formations pluridisciplinaires : 40 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, 1 800 enseignants-chercheurs, 70 laboratoires de recherche. Les entreprises installées sur le territoire ne font pas forcément appel à ces richesses de proximité.

Les objectifs de ces structures sont :

- la valorisation de la recherche auprès des entreprises du Nord francilien ;
- l'aide à l'innovation et au transfert de technologies, et la création d'entreprises notamment dans le domaine des industries culturelles et de la création ;
- la sensibilisation des chercheurs à la création d'entreprises ;
- l'organisation d'une communication institutionnelle ciblée à destination des entreprises de la création, événements et rencontres entre chercheurs et entreprises.

À cet effet : deux structures ont été créées :

- **AVRILE** (Association pour la Valorisation de la Recherche et l'Innovation et les liens entre Laboratoires et Entreprises) chargée de la valorisation de la recherche auprès des entreprises du Nord francilien ; elle contribue à l'aide à l'innovation et au transfert de technologies, et la création d'entreprises notamment dans le domaine des industries culturelles et de la création et organise une communication institutionnelle ciblée, à destination des

entreprises de la création, événements et rencontres entre chercheurs et entreprises.

- **INCUB 13**, fondé en 2012 par l'université Paris 13, Plaine Commune et l'EPA Plaine de France, incubateur qui a pour objectif d'accueillir en régime de croisière, et d'accompagner dix nouveaux projets de futurs créateurs d'entreprise chaque année pendant 18 mois en moyenne ; Incub'13 a également pour objectif de contribuer au « changement culturel » du monde de la recherche, en encourageant le développement d'une culture entrepreneuriale du chercheur et de favoriser l'émergence de « chercheurs-entrepreneurs » ; Incub'13 s'adresse aux porteurs de projet, dans une phase de création d'entreprises, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour tester les différents aspects du projet (maturation technologique, propriété intellectuelle, études de marché, business plan, capacité entrepreneuriale,...) et d'un carnet d'adresses d'experts, de partenaires, de réseaux d'entreprises, de financeurs ; à terme cet incubateur doit être intégré dans la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat dont la livraison est prévue en 2015 ; la structure est portée par l'association AVRILE.

Par ailleurs, un programme d'actions mis en place : « SYLABE ou conforter les synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises »

La première phase de Sylabe (2010 - 2012) a été portée par Plaine Commune avec le soutien de l'Europe (Fonds Feder) et de la DIRECCTE, et de nombreux partenaires aux compétences nécessaires à l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'innovation, ainsi qu'à la création de liens entre la recherche et le monde de l'entreprise sur le territoire de l'agglomération et du Nord francilien. Le programme Sylabe 2 constitue une montée en puissance des actions d'accompagnement en direction des entreprises pour travailler avec les laboratoires de recherche, tout en maintenant les actions de sensibilisation (déjeuners de la technologie, base de données sur les compétences scientifiques...). Ce programme se terminera au bout de deux ans par la réalisation d'une 2^{ème} convention d'affaires

scientifiques et technologiques.

1. Développer et valoriser le vivier d'entreprises et de laboratoires de recherche à travers :

- des déjeuners de la technologie (6 sur deux ans) permettant des échanges et des communications entre scientifiques et entreprises sur l'actualité de recherche sur thématiques précises ;
- des speed labo business meetings (2 sur deux ans) entre dirigeants d'entreprises et responsables de laboratoires pour favoriser la fertilisation croisée ;
- le développement, l'actualisation et la valorisation de base de compétences scientifiques et technologiques locales.

2. Définir et activer un process d'accompagnement des entreprises et des laboratoires de recherche :

process de formalisation des besoins, d'accompagnement et de suivi, mise en place d'indicateurs pour le suivi des collaborations, recensement des obstacles et des leviers du développement de l'innovation et des transferts de technologies, diffusion des dispositifs publics en faveur de la R&D et de l'innovation, en direction des entreprises et notamment le label Crédit impôt recherche et les conventions CIFRE.

3. Diffuser la culture entrepreneuriale et favoriser la création d'entreprises en partenariat avec Incub 13 et le pôle Création.

4. Réalisation d'une deuxième convention d'affaires scientifique et technologique

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : association Avrile, Trois membres fondateurs de l'association : Université Paris 13, Plaine Commune, EPA Plaine de France,
- Partenaires associés : universités Paris 13 et Paris 8, Département de Seine-Saint-Denis, Chambre de Commerce et d'industrie Seine Saint-Denis, Centre francilien de l'innovation...
- Les autres partenaires financiers d'Incub'13 : La Région Île-de-France, le Conseil général de la Seine Saint-Denis, La Direccte.

- Les autres partenaires financiers de Sylabe : les fonds de revitalisations, le FEDER In Europe.

III.4.B.7.

RÉDUCTION DES FREINS À L'EMPLOI

CALENDRIER

- Juillet 2013 : début du programme Sylabe (AVRILE devient le porteur du projet).
- Dès le début de l'année 2013 : développement de la création des entreprises au sein d'Incub 13.
- Second semestre 2013 : actions spécifiques à définir et à mener en lien avec le pôle de la création et des industries culturelles.

FINANCEMENT

Budgets prévisionnels :

AVRILE : 2013 : 71 000 € ; 2014 : 85 000 €

INCUB 13 : 2013 : 129 500 €

SYLLABE 2 : Année 1 : 151 500 €

Année 2 : 248 500 €

Dispositifs de financement sollicités :

Plaine Commune, Région Île-de-France, Conseil général de Seine-Saint-Denis ; CCIP Seine-Saint-Denis, Universités Paris 8 et Paris 13, EPA Plaine de France, Feder, Fonds de revitalisation, fonds privés...

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Renforcer les parcours éducatifs et de formation (II.4.B.7).
- Améliorer l'accès à l'emploi (II.4.B.8).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE

DE L'ACTION

Contexte

Aux problématiques du manque d'offre de travail, s'ajoutent les facteurs empêchant ou freinant un parcours d'emploi fluide et cohérent pour les publics du territoire. Trois freins majeurs ont été repérés : le manque de maîtrise de la langue française, la carence en termes de modes de garde pour l'augmentation du taux d'emploi féminin, les freins à la mobilité comme accès à l'emploi. Ces trois freins sont majoritairement reconnus par les professionnels et sont fréquemment associés chez les publics en recherche d'emploi.

Le manque de maîtrise de la langue française se caractérise comme premier frein à l'insertion sociale et professionnelle et frein à la promotion professionnelle pour les salariés. Un paysage de la formation linguistique éclaté et répondant davantage à des logiques institutionnelles qu'aux seuls besoins des publics vient par ailleurs compliquer les parcours d'apprentissage des publics.

L'accès aux modes de garde est une problématique récurrente de l'activité féminine. Une inadéquation récurrente des modes de garde aux besoins des ménages est constatée. Or l'accès à l'emploi pour les femmes est un enjeu dans la lutte contre la pauvreté monétaire. L'offre demeure insuffisante tant au niveau quantitatif que qualitatif au regard des fortes évolutions démographiques des villes de Plaine Commune notamment pour les personnes en situation d'insertion. Un mode de fonctionnement de l'offre sans diagnostic global est constaté. Le

projet « économie sociale et solidaire » figurant au présent CDT aborde également ce point.

Favoriser l'accès à l'emploi par l'obtention du permis de conduire conçu comme outil d'insertion. Les navettes quotidiennes emploi-résidence augmentent à Plaine Commune. La mobilité devient un impératif pour l'employabilité, notamment des jeunes. Le permis de conduire constitue une étape incontournable pour exercer certains métiers : les métiers de services, vendeurs / commerciaux, hôtellerie, restauration, les métiers aéroportuaires, les métiers du bâtiment, les métiers du transport et de la logistique (expertises et dépannages), autant de métiers en tension dans le département et dans la région. L'apprentissage du permis de conduire est un outil d'insertion socioprofessionnelle déjà expérimentée pour les jeunes. Or l'accès au permis de conduire est difficile pour une part importante de la population du territoire.

Objectifs pour réduire les trois freins majeurs à l'emploi, à l'insertion et à la formation

- améliorer significativement l'offre en formation linguistique en travaillant sur l'articulation en amont des dispositifs entre financeurs et organismes divers, pour des parcours d'apprentissage du français et des savoirs de base répondant aux publics en insertion, dans le cadre du Plan Stratégique d'Apprentissage du Français et des Savoirs de base et en s'appuyant sur les dispositifs régionaux ou départementaux existants (en particulier le Schéma régional de lutte contre l'illettrisme) ;
- élaborer un plan communautaire d'accompagnement aux modes de garde pour résorber l'inadéquation constatée entre l'offre de garde (en particulier, assistantes maternelles au chômage) et une demande de garde non satisfaite et en expansion de la part des ménages ;
- favoriser l'accès à l'emploi de jeunes issus de Missions Locales par l'obtention du permis de conduire conçu comme outil d'insertion.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des groupes de travail seront mis en place ou poursuivis s'ils existent déjà, sur ces trois thématiques, avec les partenaires concernés, afin de travailler sur chacune des trois thématiques identifiées à l'élaboration de projets précis. Les partenaires et dispositifs communaux, départementaux, régionaux ou autres dispositifs existants ou études existantes sur les trois freins à l'emploi pourront être mobilisés en tant que de besoin dans le cadre de ces réflexions et projets.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés (connus mais pas encore déterminés) :
 - > État : OFFI, DIRECCTE, CAF, Préfecture de département, Région via le PACTE, DDCCS, Pôle emploi,
 - > collectivités : CRIF, CG93, Villes,
 - > emploi-insertion : Maison de l'emploi, Missions Locales, PLIE, Projets de ville RSA,
 - > acteurs associatifs locaux : organismes de formation, associations d'insertion, de formation, de quartier...
 - > SIAE : INSER'ECO 93, EI, Chantiers d'insertion.
 - > bailleurs.
- OPCA interprofessionnels et de branche ; entreprises ;
- Dispositif de gouvernance : comité de pilotage à déterminer selon chaque action.

CALENDRIER

- 2013 : réunions préparatoires pour les trois volets de la fiche-action.
- 2014-2016 : réalisations.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- Plaine Commune : pilotage des réflexions.
- État : participation aux réflexions.
- CG93 : participation aux réflexions sur l'articulation des dispositifs entre financeurs.

III.4.B.8.

AGIR ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS ET LES JEUNES

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Renforcer les parcours éducatifs et de formation (II.4.B.7.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Les partenaires travailleront ensemble à l'amélioration des parcours éducatifs sur plusieurs axes.

1. Accompagnement de la dynamique urbaine et démographique.

Les partenaires conjugueront leurs efforts répondre aux besoins à venir en équipements scolaires, y-compris en équipements culturels et sportifs, dans un contexte de croissance démographique forte liée au développement du Grand Paris, (voir fiche « équipements publics de proximité »).

2. Des expérimentations éducatives partenariales

Des expérimentations ont vocation à être développées selon les orientations posées en chapitre 2 du CDT.

Une première expérimentation sera développée concernant la valorisation du multilinguisme dans le cadre scolaire, auprès du nombre important d'élèves du territoire qui, par leurs origines familiales, disposent, sans qu'elles soient pleinement valorisées et utilisées, des compétences linguistiques extrêmement riches et diversifiées. Il s'agit, dans le cadre d'une expérimentation dans un ou plusieurs établissements scolaires de Plaine Commune qui seraient volontaire, de trouver, en associant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, les modalités qui permettraient de faire valoir ces compétences, de les conforter et de mieux les exploiter. Cette action sera articulée avec le projet éducatif territorial en cours d'élaboration entre l'Éducation Nationale et le Conseil général de la Seine Saint-Denis.

D'autres expérimentations pourront être envisagées par les partenaires et seront précisées ultérieurement.

3. Soutien à l'éducation numérique

L'atelier animé par écoles internet en 2012 et la rencontre des acteurs éducatifs du 4 décembre dans le cadre de « Numérisez-vous ! » a confirmé l'actualité et l'importance de cet enjeu. La question n'est plus de savoir s'il faut équiper les écoles et les écoliers, ce mouvement est inéluctable et placé comme une priorité de la refondation de l'école.

La préparation de « **Numérisez-vous !** » a permis d'amorcer un partenariat avec les responsables des évolutions numériques de l'Académie de Créteil, le Conseil général de Seine Saint-Denis et des villes de l'agglomération.

Afin de poursuivre la démarche, une première action portera, en lien avec le Conseil général et l'Éducation Nationale sur le développement d'une structure de ressource et de formation des enseignants et des éducateurs sur les usages du numérique. Ce centre de ressources numérique pourrait par exemple être développé au sein d'une médiathèque et être alimenté par le travail mené dans le cadre de médi@tic de Plaine Commune mais plus largement par les acteurs locaux de médiation numérique. Cette action devra être articulée avec le projet éducatif territorial en cours d'élaboration entre l'Éducation Nationale et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

D'autres actions ont vocation à être développées dans le prolongement de l'objectif de développement des usages numériques éducatifs.

4. Évolution des filières de formation

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il sera nécessaire de mettre en cohérence les différents dispositifs de projets éducatifs en termes de périmètre et de contenu :

- plan exceptionnel d'investissement du Département en faveur des collèges ;
- Projet Éducatif Département adopté le 15/11/2012 ;
- Projets éducatifs locaux existants et Projets éducatifs de territoire en cours d'élaboration au niveau communal ;
- perspective d'un Projet Éducatif Territorial entre l'Éducation Nationale et le Département.

Expérimentations éducatives :

- un séminaire a été organisé par Plaine Commune et les communes du territoire en mai 2013 à ce propos ;
- un travail sera conduit entre les partenaires pour mettre en place les expérimentations envisagées.

Filières de formation :

Centre de ressources numérique : implication du Département via le plan Très Haut Débit en Seine-Saint-Denis et le volet Technologies Innovantes de l'Éducation (TIE) dans tous les collèges dans le cadre du Plan Exceptionnel d'Investissement notamment.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Co-pilotage Plaine Commune, villes, Éducation Nationale.
- Partenaires associés : acteurs de la communauté éducative, Conseil général, CNDP.

III.5. LE TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION, FIL ROUGE DU PROJET

III.5.A. Liste des projets structurants par phase

	2012-2013	2014-2018	2019...
Un aménagement culturel équilibré et audacieux	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du groupe de travail sur le « 1% Territoire de la culture et de la création » • Participation à la réflexion sur les nouvelles gares comme lieux de création • Repérage des lieux du patrimoine industriel transformables en lieux de création, pour un usage pérenne ou transitoire • État des lieux des équipements et acteurs inscrits dans la dynamique du « Territoire de la Culture et de la Création » • Bilan / perspective des projets artistiques menés dans les opérations de renouvellement urbain • Impulsion de projets artistiques sur les chantiers en cours (démarches HQAC, interventions artistiques dans les chantiers), notamment pour les deux médiathèques en construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Préfiguration de l'équipement « Territoire de la culture et de la création » : étude et expérimentation dans un lieu transitoire • Préfiguration de la « médiathèque augmentée » à Pleyel • Accompagnement de nouveaux projets d'établissements ou de réhabilitations de lieux inscrits dans la dynamique du « Territoire de la culture et de la création » à l'échelle de l'agglomération (au premier titre les médiathèques) ou des villes • Développement de locaux et fabriques culturelles et créatives* • Mises en œuvre expérimentales du « 1% Territoire de la culture et de la création » • Développement de projets artistiques sur les délaissés urbains ou chantiers et dans les projets urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation du « 1% Territoire de la culture et de la création » • 2023 : équipement « Territoire de la culture et de la création » • 2020 : à Pleyel, « médiathèque augmentée » sur la gare-pont* • Accompagnement des projets d'établissement inscrits dans la dynamique du « Territoire de la culture et de la création » • Développement de locaux –et fabriques culturelles et créatives
Art dans la ville/poétiser le territoire		<ul style="list-style-type: none"> • Mises en œuvre expérimentales du « 1% Territoire de la culture et de la création » sur l'espace public • Développement de projets artistiques transformant la rue : définition et mise en œuvre du projet Street art, expérimentation sur un territoire délimité d'un plan lumière créatif, travail sur un mobilier urbain artistique / innovant, appel à projets numériques dans l'espace public • Accompagnement de projets artistiques liés à l'eau : sur les berges du canal, de la Seine, ou sur l'eau • Événements : autour des ateliers portes ouvertes dans les villes, autour de « la ville, la nuit », en lien avec Paris notamment 	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 et suivantes : Poursuite / généralisation des actions • 2020 : plan lumière créatif dans l'espace public à l'échelle de l'agglomération

LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

	2012-2013	2014-2018	2019...
Le patrimoine comme enjeu urbain, touristique et social	<ul style="list-style-type: none"> • 2013 : Labellisation du territoire « Ville et Pays d'Art et d'histoire »* • Développement du réseau des artisans et créateurs du territoire, en l'insérant dans l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> • 2015 : Mise en œuvre du label VPAH : définition d'outils et de formes d'information et de médiation innovantes • Préfiguration et animation d'un CIAP mobile* (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) • Accompagnement d'initiatives artistiques de création contemporaine dans les lieux du patrimoine (événementiels, résidences) • Développement de chantiers école et d'insertion dans le domaine de la restauration patrimoniale • Projet des médiathèques autour de la mémoire et de l'identité/fonds patrimoniaux • Accompagnement des galeries, lieux d'art contemporain, d'artisanat d'art : valorisation, mise en réseau, événements • Coordination des Journées européennes du patrimoine à l'échelle de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration et développement des actions lancées lors de la phase précédente, évaluation progressive
Économie créative /cluster des industries culturelles et créatives	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'acteurs* et visibilité du cluster* • Développement des réseaux d'acteurs : Pole Média Grand Paris et PCP et autres projets à l'échelle du G Paris et • Présence dans les évènements et à l'international/projets européens • Financement des industries culturelles et créatives* • Projets universitaires et/ou d'innovation et d'expérimentation contribuant au cluster (voir fiches projets universitaires*) • Projets numériques contribuant au cluster (voir fiche plan d'action numérique*) • Développement du réseau de soutien aux activités créatives • Locaux d'activité accueillant des activités créatives (voir fiches locaux*) • Actions écologiques avec la filière industries culturelles et créatives • Dimension économique de l'équipement TCC* et des autres équipements leviers pour le TCC à mettre en réseau* • Dimension touristique et développement économique du label VPAH* • Passerelles entre les entreprises et les acteurs culturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'acteurs et visibilité du cluster • Développement des réseaux d'acteurs : Pole Média Grand Paris et PCP et autres projets à l'échelle du G Paris et • Présence dans les évènements et à l'international/projets européens • Financement des industries culturelles et créatives • Projets universitaires et/ou d'innovation et d'expérimentation contribuant au cluster • Projets numériques contribuant au cluster • Développement du réseau de soutien aux activités créatives • Locaux d'activité accueillant des activités créatives • Actions écologiques avec la filière industries culturelles et créatives • Dimension économique de l'équipement TCC* et des autres équipements leviers pour le TCC à mettre en réseau* • Dimension touristique et développement économique du label VPAH* • Passerelles entre les entreprises et les acteurs culturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux d'acteurs et visibilité du cluster • Développement des réseaux d'acteurs : Pole Média Grand Paris et PCP et autres projets à l'échelle du G Paris et • Présence dans les évènements et à l'international/projets européens • Financement des industries culturelles et créatives • Projets universitaires et/ou d'innovation et d'expérimentation contribuant au cluster • Projets numériques contribuant au cluster • Développement du réseau de soutien aux activités créatives • Locaux d'activité accueillant des activités créatives • Actions écologiques avec la filière industries culturelles et créatives • Dimension économique de l'équipement TCC* et des autres équipements leviers pour le TCC à mettre en réseau* • Dimension touristique et développement économique du label VPAH* • Passerelles entre les entreprises et les acteurs culturels

	2012-2013	2014-2018	2019...
Un territoire du cinéma public et indépendant	<ul style="list-style-type: none"> État des lieux des acteurs du cinéma sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de renforcement de la filière, de la création à la diffusion Organisation de rencontres professionnelles régulières : rencontres des acteurs du cinéma public, croisées avec les acteurs privés, et/ou croisées avec les acteurs artistiques, culturels, les enseignants et universitaires Définition concertée et création d'une carte d'abonnement commune pour les cinémas art et essai du territoire 2015/2016 : Préfiguration et mise en œuvre d'un projet cinéma en plein air Développement de projets visant l'appropriation de l'offre cinéma par les habitants de façon innovante. Exemple : les festivals, les projets tels que « Les médiathèques font leur cinéma » 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration et développement des actions lancées lors de la phase précédente, évaluation progressive
Développement culturel facteur de cohésion sociale, de développement social et de sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none"> Repérage de projets artistiques nomades et participatifs Plan d'action médiathèques (médi@tic, les médiathèques font leur cinéma, ateliers numériques...) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de projets artistiques itinérants et participatifs Lancement du plan éducatif « Territoire de la culture et de la création » Passerelles entre les entreprises et les acteurs culturels Définition d'un projet de « scène itinérante » Définition concertée et création d'un abonnement et de parcours culturels à l'échelle de l'agglomération, y compris un pass spécifique pour les étudiants Voir entrées Aménagement culturel et Art dans la ville / voir chapitre Gouvernance Définition concertée d'un plan ambitieux pour l'éducation culturelle et artistique « Territoire de la culture et de la création » 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration et développement des actions lancées lors de la phase précédente, évaluation progressive
Rendre réel et visible le Territoire de la Culture et de la Création	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux d'acteurs et visibilité du cluster* Développement des réseaux d'acteurs : Pole Média Grand Paris et PCP et autres projets à l'échelle du G Paris Présence dans les évènements et à l'international/projets européens Mise en réseau d'acteurs artistiques et culturels, des acteurs des cultures urbaines / croisés avec les acteurs économiques et universitaires Développement de partenariats avec des lieux culturels, des acteurs, des collectivités territoriales, en IDF, en France, en Europe, dans le monde Préfiguration de l'Atelier* Mobilisation des démarches participatives Mise en place de réseaux d'acteurs liés au TCC non encore structurés* Stratégie de communication TCC* 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un colloque régulier d'échanges de bonnes pratiques, de réseau et de réflexion autour de la création, en partenariat avec d'autres agglomérations, des villes françaises ou européennes Évènements fédérateurs et identificateurs à consolider ou construire dans le champ des cultures urbaines, du transmedia (« Territoire des écritures »), de la création numérique Évènement incarnant le « Territoire de la culture et de la création » pour l'Euro 2016 Déploiement de l'Atelier Mobilisation des démarches participatives Animation des réseaux d'acteurs Stratégie de communication* Mise en place d'un portail numérique pour la culture (ressource pour les artistes et créateurs, agenda pour les habitants, vitrine pour l'extérieur) 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration, et développement des actions/événements identifiés, évaluation progressive Déploiement de l'Atelier Mobilisation des démarches participatives Animation des réseaux d'acteurs Stratégie de communication*

III.5.B.

Fiches-action

III.5.B.1.

PLAN D'ACTION EMPLOI CLUSTER

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.4.B.1.).
- Améliorer l'accès à l'emploi (II.4.B.8.).
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.5.B.1.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Mobiliser les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion autour d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire (GPECT) sur le territoire de Plaine Commune, par la réalisation d'actions de sensibilisation et de rapprochement de l'offre et de la demande (demandeurs d'emploi, salariés et entreprises du territoire de l'action) pour les filières de la création (image, spectacle vivant, numérique) du secteur nord de la région Île-de-France et en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du CDT-cluster de la création.

Action 1 : constitution d'un réseau d'entreprises et d'acteurs autour de la démarche de GPECT.

Conception et mise en place d'une ingénierie (les priorités d'action et leurs modalités) et d'une coordination technique (maîtrise d'ouvrage) réunissant entreprises et acteurs de l'emploi ; en lien avec Pôle emploi AVS, les OPCA (AFDAS, FAFIEC, OPCALIA Île-de-France et son département Télécom, AGEFOS PME) et les organismes de formation des filières (notamment les organismes adhérents du Pôle Média Grand Paris).

Action 2 : actions d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la GPECT.

Actions 2.1 : formations interentreprises à la GPEC à destination des dirigeants des TPE/PME du territoire de Plaine Commune.

Actions 2.2 : aide à la mise en œuvre des

clauses sociales dans le cadre des marchés publics par une action de mise en relation avec le réseau des facilitateurs de Plaine Commune et de l'assistance technique.

Actions 2.3 : aide au développement de l'intérim d'insertion sur le territoire de Plaine Commune grâce aux partenaires :

Emploi 93 et le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Île-de-France pour l'ensemble des chantiers identifiés par le réseau facilitateur ayant des clauses sociales.

Action 3 : actions en direction des salariés (ou actifs occupés).

Mise en œuvre d'actions innovantes en faveur de l'emploi local par les activités du cluster et par le soutien aux activités au développement urbain connexes (transports, BTP, TIC...)

Action 3.1 : appui au recrutement et à la formation des entreprises inscrites du cluster :

opérations de recrutements à la carte / organisation de forums dédiés / actions de formation préalable au recrutement / actions de parrainage en entreprise / actions de tutorat en entreprise / actions de recrutement de travailleurs handicapés / évaluation qualitative du caractère innovant des actions > enquête et questionnaire

Action 3.2 : formations et aide à la reconversion dans le cadre de l'anticipation des mutations économiques des salariés des entreprises du cluster

en lien avec Pôle Emploi, l'AFDAS et AUDIENS, actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels.

Actions de formation et de sécurisation des parcours professionnels des salariés / actions de VAE collectives / actions de formation et/ou de reconversion pourront être proposées à des salariés de PME faisant l'objet de licenciement économique.

Action 4 : actions de communication.

Ingénierie, information et appui aux entreprises et aux bénéficiaires, pilotage et suivi des actions De ce fait, La Maison de l'Emploi de Plaine Commune peut s'appuyer sur des supports de communication de tous types et notamment audiovisuel (un livrable audiovisuel pourra être réalisé pour valoriser chacune des actions abouties).

L'action de promotion du cluster concernera la valorisation des actions de cette convention et d'en citer les partenaires et notamment de

l'État (au titre de la Préfecture d'Île-de-France, du Grand Paris, de la DIRECCTE Île-de-France et l'Unité territoriale de la Seine-Saint-Denis)

III.5.B.2.

DÉMARCHE « 1% TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION »

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

La Maison de l'Emploi de Plaine Commune est en charge de la mise en œuvre de la présente action et assurera les missions suivantes :

- organiser les réunions du comité de pilotage, élaborer les comptes rendus de réunion, lui rendre compte de l'avancée des projets et des résultats ; l'organisme organisera au moins un comité de pilotage afin de suivre la réalisation des actions et d'en informer les acteurs de la branche, les services de l'État et les partenaires professionnels et institutionnels ;
- monter les projets et mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage en prenant en compte dès le départ les différents indicateurs nécessaires à l'évaluation et produire les résultats selon le cadre prédéfini ;
- assumer la responsabilité de la gestion financière de l'aide financière allouée par l'État, garantir la « traçabilité » administrative et financière des crédits de l'État et le respect des règles communautaires d'encadrement des aides à la formation.

CALENDRIER

L'action prend effet à compter de novembre 2012 pour une durée de réalisation des actions de 18 mois.

FINANCEMENT

Le plan d'action est financé dans le cadre l'appel à projet GRAND PARIS à hauteur de 100 000 € par la DIRECCTE. Les partenaires suivants apportent leur contribution :

- Plaine Commune : 13 275 €,
- GIP MDE : 11 050 €,
- autres partenaires privés : 11 000 €,
- FAF : 11 000 €,
- Fonds de revitalisation : 35 000 €.

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun (II.1.B.2.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Accueillir et canaliser les projets de bureaux (II.4.B.2.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.3.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHE

Contexte, constat, enjeux

Le paysage urbain est de plus en plus anonyme et indifférencié. Le territoire de Plaine Commune, caractérisé par des morcellements, des discontinuités, des déséquilibres, est dans une phase de profondes mutations spatiales et fonctionnelles. Les œuvres artistiques dans l'espace public sont rares et dispersées. La place de la culture et de la création dans l'aménagement du territoire est à développer, pour une identité partagée de l'agglomération, pour l'attractivité du territoire.

Objectifs

L'ambition est de définir et mettre en œuvre un « 1% Territoire de la Culture et de la Création » public et privé pour tout projet d'aménagement public à l'échelle de l'agglomération : constructions publiques, aménagements dans l'espace public, autour du patrimoine, autour des transports, dans les opérations de renouvellement urbain, ainsi que dans les opérations privées. Il s'agit de réserver un budget (de l'ordre de 1% du budget de l'opération) pour une intervention artistique exigeante et innovante. Cette œuvre peut relever de tout champ artistique : elle peut être plastique, sonore, numérique... Davantage que de mettre des œuvres d'art dans l'espace public, après sa réalisation, il s'agit d'intégrer en amont de l'aménagement la question de la qualité architecturale, paysagère et artistique. Le « 1% » peut être aussi une démarche de

création artistique (travail de l'artiste sur site, éventuellement aux côtés d'habitants). L'œuvre est intégrée au projet architectural global en amont et peut agir sur le bâti lui-même (intervention sur la lumière, le mobilier, traitement des sols ou des murs...). Il peut trouver une ligne artistique directrice à l'échelle d'un périmètre géographique ou thématique (exemple : sur toutes les gares).

Le cadre réglementaire du « 1% artistique », qui continue de s'appliquer, est ainsi élargi. Avec ce « 1% Territoire de la Culture et de la Création » il s'agit à la fois de favoriser l'appropriation des équipements et des espaces publics par les habitants, les salariés et usagers du territoire (un espace commun, agréable, respecté), d'agir en faveur de la démocratisation culturelle ; d'affirmer une ambition créative et signer le Territoire de la culture et de la création. La qualité architecturale, paysagère et artistique exigeante, ainsi que sa « durabilité » doivent

être des éléments d'identification du territoire, de valorisation et de bien-être pour ses habitants. La production réalisée doit participer au rayonnement et à l'attractivité – économique, démographique, touristique – du territoire.

Description

Mise en place d'un groupe de travail en 2014, pour définir les contours et modalités du « 1% Territoire de la Culture et de la Création », coordonné par Plaine Commune et associant la DRAC, les collectivités partenaires, des acteurs culturels et artistes impliqués, des aménageurs, des acteurs économiques.

Mise en œuvre progressive (expérimentale en 2014 puis généralisation progressive).

Périmètre

Expérimentation des projets repérés. Systématisation progressive à l'échelle de l'agglomération.



La nouvelle médiathèque de L'Île-Saint-Denis

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Dimension participative de la démarche « 1% Territoire de la Culture et de la Création »

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans le « 1 % ».
- Dimension culturelle et artistique dans la Charte des entreprises (exigence artistique du bâti, mobilier innovant...).
- Vers une plus-value / clause culturelle dans les marchés publics de l'agglomération et des villes.
- Le CG93 met en place un 1% dans le cadre de la rénovation et de la construction de collèges. Il peut être ressource (ingénierie) sur ces thématiques.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : DRAC, Région, CG, villes, Aménageurs.
- Dispositif de gouvernance : groupe de travail pour la définition du « 1% », groupes-projet par opération, comité de suivi et d'évaluation.

CALENDRIER

- Définition du « 1% Territoire de la culture et de la création » en 2013/2014.
- Expérimentations de 2014 à 2018.
- Vers une généralisation à partir de 2018.

FINANCEMENT

Coût : 1% du budget HT de toute opération d'aménagement.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : la DRAC participera aux comités scientifiques et artistiques du 1%.
- Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

III.5.B.3.

L'ART DANS LA VILLE, L'ART EN CHANTIER

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale (II.2.B.2.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire comme vecteur d'identité, de développement et d'attractivité (II.5.B.2.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.3.).
- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.).
- Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun (II.1.B.1.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHE

Contexte, constat, enjeux

Plaine Commune est un territoire en profonde mutation urbaine et économique. L'enjeu est d'inscrire une ambition artistique et créative au cœur de cette mutation pour que le Territoire de la culture et de la création prenne une réalité dès maintenant et soit ancré demain.

L'offre culturelle du territoire se concentre avant tout dans des lieux. Les événements dans l'espace public, notamment les fêtes de ville, sont concentrés dans le temps (la plupart au printemps ou à la rentrée de septembre, quelques-uns l'été), ce sont des rendez-vous importants mais encore rares. Les œuvres d'art dans l'espace public sont peu nombreuses. Or l'art dans l'espace public est un enjeu majeur pour l'identité du Territoire de la culture et de la création, y compris le temps de sa transformation.

L'art en chantier, c'est dire que la transformation physique du territoire est culturelle en soi et qu'elle peut être artistique. L'enjeu est de rendre ces chantiers les plus acceptables aux habitants mais aussi de donner à comprendre ce territoire de demain en construction.

Objectifs

Par ces démarches, les objectifs poursuivis sont multiples : il s'agit à la fois d'affirmer une ambition créative pour l'espace urbain, de contribuer à la démocratisation culturelle, d'encourager une réappropriation de l'espace public, de poétiser la ville, de singulariser le territoire, enfin de modifier le regard des habitants sur les désagréments d'usage liés aux transformations.

Description

Des actions sur cinq axes :

- réinvestir par l'art les délaissés urbains ;
- réalisation d'une cartographie des délaissés urbains et commande à des artistes, en lien avec les habitants du voisinage ;
- favoriser la reconquête de l'espace public par les habitants, à travers l'art, des initiatives culturelles et festives ;
- travail sur une approche culturelle de l'aménagement des espaces publics ;
- mise en place d'événements nouveaux, réguliers, itinérants à l'échelle de l'agglomération.

Développer des projets artistiques transformant la rue : projet Street art, plan lumière créatif, mobilier urbain artistique / innovant, créations numériques dans l'espace public.

Groupe de travail « Street art » à constituer par Plaine Commune associant les villes, les partenaires institutionnels (dont la Ville de Paris) des acteurs culturels et artistiques, des aménageurs et des acteurs économiques : cartographie des œuvres existantes, état des lieux des façades, murs, rideaux commerçants utilisables, repérage des artistes du territoire et d'ailleurs intéressés (graff, pochage, peinture), définition des modalités de mise en œuvre.

Définition d'un plan lumière créatif, expérimentation progressive par secteurs (entrées d'agglomération, nœuds de transport).

Mobiliser des artistes, des établissements privés et publics de formation et de recherche, des entreprises du secteur pour proposer des projections numériques sur façades, espaces naturels. Expérimentation progressive.

Pour développer la commande de mobilier urbain artistique / innovant, définir une méthodologie associant les acteurs impliqués (Plaine Commune, villes, Decaux...).

Considérer la nature comme un espace de création pérenne, travailler en particulier sur les trames vertes et bleues

Conforter la dimension culturelle et créative des projets menés autour de l'eau (Seine Commune), développer des projets sur les berges du canal et de la Seine et sur l'eau (espaces de promenades, festifs, artistiques) (prendre appui sur les éco-quartiers de L'Île-Saint-Denis, de Saint-Ouen, les berges d'Épinay en particulier). Recréer des espaces sensibles.

L'art en chantier Accompagner les chantiers par des démarches artistiques, notamment du type Haute Qualité Artistique et Culturelle : dans les opérations d'aménagement, de renouvellement urbain portées par l'agglomération mais proposer également aux entreprises s'implantant sur le territoire de porter une démarche en ce sens.

État des lieux des chantiers en cours, analyse critique des expériences déjà menées, expérimentation sur de premiers chantiers.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Les habitants sont au cœur de ces démarches artistiques et culturelles ainsi que l'ensemble des acteurs et usagers de la ville. Les principes de l'Agenda 21 sont au cœur de cette démarche.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune, villes.
- Partenaires associés : CG, Région, DRAC, aménageurs, promoteurs, RATP, STIF, SGP.
- Dispositif de gouvernance : un comité de suivi global commun et des groupes de travail par projet.

CALENDRIER

Démarche à porter dès 2014.

Identifier des sites, chantiers emblématiques et expérimenter progressivement.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : l'État participera à la réflexion et pourra contribuer ponctuellement à parité avec les autres partenaires.
- Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.
- CG93 : engagement dans la démarche dans le cadre de la future convention de coopération avec Plaine Commune. Soutien déjà avéré sur plusieurs projets « Art dans la ville » sur le territoire. Accompagnement de la démarche HQAC à Aubervilliers via une convention triennale.

III.5.B.4.

MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ET ÉQUIPEMENTS ET PRÉFIGURATION D'UN ÉQUIPEMENT TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.3.).
- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire de la culture et de la création (II.5.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE LA DÉMARCHE

Contexte, constat, enjeux

Plaine Commune est un territoire bien équipé en lieux culturels, notamment en grands établissements labellisés, solidement soutenus par la DRAC Île-de-France. Leur répartition géographique est toutefois inégale entre le nord et le sud, leur mise en réseau est encore faible et des champs artistiques et des pratiques culturelles méritent un espace dédié. Par ailleurs, le territoire est en plein développement : croissance démographique, croissance du nombre de salariés, nouveaux usages, nouvelles mobilités.

Ainsi, il paraît nécessaire de penser la mise en réseau des équipements culturels existants et d'envisager ensuite d'incarner le Territoire de la Culture et de la Création par un lieu vivant et identifié, dimensionné à l'échelle du Grand Paris, rayonnant dans le nord métropolitain, vitrine de l'agglomération à l'échelle internationale.

Objectifs

Il paraît nécessaire d'améliorer la coordination des équipements culturels existants, de développer les partenariats dans une logique de complémentarité et de subsidiarité, avant d'envisager de nouveaux aménagements. Les questions de mutualisation, de capillarité, des réflexions sur la programmation de ces équipements sont à impulser.

Conçu comme un aboutissement, une mise en perspective de cet important travail de mise en réseau, l'équipement « Territoire de la Culture et de la Création » est ancré sur les cultures urbaines et les cultures du monde, largement ouvert sur la création numérique. Il est positionné au nord de l'agglomération. C'est un lieu de travail pour les compagnies, un lieu ressource, de transmission, de pratiques libres, de diffusion et de création. C'est un lieu ouvert, citoyen, festif, proposant une mixité d'usages (café, lieu de lecture, de co-working, de loisirs, de débat...). Cet équipement peut prendre place dans un lieu patrimonial réhabilité. Il se conçoit en dialogue avec les autres équipements culturels, mixtes, évolutifs, de proximité, également à consolider sur le territoire. Il est en lien avec les pépinières, entreprises et universités du territoire. Il collabore étroitement avec des lieux

du nord parisien (104), des villes créatives en France, en Europe et dans le monde. Son projet emmène tous les habitants et « passants » de Plaine Commune.

Cette démarche se construit en écho à celles favorisant l'aménagement de locaux (voir fiches 5.1 et 5.2) et de lieux pour des activités culturelles et créatives (voir fiche 7.4) et à l'objectif d'inscrire notre territoire dans un réseau d'acteurs à l'échelle métropolitaine et mondiale (voir fiche 7.14).

Description

Pour la mise en perspective du nouvel équipement, sont envisagés :

- la mise en œuvre d'une étude de préfiguration en 2015, incluant les partenaires et partagée avec les habitants ;
- la désignation d'une équipe projet, définissant les contours de l'équipement (projet, positionnement, modèle économique et juridique) ;
- l'expérimentation de ce modèle dans une ou plusieurs structures transitoires et sa mise en œuvre dans l'équipement final.

Périmètre

Sa localisation optimale sera définie dans le cadre de l'étude de préfiguration et prendra en compte les opérations d'aménagement et de transports.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- L'équipement prendra en compte les normes environnementales de manière optimale.
- Son aménagement fera l'objet du « 1% Territoire de la culture et de la création ».
- Son élaboration se fera de manière concertée avec les habitants et sera accompagnée artistiquement.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune, villes.
- Partenaires associés : DRAC, Région, CG.

CALENDRIER

- Étude de préfiguration à lancer en 2014.
- Élaboration d'un projet d'équipement en 2015.
- Équipement en préfiguration dans une (ou plusieurs) structure(s) transitoire(s) en 2016-2020.
- Équipement opérationnel en 2020.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS.

- État : l'État peut participer à la réflexion sur la mise en réseau des équipements existants et sur l'opportunité d'un équipement nouveau au nord du territoire.
- Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

III.5.B.5.

LES « FABRIQUES CULTURELLES ET CRÉATIVES », LEVIERS POUR LE TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.4.B.1.).
- Favoriser le maintien et la modernisation durable des activités industrielles et logistiques et l'accueil TPE, PME (II.4.B.3.).
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.5.B.1.).
- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire comme vecteur d'identité, de développement et d'attractivité (II.5.B.2.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.3.).
- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.).
- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris et renforcer la visibilité nationale et internationale du Territoire de la Culture et de la Création (II.5.B.5.).
- Fédérer les énergies du Territoire (II.5.B.6.).



DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

Plaine Commune est riche en équipements : grands sites structurants, équipements à rayonnement métropolitain, équipements de proximité, lieux de fabrique et ateliers d'artistes.

L'aménagement culturel du territoire fait face à des enjeux démocratiques, sociaux, économiques, artistiques qui s'accroissent à mesure que le territoire se développe – démographie en hausse, publics à conquérir, arrivée de nombreux artistes et porteurs de projet pour la plupart économiquement fragiles... La question des locaux et lieux adaptés pour accueillir des activités culturelles et créatives devient dès lors prépondérante : elle est au croisement des préoccupations du CDT : favoriser une économie créative, réhabiliter des lieux patrimoniaux, encourager des usages transitoires, proposer des lieux artistiques et culturels de proximité, renforcer des centralités et en construire de nouvelles, entretenir la réalité et l'image d'un territoire foisonnant.

Objectifs

Il s'agit d'accompagner et de favoriser l'émer-

gence de fabriques culturelles et créatives, leviers pour le « Territoire de la culture et de la création. » Ce sont des lieux adaptés pour accueillir des activités culturelles et créatives émergentes, ouverts sur la ville.

Leur usage est à la fois privé - lieux de travail propres à chaque utilisateur - et public - lieux régulièrement ouverts aux habitants, en proximité, s'inscrivant dans la vie locale. Ils sont d'un profil nouveau (encore rares sur le territoire de Plaine Commune), hybrides, évolutifs et flexibles dans leurs usages, transdisciplinaires, transgénérationnels, ouverts sur la ville, facteurs de sérendipité, des lieux-repères à l'échelle du quartier, identifiés à l'échelle de la métropole.

Certains lieux de ce type existent déjà sur le territoire, ils sont à renforcer. Des lieux du patrimoine industriel identifiés peuvent être transformés pour accueillir ce type d'activités. Il s'agit enfin de faciliter l'investissement des nombreux espaces en mutation de notre territoire, par des entreprises créatives ou des collectifs d'artistes. Ces fabriques culturelles et créatives relèvent donc à la fois d'une dynamique économique, urbaine et culturelle. Favoriser leur émergence s'inscrit en complémentarité avec l'objectif d'implanter des locaux pour des activités culturelles et créatives, c'est-à-dire des locaux de travail

pour des entreprises émergentes, d'usage principalement privé, facilitant le co-working (voir fiches 5.1. et 5.2).

III.5.B.6.

MÉDIATHÈQUE AUGMENTÉE DANS OU À PROXIMITÉ DE LA GARE-PONT PLEYEL

Description des actions

- Une démarche-projet sera mise en place autour de cette question.
- Un état des lieux doit être réalisé, repérant les acteurs inscrits dans la dynamique des fabriques culturelles et créatives, et identifiant les lieux du patrimoine industriel transformables en lieux de création, pour un usage pérenne ou transitoire.
- Plaine Commune et/ou les villes mettra ensuite à l'étude la définition des équipements existants ou nouveaux à accompagner (définition d'un portage, d'un modèle économique et financier...).
- C'est un travail à mener par Plaine Commune et/ou les villes, avec les aménageurs, les partenaires institutionnels (DRAC, Région, CG), les acteurs économiques et culturels.

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles (II.2.B.1.).
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.4.).

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Dispositif d'association des habitants à la réflexion.
- Démarche Agenda 21.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune et les villes.
- Partenaires associés : DRAC, Région, CG, aménageurs.
- Dispositif de gouvernance le cas échéant : état des lieux partagé, groupe projet par opération, comité de suivi global.

CALENDRIER

État des lieux à réaliser en 2013/2014 pour mise en œuvre progressive.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : l'État peut solliciter l'architecte de la Direction Générale de la Création artistique (Du MCC).
- Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

Localiser une médiathèque au cœur de la tête de réseau : une médiathèque dans ou à proximité immédiate de la gare-pont Pleyel.

Étant donné le rôle stratégique de la gare-pont Pleyel dans le schéma d'aménagement du Grand Paris, le bassin d'emploi, le nombre considérable de voyageurs attendus dans le pôle transport et l'afflux d'habitants, il semble judicieux d'envisager de positionner une médiathèque dans les équipements publics à prévoir. Des expériences très fructueuses existent dans l'implantation de bibliothèques dans la zone d'influence des gares (Madrid, Pays-Bas, Suède...), et ce quartier n'est actuellement desservi que par un passage du bibliobus, totalement insuffisant au regard de l'évolution prévisible de cette zone urbaine...

Objectifs / description

Cette médiathèque devra s'inscrire dans l'innovation de manière déterminée, être un lieu fort en matière de mise à disposition des ressources numériques de tout ordre (en prenant en compte la spécialité liée aux usagers de passage, par exemple), et de proposer des plages d'ouverture très importantes.

Il s'agit d'une médiathèque d'un autre type, associant tout à la fois : des services d'accès à des ressources, des lieux de pratique amateur, des lieux de diffusion, des services développés en partenariat avec les acteurs du champ social afin de proposer l'apprentissage du français, l'assistance à la recherche d'emploi, etc.

En réseau avec les autres médiathèques de Plaine Commune, elle ambitionnera d'avoir un positionnement métropolitain, de par la diversité et le dimensionnement des publics touchés et des services proposés tout en jouant son rôle de proximité par rapport, aux habitants et aux salariés du territoire. Insérée dans un ensemble comprenant d'autres équipements culturels innovants, elle se devra de tenir toute sa place dans les partenariats et les expérimentations à mener en matière de diffusion et de création.

Périmètre

La localisation de ce nouvel équipement à Pleyel s'inscrirait dans la même logique que les réalisations en cours : Pierrefitte, L'Île-Saint-Denis, Stains, La Courneuve toutes desservies par le tram ou la tangentielle.

C'est aussi dans cette approche que l'on peut se poser la question de la présence d'une médiathèque aux alentours de la station de métro du centre-ville d'Aubervilliers et de la réhabilitation de celle du centre-ville de Saint-Denis.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune.

Partenaires associés : CG, Région, DRAC, SGP.

CALENDRIER

Calendrier à construire d'après le projet d'aménagement de la gare Pleyel.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS :

- État, Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

III.5.B.7.

LES MÉDIATHÈQUES, INSCRITES DANS LE TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

Les médiathèques, équipements culturels de proximité, sont des maillons indispensables à la diffusion de la culture et des savoirs. Le réseau des médiathèques compte 25 médiathèques et 3 bibliobus (accès gratuit, ressources en réseau). Simplement abordables, elles contribuent aux pratiques culturelles de première intention. Les médiathèques sont aussi des lieux de vie et de rencontre entre les créateurs, auteurs, artistes, et les habitants. Elles ambitionnent d'offrir des services nouveaux, de mettre en œuvre des pratiques nouvelles, axées non seulement sur l'imprimé mais aussi sur le numérique, l'image et le son, portées dans des postures professionnelles innovantes, ancrées dans la société contemporaine. Dans une logique sociale, une attention est particulièrement portée aux jeunes de toutes origines et aux publics les plus éloignés de la culture afin d'amener ces habitants à considérer que les médiathèques leur sont également destinées.

Objectifs et description des actions

La Médi@TIC : l'accès aux ressources numériques et leur médiation.

La Médi@TIC, la plateforme numérique des médiathèques, permet aux usagers des médiathèques d'accéder à des ressources numériques gratuitement et de façon illimitée. Les contenus de ces ressources concernent les domaines de l'autoformation (apprentissage informatique, langues française et étrangères, code de la route...), de la culture et de l'information (musique, cinéma, presse).

Les actions à développer :

- proposer un espace culturel original de valorisation des productions du territoire et de ses habitants (cinéma, musique...).

- mener des actions de médiation pour que les usagers ne soient pas uniquement des consommateurs de l'Internet mais aussi des producteurs de contenus (création de Webradios, éducation à l'image et programmation de séance de cinéma, atelier critique des médias et organisation de débats de société).

« Les médiathèques font leur cinéma » : production de films courts avec les habitants en s'appuyant sur les professionnels du cinéma du territoire.

Le projet « Les médiathèques font leur cinéma » consiste à produire des films courts sur les médiathèques, avec la participation des usagers des médiathèques et des habitants du territoire accompagnés par des professionnels du cinéma. L'idée est d'aboutir à des produits de communication innovants, voire « décapants » sur les médiathèques, qui constituent le « fil rouge » des histoires à imager. En traitant toutes les phases de conception et de réalisation du projet et en associant usagers des médiathèques et professionnels de l'audiovisuel et de l'écriture concernés, cette initiative vise à construire des contenus originaux dans des pratiques innovantes et participatives. Le projet s'appuie naturellement sur les ressources du territoire en matière audiovisuelle : entreprises, lieux de formation, dispositif d'éducation à l'image, partenaires culturels, de diffusion.

Ateliers de création numérique : pratiques artistiques innovantes, croisements entre création artistique et nouvelles technologies.

Les médiathèques organisent des ateliers de

création graphique, d'oralité ou d'écriture qui font la part belle à la parole des habitants du territoire et à leurs histoires de vie avec des artistes ou des écrivains, dans cette perspective elles souhaitent poursuivre l'organisation d'ateliers de création numérique.

Ces ateliers conduits par des artistes reposent sur la notion de projet artistique s'adressant aux jeunes et aux adultes. Ils ont pour but de sensibiliser les participants à l'univers artistique (rencontrer un artiste, comprendre son travail), d'explorer les processus de création numérique, de concevoir et concrétiser un projet personnel et collectif en pratiquant les outils et logiciels adaptés.

Actions en direction des jeunes et des publics les plus éloignés de la culture.

- Public jeune :
 - > mise en œuvre d'actions intégrant les cultures adolescentes : réseau sociaux, jeu vidéo, usage de l'Internet comme référentiel de la connaissance et du savoir.
 - > médiation des ressources d'autoformation en ligne sur la médi@TIC notamment autour du soutien scolaire.
- Publics éloignés du livre et de la culture :
 - > mise en œuvre d'ateliers spécifiques à partir des ressources des médiathèques prenant en compte les besoins en matière d'apprentissage du français et de tout ce qui a trait à la formation, l'emploi dans le cadre d'un partenariat avec les structures compétentes du territoire.
 - > Les médiathèques souhaitent aussi développer des projets de partenariats avec les structures sociales du territoire pour inviter les publics qui les fréquentent à s'investir et trouver leur place dans des processus et dynamiques de création et de découverte culturelle.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires :
 - > « Médiathèques font leur cinéma » : lycée Suger, Association Alakissmen, Commune image...
 - > ateliers de création numérique : Adélaïde & Co (Collectif d'artiste)
 - > public éloigné de la culture : Centres socio-culturels, projet de ville RSA, Maisons des parents, associations, centres de loisirs, résidence de personnes âgées, Hôpitaux de jour.
 - > CG93 : dans le cadre de la convention culturelle et patrimoniale entre le Département et Plaine Commune.

CALENDRIER

À développer dès 2013/2014.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État, Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.
- CG93 : soutien au travers de la convention Plaine Commune /CG93 culturelle et patrimoniale en cours d'élaboration.

III.5.B.8.
LABEL VILLE ET PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire comme vecteur d'identité, de développement et d'attractivité (II.5.B.2.).
- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire de la culture et de la création (II.5.B.5.).
- Fédérer les énergies du territoire (II.5.B.6.).



DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE
DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

L'histoire du territoire de Plaine Commune est singulière et son patrimoine, matériel et immatériel, très riche. Depuis plusieurs années, les villes composant la communauté d'agglomération ont mis en œuvre des politiques culturelles et patrimoniales fortes afin de le valoriser. Pourtant, cette richesse est encore insuffisamment connue des habitants, aux origines diverses et souvent en situation de précarité et de la population extérieure au territoire, qui en a des représentations majoritairement négatives.

Objectifs

La valorisation patrimoniale renforcée par le label va permettre de co-construire avec les habitants l'identité du territoire, de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale. Elle agira également comme un levier de développement territorial à différents niveaux : dynamique culturelle, développement économique et urbain, mobilisation de la population et des acteurs, mise en œuvre de projets communautaires et métropolitains.

Description

- Actions liées à la connaissance : cette étape est primordiale puisqu'elle doit permettre d'écrire l'histoire du territoire et de définir son identité. De cette connaissance découleront l'ensemble des autres actions : protection, valorisation, médiation... À ce stade, il s'agit de recenser les patrimoines existants, constituer une base de données, repérer des lacunes éventuelles, mettre en œuvre un programme de recherches, organiser des colloques, publier des articles scientifiques et lancer le cas échéant des campagnes de collectes complémentaires.
- Actions liées à la protection, à la conservation, à la restauration : l'objectif est d'élaborer une grille de critères permettant de fixer des priorités en matière de protection / conservation / restauration, d'établir sur cette base une liste d'éléments patrimoniaux à protéger / conserver / restaurer en priorité et d'inscrire ces éléments dans les documents cadre d'urbanisme.

- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : les actions de valorisation / médiation liées à la mise en œuvre d'un CIAP doivent permettre de raconter l'histoire et l'identité du territoire, telles qu'elles ont été définies à l'étape de connaissance et de recherche. De nombreuses actions de valorisation et de médiation existent déjà : expositions, bornes patrimoniales, visites guidées ou en autonomie... L'objectif est d'enrichir les dispositifs existants, en privilégiant ce qui permet de comprendre le territoire dans son ensemble, ce qui est transversal. À ce titre, la création d'un Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine, qui, sous certains aspects pourrait être mobile, doit être exemplaire, à la fois dans son contenu et dans sa forme.
- Actions liées au développement économique : contribuer au développement économique du territoire doit être une finalité sous-jacente à toutes les étapes de la valorisation patrimoniale : formation de guides, chantiers d'insertion, création de produits dérivés...
- Actions liées à la gouvernance : la mobilisation des habitants et des acteurs est au cœur de la démarche d'obtention et de mise en œuvre du label. La création d'un poste d'animateur du patrimoine, la constitution d'un comité scientifique, de groupes de travail, d'instances de concertation, la mise en œuvre de partenariats sont indispensables pour développer une valorisation patrimoniale cohérente à l'échelle du territoire et lui donner un maximum de lisibilité et de visibilité.

Périmètre

La mise en œuvre du label portera sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune, avec des actions portées par les villes, par la communauté d'agglomération et par les partenaires (Offices de tourisme, Conseil général...).

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

- Démarches participatives : la mobilisation de la population et la mise en place d'une gouvernance avec l'ensemble des acteurs font partie intégrante de la démarche.
- Démarches culturelles : elles sont inhérentes au projet.
- Mesures environnementales : la mise en œuvre du label ne comporte pas de mesures environnementales au sens propre, mais elle intègre les principes du développement durable.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : l'élaboration de la candidature et la mise en œuvre du label sont portées par Plaine Commune.
- Partenaires associés : directions des Affaires Culturelles des villes ou autres services, Association Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil général...
- Dispositif de gouvernance : l'élaboration de la candidature est l'occasion d'initier un travail partenarial, qui sera consolidé lors de la mise en œuvre du label.
- Un Comité de pilotage et un Comité technique sont mis en place et poursuivront leurs travaux.

CALENDRIER

- État d'avancement : dossier de candidature en cours de rédaction, dépôt à l'automne pour un examen fin 2013.
- 1^{er} semestre 2014 : adoption d'un plan d'action partagé.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : engagement de l'État dans le cadre du dispositif VPAH.
- Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.
- CG ou CR : le Département peut se positionner comme ressource scientifique. La future convention culturelle et patrimoniale CG/Plaine Commune pourra offrir un cadre propice pour formaliser un partenariat à ce sujet.

III.5.B.9.

PROMOTION D'UN TERRITOIRE DU CINÉMA PUBLIC ET INDÉPENDANT

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.4.B.1.).
- Renforcer les parcours éducatifs et de formation (II.4.B.7.).
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.5.B.1.).
- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

Le territoire de Plaine Commune est un territoire de cinéma. Les villes soutiennent 4 cinémas d'art et essai et de nombreux festivals. Le cinéma trouve sa place dans d'autres équipements publics, notamment dans les médiathèques. La filière image est déterminante pour le territoire, avec une forte concentration d'activités : un complexe comme la Cité du cinéma, des entreprises comme la Société Eclair, le Pôle Média Grand Paris, les multiplexes, les nombreux plateaux de cinéma, des projets hybrides comme celui de Commune image, des formations reconnues (l'ENS Louis-Lumière, le BTS des métiers de l'image au lycée Suger de Saint-Denis, le Pôle image, l'OMJA, Altermédia...), et des associations dynamiques (L'abominable, Talents urbains, Usine de films amateurs, Indigènes Films...). Les enjeux traversant le territoire sont de préserver un service public du cinéma, contribuer à la vitalité artistique cinématographique du territoire (publique et privée), soutenir un autre modèle économique, une autre forme de diffusion en complémentarité des grands groupes privés. La mutualisation des forces est déterminante.

Objectifs

En affirmant le territoire comme un territoire de cinéma public et indépendant, il s'agit de

favoriser :

- l'appropriation de l'offre existante par les habitants, dans et hors l'équipement cinéma lui-même, la promotion des talents et pratiques libres et la circulation des publics d'une ville à l'autre ;
- le croisement des différents acteurs des secteurs public et privé ;
- la structuration d'une filière : formation, création, production, diffusion, de l'écriture du scénario à la réalisation.

Description

- Étude en cours sur les cinémas de l'agglomération lancée par Plaine Commune et la MSH.
- Définition concertée et création d'une carte d'abonnement commune pour les cinémas art et essai du territoire.
- Développement de projets visant l'appropriation de l'offre cinéma par les habitants de façon innovante. Exemple : un festival estival de plein air, projet « Les médiathèques font leur cinéma ».
- Accompagnement à la structuration d'une filière de formation et de production.
- Accompagnement des festivals dans des logiques de complémentarité et de visibilité.
- Animation de réseau : organisation de rencontres professionnelles régulières : rencontres des acteurs du cinéma public, croisées avec les acteurs privés, et/ou croisées avec les acteurs artistiques, culturels, les enseignants et universitaires. Des rencontres favorisant les mutualisations d'outils et de contenus.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Groupes de travail à constituer par projet.

CALENDRIER

- Étude réalisée par Plaine Commune.
- Carte d'abonnement à horizon 2015.
- Médiathèques font leur cinéma en 2013/2014.
- Festival de cinéma en plein en 2015.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : l'État est partenaire dans le cadre de dispositifs existants.
- Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

III.5.B.10.

LE TERRITOIRE COMME SCÈNE D'APPROPRIATION DES RESSOURCES ET CIRCULATION DES PUBLICS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Faire du numérique un moteur pour le développement du territoire (II.4.B.6.).
- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

La population de notre territoire est marquée par nombre de caractéristiques souvent interprétées comme autant de difficultés ou de défis : faible niveau de qualification, taux de chômage élevé, jeunesse de sa population, forte diversité linguistique, précarité sociale, liens sociaux dégradés... L'enjeu de la démocratisation culturelle est d'autant plus important. L'offre culturelle du territoire est riche et diverse mais souvent mal appropriée par les habitants, d'autant plus d'une ville à l'autre.

Objectifs

Les objectifs sont à la fois de faciliter l'appropriation des ressources culturelles du territoire par les habitants, d'encourager la circulation des publics d'une structure à l'autre, d'une ville à l'autre, de permettre aux habitants d'appréhender le territoire comme une vaste scène.

Description des actions

Une scène itinérante

Penser une (ou plusieurs) scène itinérante, sous la forme d'une structure mobile qui soit un lieu d'art, de culture, de convivialité, de débat, qui se déplace d'un quartier à l'autre, d'une ville à l'autre. Cette structure mobile est facilement repérable, intrigante, elle suscite la curiosité du passant et le bouche à oreille – on pense au MUMO, musée mobile de sensibilisation à l'art contemporain, à des structures types chapiteau, yourte... Plusieurs équipements du territoire s'intéressent à cette question de la mobilité de leur

propre projet, à celle de la circulation des publics (Académie Fratellini, TGP, Théâtre de la Commune, Maison des jonglages...) : ils doivent être associés à la réflexion sur la forme et le contenu de cette scène itinérante. Il s'agit d'accueillir des projets culturels nomades, facteurs de découverte, de rencontre, d'envie de culture (on pense à la forme du feuilleton : pour connaître la suite, rendez-vous dans la ville voisine !).

Abonnement et parcours culturels à l'échelle de l'agglomération.

Mettre à l'étude la création de cartes d'abonnement à l'offre culturelle de plusieurs villes du territoire, pour les habitants, pour les étudiants, voire pour les enfants. Plusieurs « parcours » pourraient être conçus par un comité de programmation, avec des thématiques par discipline (parcours cirque, jeune public, opéra...) ou par sujet. Les lieux du territoire, institutionnels ou émergents, seraient différents chaque année. Quelques rendez-vous pourraient également être proposés ailleurs à Paris ou dans la métropole.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Département a soutenu en 2011 des formes nomades de présentation d'œuvres dans plusieurs villes en partenariat avec le FRAC Île-de-France (dispositif Parades).

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune et les villes.
- Partenaire associé : CG.

CALENDRIER

- Démarches à lancer dès 2014.
- Carte d'abonnement / Parcours culturel en 2014/2015.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

État, Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

III.5.B.11.

PASSERELLES ENTRE LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Renforcer l'effort de recherche et développement et l'innovation et le lien territoire/entreprises/universités (II.4.B.5.).
- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.).
- Fédérer les énergies du territoire (II.5.B.6.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

Le territoire connaît une profonde mutation économique, notamment par l'arrivée de grandes entreprises regroupant de nombreux salariés. Plaine Commune développe de nombreux outils pour inscrire l'ensemble des entreprises et leurs salariés dans le territoire, pour que les entreprises soient ouvertes sur la ville, que salariés et habitants puissent se rencontrer.

Objectifs

Le plan d'action proposé cherche à faire connaître et profiter les salariés de la richesse patrimoniale et culturelle de l'agglomération et à encourager des projets artistiques co-construits entre une entreprise et un acteur culturel ou artistique.

Description de l'action

- Dispositions culturelles incitatives dans la Charte des entreprises du territoire.
- Faire connaître les acteurs culturels du territoire aux responsables et salariés des entreprises (présentation de l'offre culturelle du territoire dans les entreprises, présentation des acteurs du territoire aux responsables).
- Accompagner les entreprises dans l'accueil de formes artistiques dans leurs locaux ou à proximité (bibliobus, Académie Fratellini, Maison des jonglages...).
- Faciliter la co-construction de projets « sur mesure » entre des entreprises et des acteurs artistiques et culturels, qui prennent place dans l'entreprise et dans la ville, qui associent salariés et habitants.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : acteurs culturels et économiques (Plaine Commune Promotion notamment), CG93.
- Dispositif de gouvernance : constituer un groupe projet avec des entreprises intéressées par la démarche.

CALENDRIER

- Définition d'un plan d'action par le groupe projet en 2014.
- Expérimentations avec les entreprises intéressées en 2015.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État et Plaine Commune : engagement dans la démarche.
- CG93 : association au projet.

III.5.B.12.

ÉVÉNEMENTIELS CULTURELS FÉDÉRATEURS ET IDENTIFICATEURS

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.3.).
- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire de la culture et de la création (II.5.B.5.).
- Fédérer les énergies du territoire (II.5.B.6.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

Le territoire de Plaine Commune est rythmé de nombreux événements qui s'inscrivent déjà dans la dynamique du Territoire de la culture et de la création, qui profitent au rayonnement de l'agglomération, tout en s'inscrivant localement comme des rendez-vous. On peut souligner des festivals culturels comme le Festival de Saint-Denis, Métis, Villes des musiques du monde, le Panorama des cinémas du Maghreb, les Pépites du cinéma, les Impromptus, le festival Jazz musette, le Festival de cinéma, écologie, résistances (Effet de CER)... Des événements autour du numérique, des nouvelles technologies, de l'innovation : les Cross Vidéo Days, Futur en Seine, Dimension 3. Il convient à la fois de les renforcer, de prendre appui sur ces événements et d'inventer de nouveaux rendez-vous pour rendre réel et visible le Territoire de la culture et de la création.

Objectifs

- Accompagner les événements existants, favoriser les mutualisations, l'appropriation et la circulation des publics, le rayonnement des événements.
- Accompagner ou faire émerger des événements nouveaux sur des enjeux directement liés à notre positionnement comme Territoire de la culture de la création, notamment les cultures urbaines, le transmédia, le numérique.

S'appuyer sur les grands rendez-vous sportifs pour construire des projets artistiques ambieux, fédérateurs, identificateurs.

Travailler sur la vie culturelle nocturne et les liens à la ville de Paris, à travers des événements comme la Nuit blanche, les Nuits capitales. Faire du Territoire de la culture un lieu de passage (réel ou virtuel) incontournable.

Description

Événement autour des cultures urbaines

L'étude commandée par Plaine Commune sur les cultures urbaines a affirmé la nécessité de porter la légitimité des cultures urbaines sur le territoire, travailler à une démarche de reconnaissance et de valorisation du travail de ces artistes, leur donner les outils nécessaires à leur développement. Un travail de structuration d'un réseau et de valorisation de leurs activités est en cours. Dans un second temps, un événement autour des cultures urbaines est envisagé, compris comme l'aboutissement d'un travail de fond (événementiel dans la durée, avec des logiques d'ateliers, de temps de travail et de résidences pour les artistes, de rencontres professionnelles). Notre territoire est souvent considéré comme l'un des berceaux de la culture hip hop en France : un événementiel fort sur ce champ serait assurément fédérateur et identificateur.

Événement « Territoires des écritures »

La direction de la Lecture Publique a proposé que soit organisé par Plaine Commune un grand événement, potentiellement intitulé « Territoire des Écritures » qui aurait toute sa légitimité avec la compétence « lecture publique » exercée par l'agglomération et qui pourrait prendre appui sur le réseau des médiathèques. Cet événement devrait conjuguer toutes les formes d'écritures et de médias et permettrait de faire émerger des récits issus du territoire. Il contribuerait à construire une identité et une mémoire collective vivante. Pour produire ces récits, Plaine Commune pourrait s'appuyer sur des partenariats conclus avec les institutions culturelles du territoire, sur les usagers des lieux de culture et sur des interventions d'artistes et de professionnels de la création. Il offrirait ainsi une large dimension

participative, associant les établissements scolaires et les universités, impliquant les structures sociales et d'insertion pour mobiliser tous les publics, y compris ceux qui sont éloignés de la culture.

Événement autour de l'EURO 2016

Le Stade de France fait partie des sites retenus pour l'EURO 2016, la plus grande compétition européenne de football. A cette occasion, il est envisagé de construire un événement incarnant le Territoire de la culture et de la création : artistique, numérique, festif, populaire. L'événement serait orchestré par un artiste de renom. Il serait le fruit d'un travail au long cours (un an en amont) avec les habitants, les acteurs artistiques et culturels locaux, les acteurs de l'innovation et économiques, sociaux, les universitaires... Un signe à l'image du territoire, créatif, inventif, collectif. Dire qui nous sommes.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pour tous ces projets :

- Pilotage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : DRAC, Région, CG, villes.
- Dispositif de gouvernance : groupe de travail par projet.

CALENDRIER

- Événement Cultures urbaines et Territoire des écritures : 2015.
- Événement autour de l'EURO en 2016.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

Plaine Commune et ville(s) :
engagement dans la démarche.

III.5.B.13.

ÉVÈNEMENTS ÉCONOMIQUES RENFORÇANT LA VISIBILITÉ DU CLUSTER ICC /

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.4.B.1.)
- Renforcer l'effort de recherche et développement et l'innovation et le lien territoire/entreprises/universités (II.4.B.5.)
- Améliorer l'accès à l'emploi (II.4.B.8.)
- Renforcer et structurer en cluster les activités culturelles et créatives sur le territoire (II.5.B.1.)

DÉVELOPPER LES EXPÉRIMENTATIONS SUR LE « TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION »

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Depuis des années, plusieurs événements liés au projet « Territoire de la culture et de la création » sont organisés. L'objectif est de développer ce type d'initiatives sur le territoire et de renforcer leur volet expérimentation et innovation.

1. « MAKE IT UP » est un dispositif qui s'est déroulé à Saint-Ouen en décembre 2012. Il propose d'inventer les usages des objets communicants et connectés de demain à partir de ceux d'aujourd'hui et ce en répondant aux besoins des citoyens.

À partir de besoins et d'embarras de la vie quotidienne relevés auprès des habitants du territoire de Plaine Commune, l'équipe des co-organisateurs a réuni pendant trois jours des artistes, des designers, des bricoleurs, des chercheurs, des développeurs, des ingénieurs, des entrepreneurs, etc. aux compétences complémentaires pour qu'ils inventent de nouveaux types d'objets, communicants, intelligents et connectés, répondant aux problématiques du territoire.

Les objets ont été réalisés à partir de matériel de récupération et de matériaux à recycler.

À l'issue de ces trois jours, les 6 prototypes réalisés ont été exposés aux Puces de Saint-Ouen. Ce dispositif d'innovation collective a été subventionné pour son édition 2012 dans le cadre de l'appel à projets « Grand Paris » de la DIRECCTE. Il a vocation à se renouveler sur le territoire en trouvant d'autres sources de FINANCEMENT

2. « MEDIA 4D » est un projet collaboratif public-privé portant sur la problématique de l'accessibilité (entendue comme « la capacité à accéder ») en s'appuyant pour cela sur l'audiovisuel et les médias, et notamment les 4 écrans. Ce projet (qui se déroulera en plusieurs phases de octobre 2012 à juillet 2014) rassemblera des entreprises, des acteurs de la recherche et de l'innovation, mais aussi des représentants d'utilisateurs autour de rencontres régulières de

travail collaboratif pour recueillir et susciter de nouveaux besoins concernant les marchés du cross et du transmédia.

C'est un dispositif d'innovation sociale qui s'inscrit pleinement dans le cadre du projet du « Territoire de la culture et de la création ». Il cherche à dynamiser les marchés de l'audiovisuel en mutation et à favoriser de nouveaux services et nouvelles créations par l'inclusion de tous publics dans le cross et transmédia.

3. Le « FORUM DES FORMATIONS ET DES MÉTIERS DE L'IMAGE » est une action permanente et fédérative sur la formation de la filière Image.

Plusieurs acteurs (Plaine Commune, La DIRECCTE, le Pôle Media Grand Paris, etc.) se sont rassemblés pour l'organisation de cette manifestation.

L'objectif du forum est de devenir le forum régional de référence dans l'orientation des étudiants sur les métiers de l'image et des industries créatives.

Cette manifestation a vocation à se développer et à perdurer dans le temps. Elle est inscrite dans le Pacte avec la Région Île-de-France. Le forum des formations et métiers de l'image pourrait se dérouler tous les deux ans (la dernière édition s'est déroulée en décembre 2013).

4. « NUMÉRIQUEZ-VOUS ! » est une initiative qui vise à mobiliser les acteurs du territoire autour des trois axes de travail en articulation les uns avec les autres : (Éducation et numérique, Économie et numérique et Smart cities). Les rencontres numériques : « NUMÉRIQUEZ-VOUS ! » permettent une fois par an de faire le croisement entre ces multiples groupes mobilisés sur des axes complémentaires. Ces rencontres ont vocation à devenir un rendez-vous annuel qui permettra aux différentes communautés d'acteurs de se croiser et aux dynamiques liées au numérique de se faire connaître. C'est à terme un des rendez-vous qui incarnera le territoire de la création qu'il s'agit de mettre en place.

5. LES « CROSS VIDEO DAYS » permettent de favoriser les rencontres entre représentants

des médias d'importance et entrepreneurs innovants. Cet évènement vise à soutenir et promouvoir l'innovation et l'expérimentation dans les domaines des crossmedia et transmedia. En effet, depuis trois ans la société MobilEvent et le Pôle Media Grand Paris rassemblent à travers cette initiative l'ensemble des acteurs impliqués dans ce domaine (écriture, production, diffusion numérique).

Cette action s'inscrit pleinement dans le projet « Territoire de la culture et de la création » puisqu'elle se focalise sur l'industrie audiovisuelle.

Par ailleurs, les CROSS VIDEO DAYS à travers leur dimension internationale permettent de donner de la lisibilité au « Territoire de la culture et de la création ».

L'initiative a vocation à se renouveler en juin. Elle est insérée dans programme de Futur en Seine.

D'autres évènements se déroulent aussi sur le territoire.

DIMENSION 3 : juin 2013. Lieu de débats et de présentations d'innovations dans le domaine de la 3D pour les chercheurs et les entreprises, Dimension 3 est une manifestation visant à promouvoir les nouvelles technologies de production d'images 3D et leurs différentes applications dans les domaines des loisirs et de l'entertainment mais aussi dans les filières industrielles (sciences du vivant, aéronautique...). Se tenant chaque année sur la Plaine Saint-Denis, la manifestation, par son rayonnement francilien, mais aussi international, contribue à promouvoir le potentiel des activités créatives présentes sur le nord-parisien.

SAVANTE BANLIEUE : octobre 2013. Présentation des savoir-faire des universités auprès du grand public et des scolaires à l'occasion de la fête de la science.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Pour permettre le développement d'activités sur le territoire, il est nécessaire de mobiliser différents financements et partenaires : État, Région Île-de-France, Département de la Seine-Saint-Denis, et partenaires privés.

Au travers de différentes actions et dispositifs, il y a lieu aussi de rééquilibrer le niveau d'intervention de la Région sur l'innovation en Seine-Saint-Denis et tout particulièrement sur Plaine Commune.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune et les différents partenaires (État, Région, Département, partenaires privés, Caisse des Dépôts, Pôle Media Grand Paris, Les Universités, etc.).

CALENDRIER

- « MAKE IT UP » : décembre 2012 à renouveler.
- « MEDIA 4D » : juin 2013 à renouveler.
- « NUMERIQUEZ-VOUS ! » : tous les ans en novembre à renouveler.
- « CROSS VIDEO DAYS » : tous les ans en juin.
- « SAVANTES BANLIEUES » : en novembre.
- « LE FORUM DES METIERS » : tous les 2 ans.

III.5.B.14.

LE TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION EN RÉSEAU

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris et renforcer la visibilité nationale et internationale du Territoire de la Culture et de la Création (II.5.B.5.).
- Fédérer les énergies du territoire (II.5.B.6.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Contexte, constat, enjeux

De nombreux éléments tangibles existent aujourd'hui pour qu'il soit possible de dire que le Territoire de la culture et de la création existe bel et bien : la filière image, les équipements culturels de premier plan, les nombreux artistes et lieux de création, les data centers, les laboratoires et entreprises dans le domaine de l'innovation... Cette réalité reste toutefois sectorisée (les acteurs ne se connaissent que peu) et mal identifiée à l'intérieur et à l'extérieur de l'agglomération. Or la notion de réseau, de transdisciplinarité et d'hybridation est au cœur du Territoire de la culture et de la création. Son attractivité à l'échelle métropolitaine et son identification à l'échelle nationale, européenne et mondiale sont déterminantes. Il s'agit de fédérer les énergies.

Objectifs

- Créer les conditions de la rencontre entre les acteurs économiques, universitaires, culturels, investis sur l'innovation, la création, à l'échelle du territoire de Plaine Commune.
- S'inscrire dans un réseau d'acteurs et de lieux culturels dans la dynamique du Territoire de la culture et de la création.

Description

- Mise en place d'un portail numérique de la culture : plateforme de mise en synergie des artistes et acteurs culturels, lieu ressource virtuel pour les artistes, vitrine culturelle du territoire.

- Rencontres régulières à orchestrer avec les acteurs artistiques et culturels, des cultures urbaines / croisés avec les acteurs économiques et universitaires.
- Rencontres biennales d'échanges de bonnes pratiques, de réseau et de réflexion autour de la création, en partenariat avec d'autres agglomérations, des villes françaises ou européennes.
- Partenariats artistiques, culturels et médias à construire avec des lieux culturels, des acteurs, des collectivités territoriales, en IDF, en France, en Europe, dans le monde.
- S'appuyer sur les événements culturels phares et les rendez-vous économiques, comme occasions et leviers de la mise en réseau.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Construire des points de rencontre entre cette dynamique et les habitants, premiers concernés par la réalité du territoire et premiers ambassadeurs.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Pilotage : Plaine Commune.

Partenaires associés : les villes, la DRAC, le CG, la Région.

CALENDRIER

Création du portail numérique de la culture en 2014.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

Plaine Commune et ville(s) : engagement dans la démarche.

III.5.B.15.

MISE EN PLACE DE LA PRÉFIGURATION DE L'ATELIER DU TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.)
- Fédérer les énergies du territoire (II.5.B.6.)

Dans le cadre des études conduites par l'AUC en 2011, la mise en place d'un dispositif innovant de « co-définition des objectifs et des priorités » a été proposée sous la forme d'un Lab cluster afin de favoriser la construction d'une approche nouvelle du grand projet de territoire. Pour Plaine Commune, le Lab est devenu Atelier et sa préfiguration a été décidée lors de la signature de l'accord cadre.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Il s'agit de proposer un lieu qui soit tout à la fois :

- un lieu de gouvernance du projet de territoire de la culture et de la création nécessitant un espace de rencontres et d'échanges (réunions, séminaires...), un lieu ressource pour les acteurs du projet (cartographie, archives, documents...);
- un espace de citoyenneté, ce qui signifie un espace ouvert au public, accessible;
- un espace qui donne à voir et à comprendre le projet, soit une possibilité d'organiser rapidement et facilement des expositions;
- une possibilité d'installer un espace de co-working ou s'appuyer sur de l'existant pour conforter cette idée;
- être dans l'identité du territoire de la culture et de la création favorisant l'hybridation.

Il est important de penser le prolongement de ce lieu ressource sous une forme itinérante ou mobile d'une part, virtuelle d'autre part pour faciliter l'appropriation du projet par l'ensemble des partenaires et sur l'ensemble du territoire. Cette étude/action comprend une partie programmation et une partie assistance à maîtrise

d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre pour accompagner le maître d'ouvrage jusqu'à l'ouverture du lieu.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Pilotage/maîtrise d'ouvrage : Plaine Commune.
- Partenaires associés : État.
- Dispositif de gouvernance : à définir dans le cadre de l'étude/action.
- Associer les démarches participatives des villes et le conseil de développement.

CALENDRIER

- Démarrage étude/action : février 2013.
- Préfiguration de l'Atelier en 2013.
- Ouverture de l'Atelier au " 6B " en 2014.

FINANCEMENT

Le budget prévisionnel global des études est de 50 000 € TTC dont le plan global de financement est prévu comme suit :

- État : 40 000 € TTC ;
- Plaine Commune : 10 000 € TTC.

Le montant total de la subvention s'élève à 40 000 € TTC (quarante mille euros).

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

- État : 40 000 € TTC.
- Plaine Commune : 10 000 € TTC.

III.5.B.16.

LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES MOBILISABLES AU SERVICE DU PROJET

OBJECTIF(S) DE RÉFÉRENCE

- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable (II.2.B.5.).
- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation par l'art, la culture et la création (II.5.B.3.).
- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective (II.5.B.4.).
- Fédérer les énergies du territoire (II.5.B.6.).

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES DÉMARCHES

Consultations règlementaires

Il est rappelé que les projets mentionnés dans ce Contrat sont soumis aux procédures règlementaires en vigueur en matière de consultation du public. En particulier, les opérations d'aménagement et de transports feront l'objet, au moment prévu par la loi et le règlement, d'enquêtes publiques obligatoires.

Les Assises de Plaine Commune

Depuis plusieurs années déjà, Plaine Commune organise régulièrement des Assises. Elles constituent des moments d'échange et de rencontre entre population, acteurs du territoire, représentants politiques et agents. Un moment d'information, de consultation, d'appropriation du projet de territoire par les habitants, les usagers de l'agglomération et une opportunité pour permettre à ceux qui le souhaitent d'exprimer un point de vue sur les politiques mises en place.

L'enjeu pour les Assises 2013 a été d'en faire un moment de mobilisation citoyenne et de promouvoir une mise en mouvement de la population à l'échelle de la communauté d'agglomération. Cette démarche s'appuie sur l'élaboration du CDT tout en visant son dépassement pour considérer la totalité du projet de territoire de

Plaine Commune dans le « Grand Paris ».

À terme, les Assises ont pour vocation de s'inscrire dans la durée. Elles sont susceptibles de devenir un point de départ à des actions de démocratie participative et de groupes de travail organisés autour des enjeux thématiques de développement du projet de territoire. Le processus des Assises permettra une appropriation du Territoire de la Culture et de la Création par le plus grand nombre et d'ouvrir dans un second temps à des propositions d'expérimentations participatives.

Les Assises de Plaine Commune dans le Grand Paris sont construites avec les villes et le conseil de développement de Plaine Commune, notamment sur la base de son avis rendu sur le CDT. Elles s'appuieront sur d'autres éléments complémentaires, constitutifs d'une dynamique participative du territoire.

Conçues comme un véritable espace de débat et de découverte, les balades urbaines permettent aux habitants et acteurs locaux en priorité de s'approprier les projets du territoire. Ces promenades ludiques, gratuites et instructives sont une occasion de réunir les élus, les techniciens et les habitants pour croiser leurs savoirs dans la convivialité, pour porter un regard neuf sur un territoire en devenir et pour s'impliquer ensemble dans le projet d'agglomération.

Outils souples au service des projets communautaires, la programmation des balades urbaines peut être adaptée aux thématiques qui relèvent de projet de politiques publiques portées par Plaine Commune.

Dans le contexte de Plaine Commune dans le Grand Paris, elles feront écho aux problématiques qui traversent le projet de Territoire de la Culture et de la Création. Une articulation du programme des balades urbaines avec les Assises est recherchée.

La version évoluée du site Internet de Plaine Commune a prévu la mise en place d'une plateforme de dialogue citoyen. Cette interface permettra de dialoguer sur des thèmes spécifiques à l'échelle de l'agglomération.

Complémentaire d'autres dispositifs participatifs tels que les Assises (sur des sujets spécifiques) ou des concertations réglementaires au service des projets et pilotés par Plaine Commune, cet outil permettra d'élargir le cercle de la participation et de toucher des publics nouveaux.

Cette nouvelle forme de participation permet de mettre en valeur un certain nombre de contenus existants mais dispersés et méritant d'être partagés et débattus. Sous réserve d'une pratique prolongée et aguerrie, il apparaît pertinent de concevoir cet outil comme un déclencheur de sujets de réflexion, le plus en amont possible, des orientations et choix politiques inhérents aux projets.

Plaine Commune organise en propre des événements fédérateurs, concernant le territoire tout entier, qu'elle prépare avec les villes: les Assises annuelles, les conférences thématiques, événements publics, etc.

C'est sous réserve de validation et de coopération des villes et en s'appuyant sur le tissu démocratique déjà existant dans les communes que Plaine Commune conçoit la réalisation des Assises.

Chacune des villes de l'agglomération a à son actif des pratiques de démocratie participative qui sont l'expression et la concrétisation de la volonté politique communale de construire des projets avec et pour leurs habitants.

Les liens entre Plaine Commune et les populations des villes, dans le cadre des relations de démocratie participative s'articulent en premier lieu autour des outils mis en place au niveau communal.

Enfin, à l'avenir, de nouvelles approches pourront être explorées et promues, telles que les conférences citoyennes, ou le recours à un garant extérieur.

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Conseils et soutien logistique pour la préparation et le suivi et l'organisation et l'exécution des Assises.

PILOTAGE ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Cabinet du Président et des élu-e-s.
- Partenaires privilégiés, les 9 communes (élus

et techniciens) de la communauté d'agglomération :

- > groupe des élu-e-s communaux en charge de la démocratie ;
- > groupe des professionnels des villes en charge de la démocratie.
- Comité de suivi « Assises-Atelier » : Vice-président en charge de la démocratie, Cabinet, Direction générale, Direction de la communication, Délégation à la stratégie territoriale, le Conseil de développement de Plaine Commune.

CALENDRIER

- 2012 : premier travail de préparation des Assises avec les villes et chefs de projets (volet/CDT).
- 2013 : programmation des Assises entre avril et juin 2013.
- second semestre 2013 / 2014 : réflexion et application du processus Assises (pérennisation).
- 2013 : balades urbaines tout au long de l'année.

FINANCEMENT

- Mobilisation du budget alloué à la démocratie participative (DG/Cabinet) pour les Assises, ordre de grandeur entre 30 000 € et 40 000 €.
- Financement du Conseil de développement par Plaine Commune, à hauteur de 30 000 € hors salaire, hors locaux.

Remarque : ces financements sont indépendants des moyens financiers à la concertation de chacun des volets du Territoire de la Culture et de la Création.

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET MODIFICATION DU CONTRAT

Le présent Contrat de Développement Territorial s'inscrit dans les principes qui ont présidé à son élaboration énoncés dans le préambule du projet, à savoir :

- la volonté de faire du CDT un document qui évolue et se complète dans le temps (principe de projet « processus ») faisant l'objet d'avenants réguliers et clauses de révision,
- l'importance de maintenir la dynamique partenariale autour du projet (principe de partenariat),
- la nécessité de définir un mode de gouvernance et d'animation du projet qui permette d'associer au projet tous les acteurs concernés, y compris les habitants (principe de participation).

Ces principes ont guidé l'écriture de ce titre 4 qui précise les modalités de pilotage, de programmation, d'actualisation, de suivi, d'évaluation et de modification ou de révision du contrat.

IV. LES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Le dispositif de pilotage aura un rôle essentiel à jouer dans le suivi et la mise en œuvre du CDT : lecteur des évolutions à l'œuvre sur le territoire, il aura la responsabilité d'impulser et de suivre les différentes actions et projets de développement, d'accompagner l'émergence de ceux qui ne sont encore aujourd'hui qu'esquissés bien que décisifs pour l'avenir du territoire, en adaptant dans la durée le projet aux mutations de l'environnement et celles engendrées par le CDT lui-même. Il s'appuiera pour cela sur le dispositif d'évaluation mis en place à l'article IV.4.

LE DISPOSITIF DE PILOTAGE EST CONSTITUÉ PAR :

IV.1.1.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU CDT « TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION »

La mise en œuvre et le suivi du Contrat de Développement Territorial sont placés sous l'autorité d'un comité de pilotage, composé des signataires du présent contrat.

Dans le prolongement du dispositif mis en place à l'occasion de l'élaboration et la validation du contrat, le comité de pilotage associe largement les acteurs et les partenaires du projet (liste des membres associés en annexe 1).

Il est convoqué et co-animé par le préfet de région et le président de Plaine Commune.

Les participants sont informés de la tenue du COPIL et de l'ordre du jour prévisionnel au moins un mois avant sa convocation. Les réunions du comité de pilotage font l'objet d'un compte-rendu.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, examine l'avancée du projet dans la durée et arrête, le cas échéant, les mesures à prendre pour pallier les difficultés constatées. Il procède annuellement aux actualisations des fiches action. Le comité de pilotage examine et arbitre les demandes d'intégration en son sein par de nouvelles institutions.

Tous les trois ans, il examine l'atteinte des objectifs définis au chapitre 1 et II du CDT au regard de l'évaluation du projet prévue à l'article IV.4. Le cas échéant, il valide les modifications et révisions nécessaires du projet, au regard des évaluations, dans les conditions prévues à l'article IV.5 du présent titre.

IV.1.2.

LE GROUPE PROJET CDT « TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION »

Le comité de pilotage est assisté d'un groupe projet composé des représentants désignés par les membres du comité de pilotage. Il se réunit environ deux semaines avant chaque séance du comité de pilotage, pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour de celui-ci.

Il est animé et convoqué conjointement par le Directeur général de Plaine Commune et la personne désignée à cet effet par le préfet de la région Île-de-France. Il fait l'objet d'une convocation et d'un compte-rendu mentionnant le relevé des discussions et propositions faites en séance, en vue de la préparation du comité de pilotage.

IV.1.3.

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'ANIMATION ET DE CO-ÉLABORATION DU PROJET « TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION »

Un dispositif spécifique d'animation et de co-élaboration du projet « Territoire de la Culture et de la Création » est mis en place par les partenaires, à l'appui de la structure dédiée nommée « Atelier ». Ce dispositif doit permettre de mobiliser et d'associer au déploiement du projet dans la durée tous les acteurs, institutionnels, associatifs ou civils concernés, et en particulier :

- les acteurs économiques ;
- les acteurs culturels et artistiques ;
- les acteurs universitaires ;
- les acteurs socio-éducatifs ;
- les partenaires institutionnels, en particulier la Région, le Département, la ville de Paris et l'État, Plaine Commune et ses communes adhérentes, les territoires voisins ;
- les habitants du territoire ;
- les salariés non résidents du territoire ;
- les étudiants.

IV. 2

MODALITÉS DE PROGRAMMATION, D'ÉTABLISSEMENT ET D'ACTUALISATION DES ÉTATS PRÉVISIONNELS DE SUIVI DES ACTIONS, OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET PROJETS D'INFRASTRUCTURE

IV.2.1.

ÉTATS PRÉVISIONNELS DE PROGRAMMATION ET SUIVI DES ACTIONS

Le titre 3 du CDT détaille un portefeuille d'actions, de projets d'aménagement et de projets d'infrastructures, programmés dans le temps en fonction, notamment, des principales échéances de mise en service des projets de transports collectifs.

Ces actions, opérations d'aménagement ou projets d'infrastructure sont conduits sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage ou des porteurs de projet désignés dans les fiches, en raison de leurs compétences. Pour ce faire, ils engagent, dans le cadre de leurs compétences, tous les actes ou décisions nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Les fiches décrivant ce portefeuille sont établies dans leur état d'avancement et de connaissance des engagements possibles des signataires, à la date de validation du contrat. Elles ont vocation à être actualisées régulièrement, au rythme de leur développement, en vue de leur validation, une fois par an, par le comité de pilotage.

Lorsque ces mises à jours ont vocation à préciser les caractéristiques des actions, opérations d'aménagement ou projets d'infrastructure et leurs modalités de financement ou de mise en œuvre en application des objectifs définis au titre 2 du présent contrat, leur validation donne lieu à une modification simplifiée prévue à l'article IV.5. Par ailleurs, de nouvelles fiches-action

peuvent dans le même cadre être introduites, dans la durée du CDT, pour décliner, sans les modifier, les objectifs du titre 2 du contrat.

IV.2.2.

ADAPTATION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DE PLANIFICATION

- Elles porteront pour l'État sur les modalités de prise en compte des objectifs d'une production diversifiée de logements (par les politiques d'aides à la pierre, directes ou déléguées, sous réserve des évolutions législatives ou réglementaires et des crédits disponibles votés annuellement dans le budget de l'État) pour remplir les objectifs de production de logement fixés dans le contrat.
- Les parties au contrat s'attacheront à favoriser la mobilisation des dispositifs d'intervention actuels et à venir, au regard des objectifs du contrat.
- En l'absence de déclaration de projet, le présent CDT n'emporte pas modification des documents d'urbanisme. Les collectivités locales modifieront, le cas échéant, les documents de planification dans le cadre des dispositifs de droit commun pour permettre la mise en œuvre des projets d'aménagement envisagés.

IV.3 SUIVI DE L'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL DES PROJETS

IV.3.1.

MODALITÉS DE SUIVI PARTENARIAL RÉGULIER DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PROJET

Le suivi des différentes composantes du projet et de leur mise en œuvre opérationnelle est assuré par des dispositifs de suivi ou de pilotage ou des groupes de travail partenariaux dont la liste et la composition sont arrêtées par le comité de pilotage, sur proposition du groupe projet. Une première liste est annexée au présent document (annexe 2).

IV.3.2.

OUTILS DE SUIVI DU PROJET

Sont distingués les indicateurs de suivi à trois niveaux :

- les objectifs stratégiques du CDT tels que décrits au titre 2 et déclinés par thématique,
- l'avancement des opérations physiques, projets d'aménagement et construction engagés en phase pré-opérationnelle, listés dans le titre 3,
- l'évaluation environnementale en fonction des enjeux mis en évidence par cette dernière et des mesures compensatoires préconisées.

Les partenaires associés à la rédaction du CDT mesurent collectivement l'ampleur du travail de collecte des différents indicateurs et proposent la mise en place d'un système mutualisé susceptible de traiter une échelle plus large que celle du CDT. Une première liste d'indicateurs de suivi des impacts du projet sur les caractéristiques sociodémographiques et de construction du territoire est constituée par le tableau figurant en annexe 3 (DRIEA, établi au 23 mars 2012). Elle a vocation à être complétée d'indicateurs plus spécifiques liés aux objectifs du titre 2. Les indicateurs environnementaux définis lors de l'évaluation environnementale du CDT seront intégrés à ce tableau de bord.

IV.3.3. **TABLEAUX DE BORD ET INDICATEURS**

Les objectifs définis au titre 2 du CDT font l'objet d'une déclinaison sous forme de tableau de bord et indicateurs ou, le cas échéant, de bilans qualitatifs, donnant lieu à un point d'étape annuel et contribuant à l'évaluation prévue tous les trois ans.

Le tableau de programmation du titre 3 du CDT constitue le support pour le suivi de la mise en œuvre du CDT. À cette fin, un état d'avancement annuel sera établi pour être présenté au comité de pilotage du CDT. Il est préparé par les services de Plaine Commune à l'appui des compléments et renseignements fournis par les partenaires concernés.

IV. 4 **ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les objectifs du contrat sont articulés, en particulier en matière d'objectifs de production de logement, sur la temporalité de mise en service des projets d'infrastructures de transport collectif, qu'il s'agisse de prolongements du réseau existant ou de l'introduction de nouvelles infrastructures du réseau du Nouveau Grand Paris. Par ailleurs, les objectifs fixés déclinent les modalités d'accompagnement nécessaires à leur atteinte, en particulier concernant les capacités de réalisation des équipements publics accompagnant les nouveaux logements réalisés.

Une évaluation régulière de la mise en œuvre du CDT « Territoire de la culture et de la création est organisée tous les trois ans, avec un point d'orgue aux principales échéances prévisionnelles de mise en service des transports collectifs. Elle peut donner lieu, le cas échéant, à une modification ou révision des objectifs du contrat, dans le cadre des procédures prévues à l'article IV.5.

L'évaluation triennale s'appuiera sur des indicateurs de suivi précisés à l'article IV. 4 du présent titre, qui devront mesurer aussi bien le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques que l'état d'avancement des opérations physiques. Elle proposera une analyse de ces différents indicateurs et pointera les retards ou difficultés éventuelles de mise en œuvre, au regard de la mise en œuvre des engagements des signataires, en proposant, le cas échéant, des évolutions possibles pour y faire face.

L'évaluation est conduite conjointement par les services de Plaine Commune et de l'État, en s'appuyant, le cas échéant, sur l'intervention d'un prestataire externe.

IV. 5 **MODALITÉS DE MODIFICATION, RÉVISION, RÉSILIATION DU CDT**

Tout partenaire signataire ou associé au projet peut proposer une modification du projet ou un complément au projet concernant tout ou partie du CDT, à l'occasion de la réunion du comité de pilotage.

Le projet de modification ou le complément est adressé aux membres du groupe projet CDT au plus tard un mois avant la réunion du comité de pilotage.

Selon la portée de la modification ou du complément proposé, celui-ci fait l'objet de procédures d'examen et de validation définies par la loi du 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et sont décret d'application n° 2011-724 du 24 juin 2011 et précisées ci-après.

IV.5.1 **MODIFICATION**

Le Contrat de Développement Territorial peut être modifié par avenant lorsque le projet d'avenant proposé par l'un des signataires ne porte pas atteinte à l'économie générale du contrat,

telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat, ou n'a pas pour objet de prévoir une action, une opération ou un projet dont la réalisation est susceptible d'avoir des incidences significatives sur l'environnement.

Le projet d'avenant est transmis par la partie qui en a l'initiative à tous les cocontractants. Il est adopté par le comité de pilotage.

L'avenant est signé par le préfet de la région d'Île-de-France et par les maires et le président de Plaine Commune qui y ont été autorisés par la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant prévu au premier alinéa du III de l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 susvisée, dans un délai de trois mois suivant son adoption par le comité de pilotage.

L'avenant fait l'objet d'un avis publié dans un quotidien régional et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, mentionnant sa signature, les noms des communes signataires et de Plaine Commune ainsi que les lieux où l'avenant peut être consulté.

IV.5.2. **MODIFICATION SIMPLIFIÉE**

Le contrat peut prévoir une procédure simplifiée pour rectifier des erreurs, ajouter des annexes ou préciser des aspects opérationnels du projet de contrat. Ces actualisations sont adoptées en comité de pilotage et annexées au contrat.

IV.5.3. **RÉVISION**

Le Contrat de Développement Territorial est révisé :

1° lorsque l'un des signataires propose un projet d'avenant qui modifie l'économie générale du contrat, telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat ou a pour objet de prévoir une action, une opération ou un projet dont la réalisation est susceptible d'avoir des incidences significatives sur l'environnement ;

2° lorsqu'une commune ou un établissement public de coopération intercommunale dont le territoire est attenant à celui d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale signataire du Contrat de Développement Territorial souhaite adhérer à ce contrat ou qu'une commune ou un établissement public de coopération intercommunale partie au contrat en demande la résiliation et que cette adhésion ou ce retrait ont pour effet prévisible de modifier l'économie générale du contrat.

La révision est conduite conformément aux dispositions des articles 7 à 13 du décret susvisé.

IV.5.4. **RÉSILIATION**

La résiliation du Contrat de Développement Territorial par l'une des communes parties au contrat, ou par Plaine Commune, fait l'objet d'un avenant qui précise les conditions, notamment financières, dans lesquelles s'effectue ce retrait.

IV. 6 **CONDITIONS** **DE COMMUNICATION** **AUTOUR DU PROJET**

Les partenaires associés au CDT qui communiquent autour du projet en informent les signataires au préalable et les associent concernant le contenu des communications envisagées.

APPROUVÉ LE 22 JANVIER 2014 À SAINT-DENIS

En présence de

Mme Cécile DUFLOT

Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement

par

M. Jean DAUBIGNY

M. Patrick BRAOUEZEC

Préfet de la région Île-de-France

Président de Plaine Commune

et par

M. Jacques SALVATOR

M. Hervé CHEVREAU

M. Michel BOURGAIN

Maire d'Aubervilliers

Maire d'Épinay-sur-Seine

Maire de L'Île-Saint-Denis

M. Gilles POUX

M. Michel FOURCADE

M. Didier PAILLARD

Maire de La Courneuve

Maire de Pierrefitte-sur-Seine

Maire de Saint-Denis

Mme Jacqueline ROUILLON

M. Michel BEAUMALE

Mme Carinne JUSTE

Maire de Saint-Ouen

Maire de Stains

Maire de Villetaneuse



ANNEXE 1 **COMITÉ DE PILOTAGE** **CDT TERRITOIRE** **DE LA CRÉATION**

Membres

- Préfet(e) de la région Île-de-France, Préfet(e) de Paris
- Président(e) de la communauté d'agglomération Plaine Commune
- Maire de Stains
- Maire de L'Île-Saint-Denis
- Maire d'Épinay-sur-Seine
- Maire de Pierrefitte-sur-Seine
- Maire de Villetaneuse
- Maire de Saint-Denis
- Maire de La Courneuve
- Maire de Saint-Ouen
- Maire d'Aubervilliers

Membres associés

- Préfet(e) de Seine-Saint-Denis
- Directeur(trice) régional(e), DRIEA
- Directeur(trice) régional(e), DIRECCTE
- Directeur(trice), DRAC
- Directeur(trice) régional(e), DRIHL
- Directeur(trice) régional(e), DRIEE
- Recteur(e) de l'Académie de Créteil
- Directeur(trice) Général(e) de l'EPA Plaine de France
- Directeur(trice) Général(e) de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France
- Directeur(trice) régional(e) de Réseau Ferré de France
- Président(e) du Directoire de la Société du Grand Paris
- Directeur(trice) Général(e) de la SNCF Gares et Connexions
- Directeur(trice) régional(e) de la Caisse des Dépôts
- Président(e) de l'Université Paris 8
- Président(e) de l'Université Paris 13
- Président(e) de l'EPCS Campus Condorcet
- Directeur(trice) du Service des Archives Nationales
- Directeur(trice) Général(e) de l'Atelier International du Grand Paris

- Président(e) de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de Seine-Saint-Denis
- Adjoint(e) au Maire de la ville de Paris
- Président(e) de la communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget
- Président(e) de la communauté d'agglomération Est Ensemble
- Président(e) de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency
- Maire de la ville de Clichy-la-Garenne
- Président(e) du Conseil régional d'Île-de-France
- Président(e) du Conseil général de la Seine-Saint-Denis
- Président(e) de Cap Digital
- Directeur(trice) du Pôle Audiovisuel Cinéma Multimédia
- Président(e) Plaine Commune Promotion
- Directeur(trice) Général(e) de Plaine Commune Développement
- Président(e) du Conseil de développement de Plaine Commune
- Directeur(trice) Général(e) du Syndicat des Transports d'Île-de-France
- Président(e) de Paris Métropole

Communauté d'agglomération Plaine Commune

- Vice-Président(e), aménagement-urbanisme
- Vice-président(e), développement économique
- Vice-président(e), habitat-foncier
- Vice-président(e), démocratie participative

ANNEXE 2

MODALITÉS DE SUIVI PARTENARIAL RÉGULIER DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PROJET

Le comité de pilotage arrête la liste et la composition des dispositifs de suivi ou de pilotage ou des groupes de travail partenariaux concernant le suivi des différentes composantes du projet et de leur mise en œuvre opérationnelle. Une première liste est ainsi établie à la date de la signature du contrat. Elle est susceptible d'évoluer dans la durée de mise en œuvre du contrat.

- Les projets de transports sont suivis par les différents partenaires au travers des groupes de travail (comités de pilotage ou comités techniques) institués par les maîtres d'ouvrage des différents projets d'infrastructures.
- La déclinaison du projet urbain du CDT est suivie au travers des différentes instances (comités de pilotage et comités techniques) dédiés pour les études et projets correspondants.
- Le groupe de travail « infrastructures et mobilité », composé des services de Plaine Commune, du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et de la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, poursuit ses travaux concernant la dimension « infrastructures routières et autoroutières et mobilités » du CDT.
- La dimension habitat du CDT est suivie par le comité de pilotage du PLH de Plaine Commune ; cette instance suit en particulier les objectifs de construction de logements.
- Le comité de « suivi économique », composé des partenaires institutionnels, économiques, universitaires concernés, assure le suivi de la mise en œuvre des aspects économiques du CDT.
- Un système de suivi et de pilotage dédié à la dimension « universitaire » du CDT sera mis en place afin d'associer les partenaires concernés au suivi de cette dimension du projet.
- Le comité de suivi « culture », composé des Directions des Affaires Culturelles des villes et de Plaine Commune, assure le suivi de la mise en œuvre de la dimension culturelle du CDT, en lien avec les services du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, du Conseil régional d'Île-de-France et de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.
- Le groupe de travail « développement social », composé des services de Plaine Commune, des villes et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et de l'État, assure le suivi de la mise en œuvre des aspects sociaux du CDT ainsi que les autres partenaires du projet ou associés au projet.
- Le suivi de la prise en compte de la dimension environnementale dans les différentes actions, projets, opérations déclinées dans le CDT est assuré par les services écologie urbaine/développement durable des différents partenaires concernés, par le biais de leur association aux différents groupes de travail, comités de pilotage ou comités techniques des dits projets.
- Le groupe de travail « démocratie participative », composé des services de démocratie participative des villes et de Plaine Commune, assure le suivi et la mise en œuvre de la dimension participative du projet.
- Le suivi de la communication autour du projet est assuré par le service Communication de Plaine Commune en lien avec celui de la préfecture de région.

ANNEXE 3 >>

ANNEXE 4
LES «INCONTURNABLES»
DU RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT
SOUTENABLE POUR CHACUN
DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES
DE PLAINE COMMUNE

ENGAGEMENTS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	INCONTURNABLES ASSOCIES
Aménager une ville solidaire, attractive et apaisée	Faciliter l'intégration de tous	<ul style="list-style-type: none"> • Décliner dans le programme de l'opération les objectifs du PLH • Consolider et développer l'économie locale, sociale et solidaire • Favoriser dans la réalisation de l'opération le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées
	Promouvoir l'espace public comme un bien commun	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les conditions de la sécurité et de la propreté des espaces publics dès la conception • Reconquérir l'espace public par une valorisation de ses atouts naturels et la promotion des usages urbains non motorisés • Créer des espaces de rencontre et de partage évolutifs en laissant la possibilité de les adapter à des usages et des publics futurs (place, marché, parvis, aire de jeux, espaces semi-publics / semi-privés en pied d'immeubles, jardins collectifs ou familiaux, maison de quartier, local associatif) • Concevoir des espaces confortables (acoustique, climat, etc.) et sécurisés (donner des exemples) en pensant à un éclairage nocturne adapté aux usages • Assurer l'accessibilité des espaces publics pour tous (à partir de tout point du quartier, pour tout type de public y compris les PMR), prioritairement par des liaisons douces, confortables et lisibles

ENGAGEMENTS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	INCONTOURNABLES ASSOCIES
Aménager une ville respectueuse de la santé et du bien être	Traiter et prévenir les pollutions des sols et les nuisances sonores et visuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dès la conception du projet urbain les problématiques de pollutions • Limiter au maximum la mise en décharge des terres polluées (en priorité les terres les moins impactées) • Porter une attention particulière sur l'implantation de jardins familiaux, envisager une culture hors sol pour ne pas obérer leur installation • Prendre en compte la question du bruit le plus en amont possible • Développer une approche paysagère le plus en amont possible du projet
	Réduire l'exposition aux champs électromagnétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Par principe de précaution, limiter l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques • Identifier les sources de champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences (50/60 Hz) et leur distance au site, respecter une distance minimum (75 m) • Enterrer les lignes de moyenne et haute tension dans la mesure du possible ou respecter une distance minimum des lignes de 75 m pour les bâtiments de logements ou de bureaux • Garantir un niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques de maximum 0,2 µT pour les habitants et faire réaliser des mesures par un bureau de contrôle pour valider les estimations d'exposition à la pollution selon la distance • Identifier les sources de champs électromagnétiques radiofréquences et hyperfréquences et éloigner au maximum les établissements sensibles et les bâtiments de logement (distance minimum de 100 mètres) des installations ou demander le déplacement ou la reconfiguration des installations
	Assurer la qualité sanitaire de l'air intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Proscrire les matériaux nuisibles pour la santé dans les logements, établissements publics et les locaux tertiaires : <ul style="list-style-type: none"> - en incluant dans les appels d'offres travaux et mobiliers une liste d'exigences sur les produits de construction dont revêtements et mobiliers qui n'émettent pas de substances nuisibles pour la santé : COV (composés organiques volatils), substances toxiques (CMR), fibres, particules • Proscrire les plantes très allergènes pour les espaces verts extérieurs
	Réaliser des chantiers à faible impact environnemental et à nuisances limitées	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer une charte de chantier propre signée par toutes les parties prenantes en détaillant 6 objectifs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser la gestion de chantier (en particulier obligation de faire un suivi précis des volumes, origines et destinations des matériaux et déchets, et leur filière de traitement/recyclage/ré-emploi) 2. Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement 3. Favoriser le réemploi des déchets de chantier) 4. Limiter les pollutions et les nuisances causées aux riverains, commerçants et usagers 5. Accessibilité et lisibilité des chantiers, propreté, lutte contre le bruit, qualité de l'air/ nuisances olfactives 6. Communiquer avec l'ensemble des parties prenantes
	Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude de sols pour identifier les pollutions de sol et de nappe éventuelles, les capacités d'infiltration, la hauteur d'impact de la nappe • Envisager une étude hydrogéologique pour tout secteur impacté par la nappe • Tirer parti de la contrainte inondation pour améliorer la qualité de vie urbaine en donnant de la place à l'eau en milieu urbain (ex éco-quartier fluvial de L'île Saint-Denis)

ENGAGEMENTS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	INCONTOURNABLES ASSOCIES
Aménager une ville engagée face aux défis énergétiques et climatiques	Maîtriser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous et en luttant contre la précarité énergétique	<p>Pour chaque projet, concernant les bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le coût des charges de gestion du bâtiment dès la conception du projet (notamment les charges d'eau et d'énergie) • Proscrire le chauffage électrique comme mode de chauffage principal et privilégier la circulation des fluides (CQCN, CQR) avec des émetteurs de chaleur basse température (température de départ inférieure à 60°C) • Réserver la climatisation aux locaux réglementés et sinon la limiter ; privilégier les puits canadiens pour la climatisation quand elle est indispensable • Porter une attention particulière à l'isolation des parois (murs, toitures, planchers bas, vitrages) et à la ventilation (cahier des charges, AMO thermique) • Atteindre les performances énergétiques fixées sur le territoire de Plaine Commune • Prévoir la sensibilisation des usagers/habitants aux usages de l'énergie (CQT) et de l'eau <p>Pour chaque projet, plus largement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer une réflexion bas carbone en réalisant une évaluation de l'impact Carbone (comparaison de différents scénarii opérationnels à l'aide du baromètre Carbone, du GES SCoT...) • Prendre en compte le bilan en énergie grise des opérations d'équipements et des matériaux (base de données INIES (française), SKIA KBOB (Suisse)) • Eclairer juste
	Aménager, construire, réhabiliter en tenant compte des caractéristiques bioclimatiques et du futur dérèglement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Penser les confort d'été et d'hiver dès l'avant-projet pour chaque bâtiment • Intégrer une réflexion sur l'adaptation au changement climatique en analysant les contributions du projet à l'îlot de chaleur urbain • Construire en tenant compte des caractéristiques bioclimatiques du site en travaillant sur l'orientation, la disposition des ouvertures, la compacité du bâtiment • Utiliser des matériaux/équipements type triple vitrage au nord, protections solaires externes au sud, matériaux à inertie • Favoriser la végétalisation : toitures terrasses et façades végétalisées, espèces végétales locales peu consommatrices en eau, plantation en pleine terre
	S'affranchir des énergies fossiles et fissiles et viser l'auto-suffisance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables dans chaque projet (solaire, géothermie, biomasse, récupération) • Favoriser le développement de l'énergie solaire thermique dans les immeubles de logements • Développer le réseau de chaleur, qui peut s'adapter à un moindre coût économique et social aux évolutions à venir • Privilégier des équipements de chauffage et d'eau chaude réversibles, et collectifs
Aménager une ville qui donne toute sa place à la nature	Concrétiser le maillage vert	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic écologique évaluant l'état de la biodiversité des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés et identifiant la demande sociale de nature • Contribuer par le projet à la mise en réseaux de l'ensemble des espaces de nature en ville (parc public, arbres d'alignement jardins partagés, jardins privés, délaissés, murs et toitures végétalisés, ...) • Maintenir ou rétablir les continuités écologiques si un espace naturel est supprimé par l'opération, et le long de la Seine (zone tampon de rive) • Intégrer dans la trame verte et bleue les liaisons piétonnes, cyclables et végétaliser l'espace public (des pieds d'arbres, trottoirs) • Associer activement les habitants pour la gestion des espaces verts
	Maintenir et développer la nature en ville	<ul style="list-style-type: none"> • Situer dans le projet urbain tout logement à moins de 500 m d'un espace vert • Favoriser la création d'espaces de nature et développer la renaturalisation des sols • Concevoir des espaces verts aux fonctions multiples : espaces récréatifs, zones réservées au développement de la biodiversité, action d'éducation, potagers/vergers • Penser l'aménagement pour une gestion différenciée des espaces naturels, pour favoriser la pollinisation, la qualité de l'eau et des sols et préserver la santé des agents et des usagers, avec un objectif de zéro pesticide • Donner toute leur place aux arbres dans les rues
	Valoriser la présence de l'eau, du canal ou de la Seine dans l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer obligatoirement des dispositifs de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert intégrés à l'aménagement et au paysage et support d'autres usages • Créer ou mettre en valeur les cheminements de l'eau à ciel ouvert pour le stockage en fonction des contraintes liées à l'assainissement • Faire de la contrainte du risque inondation un enjeu d'intégration de l'eau dans le paysage et les aménagements du site, prévoir un traitement différencié des berges selon leurs usages • Favoriser le transport fluvial pour approvisionner les chantiers et évacuer les déchets de chantier • Favoriser le rejet des eaux pluviales dans la Seine ou le Canal • Promouvoir l'ensemble des fonctionnalités et atouts de la voie d'eau, dans le respect de la biodiversité

ENGAGEMENTS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	INCONTOURNABLES ASSOCIES
Aménager une ville économe dans l'utilisation des ressources	Optimiser la consommation foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les différentes formes de densité du projet (densité résidentielle, densité de population, densité d'emploi, densité perçue...), et les rapports espace libre/espace bâti et espace minéral/ espace végétal • Travailler sur les potentiels de renouvellement du tissu pavillonnaire (en lien avec le PLU) notamment dans les opérations de rénovation urbaine et encadrer les projets dans le diffus avec des cahiers de prescriptions urbaines, environnementales et paysagères
	Préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher le « zéro rejet » associant dispositifs paysagers (parti-pris d'urbanisme liant l'eau et la ville), maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales à la parcelle, infiltrations, récupération d'eau... • Économiser la consommation de l'eau dans le bâti en appliquant les propositions des conventions qualité construction neuve et réhabilitation
	Privilégier les matériaux à faible impact environnemental	<p>Favoriser l'utilisation des matériaux à faible impact environnemental, tels que ceux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • issus du site et ré-employés sur place (ex : déblais réutilisés en remblais, limons traités à la chaux, matériaux de déconstruction réemployés dans les constructions...), • provenant de la récupération ou du recyclage, • d'origine renouvelable (ex : bois éco-certifiés), • avec un cycle de vie vertueux (production, transport, élimination, recyclage) • bio-sourcés
	Réduire et gérer les déchets et les encombrants	<p>Pour les déchets ménagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les prescriptions (Recommandations concernant la gestion des déchets) de la Direction de la propreté dans la phase de définition du plan masse et y localiser le foncier nécessaire à la pré-collecte et collecte • Prévoir une démarche de sensibilisation auprès des futurs habitants/usagers sur la gestion des déchets dans les locaux de bureau et de logements livrés (cf. engagement n°7 : Aménager une ville avec ceux qui la vivent) <p>Pour les déchets de chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recycler, ré-employer au maximum les matériaux de chantier, optimiser le transport de matériaux (circuit court) • Organiser un suivi des volumes des matériaux utilisés, des déchets valorisés in situ et sur autres site, des déchets mis en décharge • Favoriser la mutualisation des matériaux issus de la déconstruction des différents chantiers
Aménager une ville avec celles et ceux qui la vivent	Prioriser l'accessibilité du projet en modes actifs et en transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un diagnostic global des mobilités • Penser en premier lieu les cheminements piétons • Favoriser le partage de la rue en créant des zones 30 et des zones de rencontre • Favoriser le développement des pratiques cyclables
	Favoriser la mixité fonctionnelle et l'intensité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Penser la mutualisation et la réversibilité des équipements, des espaces • Tisser des solidarités entre le projet et son territoire d'accueil • Penser l'intensité urbaine afin de favoriser la ville des courtes distances, mixant les fonctions et usages
	Réduire la part des déplacements individuels en voiture	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter et maîtriser le stationnement automobile • Penser à la livraison du dernier kilomètre
Aménager une ville artistique, culturelle et créative	Façonner un visage artistique à la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les opérations d'aménagement publiques : Application réglementaire du « 1% artistique » • Pour les opérations d'aménagement privées, conception et mise en œuvre d'un plan d'action inspiré du « 1% artistique »
	Créer des espaces d'expression artistique dans la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Réserver des espaces adaptés à l'accueil d'activités artistiques, culturelles, créatives. Ces espaces prennent la forme de locaux privés, partagés, ou publics. Ils sont destinés à des professionnels, des amateurs, des habitants.

